

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Bulletin officiel

Septembre 2015

Directeur de la publication : Christopher Miles
Rédacteur en chef : Fabrice Benkimoun
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard
Contact : Véronique Van Temsche

Imprimerie du ministère des Finances

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation
Mission de la politique documentaire
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.
Tél : 01.40.15.38.29.

Abonnement annuel : 50 €

ISSN : 1295-8670 (version imprimée)
ISSN : 2105-2441 (version en ligne)

SOMMAIRE

Mesures de publication et de signalisation

Administration générale

Décision du 17 septembre 2015 modifiant la décision du 20 février 2015 portant nomination des membres à la commission formation. Page 9

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Décision du 29 septembre 2015 portant modification n° 2 à la décision du 2 avril 2015 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Page 9

Création artistique - Musique, danse, théâtre et spectacles

Décision du 24 juin 2015 portant délégation de signature complémentaire à l'Opéra national de Paris. Page 11

Décision du 17 juillet 2015 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris. Page 12

Décision du 15 septembre 2015 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris. Page 12

Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation

Décision du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature à l'École du Louvre. Page 13

Arrêté du 2 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine) (M^{me} Virginie Marquet). Page 14

Arrêté du 2 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière (M. Yvann Phelippeau dit Yvann Alexandre). Page 14

Arrêté du 2 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine) (M^{me} Manon Oligny). Page 15

Arrêté du 2 septembre 2015 portant reconnaissance de qualifications professionnelles pour exercer la profession de professeur de danse classique en France à titre permanent (M^{me} Victoria Insole-Billingsley). Page 15

Arrêté du 9 septembre 2015 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal des Portes de l'Essonne. Page 15

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (direction) à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Page 15

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (secrétariat général) à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Page 16

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service informatique) à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Page 16

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service logistique et sécurité) à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Page 16

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (département des études) à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Page 17

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service de la vie scolaire) à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Page 17

Décision du 14 septembre 2015 portant attribution de fonction à titre intérimaire (service de la vie scolaire) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 18
Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service des relations internationales) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 18
Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service de la programmation culturelle) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 18
Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service du pôle numérique) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 18
Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service de la médiathèque) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 19
Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (département du développement scientifique et culturel) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 19
Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service des éditions) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 19
Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service communication, mécénat et partenariats) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.	Page 20
Arrêté du 17 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option classique) (M ^{me} Sylvie Fink).	Page 20
Arrêté du 17 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine) (M ^{me} Emmanuelle Gorda).	Page 20
Arrêté du 17 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre d'un enseignement régulier de la danse pendant les trois ans précédant le 11 juillet 1989 (M ^{me} Nathalie van Parys).	Page 21
Arrêté du 17 septembre 2015 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (L'Artchipel).	Page 21
Arrêté du 17 septembre 2015 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal de Persan.	Page 21
Arrêté du 17 septembre 2015 portant classement de l'école municipale de musique d'Évian-les-Bains en conservatoire à rayonnement communal.	Page 22
Arrêté du 17 septembre 2015 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal de Pontarlier.	Page 22
Arrêté du 30 septembre 2015 portant habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (Arty's'tik).	Page 22
Arrêté du 30 septembre 2015 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (La Manufacture).	Page 22
Médias et industries culturelles - Audiovisuel, cinématographie, presse et multimédia	
Arrêté du 7 août 2015 portant nomination des membres de la commission des auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.	Page 23
Décision du 31 août 2015 portant nomination des personnalités qualifiées de la commission de sélection de l'œuvre cinématographique représentant le cinéma français pour l'attribution de l'Oscar du film en langue étrangère.	Page 23
Arrêté du 1 ^{er} septembre 2015 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.	Page 24
Médias et industries culturelles - Livre et lecture	
Décision n° 15-1548 du 1 ^{er} septembre 2015 portant délégation de signature à la Bibliothèque nationale de France.	Page 24

Patrimoines - Administration générale

Arrêté du 23 septembre 2015 portant nomination des membres du jury pour l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{re} classe du ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'année 2015. Page 29

Patrimoines - Archéologie

Décision n° 2015-DG/15/056 du 11 septembre 2015 portant délégation de signature au directeur interrégional Grand-Est-Nord et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Page 30

Décision n° 2015-PDT/15/057 du 29 septembre 2015 fixant la date du scrutin prévue à l'article 4 de l'arrêté du 2 mai 2002 relatif à l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives mentionnés au 4° de l'article R. 545-45 du Code du patrimoine, organisée en 2015. Page 32

Patrimoines - Architecture

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination d'un chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M. Étienne Bartczak). Page 33

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination dans un service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M. François Breton). Page 33

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination dans un service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M^{me} Pascale Mery). Page 34

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination d'un chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M^{me} Isabelle Michard). Page 34

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination dans un service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M^{me} Valérie Richebracque). Page 35

Patrimoines - Monuments historiques

Convention du 24 juin 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et la SCI Usine nouvelle, propriétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, sis lieudit « La filature », avenue de la Plage, 86240 Ligugé. Page 35

Convention du 22 juillet 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et M. François Viot, propriétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, sis Domaine de Romécourt, 57810 Azoudange. Page 39

Convention du 27 juillet 2015 passée entre la Fondation du patrimoine, la Fondation vieilles maisons françaises et M. Aymeri de Montalembert, propriétaire d'un immeuble classé au titre des monuments historiques sis lieudit « Château de Lassay », 53110 Lassay-les-Châteaux. Page 44

Convention du 29 juillet 2015 passée entre la Fondation du patrimoine, la Fondation vieilles maisons françaises et M. Charles-Édouard Delfau de Pontalba propriétaire d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques sis 6, rue de Meaux, 60300 Mont-l'Évêque. Page 49

Convention du 6 août 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et M. et M^{me} Philippe Louste, propriétaires de l'immeuble sis 26, rue des Prêtres, 55600 Marville. Page 53

Convention du 7 août 2015 entre la Fondation du patrimoine et M. Albert Stocky relative à l'immeuble sis lieudit « Ferme de Gendersberg », 57230 Hanviller. Page 58

Convention du 10 août 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et M^{me} Françoise Chamski née Pechenart, propriétaire de l'immeuble sis 1, allée des Tilleuls, lieudit « Château de Ribaute », 30720 Ribaute-les-Tavernes. Page 62

Patrimoines - Musées

Arrêté n° 23 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 67
Arrêté n° 24 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 67
Arrêté n° 25 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'un achat pour le musée de la Mode et du Textile.	Page 67
Arrêté n° 26 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'un ensemble d'œuvres pour le musée de la Mode et du Textile.	Page 68
Arrêté n° 27 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 70
Arrêté n° 28 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée de la Publicité.	Page 71
Arrêté n° 29 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation de dons manuels d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 72
Arrêté n° 30 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation de dons manuels d'œuvres pour le musée de la Publicité.	Page 101
Arrêté n° 31 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation de dons manuels pour le musée de la Mode et du Textile.	Page 157
Arrêté n° 32 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'un reversement d'œuvres pour le musée de la Publicité.	Page 166
Arrêté n° 33 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'un don manuel d'œuvres pour le musée Nissim de Camondo.	Page 167
Arrêté n° 34 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 167
Arrêté n° 35 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'un ensemble d'œuvres pour les Arts décoratifs.	Page 168
Arrêté n° 36 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour les Arts décoratifs.	Page 168
Arrêté n° 37 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'une acquisition d'œuvres par voie d'échange pour le musée des Arts décoratifs.	Page 169
Arrêté n° 38 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 169
Arrêté n° 39 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 170
Arrêté n° 40 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.	Page 170
Décision n° 2015-2 du 3 juillet 2015 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.	Page 171
Décision n° 2015-031 du 7 septembre 2015 portant institution d'une régie d'avances pour le musée de l'Orangerie.	Page 177
Décision n° 2015-032 du 7 septembre 2015 portant nomination d'un régisseur d'avances pour le musée de l'Orangerie.	Page 178
Décision modificative n° 2015-033, du 7 septembre 2015, de la décision n° 2010-22 portant institution d'une régie d'avances pour l'administration générale de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie.	Page 178
Décision du 8 septembre 2015 portant déclaration d'inutilité d'un immeuble du domaine privé de l'État (ministère de la Culture et de la Communication : musée national et domaine du château de Pau) et remise à France domaine.	Page 179

Propriété intellectuelle

Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 23 novembre 2010 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jérôme Bregeard, Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce).	Page 180
Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (Didier Dourou, Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce).	Page 180
Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Régis Gerbel, Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce).	Page 181
Arrêté du 18 août 2015 portant agrément d'un agent de la Société pour la perception de la rémunération de la copie privée audiovisuelle et sonore en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Anthony Sitbon).	Page 181
Arrêté du 18 août 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Anthony Sitbon, SACEM).	Page 181
Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 23 août 2010 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Anthony Sitbon, Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs et éditeurs).	Page 182
Arrêté du 17 septembre 2015 portant agrément d'un agent de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Loïc Chaufrasse).	Page 182

Mesures d'information

Relevé de textes parus au <i>Journal officiel</i>	Page 183
Réponses aux questions écrites	Page 190
Divers	
Liste des élèves ayant obtenu le diplôme, au titre de l'année 2015, de restaurateur du patrimoine (diplôme conférant le grade de master à ses titulaires).	Page 191
Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 13AB), parue au <i>Bulletin officiel n° 226-227</i> (septembre-octobre 2013).	Page 191
Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 12G), parue au <i>Bulletin officiel n° 210</i> (mai 2012).	Page 191
Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 15U).	Page 192
Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 15V).	Page 195
Bulletin d'abonnement.	Page 197

Mesures de publication et de signalisation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision du 17 septembre 2015 modifiant la décision du 20 février 2015 portant nomination des membres à la commission formation.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2007 portant création d'une commission formation ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la décision du 4 février 2015 fixant le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentées à la commission formation ;

Vu la décision du 20 février 2015 portant nomination des membres à la commission formation,

Décide :

Art. 1^{er}. - À l'article 2 de la décision du 20 février 2015 susvisée, les mots : « M^{me} Corinne Charamond » sont remplacés par les mots : « M^{me} Laurence Hamelin ».

Art. 2. - À l'article 3 de la décision du 20 février 2015 susvisée, les mots : « M^{me} Laurence Hamelin » sont remplacés par les mots : « M^{me} Corinne Charamond ».

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère.

La cheffe du service des ressources humaines,
Claire Chérie

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

Décision du 29 septembre 2015 portant modification n° 2 à la décision du 2 avril 2015 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Le président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,

Vu la décision du 2 avril 2015 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1^{er}. - L'article 2 de la décision du 2 avril 2015 susvisée est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Berthomier, directeur général, délégation de signature est donnée à M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, que cela concerne la direction juridique et financière ou les activités des autres directions du Centre Pompidou :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, marchés, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 90 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels, les mécènes et les parrains ;

- les ordres de service d'un montant inférieur à 90 000 € HT sur marchés notifiés ;

- les actes d'ordonnancement et de liquidation de dépenses et de recettes ;

- les certificats administratifs ;

- les ordres de mission ;

- les décisions de tarifs ;

- les décisions de mise à disposition de laissez-passer et de billets exonérés ;

- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;

- les certifications de service fait ;
- les nantissements de marché ;
- les décisions de rejet de candidatures et d'offres ;
- les décisions de résiliation de marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels de la direction juridique et financière, à l'exception de ceux qui la concernent personnellement ;
- les attestations de frais de réception des personnels de la direction juridique, à l'exception des attestations de ses propres frais de réception ;
- les rapports de présentation des marchés relatifs à l'activité de la direction juridique et financière, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;
- pour le compte du pouvoir adjudicateur, les rapports de présentation des marchés qui ne sont pas relatifs à l'activité de la direction juridique et financière, d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, délégation de signature est donnée à M^{me} Peggy Hannon, chef du service des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui la concerne personnellement et de ce qui concerne les ordres de mission, les décisions de tarifs, les rapports de présentation de marchés, les décisions de résiliation de marchés qui ne concernent pas le service des finances et du contrôle de gestion, les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels qui ne relèvent pas du service des finances et du contrôle de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière et de M^{me} Peggy Hannon, chef du service des finances et du contrôle de gestion, délégation de signature est donnée à M. Francis Trépout, responsable du pôle ordonnancement et de la fiscalité, à l'effet de signer, dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité :

- les actes d'ordonnancement et de liquidation de dépenses et de recettes d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels du pôle ordonnancement et fiscalité, à l'exception de ceux qui le concernent personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, délégation de signature est donnée à M^{me} Marie-Christine Alvès Condé, chef du service juridique et des archives, à l'effet de signer :

- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les certifications de service fait ;
- les nantissements de marché ;
- les décisions de rejet de candidatures et d'offres ;
- les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels du service juridique et des archives, à l'exception de ceux qui la concernent personnellement ;
- les attestations de frais de réception des personnels du service juridique et des archives, à l'exception des attestations de ses propres frais de réception.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, délégation de signature est donnée à M^{me} Haoudjati Oussoufa, chef du service de l'achat public, à l'effet de signer :

- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les certifications de service fait ;
- les nantissements de marché ;
- les décisions de rejet de candidatures et d'offres ;
- les attestations de frais de réception des personnels du service de l'achat public, à l'exception des attestations de ses propres frais de réception ;
- les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels du service de l'achat public, à l'exception de ceux qui la concernent personnellement. ».

Art. 2. - L'article 4 de la délégation de signature susvisée est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Berthomier, directeur général, délégation de signature est donnée à M^{me} Kathryn Weir, directrice du département du développement culturel, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité et pour l'activité du département du développement culturel :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, marchés, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels, les mécènes et les parrains ;
- les ordres de mission et les décisions d'invitation d'un montant inférieur à 3 000 € HT ;
- les certifications de service fait ;
- les certificats administratifs ;
- les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels du département du développement culturel, à l'exception de ceux qui la concernent personnellement ;

- les attestations de frais de réception des personnels du département du développement culturel, à l'exception des attestations de ses propres frais de réception ;
- les rapports de présentation des marchés relatifs à l'activité du département du développement culturel étant entendu que cette signature n'emporte pas de signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Kathryn Weir, directrice du département du développement culturel, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Larnaudie, directeur adjoint du département du développement culturel, à l'effet de signer, dans les mêmes limites ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui le concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Kathryn Weir, directrice du département du développement culturel, et de M. Nicolas Larnaudie, directeur adjoint du département du développement culturel, délégation de signature est donnée à M^{me} Bakta Thirode, administratrice du département du développement culturel, à l'effet de signer, dans les mêmes limites ces mêmes pièces, à l'exception de ceux qui la concernent personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Kathryn Weir, directrice du département du développement culturel, de M. Nicolas Larnaudie, directeur adjoint du département du développement culturel et de M^{me} Bakta Thirode, administratrice du département du développement culturel, délégation de signature est donnée à M^{me} Sandrine Chassaing, responsable de gestion administrative et financière, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, marchés, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels, les mécènes et les parrains ;
- les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Kathryn Weir, directrice du département du développement culturel et de M. Nicolas Larnaudie, directeur adjoint du département du développement culturel, délégation de signature est données à M. Serge Laurent, chef du service des spectacles vivants, M. Jean-Pierre Criqui, chef du service de la parole et M^{me} Sylvie Pras, chef du service des cinémas, à l'effet de de signer, pour les personnes de leur service :

- les documents relatifs aux absences, congés et formations, à l'exception de ceux qui les concernent personnellement ;
- les certificats de service fait. ».

Art. 3. - Le directeur général est chargé de l'application de la présente décision, qui prend effet à compter du 22 juin 2015 et qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le président du Centre national d'art
et de culture Georges-Pompidou,
Serge Lasvignes

CRÉATION ARTISTIQUE - MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

Décision du 24 juin 2015 portant délégation de signature complémentaire à l'Opéra national de Paris.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n° 94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de M. Stéphane Lissner aux fonctions de directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature du 1^{er} août 2014 de M. Valentin Essrich, directeur technique,

Décide :

Art. 1^{er}. - En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Valentin Essrich et Édouard Gouhier, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1^{er} de la délégation de signature du 1^{er} août 2014 pour les budgets relevant de la direction technique Garnier, à M. Laurent Grard, régisseur général de coordination.

Art. 2. - L'article 5 de la délégation de signature en date du 1^{er} août 2014 susvisée donnant délégation de signature à M. Philippe Pouzet, régisseur général est abrogée.

Art. 3. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2015.

Art. 4. - La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et sur le *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,
Stéphane Lissner

Décision du 17 juillet 2015 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n° 94-111 du 5 février 1994 fixant le statut de l'Opéra national de Paris modifié ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de M. Stéphane Lissner aux fonctions de directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 191,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente de signature est donnée à M. Guillaume Hebert, administrateur des formations musicales, à effet de signer :

* En dépenses :

- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;

- toute certification de service fait et les liquidations, dès lors qu'elles n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial ;

- les attestations de présence du personnel rattaché à la direction musicale ;

- les contrats relatifs aux personnels CDD rattachés à la direction musicale.

* En recettes :

- les recettes d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

* À titre gracieux :

- les prêts consentis à titre gracieux et dont la valeur des biens n'excède pas 15 000 € HT par contrat.

Art. 2. - 2.1. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Hebert, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée à M. Christoph Lehnert, adjoint à l'administrateur des formations musicales, à effet de signer :

* En dépenses :

- les attestations de présence du personnel rattaché à la direction musicale ;

- les contrats relatifs aux personnels CDD rattachés à la direction musicale.

2.2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Hebert et de M. Christoph Lehnert, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions visées à l'article 2.1 à M. Frédéric Supligeau-Boischot, chargé de gestion administrative et budgétaire.

Art. 3. - 3.1. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Hebert, sans que cette condition soit

opposable aux tiers, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Supligeau-Boischot, à effet de signer :

* En dépenses :

- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;

- toute certification de service fait et les liquidations, dès lors qu'elles n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial.

* En recettes :

- les recettes d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

* À titre gracieux :

- les prêts consentis à titre gracieux et dont la valeur des biens n'excède pas 15 000 € HT par contrat.

Art. 4. - Cette délégation annule et remplace la délégation du 1^{er} août 2014 et prend effet à compter du 1^{er} août 2015.

Art. 5. - La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et sur le *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,
Stéphane Lissner

Décision du 15 septembre 2015 portant délégation de signature à l'Opéra national de Paris.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n° 94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de M. Stéphane Lissner aux fonctions de directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente de signature est donnée à compter du 16 septembre 2015 à M^{me} Sarah Barbedette, directrice de la dramaturgie, des éditions et de la communication à effet de signer, dans la limite des budgets notifiés à la direction de la dramaturgie, des éditions et de la communication :

* En dépenses :

- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;

- toute certification de service fait et les liquidations, dès lors qu'elles n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial ;

- les attestations de présence du personnel rattaché à la direction de la dramaturgie, des éditions et de la communication.

* En recettes :

- les recettes d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sarah Barbedette, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée à M. Laurent Métivier, chef du service audiovisuel, pour signer dans le cadre du budget réservé au service audiovisuel :

* En dépenses :

- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;

- toute certification de service fait et les liquidations, dès lors qu'elles n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial.

* En recettes :

- les recettes d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sarah Barbedette et de M. Laurent Métivier, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées aux articles 1 et 2, à M. Stéphane Lober, directeur adjoint de la dramaturgie, des éditions et de la communication.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la délégation donnée à M. Christian Longchamp en date du 31 décembre 2014.

Art. 5. - La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et sur le *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur de l'Opéra national de Paris,
Stéphane Lissner

ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION

Décision du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature à l'École du Louvre.

Le directeur de l'École du Louvre,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 97-1085 du 25 novembre 1997 relatif à l'École du Louvre, et notamment son article 20 ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2014 portant nomination du directeur de l'École du Louvre ;

Vu l'arrêté de nomination du 9 mars 2011 de M^{me} Soizic Wattinne, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu l'arrêté de nomination du 27 août 2011 de M^{me} Sophie Mouquin, aux fonctions de directrice des études ;

Vu la décision du 2 octobre 2014 relative à la délégation de signature du directeur de l'École du Louvre ;

Considérant le recrutement de M^{me} Sophie Daix à compter du 1^{er} septembre 2015 aux fonctions de chef des services documentaires regroupant la bibliothèque et la photothèque, à la suite du départ à la retraite de M^{me} Danièle Heller,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Sophie Mouquin, directrice des études, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 1.

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Soizic Wattinne, secrétaire générale, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 7.

Art. 3. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Soizic Wattinne, à M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 5 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa précédent du présent article est donnée à M^{me} Bénédicte Voyer, responsable des affaires financières au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 2 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les attestations de services faits et les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M^{me} Charlotte Lannoy-Muyard, responsable des affaires juridiques et des marchés publics au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 5 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 4. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Soizic Wattinne, à M^{me} Ilana Franco, chef du service des ressources humaines, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité les actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 3 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé.

Art. 5. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Sophie Mouquin, à M^{me} Sophie Daix, chef des services documentaires, à M^{me} Isabelle Bador, chef du service de la scolarité, à M^{me} Clarisse Duclos, chef du service des auditeurs et de la formation continue, à M^{me} Stefania Tullio Cataldo, chef du service des relations internationales et à M^{me} Françoise Blanc, responsable des éditions et des colloques auprès de la direction des études, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 6. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Soizic Wattinne, à M. Camille Houbart, chef du service de l'accueil, de l'assistance technique et de la sécurité et à M. Sébastien Aubry, chef du service informatique, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 7. - Délégation de signature est donnée à M. Bertrand Meyrat, chargé de mission pour la communication auprès du directeur, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Cette décision prend effet ce jour et annule et remplace la décision en date du 2 octobre 2014.

Le directeur de l'École du Louvre,
Philippe Durey

Arrêté du 2 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine) (M^{me} Virginie Marquet).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L. 362-1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Virginie Marquet est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine).

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 2 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière (M. Yvann Phelippeau dit Yvann Alexandre).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Yvann Phelippeau dit Yvann Alexandre est dispensé de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière dans l'option danse contemporaine.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 2 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine) (M^{me} Manon Oligny).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Manon Oligny est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine).

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur général de la création artistique :

Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 2 septembre 2015 portant reconnaissance de qualifications professionnelles pour exercer la profession de professeur de danse classique en France à titre permanent (M^{me} Victoria Insole-Billingsley).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 relatif aux conditions d'exercice de la profession de professeur de danse applicables aux ressortissants d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la directive européenne 2005/36/CE du 7 septembre 2005 modifiée par la directive européenne 2013/55/UE du 20 novembre 2013 ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Victoria Insole-Billingsley est reconnue qualifiée pour exercer la profession de professeur de danse en France à titre permanent, dans l'option danse classique.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur général de la création artistique :

Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 9 septembre 2015 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal des Portes de l'Essonne.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le classement du conservatoire à rayonnement communal des Portes de l'Essonne est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur général de la création artistique :

Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (direction) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe Claude, agent contractuel, directeur adjoint, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur, énumérées à l'article 16 du décret n° 84-968 susvisé.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (secrétariat général) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Fabienne Klein, attachée principale d'administration, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les engagements, les liquidations, les pré-mandats, les titres de recettes, les bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Fabienne Klein, délégation est donnée à M. Julien Rigaber, attaché principal d'administration, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les engagements, les liquidations, les pré-mandats, les titres de recettes, les bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Fabienne Klein, délégation est donnée à M^{me} Liliane Macari, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire - administratrice de la base de données, M. Gilbert Laroche, secrétaire administratif, gestionnaire budgétaire - investissements, M^{me} Véronique Correia, secrétaire administrative, gestionnaire des ressources humaines - paie, M. Benjamin Hesbert, secrétaire

administratif, gestionnaire des ressources humaines - paie et M^{me} Anne Vérot, agente contractuelle, responsable travaux et politique immobilière, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les engagements, les liquidations, les pré-mandats, les titres de recettes, les bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service informatique) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Hubert Phelippaud, agent contractuel, responsable du service informatique, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service informatique.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service logistique et sécurité) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière

de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Marc Farthouat, agent contractuel, responsable du service logistique et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service logistique et sécurité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Farthouat, délégation est donnée à M^{me} Valérie Roffi, agente contractuelle, adjointe au responsable du service logistique et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service logistique et sécurité.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (département des études) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Jean-Luc Vilmouth, agent contractuel, responsable du département des études, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, relevant de ses attributions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service de la vie scolaire) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Carole Croëgne, agente contractuelle, responsable du service de la vie scolaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service de la vie scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Carole Croëgne, délégation est donnée à M^{me} Virginie David, secrétaire administrative, adjointe pour la scolarité auprès de la responsable du service de la vie scolaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service de la vie scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Carole Croëgne, délégation est donnée à M^{me} Élodie Meste, secrétaire administrative, gestionnaire de crédits du service de la vie scolaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite de ses attributions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant attribution de fonction à titre intérimaire (service de la vie scolaire) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - M^{me} Virginie David, secrétaire administrative, adjointe pour la scolarité auprès de la responsable du service de la vie scolaire, est chargée des fonctions de responsable du service de la vie scolaire par intérim.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service des relations internationales) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Laurence Nicod, attachée d'administration principale, responsable du service des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service des relations internationales.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service de la programmation culturelle) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Jany Lauga, agente contractuelle, responsable du service de la programmation culturelle, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service de la programmation culturelle.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service du pôle numérique) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Vincent Rioux, agent contractuel, responsable du service du pôle numérique, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service du pôle numérique.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service de la médiathèque) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Marc Didier Petit, conservateur des bibliothèques, responsable du service de la médiathèque, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service de la médiathèque.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (département du développement scientifique et culturel) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Kathy Alliou, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, chef du département du développement scientifique et culturel, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du département du développement scientifique et culturel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Kathy Alliou, délégation est donnée à M^{me} Emilie Couhadon, agente contractuelle, adjointe au chef du département du développement scientifique et culturel, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du département du développement scientifique et culturel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Kathy Alliou, délégation est donnée à M^{me} Armelle Pradalier, agente contractuelle, responsable du service des expositions, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service des expositions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service des éditions) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Pascale Le Thorel, agente contractuelle, responsable du service des éditions, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service des éditions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Pascale Le Thorel, délégation est donnée à M^{me} Dominique Adrian, secrétaire administrative, adjointe au responsable du service des éditions, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite de ses attributions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature (service communication, mécénat et partenariats) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Tanguy Grad, agent contractuel, responsable du service communication, mécénat et partenariats, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service communication, mécénat et partenariats.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,
Jean-Marc Bustamante

Arrêté du 17 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option classique) (M^{me} Sylvie Fink).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Sylvie Fink est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option classique).

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 17 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine) (M^{me} Emmanuelle Gorda).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Emmanuelle Gorda est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse (dans l'option contemporaine).

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 17 septembre 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre d'un enseignement régulier de la danse pendant les trois ans précédant le 11 juillet 1989 (M^{me} Nathalie van Parys).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L 362-4 du Code de l'éducation modifié par l'article 17 de l'ordonnance n° 2004-637 su 1^{er} juillet 2004 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Nathalie van Parys est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse dans l'option danse contemporaine, pour les techniques enseignées dans le domaine de la danse, au 10 juillet 1989, de façon régulière et continue, depuis plus de trois ans.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 17 septembre 2015 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (L'Artchipel).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par le président de l'établissement concerné,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est renouvelée pour une période de 4 ans à compter du 18 octobre 2015 :

Intitulé - Adresse	Options
Association « L'Artchipel » Boulevard du Gouverneur- Général-Félix-Éboué BP 280 97105 Basse-Terre Cedex	Classique Jazz Contemporaine

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 17 septembre 2015 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal de Persan.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le classement du conservatoire à rayonnement communal de Persan est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 17 septembre 2015 portant classement de l'école municipale de musique d'Évian-les-Bains en conservatoire à rayonnement communal.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'école municipale de musique d'Évian-les-Bains est classée dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 17 septembre 2015 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal de Pontarlier.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le classement du conservatoire à rayonnement communal de Pontarlier est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 30 septembre 2015 portant habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (Artys'tik).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;
Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par le président de l'établissement concerné,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est accordée pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2015 :

Intitulé - Adresse	Options
Centre de formation Artys'tik 1, passage de Vignières 74000 Annecy	Classique Jazz

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 30 septembre 2015 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (La Manufacture).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 362-1 ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;
Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par le président de l'établissement concerné,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est renouvelée pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} février 2016 :

Intitulé - Adresse	Options
Association « La Manufacture » 4, impasse Jules-Ferry 15000 Aurillac	Jazz

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - AUDIOVISUEL, CINÉMATOGRAPHIE, PRESSE ET MULTIMÉDIA

Arrêté du 7 août 2015 portant nomination des membres de la commission des auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

La ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et la ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, L. 382-9, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2011 portant nomination à la commission des auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres de la commission des auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles instituée par l'article L. 382-1 du Code de la sécurité sociale, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2015.

A - Représentants des auteurs (6) :

Titulaires	Suppléants
- M. Maurice Cury (SNAC)	- M. Emmanuel de Rengerve (SNAC)
- M. Luc Wouters (SRF)	- M ^{me} Bénédicte Portal (SRF)
- M ^{lle} Agnès Aziza (Guilde française des scénaristes)	- M ^{lle} Déborah Hassoun (Guilde française des scénaristes)
- M. Max Mamoud (AGRAF)	- M. Georges-Olivier Tzanos (AGRAF)
- M. Olivier Delevingne (UCMF)	- M. Jean-François Tifiou (UCMF)
- M. William Gotesman (Groupe 25 images)	- M ^{me} Dominique Attal (Groupe 25 images)

B - Représentants des diffuseurs (3) :

Titulaires	Suppléants
- M ^{me} Aurore Gauvain (France Télévision)	- M ^{me} Laurence Schwob (MFP)
- M. Irad Sachs (SPI)	- M ^{me} Laurence Raoul (SPI)
- M ^{me} Catherine Lebailly (USPA)	- M. Renaud Burosse (USPA/ Groupe JLA)

C - Représentants de l'État (2) :

- le directeur de la sécurité sociale au ministère de la Santé, des Affaires sociales et des Droits des femmes ou son représentant ;

- le président du Centre national du cinéma et de l'image animée ou son représentant.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié aux *Bulletins officiels* du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint au directeur de la sécurité sociale,
Jonathan Bosredon

La ministre de la Culture et de la Communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,
Christopher Miles

Décision du 31 août 2015 portant nomination des personnalités qualifiées de la commission de sélection de l'œuvre cinématographique représentant le cinéma français pour l'attribution de l'Oscar du film en langue étrangère.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment son article A. 210-11,

Décide :

Art. 1^{er}. - Sont nommés, pour l'année 2015, au titre des personnalités qualifiées, membres de la commission de sélection de l'œuvre cinématographique représentant le cinéma français pour l'attribution de l'Oscar du film en langue étrangère :

- M^{me} Nathalie Baye,
- M. Michel Hazanavicius,
- M^{me} Mélanie Laurent.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Fleur Pellerin

Arrêté du 1^{er} septembre 2015 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 211-1 et R. 211-29 à R. 211-35 ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2013 portant nomination des membres de la commission de classification des œuvres cinématographiques,

Arrêté :

Art. 1^{er}. - M^{me} Maddgi Vaccaro est nommée, pour la durée du mandat restant à courir, membre titulaire de la commission de classification des œuvres cinématographiques, au titre du collège des administrations, en tant que représentant du ministre chargé de l'intérieur, en remplacement de M^{me} Sahondra Rakotozafy.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Fleur Pellerin

MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - LIVRE ET LECTURE

Décision n° 15-1548 du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature à la Bibliothèque nationale de France.

M^{me} Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France,
Vu le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 modifié portant création de la Bibliothèque nationale de France, notamment ses articles 7, 11 et 12 ;
Vu le décret du 28 mars 2013 portant nomination du président de la Bibliothèque nationale de France ;
Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de la directrice générale de la Bibliothèque nationale de France ;
Vu la décision n° 2014-372, nommant Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France à compter du 10 mars 2014 ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2007 portant nomination du directeur des services et des réseaux de la Bibliothèque nationale de France ;
Vu l'arrêté du 22 février 2008 portant nomination du directeur chargé des collections de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu l'arrêté du 3 août 2015 portant nomination de la directrice de l'administration et du personnel de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2013 portant nomination du directeur délégué aux ressources humaines ;

Vu la décision n° 14-394 du 10 mars 2014 portant délégation générale de signature du président de la Bibliothèque nationale de France à la directrice générale ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France, en date du 14 octobre 1998, relative à l'organisation générale des services, modifiée ;

Vu la décision n° 13-1130 du 2 septembre 2013 relative aux modalités d'acquisitions patrimoniales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 24 octobre 2008 relative à l'attribution d'une prestation sociale dénommée Aide financière exceptionnelle,

Décide :

Art. 1^{er}. - **1-1.** Délégation est donnée à M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, points 3, 4, 5 et 7 du décret n° 94-3 susvisé à l'exclusion :

- pour le point 3, des décisions portant nomination aux emplois de direction de l'établissement ;

- pour le point 5, des marchés sous toutes leurs formes et leurs avenants, ainsi que de tous actes juridiques emportant recettes ou dépenses d'un montant supérieur à 5 000 000 € HT.

1-2. En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, une délégation de signature identique à celle visée au point 1-1 du présent article est donnée à M. Pierre-Henry Colombier, adjoint au directeur de l'administration et du personnel, à l'exception des actes, décisions ou certificats administratifs relatifs au recrutement, à la gestion, à la formation et aux déplacements du personnel.

1-3-a. En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, une délégation de signature identique à celle visée au point 1-1 du présent article est donnée à M. Gilles Neviaski, directeur délégué aux ressources humaines, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à l'exclusion de la signature des marchés d'un montant supérieur à 130 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés, lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M^{me} Frédérique Gerbal et de M. Gilles Neviaski, une délégation de signature identique à celle visée au précédent alinéa, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M^{me} Anne-Sophie de Bellegarde, directrice du département du personnel et de l'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Gilles Neviaski et de M^{me} Anne Sophie de Bellegarde, une délégation identique, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite des crédits placés sous leur responsabilité, est donnée à M^{me} Christine Vignais, chef du service de l'administration des personnels et M^{me} Mélanie Abel, chef du service de l'emploi et des crédits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Christine Vignais, la même délégation est donnée à M^{me} Sarah Seroussi, adjointe à la chef de service.

1-3-b. Sous l'autorité de M. Gilles Neviaski, directeur délégué aux ressources humaines, une délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M^{me} Marie-Hélène Pons, chef du service de la formation et des qualifications, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, points 4 et 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion de la signature des actes juridiques emportant recettes ou dépenses d'un montant supérieur à 15 000 € HT. La même délégation est donnée à M^{me} Éliane Jumel, chef du bureau de gestion administrative et financière du service des qualifications et de la formation.

1-3-c. Sous l'autorité de M. Gilles Neviaski, directeur délégué aux ressources humaines, une délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M^{me} Nathalie Fovel, chargée du bureau des missions, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, points 4 et 5 du décret n° 94-3 susvisé à l'exclusion de la signature des actes juridiques emportant recettes ou dépenses d'un montant supérieur à 4 000 € HT.

1-3-d. Sous l'autorité de M. Gilles Neviaski, directeur délégué aux ressources humaines, une délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M^{me} Bénédicte Jacob, chef du service de l'action sociale, pour tous les actes et décisions afférents aux attributions du président énumérés à l'article 11, points 4 et 5 du décret n° 94-3 susvisé, ainsi que les décisions d'attributions prévues par la délibération du conseil d'administration du 24 octobre 2008 susvisé, à l'exclusion de la signature des actes emportant dépenses ou recettes d'un montant supérieur à 15 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Bénédicte Jacob, une délégation identique à celle visée à l'alinéa précédent est donnée à M^{me} Martine Magnan, adjointe au chef du service de l'action sociale.

1-4. En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée à M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, points 4 et 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des marchés d'un montant supérieur à 130 000 € HT pour les fournitures et prestations de service et à 200 000 € HT pour les travaux, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ces seuils.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Billerey, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa précédent est donnée à M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières.

Sous l'autorité de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M^{me} Isabelle Edet, chef du service de l'ordonnancement des crédits déconcentrés, à et à M^{me} Corinne Grange, chef du service du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey et de M. Jamal Boutoumi, la même délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M^{me} Judith Meireles-Velincas, adjointe au chef du service financier de la direction de l'administration et du personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey, de M. Jamal Boutoumi et de M^{me} Isabelle Edet, la même délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M^{me} Catherine Collard-Andreotti, adjointe au chef du service de l'ordonnancement des crédits déconcentrés.

1-5. En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée à M. Pierre-Henry Colombier, directeur du département des moyens techniques, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, points 4 et 5 du décret n° 94-3 susvisé, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à l'effet de signer

les actes d'exécution des marchés, à l'exclusion des décisions de reconduction, d'exonération des pénalités et d'affermissement de tranches ainsi que des actes spéciaux de sous-traitance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Henry Colombier, la même délégation est donnée à M. Daniel Durritçague, adjoint au directeur du département des moyens techniques.

1-6. Pour tous actes ou décisions d'ordonnement des dépenses afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 4 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des subventions et des dépôts de marque, sous l'autorité de M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, à :

a) M. Georges-Henri Vergne, adjoint au directeur des collections chargé des questions administratives et financières, et, en son absence, à M^{me} Nathalie Cohin, chef du service des affaires budgétaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Georges-Henri Vergne et de M^{me} Nathalie Cohin, une délégation identique est donnée à M^{me} Camille Pesqueux, adjointe au chef du service des affaires budgétaires.

b) M^{me} Annie Cochet, chef du bureau budget finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Annie Cochet, une délégation identique est donnée à M^{me} Isabelle Senay, coordonnateur financier.

c) M. Stéphane Duchesne, chef du service de coordination générale de la direction à la diffusion culturelle, et, en son absence, à M. Julien Rozier, adjoint au chef de service de coordination générale.

1-7-a. En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 5 du décret n° 94-3 susvisé, à M. Stéphane Alcandre, directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents (y compris les courriers de notification des marchés) n'emportant pas de dépenses ainsi que les actes ou documents liés à une procédure contentieuse ou précontentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M^{me} Frédérique Gerbal et de M. Stéphane Alcandre, une délégation identique est donnée à M. Harold Codant, chef du service juridique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Stéphane Alcandre et de M. Harold Codant, une délégation est donnée à M^{me} Agnès Dussuel, chef du

service des marchés, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents (y compris les courriers de notification des marchés) n'emportant pas de dépenses.

1-7-b. En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 7 du décret n° 94-3 susvisé, à :

- M. Stéphane Alcandre, directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, et à M. Harold Codant, adjoint au directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, chef du service juridique ;

- M. Daniel Durritçague, adjoint au directeur du département ;

à l'effet de signer les plaintes déposées auprès des services de police pour le compte de l'établissement.

Art. 2. - Dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, délégation est donnée à M. Denis Bruckmann, directeur des collections, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'effet de signer :

a) les marchés d'un montant inférieur à 130 000 € HT, lorsque leur objet concerne l'acquisition d'ouvrages ou de documents destinés au fonds de la bibliothèque, les décisions de reconduction, les avenants à ces marchés, à l'exclusion de ceux ayant pour effet de porter le montant initial de ces marchés au-delà de ce seuil ;

b) les autres marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT, les avenants à ces marchés, à l'exclusion de ceux ayant pour effet de porter le montant initial de ces marchés au-delà de ce seuil ;

c) les actes d'exécution des marchés à l'exclusion des décisions de reconduction, d'affermissement de tranches, ainsi que des actes spéciaux de sous-traitance ;

d) les contrats, conventions, accords, courriers, emportant le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 50 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes ;

e) les acquisitions patrimoniales conformément à la décision n° 13-1130 du 2 septembre 2013 visée ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Bruckmann, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M. Georges-Henri Vergne, adjoint au directeur des collections chargé des questions administratives et financières.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Denis Bruckmann et de M. Georges-Henri Vergne, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M^{me} Anne Pasquignon, adjointe au directeur des collections, chargé des questions scientifiques et techniques.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Denis Bruckmann et de M. Georges-Henri Vergne, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M^{me} Nathalie Cohin, chef du service des affaires budgétaires, à l'exclusion des points a), b) et e).

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Nathalie Cohin, une délégation identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M^{me} Camille Pesqueux, adjointe au chef du service des affaires budgétaires, à l'exclusion des points a), b) et e).

Délégation est donnée à M. Jacques Vidal-Naquet, directeur du centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, pour les activités se rapportant au Centre national de la littérature pour la jeunesse, les commandes, contrats, conventions, accords, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 30 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes, et, en son absence, à M^{me} Marine Planche, son adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Bruckmann, une délégation est donnée, à chacun, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite des crédits placés sous leur responsabilité :

- M. Cheng Pei, chef du projet Richelieu et, en son absence, à M. Julien Brault, son adjoint ;
- M. Joël Huthwohl, directeur du département des arts du spectacle, et, en son absence, à M^{me} Véronique Meunier-Delissnyder, son adjointe ;
- M. Jean-Yves Sarazin, directeur du département des cartes et plans, et, en son absence, à M. François Nawrocki, son adjoint ;
- M^{me} Sylvie Aubenas, directrice du département des estampes et de la photographie, et, en son absence, à M^{me} Corinne Le Bitouze, son adjointe ;
- M^{me} Isabelle Le Masne de Chermont, directrice du département des manuscrits, et, en son absence, à M. Mathieu Lescuyer, son adjoint ;
- M. Bruno Blasselle, directeur de la bibliothèque de l'Arsenal, et, en son absence, à M^{me} Ève Netchine, son adjointe ;
- M^{me} Frédérique Duyrat, directrice du département des monnaies, médailles et antiques, et, en son absence, à M^{me} Isabelle de Cours de Saint Gervasy ;

- M^{me} Élisabeth Giuliani, directrice du département de la musique, et, en son absence, à M. Michel Yvon, son adjoint ;

- M. Pierre Vidal, directeur de la bibliothèque - musée de l'Opéra, et, en son absence, à M. Mathias Auclair, son adjoint ;

- M. Bernard Vouillot, directeur du département d'orientation et de la recherche bibliographique, et, en son absence, à M^{me} Catherine Éloi, son adjointe, ainsi que, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M^{me} Anne-Bérangère Rothenburger, responsable de la salle de références du site Richelieu ;

- M^{me} Claude Collard, directrice du département « philosophie, histoire, sciences de l'homme », et, en son absence, à M^{me} Anne-Sophie Delhaye, son adjointe ;

- M^{me} Catherine Aurérin, directrice du département « droit, économie, politique » ;

- M. Michel Netzer, directeur du département « sciences et techniques », et, en son absence, à M^{me} Valérie Allagnat, son adjointe ;

- M. Jean-Marie Compte, directeur du département « littérature et art », et, en son absence, à M^{me} Florence Leleu, son adjointe, ainsi que, pour le Centre national de la littérature pour la jeunesse, à M. Jacques Vidal-Naquet, directeur du CNLJ ;

- M^{me} Pascale Issartel, directrice du département de l'audiovisuel, et, en son absence, à M. Sébastien Gaudelus, son adjoint ;

- M. Jean-Marc Chatelain, directeur de la réserve des livres rares, et, en son absence, à M^{me} Geneviève Guillemot-Chrétien, son adjointe ;

à l'effet de signer :

- les commandes d'acquisitions courantes dont le montant est inférieur ou égal à 15 000 € HT ;

- les commandes relevant de la décision spécifique relative aux modalités d'acquisitions patrimoniales, dont le montant est inférieur ou égal à 12 000 € hors frais et HT.

Art. 3. - Dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, délégation est donnée à M. Arnaud Beaufort, directeur des services et des réseaux, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'effet de signer :

a) les marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT, les décisions de reconduction, les avenants à ces marchés, à l'exclusion de ceux ayant pour effet de porter leur montant initial de ces marchés au-delà de ce seuil ;

b) les actes d'exécution des marchés, à l'exclusion des décisions de reconduction, d'affermissement de tranches, ainsi que des actes spéciaux de sous-traitance ;

c) les contrats, conventions, accords, courriers, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 50 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Beaufort, la même délégation est donnée à M^{me} Annie Cochet, chef du bureau budget finances.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Arnaud Beaufort et de M^{me} Annie Cochet, la délégation est donnée, chacun dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, à :

- M. Olivier Piffault, directeur du département de la conservation ;
- M^{me} Aline Girard, directrice du département de la coopération ;
- M. Gildas Illien, directeur du département de l'information bibliographique et numérique ;
- M. Sébastien Petratos, directeur du département de la reproduction ;
- M. Jean-Marc Czaplinski, directeur du département des systèmes d'information ;
- M. Benoît Tuleu, directeur du département du dépôt légal ;

à l'effet de signer :

- les commandes, contrats, conventions, accords, courriers, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes.

Art. 4. - Dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, délégation est donnée à M. Thierry Grillet, directeur de la diffusion culturelle, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'effet de signer :

- a) les marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT, les décisions de reconduction, les avenants à ces marchés, à l'exclusion de ceux ayant pour effet de porter le montant initial de ces marchés au-delà de ce seuil ;
- b) les actes d'exécution des marchés, à l'exclusion des décisions de reconduction, d'affermissement de tranches, ainsi que des actes spéciaux de sous-traitance ;
- c) les contrats, conventions, accords, courriers, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 50 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes et des conventions de locations d'espace ;
- d) tous actes, ordres de missions, décisions ou certificats administratifs relatifs aux missions ou convoiements de personnels extérieurs à l'établissement, qui se

déplacent dans le cadre des attributions de la direction à la diffusion culturelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Grillet, la même délégation est donnée, à M. Stéphane Duchesne, chef du service de coordination générale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Thierry Grillet, de M. Stéphane Duchesne, la même délégation est donnée à M. Julien Rozier, adjoint au chef du service de coordination générale, à l'exception des alinéas a) et c) pour lesquels la limite est fixée à 15 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Thierry Grillet, de M. Stéphane Duchesne et de M. Julien Rozier, délégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité à :

- M. Benjamin Arranger, directeur du département des éditions, et, en son absence, à M. Christophe Stoop, chef du service commercial, à l'effet de signer les commandes, contrats de dépôt-vente, conventions, accords, courriers, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses dans la limite d'un montant de 15 000 € HT ;
- M. Bruno Ponsonnet, directeur du département des expositions et des manifestations, à l'effet de signer les commandes, conventions, accords, courriers emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses dans la limite d'un montant de 15 000 € HT.

Art. 5. - Dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, délégation est donnée à M. Marc Rassat, délégué à la communication, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'effet de signer :

- les marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT, les décisions de reconduction, les avenants à ces marchés, à l'exclusion de ceux ayant pour effet de porter le montant initial de ces marchés au-delà de ce seuil ;
- les commandes, contrats, conventions, accords, courriers, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 50 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rassat, la même délégation est donnée à M^{mes} Claudine Hermabessière et Françoise Guillermo, adjointes au délégué et à M^{me} Véronique Leclerc, chargée de la gestion administrative et financière.

Art. 6. - Dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, délégation est donnée à M^{me} Isabelle Nyffenegger, déléguée aux relations internationales, et, en son absence,

à M. Bruno Sagna, adjoint à la déléguée aux relations internationales, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'effet de signer :

- les marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT, les décisions de reconduction, les avenants à ces marchés, à l'exclusion de ceux ayant pour effet de porter le montant initial de ces marchés au-delà de ce seuil, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution ;

- les actes se rapportant à l'exécution des marchés, à l'exclusion des décisions de reconduction, d'exonération de pénalités et d'affermissement de tranches, ainsi que des actes spéciaux de sous-traitance ;

- les contrats, conventions, accords, courriers, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 50 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes.

Art. 7. - Dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, délégation est donnée à M. Thierry Pardé, délégué à la stratégie et à la recherche, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées à l'article 11, point 5 du décret n° 94-3 susvisé, à l'effet de signer :

- les marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT, les décisions de reconduction, les avenants à ces marchés, à l'exclusion de ceux ayant pour effet de porter le montant initial de ces marchés au-delà de ce seuil, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution ;

- les actes se rapportant à l'exécution des marchés, à l'exclusion des décisions de reconduction, d'exonération de pénalités et d'affermissement de tranches, ainsi que des actes spéciaux de sous-traitance ;

- les contrats, conventions, accords, courriers, emportant, le cas échéant, recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 50 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels et les mécènes.

Art. 8. - Dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, délégation est donnée à M^{me} Kara Lennon-Casanova, déléguée au mécénat, à l'effet de signer les conventions de location d'espaces.

Art. 9. - La présente décision, prend effet à compter de la date de signature de la présente décision.

Art. 10. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La directrice générale,
Sylviane Tarsot-Gillery

PATRIMOINES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrêté du 23 septembre 2015 portant nomination des membres du jury pour l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{re} classe du ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'année 2015.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil de surveillance et de magasinage de 1^{re} classe du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Pierre-Yves Le Nir, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, adjoint au directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité du château de Versailles, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{re} classe du ministère de la Culture et de la Communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- M Franck Brissard, adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{re} classe, superviseur des mouvements des documents du département des archives privées, service à compétence nationale des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;

- M^{me} Leila Heddi, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, cheffe d'équipe au service de la surveillance, établissement public du musée du Louvre ;

- M^{me} Audrey Luciani, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, responsable accueil et surveillance, établissement public

du Centre des monuments nationaux Fort de Saint-André et l'abbaye de Montmajour.

Art. 2. - Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,
Claire Chérie

PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Décision n° 2015-DG/15/056 du 11 septembre 2015 portant délégation de signature au directeur interrégional Grand-Est-Nord et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le directeur général,

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-1 et suivants et R. 545-24 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 18 février 2013 portant nomination du directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Claude Gitta, directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les projets d'opération ;
- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé, à l'exception des accords-cadres ;
- les conventions de collaboration avec les responsables scientifiques d'opération désignés par l'État qui n'appartiennent pas au personnel de l'institut, ainsi

que les conventions avec les experts ou spécialistes nécessaires à la réalisation des opérations d'archéologie préventive ;

- les conventions ponctuelles de coopération avec les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, hormis les conventions prévoyant le versement par l'institut de subventions et hormis les conventions de groupement avec un ou des opérateurs d'archéologie préventive pour répondre aux appels d'offres passés, aux fins de réalisation de fouilles, par les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé ;

- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction interrégionale, d'un montant inférieur à 45 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service, les décisions de poursuivre ou tous les actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction interrégionale ;

- les ordres de mission, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur de l'interrégion et aux responsables scientifiques extérieurs ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents et personnalités ;

- les conventions conclues avec des étudiants de l'enseignement supérieur ou des élèves scolaires, et l'établissement d'enseignement pour la réalisation de stages effectués au sein de la direction interrégionale et dont la gratification n'excède pas le seuil de 12,5 % du plafond de la sécurité sociale ;

- les actes et décisions relatifs à la rupture ou au terme des conventions de stage effectué au sein de la direction interrégionale ;

- les demandes d'avance périodique, les demandes d'avance spécifique et les demandes d'avance conventionnelle sur frais de fonctionnement de chantiers et sur frais de déplacement, ainsi que les états de frais correspondants ou les demandes de remboursement hebdomadaires de frais, les ordres de service permanents et les ordres de service temporaires des personnes habilitées à intervenir sur un chantier d'opération archéologique ;

- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain et les procès-verbaux de fin de chantier ;

- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance régionale ;
- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction de l'interrégion.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Gitta, directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, délégation est donnée à M. Frédéric Maillard, adjoint administrateur, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Gitta, directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, et de M. Frédéric Maillard, adjoint administrateur, délégation est donnée à M. Éric Honoré, contrôleur de gestion, à l'effet de signer au nom du directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Gitta, directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, de M. Frédéric Maillard, adjoint administrateur, et de M. Éric Honoré, contrôleur de gestion, délégation est donnée à M^{mes} Marie-Pierre Koenig, Agnès Balmelle et à M. Stéphane Sindonino, tous les trois adjoints scientifiques et techniques auprès du directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions respectives, les actes suivants :

- les projets d'opération dont le budget associé est inférieur à 250 000 € HT ;
- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT, à l'exception des accords-cadres ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction interrégionale, d'un montant inférieur à 45 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service, les décisions de poursuivre ou tous les

actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;

- les ordres de mission temporaire, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut bénéficiant d'une résidence d'affectation dans l'interrégion ;
- les demandes d'avance périodique, les demandes d'avance spécifique et les demandes d'avance conventionnelle sur frais de fonctionnement de chantiers et sur frais de déplacement, ainsi que les états de frais correspondants ou les demandes de remboursement hebdomadaires de frais, les ordres de service permanents et les ordres de service temporaires des personnes habilitées à intervenir sur un chantier d'opération archéologique ;
- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain et les procès-verbaux de fin de chantier ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction de l'interrégion.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Gitta, directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, de M. Frédéric Maillard, adjoint administrateur, de M. Éric Honoré, contrôleur de gestion, et de M^{me} Marie-Pierre Koenig, adjointe scientifique et technique auprès du directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, délégation est donnée à M. Ivan Ferrarosso, adjoint de M^{me} Marie-Pierre Koenig à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les actes suivants :

- les projets d'opération dont le budget associé est inférieur à 250 000 € HT ;
- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT, à l'exception des accords-cadres ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction interrégionale, d'un montant inférieur à 45 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service, les décisions de poursuivre ou tous les

actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;

- les ordres de mission temporaire, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut bénéficiant d'une résidence d'affectation dans l'interrégion ;
- les demandes d'avance périodique, les demandes d'avance spécifique et les demandes d'avance conventionnelle sur frais de fonctionnement de chantiers et sur frais de déplacement, ainsi que les états de frais correspondants ou les demandes de remboursement hebdomadaires de frais, les ordres de service permanents et les ordres de service temporaires des personnes habilitées à intervenir sur un chantier d'opération archéologique ;
- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain et les procès-verbaux de fin de chantier ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction de l'interrégion.

Art. 6. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Gitta, directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, de M. Frédéric Maillard, adjoint administrateur, de M. Eric Honore, contrôleur de gestion, de M^{me} Agnès Balmelle et de M. Stéphane Sindonino, tous deux adjoints scientifique et technique auprès du directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord, délégation est donnée à M^{me} Sandrine Fournand, adjointe de M^{me} Agnès Balmelle et de M. Stéphane Sindonino, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les actes suivants :

- les projets d'opération dont le budget associé est inférieur à 250 000 € HT ;
- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT, à l'exception des accords-cadres ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction interrégionale, d'un montant inférieur à 45 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres

de service, les décisions de poursuivre ou tous les actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;

- les ordres de mission temporaire, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut bénéficiant d'une résidence d'affectation dans l'interrégion ;
- les demandes d'avance périodique, les demandes d'avance spécifique et les demandes d'avance conventionnelle sur frais de fonctionnement de chantiers et sur frais de déplacement, ainsi que les états de frais correspondants ou les demandes de remboursement hebdomadaires de frais, les ordres de service permanents et les ordres de service temporaires des personnes habilitées à intervenir sur un chantier d'opération archéologique ;
- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain et les procès-verbaux de fin de chantier ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction de l'interrégion.

Art. 7. - La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Art. 8. - Le directeur de l'interrégion Grand-Est-Nord de l'Institut national de recherches archéologiques préventives est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de l'institut.

Le directeur général,
Pierre Dubreuil

Décision n° 2015-PDT/15/057 du 29 septembre 2015 fixant la date du scrutin prévue à l'article 4 de l'arrêté du 2 mai 2002 relatif à l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives mentionnés au 4° de l'article R. 545-45 du Code du patrimoine, organisée en 2015.

Le président,

Vu le livre V du Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-2, alinéa 3 et R. 545-24 et suivants ;

Vu le décret du 24 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2002 fixant les modalités d'élection des membres du conseil scientifique de

l'Institut national de recherches archéologiques préventives mentionnés au 4° de l'article R. 545-45 du Code du patrimoine,

Décide :

Art. 1^{er}. - Les opérations électorales en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein du conseil scientifique sont organisées comme suit :

- lundi 7 septembre 2015 : établissement et affichage des listes électorales ;
- mardi 15 septembre 2015 : listes électorales définitives (délai de contestation de 5 jours), affichage ;
- mardi 27 octobre 2015, 17 heures : date limite de dépôt des candidatures et professions de foi ;
- à partir du mardi 3 novembre 2015 : envoi du matériel électoral aux agents.

Art. 2. - La date du scrutin prévu pour l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives mentionnés au 4° de l'article R. 545-45 du Code du patrimoine, est fixée au lundi 30 novembre 2015, à minuit. Le dépouillement aura lieu le jeudi 3 décembre 2015, à 9 heures.

Art. 3. - La présente décision annule et remplace la décision n° 2015-PDT/15/054 du 23 juillet 2015.

Art. 4. - Le président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de l'institut.

Le président,
Dominique Garcia

PATRIMOINES - ARCHITECTURE

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination d'un chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M. Étienne Bartczak).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code du patrimoine ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;

Vu le décret n° 2014-1623 du 24 décembre 2014 modifiant le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;
Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu le dossier de l'intéressé et notamment les diplômes obtenus,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Étienne Bartczak, architecte et urbaniste de l'État, est affecté à la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire pour exercer les fonctions de chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Vendée, à compter du 12 octobre 2015.

Art. 2. - M. Étienne Bartczak se voit conférer le titre et les fonctions d'architecte des Bâtiments de France sur la région administrative des Pays de la Loire.

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe des ressources humaines,
Claire Chérie

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination dans un service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M. François Breton).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code du patrimoine ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;
Vu le décret n° 2014-1623 du 24 décembre 2014 modifiant le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;
Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
Vu le décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu le dossier de l'intéressé et notamment les diplômes obtenus,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. François Breton, architecte et urbaniste de l'État, est affecté à la direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon pour exercer les fonctions d'adjoint au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Aude, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Art. 2. - M. François Breton se voit conférer le titre et les fonctions d'architecte des Bâtiments de France sur la région administrative du Languedoc-Roussillon.

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe des ressources humaines,
Claire Chérie

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination dans un service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M^{me} Pascale Mery).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;

Vu le décret n° 2014-1623 du 24 décembre 2014 modifiant le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu le dossier de l'intéressée et notamment les diplômes obtenus,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Pascale Mery, architecte et urbaniste de l'État, est affectée à la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire pour exercer les fonctions d'adjointe au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Loire Atlantique, à compter du 12 octobre 2015.

Art. 2. - M^{me} Pascale Mery se voit conférer le titre et les fonctions d'architecte des Bâtiments de France sur la région administrative des Pays de la Loire.

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe des ressources humaines,
Claire Chérie

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination d'un chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M^{me} Isabelle Michard).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;

Vu le décret n° 2014-1623 du 24 décembre 2014 modifiant le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu le dossier de l'intéressée et notamment les diplômes obtenus,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Isabelle Michard, architecte et urbaniste en chef de l'État, est affectée à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour exercer les fonctions de cheffe du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Art. 2. - M^{me} Isabelle Michard se voit conférer le titre et les fonctions d'architecte des Bâtiments de France sur la région administrative d'Île-de-France.

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe des ressources humaines,
Claire Chérie

Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination dans un service territorial de l'architecture et du patrimoine (architecte et urbaniste de l'État) (M^{me} Valérie Richebracque).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code du patrimoine ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;
Vu le décret n° 2014-1623 du 24 décembre 2014 modifiant le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;
Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
Vu le décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;
Vu le dossier de l'intéressée et notamment les diplômes obtenus ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Valérie Richebracque, architecte et urbaniste de l'État, est affectée à la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire pour exercer les fonctions d'adjointe au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Sarthe, à compter du 6 juillet 2015.

Art. 2. - M^{me} Valérie Richebracque se voit conférer le titre et les fonctions d'architecte des Bâtiments de France sur la région administrative des Pays de la Loire.

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe des ressources humaines,
Claire Chérie

**PATRIMOINES - MONUMENTS
HISTORIQUES**

Convention du 24 juin 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et la SCI Usine nouvelle, propriétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, sis lieudit « La filature », avenue de la Plage, 86240 Ligugé.

Convention entre :

- la société civile immobilière Usine nouvelle, personne morale (représentée par son gérant Denis

Meunier), domiciliée au lieudit « La filature », avenue de la Plage, 86240 Ligugé, propriétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ci-dessous dénommé « la propriétaire » et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n^{os} 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et représentée par son directeur général M. François-Xavier Bieuville, ci-dessous dénommée « la fondation ».

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la fondation en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

La propriétaire dispose d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sis à l'adresse suivante: lieudit « La filature », avenue de la Plage, 86240 Ligugé.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 2 mars 2012, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, la propriétaire fournit en annexe 1 de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP

conformément à l'article 20 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, la propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la fondation ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

La propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

La propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec elle-même.

Art. 5. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

La propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge des propriétaires, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La fondation s'engage à reverser à la propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;

- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit de la propriétaire.

Art. 7. - Engagements de la propriétaire

7-1. Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, la propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission

à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7-2. Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, la propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours pas an pendant les mois de juillet, août et septembre. La propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, la propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de l'immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaires, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre la propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civiles, du nombre de jours au cours desquels les immeubles font l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, la propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée la propriétaire est tenue de reverser à la fondation le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. *bis* de l'article 200 du CGI et du *f.* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité

que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

La propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

La propriétaire certifie :

- qu'elle est la propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'elle autorise gracieusement la fondation dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'elle autorise expressément la fondation, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site Internet de la fondation accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, la propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par la propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la fondation, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org

La propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site Internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ? (cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuvreille
Le gérant de la SCI Usine nouvelle,
Denis Meunier

(Décision du 2 mars 2012 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Restauration de la cheminée en briques de l'usine de filature de Ligugé (86), élément emblématique de la révolution industrielle, construite à la fin du XIX^e siècle. Haute de 35 mètres, elle a été édifiée par l'entreprise de fumisterie parisienne Fradet & Toiseul. La partie haute de cette cheminée présente des risques d'effondrement. L'opération consiste à consolider cette cheminée et à reprendre ses cercles (maçonnerie et ferronnerie).

Travaux extérieurs

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Maçonnerie Début : octobre 2015 Fin : novembre 2015	14 205,95 Date de paiement : fin novembre 2015	Dagand atlantique 3, route de la Petite-Tourette 16400 La Couronne Tél. : 05 45 61 45 00 Fax : 05 45 25 10 20
Ferronnerie Début : octobre 2015 Fin : novembre 2015	5 421,58 Date de paiement : fin novembre 2015	SARL Loubière La forge d'art L'Échallerie 49490 La Pellerine Tél. : 02 41 82 30 03 Fax : 02 41 82 31 03
Total TTC	19 627,53	

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	2 500,00	12,74	Au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Sur présentation de factures
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0		
Subventions sollicitées et/ou obtenues			Mi 2015	Versement suite à la signature des arrêtés d'accord de subvention
	DRAC	1 355,40		
	3 551,49	18,09		
Financement du solde par le mécénat	12 220,64	62,26		
Total	19 627,53	100		

Convention du 22 juillet 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et M. François Viot, propriétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, sis Domaine de Romécourt, 57810 Azoudange.

Convention entre :

- M. François Viot, personne physique, domicilié au n° 10 bis, rue Descombes, 75017 Paris, nu-propiétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ci-dessous dénommé « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n°s 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et

représentée par son directeur général M. François-Xavier Bieuville, ci-dessous dénommée la « fondation ».

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la fondation en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sis à l'adresse suivante : Domaine de Romécourt, 57810 Azoudange.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 28 décembre 1976, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe I de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP conformément à l'article 20 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;
- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la fondation ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 5. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge des propriétaires, les parties conviennent d'ores et déjà

d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La fondation s'engage à reverser au propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;
- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Art. 7. - Engagements du propriétaire

7.1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7.2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque

année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de l'immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre le propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civiles, du nombre de jours au cours desquels les immeubles font l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra

résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée le propriétaire est tenu de reverser à la fondation le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. *bis* de l'article 200 du CGI et du f. de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la fondation dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la fondation, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site Internet de la fondation accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la fondation, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org

Le propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site Internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site Internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ? (cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuville
Le propriétaire,
François Viot
(Décision du 28 décembre 1976 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

* Description et échéancier prévisionnel des travaux

Le château de Romécourt, ancienne ferme fortifiée édifée au XVI^e siècle, est situé dans le parc régional de Lorraine, au sud de la commune d'Azoudange. Le château est composé de différents bâtiments contigus formant un quadrilatère. Les angles de ce quadrilatère sont marqués par quatre anciennes tours défensives dont celle située à l'angle nord-est qui constitue la chapelle.

L'opération concerne des travaux d'urgence et de mise hors d'eau de la chapelle par la restauration de la charpente, la réfection de la couverture et zinguerie et la restauration des vitraux et des cadres de protection extérieures de la chapelle.

Travaux extérieurs

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Toiture (charpente/couverture/ zinguerie) Début : mi 2015 Fin : fin 2015	49 962,19 Date de paiement : fin 2015	Entreprise Maddalon frères ZA Le Foulon 54121 Vandieres Tél. : 03 83 83 12 94 Fax : 03 83 83 28 11 Mél. : maddalon@maddalon.fr
Vitraux Début : mi 2015 Fin : fin 2015	6 948,70 Date de paiement : fin 2015	Atelier Bassinot Hervé frères 16, rue des Cristalleries 54000 Nancy Tél. : 03 83 35 50 03 Fax : 03 83 32 74 17 Mél. : mail@atelierbassinot.com
Protection grillagée des vitraux Début : mi 2015 Fin : fin 2015	2 025,10 Date de paiement : fin 2015	Atelier Bassinot Hervé frères 16 rue des Cristalleries 54000 Nancy Tél. : 03 83 35 50 03 Fax : 03 83 32 74 17 Mél. : mail@atelierbassinot.com
Honoraires d'architecte Début : 2015	6 500,00 Date de paiement : 2015	Atelier Grégoire André Architecture et patrimoine 16, rue Montesquieu 54000 Nancy Tél. : 03 83 20 71 87 Fax : 03 83 21 60 81 Mél. : andre.gregoire.archi@club-internet.fr
Total TTC :	65 435,99	

Le propriétaire,
François Viot

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	0			
Emprunts sollicités et/ou obtenus	19 630,80	30	2015	
Subventions obtenues	0			
Financement du solde par le mécénat	45 805,19	70		
Total	65 435,99	100		

Le propriétaire,
François Viot

Convention du 27 juillet 2015 passée entre la Fondation du patrimoine, la Fondation vieilles maisons françaises et M. Aymeri de Montalembert, propriétaire d'un immeuble classé au titre des monuments historiques sis lieudit « Château de Lassay », 53110 Lassay-les-Châteaux.

Convention entre :

- M. Aymeri de Montalembert, personne physique, domicilié au lieudit « Château de Lassay », 53110 Lassay-les-Châteaux, propriétaire d'un immeuble classé au titre des monuments historiques, ci-dessous dénommé « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n^{os} 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et représentée par son directeur général M. François-Xavier Bieuville

et

- la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n^o 93, rue de l'Université, 75007 Paris, représentée par son président M. Philippe Toussaint.

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n^o 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine délivre pour le

bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble classé au titre des monuments historiques sis à l'adresse suivante : lieudit « Château de Lassay », 53110 Lassay-les-Châteaux.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision de classement au titre des monuments historiques sur la liste de 1862, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n^o 2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe 1 de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP conformément à l'article 20 du décret n^o 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 5. : Affectation des dons

Les fonds recueillis par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;
- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine au profit du propriétaire.

Art. 7. - Engagements du propriétaire

7.1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque

l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7.2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de son immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre le propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civiles, du nombre de jours au cours desquels l'immeuble fait l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée le propriétaire est tenu de reverser à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. *bis* de l'article 200 du CGI et du *f.* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire des biens objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la Fondation du patrimoine ainsi que la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la Fondation du patrimoine ainsi que la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des

traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation vieilles maisons françaises : www.fondationvmf.org

Le propriétaire autorise la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site Internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site Internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ? (cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette des immeubles, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuville
Le président de la Fondation vieilles maisons françaises,
Philippe Toussaint
Le propriétaire,
Aymeri de Montalembert
(Liste de 1862 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Les travaux de la présente convention consistent en la restauration du châtelet d'entrée du château de Lassay (la tour Marchandet au nord-ouest, la courtine ouest ainsi que le départ de la barbacane).

Travaux extérieurs

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Couverture Début : 10-2015 Fin : 03-2016	104 772,18 Date de paiement : 2016	Société Falaisienne de Couverture Saint-Clair 14700 La Hoguette Tél. : 02 31 40 14 82 Fax : 02 31 90 21 59
Charpente Début : 10-2015 Fin : 01-2016	30 293,42 Date de paiement : 2016	Ateliers Perrault frères 30, rue Sébastien-Cady 49290 Saint-Laurent-la-Plaine Tél. : 02 41 22 37 22 Fax : 02 41 22 37 37
Maçonnerie-Pierre de taille Début : 09-2015 Fin : 03-2016	134 482,19 Date de paiement : 2016	Lefèvre ZI Nord - 4, rue François-Arago 61000 Alençon Tél. : 02-33-32-04-79
Dendrochronologie Début : 09-2015 Fin : 09-2015	4 172,52 Date de paiement : 09-2015	Dendrotech mémoires du bois 6, rue de la Forge 35830 Betton Tél. : 02 99 55 58 89
Honoraires d'architecte Début : 2015 Fin : 2016	29 232,45 Date de paiement : 09-2015 à 2016	Christophe Amiot Architecte en chef des monuments historiques La Magnanne 35250 Andouille-Neuville Tél. : 02 99 55 25 96 Fax : 02 99 55 46 83
Total TTC	302 952,76	

Le propriétaire,
Aymeri de Montalembert

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	0	0		
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0		
Subventions sollicitées et/ou obtenues	0	0		
Financement du solde par le mécénat	302 952,76	100		
Total	302 952,76	100		

Le propriétaire,
Aymeri de Montalembert

Convention du 29 juillet 2015 passée entre la Fondation du patrimoine, la Fondation vieilles maisons françaises et M. Charles-Édouard Delfau de Pontalba propriétaire d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques sis 6, rue de Meaux, 60300 Mont-l'Évêque.

Convention entre :

- M. Charles-Édouard Delfau de Pontalba, personne physique, domicilié au 6, rue de Meaux, 60300 Mont-l'Évêque, propriétaire d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, ci-dessous dénommé « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n^{os} 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et représentée par son directeur général M. François-Xavier Bieuville

et

- la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n^o 93, rue de l'Université, 75007 Paris, représentée par son président M. Philippe Toussaint.

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n^o 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques sis à l'adresse suivante : n^o 6, rue de Meaux, 60300 Mont-l'Évêque.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription au titre des monuments historiques en date du 28 juin 1989, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2 : Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n^o2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe 1 de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP conformément à l'article 20 du décret n^o 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà

du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 5. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine s'engage à

reverser au propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;
- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine au profit du propriétaire.

Art. 7. - Engagements du propriétaire

7.1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7.2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, de

la déclaration d'ouverture au public de son immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre le propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civiles, du nombre de jours au cours desquels l'immeuble fait l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera

pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée le propriétaire est tenu de reverser à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. *bis* de l'article 200 du CGI et du *f.* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire des biens objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la Fondation du patrimoine ainsi que la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la Fondation du patrimoine ainsi que la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation vieilles maisons françaises : www.fondationvmf.org

Le propriétaire autorise la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du

patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site Internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site Internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ? (cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette des immeubles, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuville
Le président de la fondation vieilles maisons françaises,
Philippe toussaint
Le propriétaire,
Charles-Édouard Delfau de Pontalba
(Décision du 28 juin 1989 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Les travaux de la présente convention consistent en des travaux d'étaiement d'urgence de la façade principale de la chapelle néogothique du château de Mont-l'Évêque afin d'éviter son effondrement.

(Tableau page suivante)

Travaux extérieurs

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Étalement façade Début : automne 2015 Fin : fin 2015	31 693,44 Date de paiement : fin 2015	SARL Létoffé 4, rue du Général-de-Gaulle 02880 Bucy-le-Long Tél. : 03 23 72 81 12/03 23 74 81 28 Fax : 03 23 72 48 03
Honoraires d'architecte Début : automne 2015 Fin : fin 2015	3 600,00 Date de paiement : fin 2015	Artene SARL d'architecture Judicaël de la Soudière-Niault Architecte DPLG - Architecte du patrimoine 13, rue Saint-Honoré 78000 Versailles Tél. : 01 39 25 04 43
Total TTC	35 293,44	

Le propriétaire,
Charles-Édouard Delfau de Pontalba

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	0	0		
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0		
Subventions sollicitées et/ou obtenues	0	0		
Financement du solde par le mécénat	35 293,44	100		
Total	35 293,44	100		

Le propriétaire,
Charles-Édouard Delfau de Pontalba

Convention du 6 août 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et M. et M^{me} Philippe Louste, propriétaires de l'immeuble sis 26, rue des Prêtres, 55600 Marville.

Convention entre :

- M. et M^{me} Philippe Louste, personnes physiques, domiciliés au n° 26 rue des Prêtres, 55600 Marville, propriétaires d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ci-dessous dénommés « le propriétaire ».

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n°s 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et représentée par son directeur général

M. François-Xavier Bieuville, ci-dessous dénommée « la fondation ».

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la fondation en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sis à l'adresse suivante : 26, rue des Prêtres, 55600 Marville.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 11 juin 1998, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe I de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur les immeubles ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP conformément à l'article 20 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;
- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites des immeubles, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la Fondation ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 5. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la Fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge des propriétaires, les parties conviennent d'ores et déjà

d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La fondation s'engage à reverser au propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;
- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Art. 7. - Engagements du propriétaire

7-1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7-2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours pas an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque

année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de son immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre le propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civile, du nombre de jours au cours desquels l'immeuble fait l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra

résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée le propriétaire est tenu de reverser à la fondation le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. *bis* de l'article 200 du CGI et du *f.* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la fondation dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la fondation, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site Internet de la fondation accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la fondation, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org

Le propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site Internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ? (cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuville
Les propriétaires,
M. et M^{me} Philippe Louste
(Décision du 11 juin 1998 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Ravalement de la façade est et confortation de l'angle sud-est de l'ancien refuge de l'abbaye d'Orval à Marville (55) acheté en 1518 par les moines cisterciens.

Travaux

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Maçonnerie Début : 04/2015 Fin : fin 2015	10 709,22 Date de paiement : 2015	SARL Entreprise Varnerot 8, avenue Pierre-Goubet 55840 Thierville Tél. : 03 29 86 33 00 Fax : 03 29 86 34 86 Mél : ent.varnerot@wanadoo.fr
Total TTC	10 709,22	

Les propriétaires,
M. et M^{me} Philippe Louste

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	0	0		
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0		
Subventions obtenues	DRAC 2 142,00	20	28 novembre 2014	20 % du montant TTC subventionnable de l'opération versé en une seule fois à la signature de l'arrêté attributif de subvention
Financement du solde par le mécénat	8 567,22	80		
Total	10 709,22	100		

Les propriétaires,
M. et M^{me} Philippe Louste

Convention du 7 août 2015 entre la Fondation du patrimoine et M. Albert Stocky relative à l'immeuble sis lieudit « Ferme de Gendersberg », 57230 Hanviller.

Convention entre :

- M. Albert Stocky, personne physique, domicilié au n°146, avenue du Général-de-Gaulle, 57600 Oeting, propriétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ci-dessous dénommé « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n°s 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et représentée par son directeur général M. François-Xavier Bieuville, ci-dessous dénommée « la fondation ».

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la fondation en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble inscrit en partie sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sis à l'adresse suivante: lieudit « Ferme de Gendersberg », 57230 Hanviller.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription partielle sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 27 juin 1984, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe I de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de

leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP conformément à l'article 20 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la fondation ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 5. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la Fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la Fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge des propriétaires, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La fondation s'engage à reverser au propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;
- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Art. 7. - Engagements du propriétaire7-1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7-2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de l'immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre le propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civiles, du nombre de jours au cours desquels les immeubles font l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée le propriétaire est tenu de reverser à la Fondation le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. bis de l'article 200 du CGI et du f. de l'article 238 bis du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la

présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la Fondation dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la Fondation, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site Internet de la fondation accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la fondation, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org

Le propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ?
(cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation

de travaux devant figurer sur le *terrain* d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuville
Le propriétaire,
Albert Stocky
(Décision du 27 juin 1984 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Le château de Gendersberg a été construit au XVIII^e siècle pour Jean Frédéric Dithmar, substitut et receveur des finances puis fermier général du Duc de Lorraine au comté de Bitche. Privé d'une partie des bâtiments agricoles et du jardin à la française dont il disposait, Gendersberg est aujourd'hui une ferme isolée sur le plateau de Hanviller. Le château est de plan allongé avec des avant-corps aux extrémités des deux façades et possède un toit de tuiles plates. Les façades et les toitures de ce château ont été inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1984.

L'opération concerne la réfection partielle de la couverture et de la zinguerie du château qui avait fait l'objet d'une précédente campagne de travaux en 2012.

Travaux extérieurs

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Couverture/zinguerie	35 522,54	Entreprise Malriat ZI Chemin de Dambach 57230 Bitche Tél. : 03 87 96 11 50 Fax : 03 87 06 16 81 Mél. : malriat.couverture@wanadoo.fr
Début : 09/2015 Fin : fin 2015	Date de paiement : fin 2015/début 2016	
Total TTC	35 522,54	

Le propriétaire,
Albert Stocky

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	16 312,54	45,92	2015/2016	Sur présentation de factures
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0		
Subventions obtenues DRAC	7 105,00	20,00	11/03/2015	20 % du montant TTC subventionnable de l'opération versé en une seule fois à la signature de l'arrêté attributif de subvention
Financement du solde par le mécénat	12 105,00	34,08		
Total	35 522,54	100		

Le propriétaire,
Albert Stocky

Convention du 10 août 2015 passée entre la Fondation du patrimoine et M^{me} Françoise Chamski née Pechenart, propriétaire de l'immeuble sis 1, allée des Tilleuls, lieudit « Château de Ribaute », 30720 Ribaute-les-Tavernes.

Convention entre :

- M^{me} Françoise Chamski, née Pechenart, personne physique, domiciliée au n° 1 allée des Tilleuls, lieudit « Château de Ribaute », 30720 Ribaute-les-Tavernes, propriétaire d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ci-dessous dénommée « la propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n°s 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et représentée par son directeur général M. François-Xavier Bieuville, ci-dessous dénommée « la fondation ».

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la fondation en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

La propriétaire dispose d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sis à l'adresse suivante : n° 1 allée des Tilleuls, lieudit « Château de Ribaute », 30720 Ribaute-les-Tavernes.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 8 janvier 2007, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, la propriétaire fournit en annexe I de la présente le descriptif détaillé des travaux

de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP conformément à l'article 20 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, la propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la fondation ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

La propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

La propriétaire précise avoir été informée que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 5. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

La propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge des propriétaires, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La fondation s'engage à reverser au propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;
- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Art. 7. - Engagements du propriétaire

7-1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, la propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7-2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, la propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. La propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, la propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de l'immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre la propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civile, du nombre de jours au cours desquels les immeubles

font l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, la propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée la propriétaire est tenue de reverser à la fondation le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. *bis* de l'article 200 du CGI et du *f.* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses

obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

La propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

La propriétaire certifie :

- qu'elle est la propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'elle autorise gracieusement la fondation dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'elle autorise expressément la Fondation, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site

Internet de la fondation accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, la propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par la propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la fondation, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org

La propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site Internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site Internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ? (cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuville
La propriétaire,
Françoise Chamski
(Décision du 8 janvier 2007 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Le château de Ribaute, inscrit en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques dispose d'un magnifique escalier à double révolution éclairé par trois loggias à l'italienne construit sur plan ovale par le célèbre architecte alsésien Rollin en 1770.

L'opération consiste en la restauration et consolidation globale de l'escalier d'honneur: palier desservant le 1^{er} étage, garde-corps, marches, gypseries, corniche et menuiseries de la cage d'escalier.

Travaux intérieurs

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Maçonnerie Début : 06/2015 Fin : 09/2015	12 798,50 Date de paiement : 10/2015	Entreprise R3S 17, lot des Vignes 09270 Mazères Tél. : 09 66 94 48 65 Fax : 05 34 01 48 65 Mél. : contact@r3s-france.com
Pierre de taille Début : 06/2015 Fin : 09/2015	21 989,00 Date de paiement : 10/2015	Serge Rousselet 4 et 6, avenue du Midi 30111 Congénies Tél./Fax : 04 66 80 73 26
Gypserie Début : 06/2015 Fin : 09/2015	9 008,00 Date de paiement : 10/2015	Jean-Claude Wolek 30210 Cabrières Tél. : 04 66 75 29 09
Serrurerie Début : 06/2015 Fin : 09/2015	22 845,08 Date de paiement : 10/2015	Joachim Cortes 55, impasse de la Cairade 30210 Cabrières Tél. : 04 66 75 19 94 Mél. : serrureriecortes@gmail.com

Menuiserie Début : 06/2015 Fin : 09/2015	3 800,00 Date de paiement : 10/2015	Georges Tissier 5, rue Basse-de-la-Tour 30720 Ribaute-les-Tavernes
Peinture Début : 06/2015 Fin : 09/2015	29 365,60 Date de paiement : 10/2015	David Gibelin 128, rue du 11-novembre-1918 30350 Lédignan Tél. : 04 66 30 84 51
Honoraires d'architecte Début : 2015	8 592,39 Date de paiement : 2015	Olivier Mouton Architecte 866, avenue Maréchal-Juin 30900 Nîmes Tél. : 04 66 21 45 73
Total TTC	108 398,57	

La propriétaire,
Françoise Chamski

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	10 000,00	9,23		
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0,00	0	2015	
Subventions obtenues DRAC	43 359,43	40	2015	Après justification de la réalisation de l'opération. Paiements à la demande du bénéficiaire dans la limite du montant maximum prévisionnel de l'aide sous forme d'acompte jusqu'à 80 % et de solde de 20 % minimum. Aide de 40 % (44 091 €) de la dépense subventionnée estimée à 110 228 €. (calculée ici au <i>prorata</i> du montant retenu).
Financement du solde par le mécénat	55 039,14	50,77		
Total	108 398,57	100		

La propriétaire,
Françoise Chamski

PATRIMOINES - MUSÉES

Arrêté n° 23 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 22 mars 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

* Pour le musée des Arts décoratifs :

Département des papiers peints :

2013.31 - De l'étude de M^e Olivier Coutau-Bégarie, Paris :

- Papier peint à motif répétitif, deux trophées de fruits dont la partie centrale de l'un est une haute corbeille, l'autre un ananas, sont disposés dans des encadrements en trompe-l'œil de cadres sculptés, papier raboté, fond brossé à la main bleu clair, impression à la planche de bois de 20 couleurs environ, manufacture Jacquemart & Bénard, 1793, référence : 1174, tampon lacunaire de la manufacture (au dos)

au prix de mille sept cent quarante-neuf euros .. 1 749 €

Total..... 1 749 €

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 24 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 22 mars 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

* Pour le musée des Arts décoratifs :

Département art nouveau/art déco :

2013.50 - De l'étude Millon, Paris :

- Chaise haute d'enfant, structure en hêtre peinte en beige, assise en paille naturelle et teinté bleue, Maurice Dufrene (décorateur), La Maîtrise (éditeur), Paris, 1911

au prix de sept cent soixante et un euros..... 761 €

Total..... 761 €

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 25 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'un achat pour le musée de la Mode et du Textile.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 29 mai 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

* Pour le musée de la Mode et du Textile :

Département des collections xx^e siècle et contemporaines :

2013.60 - De Comme des Garçons :

- Ensemble tailleur pantalon (veste, pantalon, chemise, paire de chaussures) pantalon en lainage en pied-de-

coq appliqué de roses taillées dans le même tissu, veste à boutonnage simple, col tailleur, Comme des Garçons, 2013, collection automne-hiver (5 pièces)

- Tailleur-bermuda en lainage Prince-de-Galles, veste à boutonnage croisé et manches amples, col châle, Comme des Garçons, 2013, collection automne-hiver

- Tailleur-bermuda (veste, bermuda, chemise, paire de chaussures) tailleur-bermuda en façonné rouge et noir, veste à boutonnage simple, col tailleur Comme des Garçons, 2013 collection automne-hiver (5 pièces)

- Ensemble bermuda (veste, bermuda, chemise, paire de chaussures) veste longue et bermuda en imprimé fleuri appliqué de nœuds en même tissu, Comme des Garçons, 2013, collection automne-hiver (5 pièces)

au prix de dix mille cent quarante-neuf euros 10 149,02 €

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 26 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'un ensemble d'œuvres pour le musée de la Mode et du Textile.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 1^{er} octobre 2013 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections xx^e siècle et contemporaines,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

2013.61 - Robe en agneau velours noir, effet d'asymétrie par un empiècement découpé, rebrodé de raphia rehaussé de chaque côté de daim, de raphia à l'imitation de plumes, manches chauve-souris, taille marquée par une application de cuir, dos nu, jupe

droite portefeuille. Griffes en cuir noir, graphisme or, Idéal cuir pour Claude Montana, printemps été 1983

- Robe de cocktail en cuir agneau plongé bois de rose, encolure américaine ornée de rivets sur un dos nu à une bretelle recouverte à demi d'un début de manche chauve-souris drapée, ornée également de rivets, effet de découpes soulignant les petites hanches et de lacets au dos griffe blanche, graphisme noir, Azzedine Alaïa Circa, 1981

- Robe et cape, robe longue en taffetas rouge, buste à taille basse sur une jupe très ample froncée, bas de la jupe à un volant, ornée d'une broderie de fils de soie de même couleur, découpée et géométrique, rappel des motifs sur le bas de la jupe, manches longues gigot à poignets brodés et découpés en pointe remontante, col châle en pointe au dos, se porte sous une cape à l'identique à encolure ronde soulignée d'un biais, boutonnée, rehaussée de pompons en passementerie noire, bas de la cape à importants volants. Griffes dorées, graphisme noir, Gibo pour Claude Montana, 1980 (2 pièces)

- Robe de cocktail en satin violet, à décolleté bateau et manches longues, agrémenté d'un châle à plis plats d'inspiration « Charlotte Corday » se boutonnant sur chaque côté, jupe à taille haute froncée et à lés sur jupon avec volants de même tissu, le dos de la jupe est à effet de portefeuille asymétrique ; une paire d'escarpins en coordonné à talon bottine taille 38,5. Griffes beige or, graphisme blanc, Christian Lacroix Haute Couture, automne-hiver 1987-1988. Sidonie Larizzi (chasseur), griffe noire, graphisme blanc sur la première semelle de propreté (3 pièces)

- Robe en cuir plongé violet, encolure carrée soulignant un aigle brodé de fils argent, manches gigot sur emmanchures à fronces, taille agrémentée d'une ceinture cloutée, dos décolleté en V sur une jupe droite à effet de portefeuille. Modèle n° 2641, sans griffe, bolduc d'atelier. Idéal Cuir pour Claude Montana, printemps-été 1979

- Ensemble pantalon en velours noir, veste cintrée, rebrodée de strass façon brillants figurant un important motif d'étoiles et de gerbes filantes, veste à décolleté en pointe, manches larges soulignées d'une arête sur un poignet en pointe revenant sur le dessus de la main, pantalon étroit à la cheville. Griffes bleues, graphisme argent, Thierry Mugler Circa, 1984-1985 (2 pièces)

- Robe en lamé rose en dégradé jusqu'au violet, haut à effet de collerette rigide asymétrique plissée se continuant sur le buste en diagonale, jupe à quatre volants également plissés, manches longues à épaules droites par des taquets, griffe marron, graphisme lamé or Thierry Mugler, printemps-été 1979

- Ensemble d'inspiration toréador composé d'une veste « chaque-tilla » à petit col droit en velours de soie

noir et d'un damassé or à motif floral, chacun gansé de soutaches or, chaque côté agrémenté de pompons de passementerie noir, or, manches gigot ornées de fourragères de passementerie ornées de perles, de strass, de glands, de pampilles reprenant les couleurs, et d'une culotte « taleguilla » à l'identique, rehaussée également de pompons, galon orné de métal et de strass, chaque jambe est agrémentée d'un boutonnage brides strassées et de satin noir souligné d'un nœud et rappel du galon, une blouse en dentelle noire, encolure volantée soulignée d'un ruban de satin à nouer sur un jabot rehaussé d'un plastron de plis plats, simple boutonnage, manches longues gigot avec rappel du satin et du volant. Une toque en velours noir « montera ». Yves Saint Laurent haute couture n° 46615, automne-hiver 1979-1980 (4 pièces)

- Cape-poncho en velours côtelé milleraies beige, à capuche zippée, boutonnage pression, effet de plusieurs sangles marron agrémentant les poches en daim, les épaules, dos à poche kangourou zippée, soulignée de deux poches à rabats, taille coulissée par un cordon, se porte sur un pantalon en coordonné. Kansai Yamamoto, automne-hiver 1982-1983, griffe blanche, graphisme noir

- Manteau long en cachemire et laine marine, certains empiècements en cuir noir, col châle, pattes d'épaules, manches sur soufflet se continuant au dos sur un motif arrondi, simple boutonnage, pattes de cuir soulignant la taille précédant deux poches en biais sous rabats, manches longues avec rappel des pattes, Claude Montana, 1983

- Manteau long en cuir agneau vert bouteille, col châle et parmenture en cuir agneau bordeaux gansé d'un liseré camel, carrure très épaulée, manches longues gigot, avec revers et rappel du liseré, double boutonnage brides, deux poches sous rabats, ceinture soulignant la taille, se porte sur une combinaison de jersey de laine, de couleur aubergine, ras du cou, manches longues, effets de découpes à la taille soulignant des pinces sur un pantalon large, sans griffe, Idéal Cuir pour Claude Montana automne-hiver 1979-1980

- Ensemble pantalon en velours noir brodé de fils or, de soie brun, noir, gris figurant des oiseaux, des motifs floraux, composé d'un manteau à buste triangulaire sur importante carrure, effet de découpes par des soutaches or, décolleté en V, parmentures se croisant sur une longueur asymétrique, pinces gonflant la jupe, ceinture soulignant la taille, poches dans les coutures, manches longues avec revers de soie, pantalon étroit à la cheville avec rappel de la soie agrémenté d'un pompon, griffe tissée or, graphisme noir, Gibo pour Claude Montana automne-hiver, 1979-1980 (4 pièces)

- Robe de cocktail, modèle lampion en taffetas chatoyant brun, rouille, faisant fourreau, drapée jusqu'aux hanches, se terminant par une corolle également drapée sur plusieurs jupons de crin, haut bustier en velours brun. Griffe beige or, graphisme blanc Christian Lacroix haute couture, automne-hiver 1987-1988

- Ensemble jupe composé d'une veste ouatinée en satin beige rosé, col châle finissant sur des parmentures volantées, effet de découpes soulignées de surpiqûres, d'un top à bretelles en coordonné, d'une jupe longue à empiècement asymétrique à partir des petites hanches en mousseline, une paire de gants en nylon de satin. Griffe blanche, graphisme en lamé or, Claude Montana Circa, 1983 (5 pièces)

- Robe fourreau longue en velours noir, sans manches, encolure bateau à relief doublé de satin rose formant une corolle se terminant par un profond décolleté bénitier dans lequel sont des roses de soie avec feuillage, longueur à traîne. Griffe bleue, graphisme lamé argent Thierry Mugler, automne-hiver 1987-1988

- Ensemble body et jupe ; jupe à taille haute travaillée en biais en ziberline noire, se porte avec un body à capuche manches longues en gazar noir rebrodé de paillettes et de perles argent. Griffes noires et bleues, graphisme blanc Claude Montana haute couture Circa, 1992 (2 pièces)

- Manteau en cuir agneau noir, col droit à effet de surpiqûres, un côté du buste brodé de fils or, noir à motifs feuillagés manches longues soulignées d'une arête, revers rappelant le col jupe ample coupée à la taille et ornée de pinces, poches passepoilées gansées d'un filet or et rehaussées de pompons (tâches). Griffes sur cuir noir, graphisme or rehaussé d'un élan, Idéal Cuir pour Claude Montana, Circa, vers 1979

- Ensemble jupe en cuir agneau violet composé d'un blouson à col droit, à carrure très épaulée, orné d'une patte d'épaule, manches longues gigot sur petits poignets, boutonnage pression, ceinture sur basques, deux poches en biais zippées agrémentées de glands, jupe droite en coordonné. Griffes sur cuir, graphisme or, Idéal Cuir pour Claude Montana Circa, 1980 (2 pièces)

- Ensemble jupe cuir agneau composé d'un haut bicolore noir, rouge, encolure bateau soulignée d'un boudin, épaules rehaussées de surpiqûres ouatinées, de clous et d'un gland, poche poitrine zippée, fermeture pression au dos, et d'une jupe droite avec rappel des zips et des glands. Griffes blanches, graphisme noir, caché par un bolduc collant, Idéal Cuir pour Claude Montana, vers 1978 (2 pièces)

au prix de quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros 46 999 €

réalisé à l'occasion de la vente dispersée le 14 octobre 2013 à l'Hôtel Drouot, par la maison de ventes Gros et Delettrez, 46, avenue Kléber, 75016 Paris.

Art. 2. - Les biens acquis en vertu du présent arrêté seront affectés aux Arts décoratifs, musée de la Mode et du Textile, département des collections du ^{xx}e siècle et contemporaines, où ils seront inscrits sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :
La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 27 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée des Arts décoratifs :**

Département du verre :

2013.63 - De Barry Friedman LTD, New-York (États-Unis) :

- *Cusco*, pâte de verre moulée, verre industriel plat, gravé au jet de sable, dépôt d'argent et de cuivre par galvanoplastie, Michael Glancy (né en 1950), États-Unis, 2009, signature et inscription : « MG Michael Glancy 2009 Cusco »

au prix de quatorze mille cinq cent seize euros et quatre-vingt-quinze centimes..... 14 516,95 €

2013.64 - De Catherina Tognon, Venise (Italie) :

- *Recreating a miraculous object*, verre soufflé, texte et photographie encadrés, Josiah McElheny (né en 1966), États-Unis, 1997-1999, édité en 12 exemplaires

au prix de cinq mille euros..... 5 000,00 €

Département des arts graphiques :

2013.62 - De M^{me} Françoise Boudon, Paris :

- Un dessin et six calques originaux pour *La Maîtrise* par Maurice Dufrene, Marcelle Maisonnier et Jacques Meistermann (1930-1943) (7 pièces)

- Dessin de lit pour une chambre d'enfant, crayon graphite, crayon de couleur gras rouge sur papier de type Canson à grain moyen, Maurice Dufrene, France, vers 1930-1935 ?, signature manuscrite à l'encre noire : « Maurice Dufrene »

- Plan coté pour meubles de chambre, crayon graphite, encre bleue sur papier calque, Maurice Dufrene, France, 1938, signature manuscrite à l'encre noire : « Maurice Dufrene », daté par deux fois : « 1938 », titre en lettres majuscules à la typographie soignée : « Meubles de chambre » 'La Maitrise' ech. 0,10 PM. mai 1938. « Maurice Dufrene 1938 »

- Plan coté pour meubles de chambre à coucher, le dessin étudie en détails plusieurs éléments mobiliers : une armoire (avec une étude de détail de la moulure avec un beau traitement graphique du volume, une vue de profil et un schéma technique présentant l'ouverture des portes et tiroirs), un lit, un meuble formant bibliothèque (face et profil) et la literie, crayon graphite, crayon de couleur 1935-1938, signature de façon manuscrite à l'encre noire : « Maurice Dufrene », titre en lettres majuscules à la typographie soignée : « Chambre à coucher Echelle 0,10PM »

- Plan coté pour un buffet bas et une table de salle à manger, crayon graphite, crayon de couleur rouge, encre noire sur papier calque, Marcelle Maisonnier, France, vers 1938-40, signature en lettres cursives à l'encre noire : « Marcelle Maisonnier »

- Plan coté mobilier de salle à manger, études techniques et cotées pour un buffet vues de face et profil, une table vues face et profil, un siège vu de face, crayon graphite, crayon de couleur rouge sur papier calque, Jacques Meistermann, Paris, 1940, signature manuscrite et stylisée : « Meistermann », lieu et date : « Paris, le 14 janvier 1940 », titre en lettres majuscules à la typographie soignée soussigné par le décorateur : « Salle à manger. Échelle 0,10 P.M. dressé à Paris, le 14/1/40 », chaque meuble présente un titre stylisé au crayon rouge, le calque présente également de nombreuses annotations techniques du créateur indiquant les matières utilisées pour la fabrication des meubles (cuivre chromé, palissandre, érable blanc, garniture porc) ou bien concernant leur conception ou leur usage (glaces coulissantes)

- Plan coté pour bahut bas, crayon graphite, crayon de couleur rouge, encre sur papier calque,

signature stylisée en lettres cursives à l'encre noire : « Meistermann » (sous le plan en coupe et à senestre), Jacques Meistermann, vers 1940-1943

- Plan coté pour armoire et bureau, deux études techniques et cotées pour une armoire et un bureau présentant la même ornementation que le bahut bas PR 2013.37.6.1, crayon graphite, crayon de couleur rouge, encre sur papier calque, Jacques Meistermann, vers 1940-1943, légende en lettres majuscules à la typographie soignée : « Armoire. Ech. 0,10 PM. Dressé à Paris le 29 sept. », signature en lettres cursives à l'encre noire : « Meistermann »

au prix de mille deux cent dix euros 1 210,00 €

Total.....20 726,95 €

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 28 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée de la Publicité.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée de la Publicité :**

2013.65 - De M^{me} Muriel Hamez :

- Théière, « Lipton yellow [théière] », céramique, anonyme (designer objet), France, après 1970 (lieu et date de diffusion) (2 parties)

- Tasse, « Café Hausbrandt [tasse] », céramique, anonyme (designer objet), ACF (manufacture), France, après 1970 (lieu et date de diffusion), marque de fabrique de la manufacture : « ACF made in Italy » (sous tasse)

- Tasse, « Kimbo », céramique, anonyme (designer objet), après 1963 (date de création), France, après 1970 (lieu et date de diffusion), marque de fabrique de la manufacture : « ipa Italy » (sous tasse)

- Tasse, « Café Didier Boulet », céramique, anonyme (designer objet), après 1990 (date de création), France, après 1990 (lieu et date de diffusion)

- Poivrière, salière, « Leffe », bois, métal, anonyme (designer objet) (3 pièces)

- Coupe trophée, « Martini », métal, anonyme (designer objet), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création) (2 pièces)

- Cintre, « Vêtements Marchand Fes. 32, rue de Lille, Armentières », métal, bois, anonyme (designer objet), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)

- Cintre, « Le Préféré. Ch Margage. Tailleur Rosendael », métal, bois, anonyme (designer objet), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)

- Taille-crayon publicitaire, « Total [taille crayon] », plastique, anonyme (designer objet)

- Boîte d'allumettes, « Mazda Alcaline [boîte d'allumettes] », plastique, carton, bois, anonyme (designer objet), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création) (2 pièces)

- Boîte d'allumettes, « Pelforth [pochette allumettes] », carton, bois, anonyme (designer objet), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)

- Casette audio, « Champion. À fond les tubes », plastique, papier ; offset couleur, anonyme (designer objet), 1991 (date de création), Polygram (producteur) (3 pièces)

- Jeu de cartes, « Renault. En voiture. Téo & Cerise. Jeu de 7 familles », papier ; offset couleur, anonyme (designer objet), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création) (45 pièces)

- Jeu de cartes, « Conseil Général Département du Nord. Des idées pour un monde durable », papier ; offset couleur, Christian Deschamps (illustrateur), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création), mention imprimée de l'illustrateur : « Illustration : Christian Deschamps » (verso côté bas droit), mention imprimée de l'éditeur : « Conception : Le pas de côté » (verso côté bas droit) (22 pièces)

- Protège-cahier publicitaire, « L'alcool à brûler est indispensable dans chaque foyer », papier ; lithographie couleur, anonyme (illustrateur), 2^e moitié du 20^e siècle (date de création), Efgé Valenciennes (Valenciennes) (imprimeur, éditeur), mention imprimée de l'imprimeur : « Protège cahier Efgé Valenciennes » (verso côté bas droit)

- Protège-cahier publicitaire, « Fleur de Gayant. La plus blanche des farines !! », papier ; lithographie couleur, anonyme

- Garde ordonnance, « Pharmacie Delporte. Garde ordonnance », papier ; lithographie, anonyme, 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)
- Porte-clés, « Marcillat [le pêcheur] », plastique, métal ; peinture, anonyme, 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)
- Écharpe, « Crédit Agricole Nord », Laine, anonyme, 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)
- Carte, « Rêve d'Or. L.T Piver Paris », papier ; lithographie, anonyme, 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)
- Magnét, « Coca-Cola [magnét] », papier, aimant, plastique ; offset couleur, anonyme, 2^e moitié du 20^e siècle (date de création)
- Catalogue, « Moka. Seb. La cafetière des amoureux du bon café », papier ; offset couleur, anonyme, années 1960 (date de création), Jobard Dijon (imprimeur) au prix de cent quinze euros..... 115,00 €

De M. Philippe Apeloig :

- Affiche graphique, « Your turn my turn 1983. The international contract furniture design symposium. Friday, march 18 and saturday, march 19. Pacific Design Center. Los Angeles », papier ; sérigraphie, April Greiman (10 septembre 1948-) (graphiste), 1983 (date de création), Los Angeles, 18-19 mars 1983 (lieu et dates de l'événement), mention et date imprimées de la graphiste : « 1983 made in space by April Greiman » (bas droit), signature date autographe manuscrite de la graphiste : « 2013 » (bas-côté droit)
 - Lunette 3D, « April Greiman. Reinhold Brown Gallery. April 8 - June 14 1986 », plastique, carton, April Greiman (10 septembre 1948-) (graphiste), New-York (ville), 8 avril-14 juin 1986 (lieu et dates de l'événement) au prix de quatre cent soixante-dix-huit euros et quarante centimes.....478,40 €
- Total.....593,40 €**

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :
La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 29 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation de dons manuels d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;
Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;
Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, à titre de don manuel, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée des Arts décoratifs :**

Département xvii-xviii^e :

- Plat, *Baptême du Christ*, terre vernissée, suiveur de Bernard Palissy, Atelier de Fontainebleau dit d'Avon ? Pré-d'Auge ? Vers 1600 ? Pas d'inscription, de marque ou de signature
2013.71 - offert par M^{me} Jacqueline Amphoux - Paris

Département moderne et contemporain :

- Maquette, *Super TGV* (train composé d'une motrice et d'une rame collées sur un support), train : résine et toile de verre peintes, plexiglas ; support : aggloméré peint, mousse, métal, adhésif, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1988 (date du pré-projet), référence : RT-170, échelle 1/30^e
- Jouet et produit promotionnel, *Programme Corail* « 4 000 voitures, 30 000 places assises » (train et support collés ensemble) : 3 motrices, 6 voitures et support (dont 4 voitures 1^{re} classe, 5 voitures 2nde classe, 2 voitures-bar), train : plastique, plexiglas, métal (essieux) ; support : plastique, plexiglas, Roger Tallon (1929-2011), Paris, vers 1971, Édition Lima, Italie, référence : RT-171, échelle : HO (Half-Zero)
- Maquette siège TGV (10 éléments dont un support), mousse, bois, métal, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-148, échelle 1/20^e (10 parties)
- Jouet et produit promotionnel, *Programme TGV Atlantique* « 950 voitures, 190 motrices, 4600 places assises » (train et support collés ensemble) : 2 motrices, 4 voitures et support, train : plastique, plexiglas,

- zamac ; support : plastique, plexiglas, Roger Tallon (1929-2011), Paris, vers 1986, Édition Jouef (1989-2000), France, référence : RT-54, échelle : HO
- Trophée, *TGV Atlantique* GEC Alsthom, un nez de TGV sur support, train : plastique, plexiglas, zamac ; support : plastique, plexiglas, Roger Tallon (1929-2011), Paris, vers 1989, référence : RT-22, échelle : HO
 - Maquette, *Funiculaire de Montmartre* : une voiture et un support-plateforme, voiture : plastique, plexiglas ; support : aggloméré, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1990, référence : RT-169, échelle 1/20°
 - Maquette, *Funiculaire de Montmartre* : une cabine et son quai et une station et sa cabine (dans une boîte munie d'une poignée), cabine et quai : aggloméré, mousse, plexiglas, station : plastique, plexiglas, référence : 19/20/21, échelle 1/30°
 - Maquette, *Texas TGV* : une motrice, une remorque sur support, train : résine et toile de verre peintes, plexiglas, support : aggloméré peint, mousse, métal, adhésif Letraset, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1993, référence : RT-168, échelle 1/30°
 - Maquette, *Ram 2000* : 2 remorques-motrices et support, rames : résine et bois peints, adhésif Rubson, métal ; support : aggloméré peint, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1991, référence : RT-167, échelle HO ou 1/87°
 - Maquette, prototype de nez de TER, mousse expansée, crayon papier (pour dessins de vitres et de portes), Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1997-1999, échelle 1/20°
 - Maquette, *Taiïwan Star* : deux motrices, huit remorques dans un tube plexi dans une boîte, train : résine et mousse peintes, adhésif Letraset ; support : plexiglas et rails en métal et plastique ; boîte : carton, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1996-1998, échelle : HO, inscriptions : « Eurotrain » (à l'avant du train) et : « A joint-venture of Siemens Ag and GEC Alsthom » (sur le côté du train)
 - Modèle réduit, *Eurostar* : deux motrices, deux remorques, plastique, adhésif Letraset, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1996, référence : RT-14, échelle : HO
 - Maquette, *Eurostar* : trois nez de motrices, résine moulée et mousse, plâtre, bois, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1996, référence : RT-4/9/11/, échelle 1/30°
 - Livrée extérieure, *Météor RATP* : cinq voitures/motrices, bois peints, adhésif, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1990-1991, échelle 1/43° (5 pièces)
 - Maquette, *Stram* : deux voitures-motrices, une voiture passagers, résine moulée et mousse, plâtre, bois, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1990, référence : RT-16/17/18, échelle 1/43°
 - Maquette autobus RATP, mousse dure, papier, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1996-1997, référence : RT-6, échelle 1/18°
 - Autobus, *Citadis Urbus* (modèle *Mibus*) pour la RATP, plastique, plexiglas, zamac, adhésif Letraset, Roger Tallon (1929-2011), Paris, vers 1975, référence : RT-147, échelle 1/18°
 - Prototype de panneau lumineux, *Signalétique du RER* (A,B,C,D), plexiglas, système électrique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1976, référence : RT-23
 - Cinq échantillons Bultop (5 pièces) :
. deux empreintes, résine translucide à pastilles rondes, Roger Tallon (1929-2011) et trois échantillonniers de couleurs, caoutchouc, Roger Tallon (1929-2011), modèles : RT-146, RT-143 (3 pièces)
 - 12 prototypes de maquettes du projet, *Alligator Super Ship* (éléments) pour NGV (navire à grande vitesse) (12 pièces) :
Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1995
 - Prototype, référence RT-23, mousse rigide, plastique, papier
 - Prototype, référence RT-7, résine polyester, fait après la maquette en mousse rigide
 - Prototype, grande maquette, référence RT-72 et prototype, petite maquette, référence RT-73, résine polyester, adhésif Letraset
 - Prototype, trois éléments centraux, référence RT-74, résine polyester, papier, adhésif Letraset
 - Prototype, élément central, référence RT-75, résine polyester, papier
 - Deux éléments : partie avant, référence RT-76, résine polyester (2 parties)
 - Élément : partie avant, référence RT-77, élément : partie arrière, référence RT-78 et élément : partie centrale, référence RT-79, résine polyester, papier
 - Élément de prototype de NGV, référence RT-26, résine polyester, papier, plastique
 - Quatre maquettes, série *TMX* : 4 voitures dont une voiture King Jim et une voiture La Poste, plastique et bois peints, mousse dure, adhésif Letraset, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1977-1980, Établissements Marden, Grande-Bretagne, Référence : RT-1/2/3/13 (4 pièces)
 - Maquette de voiture, série *TMX*, plastique et bois peints, mousse dure, adhésif Letraset, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1977-1980, Établissements Marden, Grande-Bretagne
 - Maquette, série *Mini-max* : une voiture et une remorque, plastique et bois peints, mousse dure, adhésif Letraset, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1976, référence : RT-149/155 (2 pièces)

- Maquette, série *Bulle* : 2 voitures, résine peinte, adhésif Letraset, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1976, référence : RT-150/151 (2 pièces)
- Maquette, *Téléavia*, polyester, adhésif, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1963/1966, référence : RT-12, échelle 1/10°
- Chaise, *Wimpy*, contreplaqué moulé verni, fonte d'aluminium, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1960, Édition Sentou
- Coque de chaise, *Wimpy*, contreplaqué moulé
- Piètement de chaise, *Wimpy*, fonte d'aluminium, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1960, Édition Sentou
- Prototype de piètement de chaise, *Wimpy*, fil de métal, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1957-1960
- Chaise de bureau, *Medius Système*, mousse de polyuréthane rigide, PVC, aluminium, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1979, Fabrication Eurosit
- Tabouret, *Medius Système*, mousse de polyuréthane rigide, PVC, aluminium, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1979, Fabrication Eurosit
- Trois maquettes de chaise, *TS*, bois, métal, Roger Tallon (1929-2011), Paris, vers 1978, Édition Sentou, référence : RT-162 (3 pièces)
- Bidon d'huile moteur 2L, *Elf Super Prestis Compétition*, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1980, référence : RT-105
- Bidon d'huile moteur 2L, *Elf Compétition*, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1980, référence : RT-116
- Deux prototypes de bidons d'huile moteur 2L, *Elf*, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1980, référence : RT-163/164 (2 pièces)
- Deux bidons de lubrifiant de synthèse 2L, *Elf 13000 Tours Synthèse*, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-115 (2 pièces)
- Bidon de liquide moteur 1L, *Elf Stopogel*, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-107
- Bidon d'huile moteur 1L, *Elf moto T* (bleu), plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-108
- Bidon d'huile moteur 1L, *Elf 8000 Tours 8* (vert), plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-106
- Bidon d'huile moteur 1L, *Elf moto 4* (jaune), plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-109/110
- Bidon d'huile moteur 1L, *Elf moto 2* (jaune), plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-110
- Bidon d'huile moteur 1L, *Elf moto compétition 4 synthèse* (jaune), plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-114
- Bidon d'huile moteur 1L, *Elf moto compétition 2 synthèse* (vert), plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-111
- Deux bidons d'huile moteur 1L, *Elf moto F*, un rouge, un orange, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1973, référence : RT-112/113
- Jeu de raquettes, *Smach*, raquette : plexiglas thermoformé, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1979, modèles : RT-130/131 (2 pièces)
- Caméra avec boîtier, *Véronic*, caméra : plastique, métal, plexiglas, cuir, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1957, Édition SEM (2 pièces)
- Élément de centre de table, *Pyramidion 3^e millénaire* avec boîte de conditionnement, argent, carton, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1998-1999, Édition Christofle, 1999, référence : RT-80
- Moulage, tête de Roger Tallon, plâtre, Roger Tallon (1929-2011), Paris, vers 1963-1966
- Moulage, tête de César, plâtre, Roger Tallon (1929-2011), Paris, vers 1963-1966
- Spot modulable avec pied, *Pin Spot*, aluminium, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1972, Fabrication Erco, Allemagne, référence : RT-156
- Accessoire pour *Pin Spot* (cadreur/volets), aluminium, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1972, Fabrication Erco, Allemagne, référence : RT-157
- Accessoire pour *Pin Spot* (disque de filtres couleurs), plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1972, Fabrication Erco, Allemagne, référence : RT-158
- Spot modulable avec pied *Pin Spot*, aluminium, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1972, Fabrication Erco, Allemagne, référence : RT-159
- Paire de chaussures de ski, plastique, mousse, métal, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1978 (2 pièces)
- Cendrier, *Art et bureau*, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1966, Édition Buisse, référence : RT-133
- Pot à crayons, *Art et bureau*, plastique, Roger Tallon (1929-2011), Paris, 1966, Édition Buisse, référence : RT-133
- 22 pièces du service, *Picnic* (22 pièces) : faïence émaillée et/ou partiellement émaillée, Roger Tallon (1929-2011), Atelier Salvatore Oliveri et Sébastien Berthau, Vallauris, 2001
- Quatre petits bols : deux bols en terre cuite marron partiellement émaillée, deux bols émaillés blanc (4 pièces)

- Quatre petites assiettes rondes, dont une percée : trois assiettes émaillées blanc, assiette terre cuite percée de trous, estampille sur deux volumes blanc : « Vallauris, 2001, Design Tallon, Potier Oliveri » ; numéro de série : « 4/5 » (4 pièces)
- Trois petites soucoupes rondes, deux soucoupes émaillées marron ; l'une est percée de trous, une soucoupe émaillée blanc, estampille : « Vallauris 2001, Design Tallon, Potier Oliveri » ; numéro de série : « 4/5 » (sur une soucoupe marron), estampille : « Design Tallon, Potier Oliveri » ; numéro de série : « 4/5 » (soucoupe blanche) (3 pièces)
- Trois bols : deux bols émaillés blanc, un bol partiellement émaillé marron (3 pièces)
- Deux petits plats ovales : un plat partiellement émaillé marron, un plat émaillé blanc (2 pièces)
- Deux petites assiettes ovales : une assiette terre blanche non émaillée, percée de trous, une assiette émaillée marron, estampille : « Design Tallon, Potier Oliveri » (sur les deux pièces), numéro de série : « 4/5 » (assiette marron), numéro de série partiellement effacé : « 1/ ? » (assiette blanche) (2 pièces)
- Grand plat, partiellement émaillé
- Deux grandes assiettes ovales : une assiette terre cuite émaillée marron, une assiette terre cuite émaillée blanc, estampille : « Design Tallon, Potier Oliveri » ; numéro de série : « 4/5 » (sur chaque assiette) (2 pièces)
- Plat moyen ovale, émaillé blanc
- 48 prototypes de couverts (48 pièces) : Ensemble de couverts en aluminium ou en acier inoxydable peint, Roger Tallon (1929-2011)
- Onze grandes fourchettes à quatre dents : neuf fourchettes en aluminium peint, deux fourchettes en acier inoxydable peint (11 pièces)
- Grand couteau avec dents, aluminium peint
- Sept petites fourchettes à trois dents, aluminium peint (7 pièces)
- Cinq petits couteaux : quatre couteaux avec dents, un couteau sans dent, aluminium peint (5 pièces)
- Huit grandes cuillères : sept cuillères aluminium peint, une cuillère acier inoxydable peint (8 pièces)
- Cinq petites cuillères : trois petites cuillères aluminium peint, deux petites cuillères acier inoxydable peint (5 pièces)
- Huit moyennes cuillères, aluminium peint (8 pièces)
- Trois cuillères à huîtres, acier inoxydable peint (3 pièces)
- Huit prototypes de couverts : six grandes fourchettes à quatre dents, couteau, petite fourchette à trois dents, aluminium non peint, Roger Tallon (1929-2011) (8 pièces)
- Grand couteau, acier inoxydable non peint, Roger Tallon (1929-2011)
- Coquetier, bois, Roger Tallon (1929-2011)
2013.72 - offerts par Nicole Tallon - Paris.
- Quatre sets de deux couverts (une fourchette et un couteau) pour le service de restauration des trains Corail, Roger Tallon (1929-2011) (auteur du dessin), 1975 (8 pièces)
2013.73 - offerts par Françoise Jollant - Paris.
- Table-bar, métal laqué, inox, bois, anonyme ?, Maria Pergay (née en 1930 en Moldavie et active à Paris) (créateur) ?, vers 1970-1972
2013.74 - offerte par M. et M^{me} Marcel Wormser - Paris.
- Lampe à poser, *The Cave*, céramique émaillée, Benjamin Graindorge (né en 1980) (créateur), 2012, Moustache (éditeur)
- Petite lampe de table, *Vapeur*, métal laqué, Tyvek, Inga Sempé (née en 1968) (créatrice), France, 2009, Moustache (éditeur), France
- Grande lampe de table, *Vapeur*, métal laqué, Tyvek, Inga Sempé (née en 1968) (créatrice), France, 2009, Moustache (éditeur), France
- Chaise tripode, *Petite Gigue*, chêne massif teinté ou contreplaqué de chêne laqué, François Azambourg (né en 1963) (créateur), France, 2007-2010, Moustache (éditeur), France
- Chaise, *Bold*, métal, mousse polyuréthane, textile, Big-Game (né en 1968) (créatrice), France, 2009, Moustache (éditeur), France
2013.75 - offertes par Moustache - Paris.
- Tapis, *Empreintes*, 100% acrylique, tufté main, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 1990, Tai Ping Carpets (éditeur), Chine
- Tapis, *Chat perché*, coton imprimé, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 2000, Toulemonde-Bochart (éditeur), France
- Prototype de tapis, (*sans titre*), pièce unique, 100% laine, tufté main, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 2010, Toulemonde-Bochart (fabricant), France
- Tapis, *Chèvres*, 100 % laine, tufté main, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 1996, Toulemonde-Bochart (éditeur), France
- Tapis, *Éléphant*, coton imprimé, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 1992, Vibel (distributeur)
- Tapis, *Poisson-oiseau*, coton imprimé, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 1996, Habitat (distributeur)

- Tapis, *Sound*, laine, tufté main, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 1997, Jean-Paul Dentan (éditeur), Suisse, Interio (distributeur), Suisse

- Tapis, *Les animaux en voie de disparition*, coton imprimé, Zofia Rostad (née en 1935) (créateur), Pologne, active en France, 1987-1988, Jean-Paul Dentan (éditeur), Suisse, Monoprix (distributeur), France

2013.76 - offerts par Zofia Rostad - Paris.

- Lustre monumental, lames d'acier poli, métal laqué, néon, verre, Michel Boyer (1935-2011) (créateur), France, 1972, Verre Lumière (fabricant)

2013.77 - offert par Françoise Zanetti, Jacqueline Martin et Marie-Lise Bensaba - Paris.

- Lampe, Thynnus, laiton patiné, verre antique, Patrick Hourcade (né en 1950) (créateur), France, 2013, Galerie du Passage (éditeur)

2013.78 - offerte par Patrick Hourcade et Pierre Passebon - Paris.

- Collier, *Foulard*, pièce unique, améthystes, apatites, opales de feu, iolites, péridots, rubellites, tanzanites, tourmalines, or jaune 22 carats, Marie-Hélène de Taillac (née en 1964), 2000, poinçon de Maître (poisson) et poinçon de garantie (tête d'aigle et 750)

- Bague, Cabochon, pièce unique, calcédoine bleue, or jaune, Marie-Hélène de Taillac (née en 1964), 1997, poinçon de Maîtres, Initiales gravées MHT

2013.79 - offerts par Marie-Hélène de Taillac - Paris.

- Paravent à six feuilles, *Arbres*, laque gravée façon Coromandel, laque brune gravée et modulé d'or sur fond argent, Pierre Bobot (1902-1974), 1962, signature gravée : « Pierre Bobot » (en bas à droite)

2013.80 - offert par Nicole Plattier dit Curtet - Le Kremlin-Bicêtre et Fernand Bobot - Meudon.

- Collier *Bureaucracy*, or, titane, Blanche Tilden (née en 1968) (créatrice), Australie, 2000

- Broche, *Triangle*, nylon (impression 3D), encre, épingle en acier inoxydable, Bin Dixon-Ward (née en 1960), Australie, 2012

2013.81 - offerts par Diana Morgan - Victoria (Australie).

Département du verre :

- Vase, *Crépuscule*, verre pressé moulé, repris à chaud, gravé à l'acide, repoli partiellement, Edouard Cazaux (1889-1974), vers 1930, David Guéron (Cristalleries de Compiègne), signature gravée à l'acide : « Cazaux-Guéron » (sous la pièce)

2013.82 - offert par Michael Caine - Elizabeth Bay (Australie).

- *Frontière - Border*, verre soufflé et émaillé, Richard Meitner (né en 1949), Pays-Bas, 1984, signature à la pointe sous la pièce : « R. Meitner 84 »

- Objet de la série *La Linea*, verre soufflé et verre moulé, métal peint et base en bois peint, Richard Meitner (né en 1949), Pays-Bas, 1988, signature et inscription : non signé

- *Flying Boat*, plaque en pâte de verre avec socle en fer forgé, Penny Carter (née en 1966), France, 1993, signature gravée à la pointe au revers : « Penny Carter .IV.93 »

2013.83 - offerts par M. et M^{me} Olivier Sibony - Paris.

- *Forme abstraite*, bloc de cristal optique taillé, Matei Negreanu (né en 1941), France, 2005

2013.84 - offert par Édouard Williamson - Cheneng.

Département des arts graphiques :

- 488 dessins de modèles d'ateliers dessinés par la modéliste Marguerite Porracchia (1901-1988) pour la Maison de couture Jeanne Lanvin (1867-1946) (488 pièces) :

- Onze carnets de croquis de modèles de mode féminine :

- Cahier de devoirs, cours de Mlle Thomas Marguerite Porracchia Couturière 3ème année, croquis de robes, 15 feuilles de dessins, certaines recto et verso, crayon graphite, crayon de couleur et encre noire, aquarelle, collages, relié à couture, Marguerite Porracchia, 1916-1918, non paginé

- Carnet de croquis de recherches à spirales (marque Esquisse), croquis de tailleurs, robes, manteaux, coiffes-turbans, galons, poches, études de détails pour galons d'épaules et épaulements, nombreux croquis de recherches au recto et verso au crayon graphite, encre noire, encres de couleurs, certains aquarellés ou gouachés sur papier, quelques échantillons textile épinglés, Marguerite Porracchia, 1944-1946, certains croquis annotés ou commentés avec citation de noms tels que Jane Renouardt, Madeleine Vramant, non paginé

- Carnet de croquis de recherches à spirales (marque Despé-Helical), croquis de robes, tailleurs, crayon graphite, certains gouachés sur papier, Marguerite Porracchia, 1947-1949, non paginé

- Carnet de croquis de recherches, croquis de robes, tailleurs, crayon graphite, crayon de couleur, crayon gras, encre, aquarelle, Marguerite Porracchia, fin années 1940, étiquette Lesieur et Renault sur la couverture, carnet non paginé

- Carnet de croquis de recherches à spirales (marque Esquisse), manteaux, robes, tablier, tailleurs, pullovers, blouses, cols, études de plis, dentelles, précisions relatives aux accessoires, croquis - relevés de

collections lors de visites de collections du musée de Tokyo - certains annotés, croquis au recto et au verso sur papier et papier calque ; crayon graphite, crayon de couleur, encre, gouache, Marguerite Porracchia, vers 1950, certains croquis sont annotés – précision concernant le textile ou la couleur, noms d'illustrateurs ou de décorateurs cités : « genre Bérard », « genre Marty », carnet non paginé

- Carnet de croquis de recherches à spirales, chapeaux, manteaux, robes, tailleurs, croquis au crayon graphite annotés, Marguerite Porracchia, 1948-1952, croquis annotés du titre de modèle, carnet non paginé

- Carnet de croquis de recherches à spirales, manteaux trois quart, robes, tailleurs, vestes, nombreux détails pour la disposition de boutons, croquis au crayon graphite annotés avec titre, certains présentent un échantillon textile épinglé, Marguerite Porracchia, vers 1948-1952, croquis annotés du titre, carnet non paginé

- Carnet de croquis de recherches à spirales, robes de jour, de bal, de cocktail, de mariée, tailleurs, crayon graphite, encre noire, rehauts de gouache, quelques croquis épinglés aux feuilles, Marguerite Porracchia, vers 1950-1954, citation de noms comme Yvonne Printemps, « Bal Boni de Castellane », carnet : étiquette Lesieur et Renault sur la couverture, non paginé

- Carnet de croquis de recherches, jaquettes, vestes, pèlerines, spencers, boléros, jupes, pantalons, robes pour « petits dîners » (*sic*), détails de poches, 12 calques sont attachés sur le contreplat du dos, 2 croquis de robes sur feuillets mobiles insérés dans le carnet, crayon graphite sur papier et papier calque, encres noire et bleue sur papier découpés et collés, certains dessins sont rehaussés à l'aquarelle, Marguerite Porracchia, vers 1955, carnet non paginé

- Carnet de croquis de recherches, robes, jupe boule à la manière de Cardin, « faux deux-pièces », petites capes, boléro, « croquis têtes pour coiffeurs », croquis pour chaussures à talons, crayon graphite, crayon à bille bleu, crayon de couleur, encre, feutre sur papier, Marguerite Porracchia, vers 1950-1959, carnet non paginé

- Carnet de croquis, contient notamment le portrait au crayon du donateur, Bruno Gaudenzi, enfant, 4 feuillets mobiles, robes, manteaux, ceintures-bijoux, modèle de robe « pétales », robe à décor de festons, crayon graphite, crayon feutre, crayon à bille, encre, Marguerite Porracchia, vers 1960-1970, carnet non paginé

- Portfolio I : dessins de modèles 1920 pour la Maison Jeanne Lanvin (183 pièces) :

. Onze dessins de mode pour enfant et jeunes femmes, encre de chine, plume, rehauts à l'aquarelle sur papier cartonné, Marguerite Porracchia, vers 1904-1906 et vers 1925

. Quinze dessins de mode féminine, trois dessins au crayon de couleur noir avec rehauts à l'aquarelle sur papier calque épinglés sur papier à en-tête Jeanne Lanvin (22, Faubourg St-Honoré) et 12 dessins au crayon de couleur noir et rehaussés à l'aquarelle sur papier de type Canson dont 1 avec échantillon de tissu épinglé, Marguerite Porracchia, France, vers 1906-1914

. Cent-deux dessins de modèles de robes, jupes et manteaux, crayon graphite avec rehauts de gouache ou à l'aquarelle sur papier fin ou de type Canson, tous comportent un titre-nom de modèle et la plupart sont annotés au crayon graphite ou bien à l'encre noire, Marguerite Porracchia Aubier, France, vers 1924-1927

. Trois projets publicitaires pour la Maison Jeanne Lanvin, crayon graphite avec rehauts de gouache sur papier calque, Marguerite Porracchia, vers 1920

. Deux maquettes pour le parfum « boule noire » Arpège de la Maison Jeanne Lanvin créé par Paul Iribe, encre et gouache sur papier de type canson cartonné, Marguerite Porracchia, France, vers 1927

. Trois gouaches représentant des femmes en robes représentées dans un décor intérieur meublé de style Art Déco, dans le goût : « Les robes de Paul Poiret racontées par Paul Iribe », 1908 « Les choses de Paul Poiret vues par Georges Lepape », 1911, Marguerite Porracchia, France, 1920

. Six gouaches de modèles de chapeaux, béguins, crayon graphite, gouache sur papier de couleur bleu, Marguerite Porracchia, France, 1920-1922

. Trente-six gouaches de modèles de robes de jour et de « robes de style » selon l'appellation admise par la Maison Jeanne Lanvin, crayon graphite, gouache sur papier de type canson et de couleur bleu-gris, Marguerite Porracchia, France, 1920-1922, un dessin précisément daté « Hiver 21 » et annoté avec le numéro attribué au modèle par les ateliers

. Cinq dessins : mode pour enfant et maquettes pour illustration de magazine de mode, crayon graphite, aquarelle et gouache, Marguerite Aubier, France, vers 1925, signature abrégée

- Portfolio II : dessins de modèles 1930 pour la Maison Jeanne Lanvin (101 pièces) :

. Cent un dessins de modèles de robes de cocktail et de robes du soir, crayon graphite, gouache sur papier calque et papier de couleur de type canson ; 22 dessins gouachés exécutés sur papier de couleur gris avec échantillon textile pour la réalisation du modèle, ces dessins étaient peut-être destinés à être montrés à la clientèle, Marguerite Aubier, France, années 1930, tous les dessins portent un nom de modèle de même typographie que celle employée pour les dessins conservés dans les archives de la Maison

Lanvin pour cette période, cet ensemble de dessins est accompagné d'une liste de noms de modèles : « Lysistrata, Ramsès, Clair de Lune, la Jungle, Fugue » etc. annotés d'un numéro de modèle d'atelier ; sur cette liste, les modèles regroupés par type ou usage avec leurs noms et sont datés des mois de février, juillet et août 1931, d'août 1932 et d'août 1933, marque d'un tampon rectangulaire encre rouge : « Jeanne Lanvin, S.A. Modèles déposés - Reproduction interdite » (pour certains d'entre eux), signature abrégée : « M. Aubier » (pour l'un d'eux)

- Portfolio III : dessins pour personnages de théâtre pour le département de costumes Jeanne Lanvin (?) (7 pièces) :

. Sept dessins de personnages costumés, dessins pour Albertine et Odette de Crécy, un croquis gouaché pour le costume d'Amnérís pour Aïda, un croquis gouaché du costume d'Yvonne Printemps pour la pièce de théâtre Du côté de chez Proust de Curzio Malaparte en novembre 1948, crayon graphite, gouaches, Marguerite Porracchia, France, vers 1920 à 1948

- Portfolio IV : dessins de modèles 1940 pour la Maison Jeanne Lanvin (31 pièces)

. Trente et un dessins, crayon graphite, gouache sur papier crème ou bistre, Marguerite Porracchia, France, été 1947 et vers 1948-1949, 19 dessins sont datés et titrés

- Portfolio V : dessins de modèles 1950 pour la Maison Jeanne Lanvin (155 pièces) :

. Cent-cinquante-cinq dessins de modèles de robes de jour, robes-pullover, robes de mariée, pullovers, cache-cœur, tailleurs jupes, manteaux et vestes, crayon graphite, gouache sur papier mince et sur papier de type canson crème ou bistre, Marguerite Porracchia, France, vers 1950

2013.67 - offerts par M. Bruno Gaudenzi - Paris.

- Dessin, *Urna*, stylo bille bleu sur papier jaune, Cristiano Bianchin (né en 1963), Italie, 2005, signature et date au crayon : « Cristiano Bianchin 2005 » (en bas à gauche)

- Dessin, *Ustensile*, stylo bille bleu sur papier blanc, Cristiano Bianchin (né en 1963), Italie, 2005, signature au stylo bille noir : « Bianchin » (en bas à droite), date au crayon : « 2005 » (en bas à gauche)

- Dessin, *Ustensile*, stylo bille noir et blanc correcteur sur papier à lignes blanc (page d'agenda), Cristiano Bianchin (né en 1963), Italie, 2004-2005, signature au stylo bille noir : « C. Bianchin » (en bas à gauche), daté au crayon : « /04 /05 » (en bas à droite), titre au crayon : « Ustensile » (sur le long du bord droit)

- Dessin, *Fusi, Nidi, Semi*, stylo bille noir sur papier blanc, Cristiano Bianchin (né en 1963), Italie, octobre

1996, signature au stylo bille noir : « Cristiano Bianchin » (en bas à gauche), date au feutre noir : « 96 » (en bas à gauche)

- Dessin, *Semi con bicchiere « Balloton »*, stylo bille noir sur papier orange, Cristiano Bianchin (né en 1963), Italie, novembre 1995, signature au stylo bille noir : « Bianchin » (en haut à droite), titre et date au stylo bille noir : « Semi '95 » (en bas à droite), inscription : [« Battuti »] (en bas au centre)

- Dessin, *Fusi, Nidi-Fusi, Semi*, stylo bille noir sur papier blanc cassé, Cristiano Bianchin (né en 1963), Italie, 1996, signature au stylo bille noir : « C. Bianchin » (en bas à gauche), date au stylo bille noir : « '95 » (en bas à droite)

2013.68 - offerts par M. Cristiano Bianchin - Venise (Italie).

- Dessin, *Vue du stand du syndicat du rotin, Art/Ménager/59*, crayon et encre de Chine sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, 1959, signature et date : « abraham et rol » « 59 » (en bas à droite)

- Dessin, *Plan et élévations d'ensemble du stand du syndicat du rotin, Art/Ménager/59*, crayon, encre de Chine et morceaux de calques à motif collés sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, vers 1958-1959, signature et date : « abraham et rol » « 59 » (en bas à droite)

- Dessin, *Vue et coupe d'une version jamais réalisée du Fauteuil « Soleil » en rotin, Art/Ménager/59*, crayon et encre de Chine sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, vers 1958, signature et date : « abraham et rol » « 59 » (en bas à droite)

- Dessin, *Vue et coupe du Fauteuil « Ressort » en rotin, Art/Ménager/59*, crayon sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, mai 1958, signature et date : « abraham + rol mai 58 » (en bas à droite)

- Dessin, *Recherche pour le Fauteuil « Soleil » en rotin*, crayon et encre de Chine sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, vers 1958

- Dessin, *Recherches de piètement pour bureaux*, crayon et stylo à bille sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, 1982, signature et date : « abraham + rol 1982 » (en bas à droite)

- Dessin, *Croquis de chaise en rotin* [?], crayon et encre de Chine sur calque, Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date

- Dessin, *Croquis de tabouret ou repose-pieds*, stylo à bille rouge sur papier, Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date

- Dessin, *Esquisse pour une chaise*, crayon sur calque, Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Croquis pour un fauteuil en rotin* [?], crayon sur calque, Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Deux versions d'une chaise*, encre de chine sur calque, Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Lampe à multi positions de forme pyramidale* (sommets arrondis), feutre noir et stylo bille noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signature : « abraham + rol » (en bas à gauche), filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Dessin d'une lampe ?*, feutre noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Lampe à multi positions de forme rectangulaire*, feutre noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Lampe à multi positions de forme carrée*, feutre noir et stylo bille noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signature : « abraham + rol » (en bas à gauche), filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Lampe à multi positions de forme pyramidale* (sommets pointus), feutre noir et stylo bille noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signature : « abraham + rol » (en bas à gauche), filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Applique à ouverture « chevet » ou complète*, feutre noir et stylo bille noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signature : « abraham + rol » (en bas à gauche), filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Lampe à multi positions de forme rectangulaire* (composée de deux parties), feutre noir et stylo bille noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signature : « abraham + rol » (en bas à gauche), filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Lampe à multi positions de forme carrée* (composée de deux parties), feutre noir et stylo bille noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signature : « abraham + rol » (en bas à gauche), filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Lampe à multi positions de forme carrée* (partie supérieure légèrement bombée), feutre noir et stylo bille noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signature : « abraham + rol » (en bas à gauche), filigrane du papier : « DAC »
- Dessin, *Lampe à poser*, crayon sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Meuble télévision*, crayon sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Esquisse pour une table basse au plateau carré*, feutre rouge sur papier jaune très fin, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Esquisse pour une table basse au plateau rond*, feutre rouge sur papier jaune très fin, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Esquisse pour une table basse au plateau carré et piètement plein revenant sur le plateau*, feutre rouge sur papier jaune très fin, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Esquisse pour une table basse au plateau rond et piètement plein*, feutre rouge sur papier jaune très fin, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Esquisse pour une table basse ou un repose pied*, feutre rouge sur papier jaune très fin, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Étude pour une chaise en rotin : variantes*, crayon et encre de Chine sur papier calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, juillet 1964 [?]
- Dessin, *Étude pour une étagère et un porte-manteau*, feutre noir sur papier jaune très fin, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Étude pour une étagère bibliothèque*, feutre noir sur papier jaune très fin, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
- Dessin, *Étude pour un fauteuil de rotin* (3 vues), crayon et stylo bille noir sur calque supérieur Canson, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, 1970, signature et date : « abraham + rol » « 1970 » (en bas à droite)
- Dessin, *Étude pour un fauteuil de rotin avec coussins*, crayon et stylo bille noir sur calque, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, [c. années 1970], signature : « abraham + rol » (en bas à droite)
- Dessin, *Étude pour un fauteuil de rotin* (3 vues), crayon et stylo bille noir sur calque supérieur Canson, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, 1970, signature et date : « abraham + rol » « 1970 » (au dos en bas à droite)
- Dessin, *Étude pour une table en bois et métal/J.A. 03*, crayon, gouache et feutre noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), France, 1954, signature et date : « janine abraham 1954 » (en bas à droite)

- Dessin, *Étude pour une desserte/J.A. 04*, crayon, gouache et feutre noir sur papier, Janine Abraham (1929-2005), France, 1954, signature et date : « janine abraham 1954 » (en bas à droite)
 - Dessin, *Étude pour un lit double et une table de chevet à motif triangulaire*, crayon graphite, crayon blanc, gouache et collage de papiers sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour un lit double et une table de chevet à motifs rectangulaires*, crayon graphite, gouache et collage de papiers sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour un lit simple et une table de chevet à motifs de losanges*, crayon graphite, gouache et collage de papiers et carton sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour un lit double*, crayon graphite, gouache et collage de papiers sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour un lit simple*, crayon graphite, gouache, scotch et collage de papiers sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour un lit double au cadre ajouré*, crayon graphite, gouache, stylo à encre noire et collage de papiers sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour un lit double en bois teinté bleu*, crayon graphite, gouache et collage de papier sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour une table et une chaise*, crayon graphite, gouache et scotch sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour une chaise en rotin*, crayon graphite et gouache sur papier canson noir, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date
 - Dessin, *Étude pour un lit avec ressort tendu entre les montants*, crayon graphite, gouache et bande de papier tapuscrit collée sur papier canson noir encollé sur un carton recouvert d'un feuillet de plastique transparent épais, tirage collé au verso, ne correspond pas exactement au modèle de lit du recto, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signatures : « abraham et rol » accompagnées de la mention : « modèle déposé » (en bas à droite), tapées sur papier machine
 - Dessin, *Étude pour un lit double aux pieds boules*, crayon graphite, gouache, collage de papiers et bande de papier tapuscrit collée sur papier canson noir encollé sur un carton recouvert d'un feuillet de plastique transparent épais, tirage collé au verso, ne correspond pas au modèle de lit du recto, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, signatures : « abraham et rol » accompagnées de la mention : « modèle déposé » (en bas à droite), tapées sur papier machine
 - Dessin, *Étude de décoration d'intérieur pour un séjour*, crayon graphite, gouache, collage de papiers sur papier blanc encollé sur un carton recouvert d'un feuillet de plastique transparent épais, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, titre et signatures : « Séjour » « abraham et rol » (en bas à gauche)
 - Dessin, *Étude de décoration d'intérieur pour un bureau*, crayon graphite, gouache, marqueur et collage de papiers sur papier blanc encollé sur un carton recouvert d'un feuillet de plastique transparent épais, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, titre et signatures : « Bureau » « abraham et rol » (en bas à gauche)
 - Dessin, *Étude de décoration d'intérieur pour une entrée*, crayon graphite, gouache, feutre noir et collage de papiers sur papier blanc encollé sur un carton recouvert d'un feuillet de plastique transparent épais, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, titre et signatures : « Entrée » « abraham et rol » (en bas à droite)
 - Dessin, *Étude de décoration d'intérieur pour une chambre*, crayon graphite, gouache, feutre noir et collage de papiers sur papier blanc encollé sur un carton recouvert d'un feuillet de plastique transparent épais, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, titre et signatures : « Chambre » « abraham et rol » (en bas à droite)
 - Dessin, *Étude de décoration d'intérieur pour une salle de bains*, crayon graphite, gouache, feutre noir et collage de papiers sur papier blanc encollé sur un carton recouvert d'un feuillet de plastique transparent épais, Janine Abraham (1929-2005), Dirk Jan Rol (né en 1929), France, sans date, titre et signatures : « Salle de bains » « abraham et rol » (en bas à droite)
- 2013.69 - offerts par M. Dirk Jan Rol - Meudon.
- Dessin, *Lampe Halogène de bureau Moebius 2*, crayon sur papier très fin collé en quatre points sur une feuille, Marc Berthier (né en 1935), France, 1984, annotations techniques : « Base tournante avec transfo tonique » (en bas à gauche) ; « Par déformation contrôlée du parallélogramme la tête de lampe reste parallèle au plan de travail » (à droite), titre : « Lampe

halogène de bureau Moebius 2 » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite sur le dessin)

- Dessin, *Lampe incandescente Moebius 1*, crayon sur papier très fin collé en plusieurs points sur une feuille, Marc Berthier (né en 1935), France, 1984, annotations techniques : « Solution 1 » (sous le dessin de gauche) ; « Solution 2 » (sous le dessin de droite), titre : « Lampe incandescente Moebius 1 » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite sur le dessin)

- Dessin, *Lampe Halogène de bureau Moebius 2*, crayon noir et crayon blanc sur papier kraft, Marc Berthier (né en 1935), France, 1984, annotations techniques autour des dessins : « Moebius-Lamp pivotante-basculante/Tube et tôle d'aluminium repoussée-tournée/Finition anodisée ou laquée au four » (en haut à gauche), titre : « Moebius Lamp/Marc Berthier/Paris 1984 » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite sur le dessin)

- Dessin, *Theophile Chair - Side-vue*, crayon sur papier très fin collé en trois points sur une feuille, Marc Berthier (né en 1935), France, 1985, titre : « Theophile Chair - Side-Vue » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite à cheval sur le dessin et le support)

- Dessin, *Theophile Chair - Back side*, crayon sur papier très fin collé en quatre points sur une feuille, Marc Berthier (né en 1935), France, 1985, titré : « Theophile Chair, Back Side » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite à cheval sur le dessin et le support)

- Dessin, *Theophile Chair - Back vue*, crayon sur papier très fin collé en quatre points sur une feuille, Marc Berthier (né en 1935), France, 1985, titre : « Theophile Chair Back Vue » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite à cheval sur le dessin et le support)

- Dessin, *Theophile Chair - Front vue*, crayon sur papier très fin collé en quatre points sur une feuille, Marc Berthier (né en 1935), France, 1985, titre : « Theophile Chair Front Vue » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite à cheval sur le dessin et le support)

- Dessin, *Theophile Chair*, crayon noir, crayons de couleur et collage sur papier kraft, Marc Berthier (né

en 1935), France, 1985, annotations techniques autour des deux vues de la chaise : « Chaise à structure d'acier ou aluminium/Tige de 8 à 10 mm Ø cintrée soudée (sur 4 points)/Tôle estampée assemblée par œillets rivetés/assise et dossier : Multiplis (Playwood) » (en haut à gauche), titre : « Theophile chair/Marc Berthier 1985/Hommage à Jean Prouvé -> Via » (en bas à droite), tampon : « Marc Berthier/141, Bd St-Michel/75005 Paris/Tél. : 43 26 49 97/Fax : 46 33 16 16 » (en bas à droite)

2013.70 - offerts par M. Marc Berthier - Paris.

Département des jouets :

- Jeu de cirque, *Le Cirque de Paris*, quatre clowns, Monsieur Loyal, un dresseur, un tigre, un cheval, une girafe et six socles, bois peint et composition peinte, France, années 1920 (13 pièces)

- Jeu de cirque, numéro de chien dressé, un chien et son dresseur prennent place sur une estrade blanche ; quatre personnages sont au sol : deux personnages en costume bleu, un clown blanc et un Monsieur Loyal, bois laqué et peint, France, 1920-1929 (9 pièces)

- Figurine articulée, *Clown Fratellini*, guitariste vêtu d'une veste queue de pie rouge et d'un pantalon vert ; il est maquillé en blanc et porte un chapeau haut de forme noir, bois et carton peint, France, vers 1920-1930

- Figurine articulée, *Clown Fratellini*, joueur de tuba ; sa tenue est bariolée : une veste bleue doublée de carreaux et un pantalon rayé orange et noir ; il ne porte qu'une chaussure, bois et carton peint, France, vers 1920-1930

- Clown sur roulettes, clown sur une plateforme à roulettes ; il est vêtu d'un costume avec une jupe bouffante rouge et porte un bonnet pointu, bois peint, France, 1942-1944

- Clown sur roulettes, clown sur une plateforme à roulettes ; il est vêtu d'un costume avec une jupe bouffante bleue et porte un bonnet pointu, bois peint, France, 1942-1944

- Jouet à pousser, *Jojo, clown sur monoroue*, Jojo prend place sur un vélo bicolore rouge et vert ; il porte des vêtements imprimés ; une chemise en « pieds de poule » rouge ainsi qu'un pantalon rayé bleu et blanc, bois peint, tissu, laine, France, vers 1950

- Figurine articulée, *Acrobate*, personnage aux bras et jambes articulés, tient en équilibre sur une tige ; il garde dans ses mains un balancier, bois peint et bois laqué peint, métal, Sri Lanka (?), Indonésie, 1975-1980 (2 pièces)

- Peluche, *Titi*, personnage issu du dessin animé « Titi et Grosminet », série « Baby Looney Tunes », fibres synthétique, polyester, Trudi (fabricant), Italie

- Peluche, *Titi en robin des bois*, personnage issu du dessin animé « Titi et Grosminet », polyester, M-B Sales LP Westmont (fabricant), États-Unis, Chine (sous-traitance), 1992

2013.85 - offerts par Monica Burckhardt - Neuilly-sur-Seine.

- Panoplies et accessoires religieux : soutane d'enfant, aube, burette en verre, chasuble réversible blanche et rouge, étoile blanche et rouge, voile de calice, manipule, bourse, pupitre de messe avec pochette de protection, étoile de confession violette et blanche, rochet, cordon, clochette ; toile de coton, sergé, dentelle mécanique, verre, velours coupé uni rayonne viscosse, tissu façonné dérivé du taqueté et passementerie en rayonne viscosse et filé métallique, filé métallique doré, bois Suzanne Guérard (1866-1949) (couturière), France, vers 1945 (13 pièces)

2013.84 - offerts par Pierre Cheynet - Rillieux-la-Pape.

- Girafe gonflable de couleur jaune sur laquelle l'enfant peut s'asseoir, livret, emballage, PVC souple, plastique et carton, Libuše Niklová (1934-1981) (designer), 1971, Fatra a. s., Napajedla (fabricant), 1974 (début de la production), 2011 (réédition) (3 pièces)

- Buffle gonflable de couleur rouge sur lequel l'enfant peut s'asseoir, livret, emballage, PVC souple, plastique et carton, Libuše Niklová (1934-1981) (designer), 1971, Fatra a. s., Napajedla (fabricant), 1973 (début de la production), 2011 (réédition) (3 pièces)

- Éléphant gonflable de couleur bleue sur lequel l'enfant peut s'asseoir, livret, emballage, PVC souple, plastique et carton, Libuše Niklová (1934-1981) (designer), 1972, Fatra a. s., Napajedla (fabricant), 1974 (début de la production), 2011 (réédition) (3 pièces)

- Cochon gonflable de couleur rose sur lequel l'enfant peut s'asseoir, livret, emballage plastique et carton, PVC souple, plastique et carton, Libuše Niklová (1934-1981) (designer), 1974, Fatra a. s., Napajedla (fabricant), 1976 (début de la production), 2013 (réédition) (3 pièces)

- Chenille gonflable de couleur jaune et verte sur laquelle l'enfant peut s'asseoir, livret, emballage plastique et carton, PVC souple, plastique et carton, Libuše Niklová (1934-1981) (designer), 1974, Fatra a. s., Napajedla (fabricant), 1976 (début de la production), 2013 (réédition) (3 pièces)

- Cheval gonflable de couleur orange sur lequel l'enfant peut s'asseoir, livret, emballage, PVC souple, plastique et carton, Libuše Niklová (1934-1981) (designer), 1971, Fatra a. s., Napajedla (fabricant), 1973 (début de la production), 2013 (réédition) (3 pièces)

2013.87 - offerts par Olga Vycankova - Napajedla (République tchèque).

Département des papiers peints :

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Ginkgor* ou *Biloba*, collection *Marimekko 1*, composition de fleurs de ginkgo biloba (coloris vert), vinyl lourd sur intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, Kristina Isola (dessinateur), SIRPI (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence V 13040

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Ginkgor* ou *Biloba*, collection *Marimekko 1*, composition de fleurs de ginkgo biloba (coloris orange), vinyl lourd sur intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, Kristina Isola (dessinateur), SIRPI (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence V 13041 (2 pièces)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Kajo*, collection *Marimekko 1 et 2*, Rayures, vinyl lourd sur intissé, impression en flexographie en 2 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 13090

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Kaakatopuu*, collection *Marimekko 2*, montants de graines et de feuilles de cacao, papier à pâte mécanique, impression en flexographie en 3 couleurs, SIRPI (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14172

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Kippis*, collection *Marimekko 2*, composition à base de verres, papier à pâte mécanique sur intissé, impression en flexographie en 7 couleurs, SIRPI (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14100

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Pieni Melooni*, collection *Marimekko 2*, médaillons ovales, papier à pâte mécanique, impression en flexographie en 2 couleurs, SIRPI (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14141 (3 pièces)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Lumin*, collection *Marimekko 1*, branches fleuries, vinyl lourd sur intissé, impression en flexographie en 5 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 13090

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Joonas*, collection *Marimekko 1*, grosses fleurs stylisées, vinyl lourd sur intissé, impression en flexographie en 5 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 13090

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Aarni*, collection *Marimekko 1*, troncs d'arbres, vinyl lourd

sur intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 13005

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Ystävät*, collection *Marimekko 1*, personnages imbriqués les uns dans les autres, Vinyl lourd sur intissé, impression en flexographie en 4 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 13090

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Boboo*, collection *Marimekko 1*, véhicules multicolores, vinyl lourd sur intissé, impression en flexographie en 7 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 13025

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Iltavilli*, collection *Marimekko 2*, vaches en mouvement dans une prairie, papier à pâte mécanique sur intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, SIRPI (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14105 (2 pièces)

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Iltavilli*, collection *Marimekko 2*, vaches en mouvement, papier à pâte mécanique sur intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14106

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Muru*, collection *Marimekko 2*, rayures de picots, papier à pâte mécanique, impression en flexographie en 2 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14181

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Bottna*, collection *Marimekko 2*, feuilles vertes, papier à pâte mécanique, impression en flexographie en 3 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14130

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Karkul*, collection *Marimekko 2*, animaux de la savane, papier à pâte mécanique, impression en flexographie en 6 couleurs, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves, référence 14115

- Papiers peints à motif répétitif, album *Marimekko Wall Coverings volume 02*, collection *Marimekko by Sirpi*, 47 références, 13 modèles, papier à pâte mécanique sur intissé, Sirpi (façonnier), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves

- Papiers peints à motif répétitif, album *Marimekko Wall Coverings volume 03*, collection *Marimekko by Sirpi*, 42 références, 16 modèles, papier à pâte mécanique sur intissé, Sirpi (fabricant), Milan (Italie), Marimekko France (éditeur), Lutèce papiers peints (diffuseur), Boves

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Mozambique*, collection *La Magie des couleurs*, girafes dispersées sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 110 691 07 (album page 35)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Mozambique*, collection *La Magie des couleurs*, girafes dispersées sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 110 691 05 (album page 29)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, faux uni jaune, papier à pâte mécanique, impression au cylindre, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061902 (album pages 67 et 111)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, faux uni rose, papier à pâte mécanique, impression au cylindre, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061903 (album pages 68 et 106)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, faux uni gris, papier à pâte mécanique, impression au cylindre, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061909 (album pages 38 et 100)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, faux uni chocolat, papier à pâte mécanique, impression au cylindre, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061908 (album pages 11 et 99)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, faux uni beige clair, papier à pâte mécanique, impression au cylindre, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061907 (album pages 4, 12, 43 et 102)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Côtre*, collection *La Magie des couleurs*, vaguelettes, papier vinyl, impression au cylindre en 2 couleurs, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11068101 (album page 94)

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures jaspées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11064705 (album pages 28 et 49)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures jaspées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11064702 (album pages 55 et 75)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures jaspées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11064709 (album pages 8, 45 et 53)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures jaspées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11064710 (album pages 5 et 51)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures jaspées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11064707 (album pages 10, 44 et 50)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures jaspées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11064701 (album pages 16 et 52)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures jaspées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11064720 (album pages 13 et 24)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Mozambique*, collection *La Magie des couleurs*, feuilles dispersées sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060707 (album page 37)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Mozambique*, collection *La Magie des couleurs*, feuilles dispersées sur la surface de du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060705 (album page 32)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Mozambique Terres lointaines*, collection *La Magie des couleurs*, motifs dispersés sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 4 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060501 (album page 18)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Dune*, collection *La Magie des couleurs*, faux uni, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 4 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11062807 (album pages 39 et 40)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Mozambique*, collection *La Magie des couleurs*, faux uni, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 4 couleurs, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11062805 (album page 30)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Anémone*, collection *La Magie des couleurs*, grosses fleurs épanouies dispersées sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 3 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061210 (album pages 1 et 3)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Anémone*, collection *La Magie des couleurs*, grosses fleurs épanouies dispersées sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 3 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061220
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Anémone*, collection *La Magie des couleurs*, grosses fleurs épanouies dispersées sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 3 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061207 (album page 14)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Matin au jardin*, collection *La Magie des couleurs*, fleurs dispersés sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061105 (album pages 6 et 7)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Matin au jardin*, collection *La Magie des couleurs*, fleurs dispersés sur la surface du papier, papier à pâte mécanique,

- impression au cylindre en 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061102 (album page 58)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Africa*, collection *La Magie des couleurs*, touches colorées dispersées sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 5 couleurs, gaufré, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11062705 (album page 59)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Africa*, collection *La Magie des couleurs*, touches colorées dispersées sur la surface du papier, Papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 5 couleurs, gaufré, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11062702 (album pages 60 et 62)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Africa*, collection *La magie des couleurs*, animaux dispersés sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11069002 (album page 76)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Gaspacho*, collection *La Magie des couleurs*, légumes dispersés sur la surface du papier, papier vinyl, impression au cylindre 5 couleurs, gaufré, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060204 (album page 84)
 - Papier peint, bordure *Hipopo*, collection *La Magie des couleurs*, animaux de la savane stylisés, disposés en un double registre sur un fond de couleurs alternées, Papier à pâte mécanique, impression au cylindre 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11068302 (album page 64)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures de largeurs variées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre 6 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11062905 (album pages 63 et 65)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Côte*, collection *La Magie des couleurs*, bateaux, poissons et phares, papier vinyl, impression au cylindre 2 couleurs, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060901 (album page 93)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Côte*, collection *La Magie des couleurs*, vaguelettes, papier vinyl, impression au cylindre 2 couleurs, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060911 (album page 95)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Côte*, collection *La Magie des couleurs*, bateaux, poissons et phares, Papier vinyl, impression au cylindre 2 couleurs, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11068001 (album page 98)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Côte*, collection *La Magie des couleurs*, vaguelettes, Papier à pâte mécanique, impression au cylindre 2 couleurs, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 1068011
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *La Magie des couleurs*, rayures, papier vinyl, impression au cylindre 2 couleurs, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11068111 (album page 97)
 - Papier peint, bordure, *Matin au jardin*, collection *La Magie des couleurs*, tiges fleuries alignées, Papier à pâte mécanique, impression au cylindre, 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11067910 (album page 57)
 - Papier peint, bordure, *Matin au jardin*, collection *La Magie des couleurs*, tiges fleuries alignées, papier à pâte mécanique, impression au cylindre 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11067902 (album page 61)
 - Papier peint, bordure, *Côte*, collection *La Magie des couleurs*, bateaux et mouettes, papier vinyl, impression au cylindre 2 couleurs, lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060801 (album page 92)
 - Papier peint, bordure, *Africa*, collection *La Magie des couleurs*, animaux de la savane disposés en frise, papier à pâte mécanique, impression au cylindre 6 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11068902 (album page 77)
 - Papier peint, bordure, *Mozambique*, collection *La Magie des couleurs*, girafes, papier à pâte mécanique, impression au cylindre, 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060605 (album page 31)
 - Papier peint, bordure, *Mozambique*, collection *La Magie des couleurs*, girafes, papier à pâte mécanique, impression au cylindre, 5 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060607 (album page 36)
 - Papier peint, bordure, *Gaspacho*, collection *La Magie des couleurs*, légumes, papier vinyl, impression au cylindre 4 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060104 (album page 83)

- Papier peint, bordure, *Terres lointaines*, collection *La Magie des couleurs*, carrés colorés répartis sur la surface du papier, papier à pâte mécanique, impression au cylindre 4 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11060401 (album page 17)
- Papier peint, bordure, *Chachacha*, collection *La Magie des couleurs*, chats au pelage rayé, tacheté, ondé, papier à pâte mécanique, impression au cylindre 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061409 (album page 46)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Chachacha*, collection *La Magie des couleurs*, chats au pelage rayé, tacheté, ondé, papier à pâte mécanique, impression au cylindre 2 couleurs, lavable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, numéro de référence : 11061409 (album page 47)
- Papier peint, album *La Magie des couleurs*, 99 papiers peints à motifs répétitifs, 15 frises, 61 références de papiers peints, 15 références de frises, papier à pâte mécanique ou vinyl, impression au cylindre, lavable ou lessivable, Zofia Rostad (dessinateur), Lutèce (éditeur), France, 2006, inscription : « La magie des couleurs - Zofia Rostad - Lutèce Papier Peint - Tissu » (sur le plat de la couverture) [2013.88](#) - offerts par Lutèce papiers peints - Boves.
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Diablo - Raven*, collection *Disney Villains*, Diablo, le corbeau de Maléfique créé par Walt Disney est représenté dans diverses positions de vol, papier intissé, impression en flexogravure, flockage, Barbara Hulanicki (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 31-228 (bain : 002) (3 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Maleficent - Midnight*, collection *Disney Villains*, portrait de la Sorcière Maléfique, papier intissé, impression en flexogravure, flockage, Barbara Hulanicki (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 31- 227 (bain : 002) (3 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Rose Beds - Argento*, collection *Whisper*, rosaces florales, papier intissé, impression en flexogravure, flockage, Marcel Wanders (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 30-989 (bain : 002) (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Braille Chester - Noir*, collection *Whisper*, capiton, papier intissé, impression en flexogravure, flockage, Marcel Wanders (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 30-986 (bain : 002)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Key Muses-Bronze*, collection *Whisper*, la fée Clochette danse en portant une clé, papier intissé, impression en flexogravure, flockage, Marcel Wanders (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 30-987 (bain : 002) (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Forest Muses - Electric Blue*, collection *Whisper*, la fée Clochette évolue au milieu de feuillages et de fleurs stylisés, papier intissé, impression en flexogravure, flockage, Marcel Wanders (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 30-988 (bain : 002) (3 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Passion Lily*, collection *Designer*, rameaux et fleurs inspirés par les créations Art nouveau, papier intissé, Amy Butler (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-137 (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Fountain*, collection *Designer*, médaillon en forme de losange au décor fleuri disposé en lignes, papier intissé, Amy Butler (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50129
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Lace Work - Bleu*, collection *Designer*, rosaces ornées de fleurs et de dentelles, feuillages, papier intissé, Amy Butler (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50152
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Lace Work - rose*, collection *Designer*, rosaces ornées de fleurs et de dentelles, feuillages, papier intissé, Amy Butler (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50149 (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Field Poppies*, collection *Designer*, coquelicots, papier intissé, Amy Butler (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Witness*, collection *British Design Talent*, yeux, papier intissé, Taylor & Wood (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2010, numéro de référence : 50-116
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Sparkle*, collection *Spirit*, fleurs étoilées, papier intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2010, numéro de référence : 50-052
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Desire*, collection *Spirit*, damas floral, papier intissé,

- Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2010, numéro de référence : 50-025
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Crowns & Coronets*, collection « *British Design Talent* » ?, couronnes et diadèmes variés, papier intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50229
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Charm - Chocolate*, collection *Spirit*, fleurs en éventails et tiges ondulées, papier à pâte mécanique, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2010, numéro de référence : 50-050 (bain : 001)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Isabelle - Duck Egg*, collection *Monsoon Home*, ramages fleuris avec oiseaux et papillons, papier intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2008, numéro de référence : 17869 (bain : 017)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Brick - Terracotta*, collection *Superfresco*, mur de briques, papier vinyle expansé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 17477 (bain : 013)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Cubix - Black*, collection *Superfresco Easy - Shape & Form*, construction de cubes, effet de perspective, papier vinyle expansé sur intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 30-192 (bain : 002)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Quantum - Black*, collection *Superfresco Easy - Odyssey*, maillage de damiers inscrits dans des losanges, papier intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2012, numéro de référence 31-657 (bain : 001)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Checker - Hot Pink*, collection *Superfresco Easy - Odyssey*, motifs géométriques donnant l'illusion du relief, papier intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2012, numéro de référence : 31-674 (bain : 001)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Checker - Black*, collection *Superfresco Easy - Odyssey*, motifs géométriques donnant l'illusion du relief, papier intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2012, numéro de référence 30-178 (bain : 017)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Couleurs et Matières*, imitation d'une peau de crocodile, papier expansé sur intissé, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 67100105 (bain : 015-1) (3 rouleaux)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Les aventures*, enchevêtrement de chiffres donnant l'illusion d'avoir été imprimés au pochoir, papier peint ?, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence 11107609 (bain : 'B)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Free Attitude*, taches de peinture, papier peint ?, Henry Hang (dessinateur), Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 11098403
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Lumimarja - Chocolat*, collection *Marimekko vol. 1*, branchages avec fruits, papier vinyle lourd sur intissé, Marimekko (dessinateur), Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 13023
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre ou droit, *Crowns, Tiaras and Tantrums - Black*, collection *Free Attitude*, croquis de couronnes, papier peint ?, 2, rouge (éditeur), Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 11098609
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Wall Panel*, branchages ornés de petites feuilles et grosses fleurs, papier intissé, P+S International (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 03946-11 (2 rouleaux)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Wish*, enchevêtrement de rubans, papier peint ?, P+S International (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2012, numéro de référence : 05615-20 (bain : 05)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Kohi*, collection *Lumina*, résille, papier intissé, Tiffanie Zambaiti (fabricant), Albino, Lombardie, Italie, 2012, numéro de référence : LUM 502
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Modern Classics*, rubans et médaillons aux décors floraux, papier peint ?, Décor Maison (créateur), Nässjö, Suède, Lutèce (diffuseur), Boves, Somme, France, 2010, numéro de référence : 2145 (bain : 3-1)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Aqua Déco 2013*, reproduction de pages de journaux ou de catalogues vantant du matériel technique et des produits immobiliers, papier vinyle, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2013, numéro de référence : 820119 (bain : 19)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Walt Disney Signature*, composition graphique, signature de Walt Disney, papier vinyle préencollé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 502933
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Walt Disney Signature*, composition graphique, signature de Walt Disney, papier vinyle préencollé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 502932

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Belle rose*, montant de fleurons et de branchages stylisés, papier peint duplex, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 115730
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Jimbo*, cachemire, semi de feuilles, papier peint duplex, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 115827
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Patricia 2012*, arabesques, papier intissé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2012, numéro de référence : 763034 (bain : 2) (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Barbara Becker Home Passion*, feuillages, papier vinyle sur intissé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2010, numéro de référence : 768008
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, nuancier, papier intissé, Oh My Wall (éditeur), Paris, France, 2012, numéro de référence : Nuancier United Colors (3 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *For your home*, vanités : crane, fleurs et papillons, papier vinyle sur intissé, Ugepa (fabricant), Moreuil, Somme, France, 2012, numéro de référence : J218 (3 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Bluff*, latte de parquet cérusée, papier scope en relief, Ugepa (fabricant), Moreuil, Somme, France, 2012, numéro de référence : J270-08
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *superposition/accumulation de canettes*, papier vinyle sur intissé, Ugepa (fabricant), Moreuil, Somme, France, 2012, numéro de référence : J302-09
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Life is Punk !*, collection *New Pop 3*, illusion d'optique, papier vinyle sur intissé, Lars Contzen (dessinateur), AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, Montecolino (éditeur - diffuseur), Ballancourt-sur-Essonne, Essonne, France, 2012, numéro de référence : 8812-12
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Belle de jour*, fleurs estompées sur tiges, papier intissé, Montecolino (éditeur - diffuseur), Ballancourt-sur-Essonne, Essonne, France, 2011, numéro de référence : 301732
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Belle de jour*, fleurs pixelisées, papier intissé, Montecolino (éditeur - diffuseur), Ballancourt-sur-Essonne, Essonne, France, 2011, numéro de référence : 301724 (bain : 2)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Evergreen*, collection *Côté maison*, spirales et jeux de lignes, papier expansé sur intissé, Grandeco (fabricant), Châlons-en-Champagne, France, 2012, numéro de référence : 828-969
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Orlando* - *Parme*, collection *Côté maison*, semis de taches d'aquarelle, papier ?, Grandeco (fabricant), Châlons-en-Champagne, France, 2012, numéro de référence : 812939
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *City Life*, collection *Wall fashion*, imitation du carrelage métro, papier expansé relief sur intissé, Grandeco (fabricant), Châlons-en-Champagne, France, 2011, numéro de référence : CL-92503-N053 (bain : 136261)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Manhattan*, perspective d'immeubles de Manhattan, papier expansé sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2012, numéro de référence : 252821
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Boys and Girls*, rayures et montant de petits cœurs, papier expansé sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 172815
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, reproduction d'un papier froissé ou peau de crocodile, papier vinyle expansé sur intissé, Luigi Colani Stavo (dessinateur), Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2011, numéro de référence : 76975
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Light story Golcard*, effet taloché, papier vinyle sur intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2011, numéro de référence : 79208 (bain : 18) (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Elastica drop*, collection *Art Borders 2010*, effets géométriques et drapés donnant l'illusion de la 3D, papier intissé, Zaha Hadid (dessinateur), Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 50405 (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Twist* - *Black*, collection *Art Borders 2010*, initiales sur fond cannelé, papier ?, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, Zaha Hadid (dessinateur), 2010, numéro de référence : 50426 (2 rouleaux)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Swirl* - *Argent*, collection *Art Borders 2010*, figures abstraites formant des lignes ondulées et donnant l'impression de se détacher de la surface du papier, papier ?, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, Zaha Hadid (dessinateur), 2010, numéro de référence : 50402
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Art Borders 2010*, tulipe surdimensionnée, papier ?, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, Zaha Hadid (dessinateur), 2010, numéro de référence : 78777
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, illusion optique évoquant des hélices, papier intissé, Karim

- Rashid (dessinateur), Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 52016
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Astor*, fleurons couvrant toute la surface du papier, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2011, numéro de référence : 50924
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, tiges fleuries, chrysanthèmes, papier impression expansée en 3 couleurs, manufacture non identifiée, 2010/2013
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, rameaux fleuris, papier, impression en 3 couleurs, manufacture non identifiée, 2010/2013, numéro de référence : 401 CA
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, branchages de roses et de fleurs variées, papier, impression, manufacture non identifiée, 2010/2013
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, jeu de triangles légèrement décalés, intissé, impression en flexogravure en 2 couleurs, expansé, manufacture non identifiée, 2010/2013
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, faux uni, papier à pâte mécanique, impression en flexogravure en 1 couleur, expansé, manufacture non identifiée, 2010/2013
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, mur de briques, genre brique de métro, papier à pâte mécanique, impression en flexogravure en 1 couleur, expansé, manufacture non identifiée, 2010/2013
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Erotik Barres Argent*, collection *Erotik*, corps féminin entrelacés sur rayures, papier au dos intissé, impression en flexo-hélio, lavable, Christophe Koziel (créateur et éditeur), France, 2011, UGEPA (fabricant), Longueau (Somme), 2011, numéro de référence : 8888-61
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Erotik Cases Noire*, collection *Erotik*, corps féminin entrelacés sur rayures, papier au dos intissé, impression en flexo-hélio, lavable, Christophe Koziel (créateur et éditeur), France, 2011, UGEPA (fabricant), Longueau (Somme), 2011, numéro de référence : 8888-63
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Allegro*, collection *Walt Disney signature*, réseau de toupies disposées en diagonale, papier, York Wallcoverings (éditeur), Pennsylvanie, États-Unis, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : WD 2902
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Belle époque*, papier intissé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 345447
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Belle époque*, médaillons et fleurons, papier intissé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 345435
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Diamonds and Pearls*, couronne végétale aux contours picotés, papier intissé, strass Swarovski, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 221052
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Belle époque*, médaillon fleuri, papier intissé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 345429
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Diamonds and Pearls*, couronne végétale aux contours picotés, papier intissé, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 221007
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Metropolis Tower*, aplats et formes géométriques, papier peint duplex, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 232400
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Palmetto*, collection *Ginger Tree Designs*, fleurons, papier vinyle sur intissé, York Wallcoverings (éditeur), Pennsylvanie, États-Unis, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2010, numéro de référence : 220246
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Diamonds and Pearls*, rayures : sautoir de perles, papier intissé, strass Swarovski, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 221137
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Diamonds and Pearls*, couronne de fleurs sur fond rose, papier intissé, strass Swarovski, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 221069
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Walt Disney signature*, arbres sur fond rouge, papier vinyle préencollé, Décor Maison (éditeur), Nässjö, Suède, Rasch (fabricant), Bramsche, Allemagne, 2011, numéro de référence : 502954
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Kaakaopuu*, collection *Marimekko vol. 2*, feuillage et fruit, papier intissé, Marimekko (dessinateur), Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 14170
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Free Attitude*, frise d'alphabet grande et petite police, papier, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, Sélène & Gaïa (éditeur), 2011, numéro de référence : 11089904
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, pois blancs sur fond violet, papier expansé sur intissé, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, numéro de référence : 619350

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, pois blancs sur fond bleu, papier expansé sur intissé, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, numéro de référence : 619370
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Marin rouge*, collection *J.C de Castelbajac 2011*, esquisse d'enfants sur fond rayé rouge, papier peint, Jean-Charles de Castelbajac (dessinateur), Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 36100610
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *The Eden*, collection *J.C de Castelbajac 2011*, papier peint, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, Jean-Charles de Castelbajac (dessinateur), 2011, numéro de référence : 36100410
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Parrots*, collection *J.C de Castelbajac*, coupure de journal, papier peint, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, Jean-Charles de Castelbajac (dessinateur), 2011, numéro de référence : 36100304
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Kalika*, branches fleuries, papier peint, Décor Maison (éditeur), Nässjö, Suède, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 96714
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit (?), collection *Kalika*, arbres sur fond rouge, papier peint, Décor Maison (éditeur), Nässjö, Suède, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, 2011, numéro de référence : 96680
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, papier vinyle sur intissé, impression en héliogravure, Lutèce (fabricant), Boves, Somme, France, numéro de référence : 12117109
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Wajang*, collection *Lumina*, médaillons, papier intissé, Tiffanie Zambaiti (fabricant), Albino, Lombardie, Italie, 2011, numéro de référence : LUM 101
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Helium*, collection *Lumina*, fleurons, papier intissé, Tiffanie Zambaiti (fabricant), Albino, Lombardie, Italie, 2011, numéro de référence : LUM 003 (2 pièces)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Lumina*, collection *Lumina*, croquis de lustres, papier intissé, Tiffanie Zambaiti (fabricant), Albino, Lombardie, Italie, 2011, numéro de référence : LUM 403
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Benkali*, collection *Lumina*, fleurons, papier intissé, Tiffanie Zambaiti (fabricant), Albino, Lombardie, Italie, 2011, numéro de référence : LUM 601
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Smile*, rayures vision d'optique, papier vinyle sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 7934-23
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit ou libre, collection *Smile*, vichy jaune, papier vinyle sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 7826-49 (2 pièces)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Smile*, rayure de rectangles, papier vinyle sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 7864-25 (2 pièces)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Room 20*, maillage, papier vinyle lourd grainé sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 8800-62
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Smile*, fruits sur brindilles, papier vinyle sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 7939-35
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Smile*, imitation nappe à carreaux, papier vinyle sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 7823-59
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Life 2*, rayures et formes géométriques, papier expansé sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 5024-21
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Schönen Wohnen*, rayures de lignes courbes, papier intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 2272-32
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Schönen Wohnen*, superposition de grillage en damiers, papier expansé sur intissé, AS Création (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 2270-41
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Code Red*, dessin enfantin, papier, P+S International (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 0564910
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Labyrinth*, médaillon et fleurons, papier intissé, P+S International (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 03926-60
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Labyrinth*, fleurons, papier intissé, P+S International (fabricant), Gummersbach, Allemagne, 2011, numéro de référence : 03926-20
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Boua*, imitation lambris brut, papier vinyle sur intissé, Christophe Koziel (créateur - éditeur), France, Ugepa (fabricant), Moreuil, Somme, France, 2011, numéro de référence : 8888-23
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Icon*, fleur de lys stylisée, papier vinyle sur expansé intissé, Dieter Langer (dessinateur), Sedim-

- Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2011, numéro de référence : 51137 (3 pièces)
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Icon*, fleurs de lys stylisées, papier intissé, Dieter Langer (dessinateur), Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2011, numéro de référence : 51135
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Astor*, médaillons fleuris, papier, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2011, numéro de référence : 50924 (2 pièces)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Astor*, effet bronze patiné, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2011, numéro de référence : 50904 (2 pièces)
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie d'anémone, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77969
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Home Classics*, fleurs sur fond rayé, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77953
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77972
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Home Classics*, fleurs sur fond rayé, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77903
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77970
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Home Classics*, fleurs sur fond rayé, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77907
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77968
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77976
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77915
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77919
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Home Classics*, rayures et composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77923
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77975
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Home Classics*, rayures et composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77924
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77917
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77978
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77977
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Home Classics*, rayures et composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77926
 - Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Home Classics*, rayures et composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77922
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77971
 - Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Home Classics*, fleurs sur fond rayé, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77902
 - Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, collection *Home Classics*, composition fleurie, papier intissé, Sedim-Marburg (fabricant), Kirchhain, Allemagne, 2010, numéro de référence : 77918

- Papier peint à motif répétitif, dallage, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 30-690
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Basso and Brooke*, dessin de liserons stylisés, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Bruno Basso and Chris Brooke (dessinateurs), 2010, numéro de référence : 18347
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Tatoo Damask - Black*, collection *Designer*, médaillons et rosaces, papier intissé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Kelly Hoppen (dessinateur), 2011, numéro de référence : 30-415
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Imperial*, collection *Élixir*, rayures et lignes, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-202
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Mirage*, collection *Élixir*, brumes en forêt, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-205
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Duchessa*, collection *Élixir*, branches fleuries, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-218
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Duchessa*, collection *Élixir*, branches fleuries, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-217
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Duchessa*, collection *Élixir*, branches fleuries, papier, Manufacture Graham & Brown, Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-216
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Dauphin*, collection *Élixir*, rameaux et bouquet de pivoines, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-209
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Dauphin*, collection *Élixir*, rameaux et bouquet de pivoines, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2011, numéro de référence : 50-212
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Vintage Flock*, collection *Designer*, fleurons et médaillons de plumes orangés sur fond noir, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Kelly Hoppen (dessinateur), 2011, numéro de référence : 30-379
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Vintage Flock*, collection *Designer*, fleurons et médaillons de plumes gris sur fond noir, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Kelly Hoppen (dessinateur), 2011, numéro de référence : 30-388
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Vintage Flock*, collection *Designer*, fleurons et médaillons de plumes noirs sur fond blanc, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Kelly Hoppen (dessinateur), 2011, numéro de référence : 30-387
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Vintage Flock*, collection *Designer*, fleurons et médaillons de plumes bleus sur fond or, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Kelly Hoppen (dessinateur), 2011, numéro de référence : 30-378
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Vintage Flock*, collection *Designer*, fleurons et médaillons de plumes gris sur fond noir, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Kelly Hoppen (dessinateur), 2011, numéro de référence : 30-157
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Rose*, collection *Designer*, médaillons de branches fleuries, papier, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, Kelly Hoppen (dessinateur), 2011, numéro de référence : 30-380
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Rocky Roses*, rose et guitare Rock N' Roll, papier à impression digitale, Carole-My de Lépine (dessinateur), Myrine Créations (éditeur), Epinay-sur-Orge, Essonne, France, 2011, numéro de référence : ROCKY ROSES (7 pièces)
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Térésis*, cupcake, macarons et donuts, papier à impression digitale, Carole-My de Lépine (dessinateur), Myrine Créations (éditeur), Epinay-sur-Orge, Essonne, France, 2011, numéro de référence : Too Sweet
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Textil'in*, imitation soie, papier intissé, Montecolino (éditeur - diffuseur), Ballancourt-sur-Essonne, Essonne, France
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, collection *Belle de jour*, fleurs stylisées et motifs de cachemire, papier intissé, Montecolino (éditeur - diffuseur), Ballancourt-sur-Essonne, Essonne, France, 2011, numéro de référence : 301724 (bain : 2)
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, *Floating Leaf*, feuilles et lignes ondulées, papier vinyle expansé sur intissé, manufacture 4murs, numéro de référence : 30703
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, médaillon de pois sur fond de lignes ondulées

verticales, papier vinyle sur intissé, Grantil (fabricant), Châlons-en-Champagne, France, 2010, numéro de référence : 828216

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Élégance*, fleurs stylisées, papier expansé relief sur intissé, Grandeco (fabricant), Châlons-en-Champagne, France, 2011, numéro de référence : 207116

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, formes géométriques, papier expansé relief sur intissé, Grandeco (fabricant), Châlons-en-Champagne, France, 2011, numéro de référence : 828746

- Papier peint à motif répétitif, cerceaux, papier, manufacture indéterminée

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, rayures, papier, manufacture indéterminée

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, branches fleuries, papier, manufacture indéterminée

2013.89 - offerts par Monet Communication - Paris.

- Papier peint, projet en raccord sauté *Fog*, WallpaperLab 2008, paysage imaginaire faisant allusion au nuage atomique et à un univers de guerre, papier à pâte mécanique, impression numérique, Antoine Audiau, Manuel Warosz (dessinateurs), Paris, 2007, inscription au crayon : « « FOG » Antoine+Manuel novembre 2007 » (au revers), tampon représentant leurs 2 têtes (au revers)

- Papier peint, projet en raccord sauté *Fog*, WallpaperLab 2008, paysage imaginaire faisant allusion au nuage atomique et à un univers de guerre, papier à pâte mécanique, impression numérique, Antoine Audiau, Manuel Warosz (dessinateurs), Paris, 2007, inscription au crayon : « « FOG » Antoine+Manuel novembre 2007 » (au revers), tampon représentant leurs 2 têtes (au revers)

- Papier peint, projet en raccord sauté *Fog*, WallpaperLab 2008, paysage imaginaire faisant allusion au nuage atomique et à un univers de guerre, triple répétition du motif, papier à pâte mécanique, impression numérique, Antoine Audiau, Manuel Warosz (dessinateurs), Paris, 2007, inscription au crayon : « FOG lais assemblés (126 x 122 cm) Antoine et Manuel, 2007 » (au revers), tampon au revers représentant leurs 2 têtes (au revers)

2013.90 - offerts par Antoine+Manuel - Paris.

- Papier peint, projet *Les arabesques*, WallpaperLab 2008, papier à pâte mécanique, impression numérique verte, Pierre Charpin (dessinateur), Paris, 2007, inscription imprimée : « Pierre Charpin pour wallpaperlab 2007, proposition 1 : les « arabesques » » (au recto, dans l'angle inférieur gauche)

- Papier peint, projet *Les arabesques*, WallpaperLab 2008, le dessin est disposé en six lés, trois à fond coloré : bleu foncé, gris, noir, trois imprimés en vert, rouge et brun sur un fond blanc, papier à pâte mécanique,

impression numérique, Pierre Charpin (dessinateur), Paris, 2007, inscription imprimée : « Pierre Charpin pour wallpaperlab 2007, proposition 1 : les « arabesques » » (au recto, dans l'angle inférieur gauche)

- Papier peint, projet *Les arabesques*, WallpaperLab 2008, le dessin est projeté dans l'espace : un personnage reproduit photographiquement au premier plan donne l'échelle, papier à pâte mécanique, impression numérique blanche sur fond noir, Pierre Charpin (dessinateur), Paris, 2007, inscription imprimée : « Pierre Charpin pour wallpaperlab 2007, proposition 1 : les « arabesques » » (au recto, dans l'angle inférieur gauche)

- Papier peint, projet *Les ondulations*, WallpaperLab 2008, fines lignes verticales entrecoupées horizontalement de manière régulière, papier à pâte mécanique, impression numérique rouge, Pierre Charpin (dessinateur), Paris, 2007, inscription imprimée : « Pierre Charpin pour wallpaperlab 2007, proposition 2 : les « ondulations » » (au recto, dans l'angle inférieur gauche)

- Papier peint, projet *Les ondulations*, WallpaperLab 2008, fines lignes verticales entrecoupées horizontalement de manière régulière, papier à pâte mécanique, impression numérique verte, Pierre Charpin (dessinateur), Paris, 2007, inscription imprimée : « Pierre Charpin pour wallpaperlab 2007, proposition 2 : les « ondulations » » (au recto, dans l'angle inférieur gauche)

- Papier peint, projet *Les ondulations*, WallpaperLab 2008, trame de fines lignes verticales entrecoupées horizontalement de manière régulière, ondulations bleues devant lesquelles est placé un personnage vu de dos, papier à pâte mécanique, impression numérique, Pierre Charpin (dessinateur), Paris, 2007, inscription imprimée : « Pierre Charpin pour wallpaperlab 2007, proposition 2 : les « ondulations » » (au recto, dans l'angle inférieur gauche)

- Papier peint, projet *Le fantôme*, WallpaperLab 2008, trame constituée par la répétition régulière d'un petit segment de courbe très légèrement coloré et très peu contrasté, personnage vu de dos au premier plan, papier à pâte mécanique, impression numérique, Pierre Charpin (dessinateur), Paris, 2007

2013.91 - offerts par Pierre Charpin - Ivry-sur-Seine.

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, contre-fond évoquant les papiers cuve ou les papiers marbrés anciens, fleurs tels des pensées ou des œillets, feuilles agrémentées de piqures et de nervures, tiges ornées de surpiques, éventails appliqués sur ce contre-fond, coloration à dominante grise, papier à pâte mécanique, impression photographique, Philippe Model (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, contre-fond évoquant les papiers cuve ou les papiers marbrés anciens, fleurs tels des pensées ou des œillets, feuilles agrémentées de piqures et de nervures, tiges ornées de surpiques, éventails appliqués sur ce contre-fond, coloration à dominante beige, papier à pâte mécanique, impression photographique, Philippe Model (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, bâtiments divers et arbres, papier à pâte mécanique, impression au cylindre en 1 couleur, coloriage aux feutres, manufacture Sandberg (fabricant), Philippe Model (dessinateur-coloriste), galerie Sentou (diffuseur), Paris, 2003

2013.92 - offerts par Philippe Model - Paris.

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, dégradé rose, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, dégradé bleu, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, dégradé bleu/vert, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, dégradé vert/rose, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, dégradé orange/vert, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, planche de 49 propositions de dégradés, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, planche de 180 propositions de dégradés, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, intérieur avec un dégradé bleu/vert, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, intérieur avec un dégradé rose, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, intérieur avec un dégradé vert/jaune, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2008, intérieur avec une figure triangulaire en dégradé jaune/rose, papier monté sur carton, impression numérique, Maroussia Jannelle (dessinateur), Paris, 2007, inscription : « © Atelier MAJi, Maroussia Jannelle » (au recto, en bas, à gauche)

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Midsummer*, collection *Drama*, feuilles allongées virevoltant sur la surface du papier, papier, impression en flexographie en 5 couleurs, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2007, numéro de référence : 56 509

- Papier peint à motif répétitif à raccord libre, collection *Côté Maison Tendances*, jeu de grosses pastilles, papier à pâte mécanique, impression en flexographie en 5 couleurs, expansé relief, Grantil (fabricant et éditeur), Châlons-en-Champagne, 2007, numéro de référence : 818 162

2013.93 - offerts par Maroussia Jannelle - Paris.

- Papier peint, projet *NestedPaper*, WallpaperLab 2010, le motif de ce projet évolue en fonction de la distance à laquelle on le regarde : de loin, surface végétale composée de feuilles, en s'approchant, motif géométrique hexagonal, de près, fine rosée de goutte d'eau ; la coloration évoque différentes saisons : le vert, le printemps, papier, feuille A3, impression numérique en 6 passages, Laurent Massaloux (dessinateur), Paris, 2009

- Papier peint, projet *NestedPaper*, WallpaperLab 2010, le motif de ce projet évolue en fonction de la distance à laquelle on le regarde : de loin, surface végétale composée de feuilles, en s'approchant, motif géométrique hexagonal, de près, fine rosée de goutte d'eau ; la coloration évoque différentes saisons : le vert, le printemps ; il s'agit ici de l'effet intermédiaire, le motif géométrique hexagonal, papier, feuille A3, impression numérique en 6 passages, Laurent Massaloux (dessinateur), Paris, 2009

- Papier peint, projet *NestedPaper*, WallpaperLab 2010, le motif de ce projet évolue en fonction de la distance à laquelle on le regarde : de loin, surface végétale composée de feuilles, en s'approchant, motif géométrique hexagonal, de près, fine rosée de goutte d'eau ; la coloration évoque différentes saisons : ici, l'hiver, papier, feuille A3, impression numérique en 6 passages, Laurent Massaloux (dessinateur), Paris, 2009, inscription imprimée : « Laurent Massaloux/Wallpaper Lab 2010 » (au recto, en bas, à droite)

2013.94 - offerts par Laurent Massaloux - Paris.

- Papier peint, projet *Air*, WallpaperLab 2010, évocation du défilement des nuages dans le ciel, papier

à pâte mécanique, 6 feuilles, dessin à la mine de plomb, Éric Valero (dessinateur), Paris, 2009

- Papier peint, projet *Eau*, WallpaperLab 2010, s'inspire d'éléments naturels tels qu'une goutte qui tombe, papier à pâte mécanique, 6 feuilles, dessin à la mine de plomb, Éric Valero (dessinateur), Paris, 2009

- Papier peint, projet *Terre*, WallpaperLab 2010, troncs d'arbre, papier à pâte mécanique, 6 feuilles, dessin, Éric Valero (dessinateur), Paris, 2009

- Papier peint, projet *Terre*, WallpaperLab 2010, troncs d'arbre, papier à pâte mécanique, 6 feuilles, dessin, Éric Valero (dessinateur), Paris, 2009

2013.95 - offerts par Éric Valero - Paris.

- Papier peint, projet *Plumetis*, WallpaperLab 2010, plumetis floqué en relief, déclinaisons grise et jaune, marron et bleue, bleue et orange, rouge et bleue, kaki et blanc, papier, feuille, impression numérique, Anamorphée (Charlotte Halpern et Bertrand Houdin) (dessinateurs), Paris, 2009 (5 pièces)

- Papier peint, projet *Plumetis*, WallpaperLab 2010, plumetis floqué en relief, reproduction de 2 lés dans la déclinaison kaki et blanc, papier, feuille, impression numérique, Anamorphée (Charlotte Halpern et Bertrand Houdin) (dessinateurs), Paris, 2009 (5 pièces)

2013.96 - offerts par Anamorphée - Paris.

- Papier peint, projet *Schuss*, WallpaperLab 2010, espace enneigé fait de plans lointains et proches habités par des groupes de skieurs, papier, feuille A3, impression numérique David Valy et Annelise Cochet (dessinateurs), Paris, 2009

- Papier peint, projet *Schuss*, WallpaperLab 2010, espace enneigé, fait de plans lointains et proches habités par des groupes de skieurs, vision d'ensemble de quelques lés raccordés, papier, feuille A3, impression numérique David Valy et Annelise Cochet (dessinateurs), Paris, 2009

- Papier peint, projet *Rack*, WallpaperLab 2010, skis surdimensionnés, papier, feuille A3, impression numérique, David Valy et Annelise Cochet (dessinateurs), Paris, 2009

- Papier peint, projet *Rack*, WallpaperLab 2010, skis surdimensionnés, vision d'ensemble de quelques lés raccordés, papier, feuille A3, impression numérique, David Valy et Annelise Cochet (dessinateurs), Paris, 2009

2013.97 - offerts par Camping Design - Paris.

- Papier peint, projet *Animal philosophique*, WallpaperLab 2010, dans un médaillon, sujet chimérique semblant balancer son bec de droite et de gauche, papier, feuille A3, dessin, Florence Manlik (dessinateur), Paris, 2009

- Papier peint, projet *Animal philosophique*, WallpaperLab 2010, dans un médaillon, sujet chimérique semblant balancer son bec de droite et de gauche, papier, feuille A3, dessin, Florence Manlik (dessinateur), Paris, 2009

2013.98 - offerts par Florence Manlik - Paris.

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », détail - 1^{re} épaisseur, WallpaperLab 2012, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », détail - 2^e épaisseur, WallpaperLab 2012, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », section - 1^{re} couche, WallpaperLab 2012, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique Papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », section - 1^{re} couche - découpe, WallpaperLab 2012, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », section - 1^{re} couche - découpe 2, WallpaperLab 2012, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique Papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », section 2^e couche, WallpaperLab 2012, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair), et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », application 1, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet « *Kristalltag* », application 1^{re} possibilité, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique Papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet « *Kristalltag* », application 1^{re} possibilité - 2, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet « *Kristalltag* », application 2^e possibilité - 1, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet « *Kristalltag* », application 2^e possibilité - 2, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet « *Kristalltag* », application 2^e possibilité - 3, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair), et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet « *Kristalltag* », Seconde épaisseur entièrement dénudée, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet « *Kristalltag* », Parties de la première couche, décollées et recollées ailleurs, WallpaperLab 2012, première étape - papier appliqué, composé de 2 couches ; une couche de papier adhésif repositionnable prédécoupé (découpe à mi-chair) et une seconde couche classique, papier, feuille A3, impression numérique, Akroe (Étienne Bardelli) (dessinateur), Paris, 2011
- 2013.99 - offerts par AKROE - Paris.
- Papier peint, projet *Video jockey*, WallpaperLab 2012, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011, inscriptions : « Wallpaper Lab/Leslie David Projet 1 : « vidéo jockey » mise en situation » (au recto, en haut), inscriptions : « L.D www.leslie-david.com » (au recto, en bas)
- Papier peint, projet *Video jockey*, WallpaperLab 2012, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011, inscriptions : « Wallpaper Lab/Leslie David Projet 1 : « vidéo jockey » mise en situation » (au recto, en haut), inscriptions : « L.D www.leslie-david.com » (au recto, en bas)
- Papier peint, projet *Video jockey*, WallpaperLab 2012, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet *Video jockey*, WallpaperLab 2012, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet *Video jockey*, WallpaperLab 2012, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet *Jardin d'hiver*, WallpaperLab 2012, photographies de palmiers répétées de façon kaléidoscopique et ensuite recolorisées, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011, inscriptions : « Wallpaper Lab/Leslie David Projet 2 : « jardin d'hiver » mise en situation » (au recto, en haut), inscriptions : « L.D www.leslie-david.com » (au recto, en bas)
- Papier peint, projet *Jardin d'hiver*, WallpaperLab 2012, photographies de palmiers répétées de façon kaléidoscopique et ensuite recolorisées, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet *Jardin d'hiver*, WallpaperLab 2012, photographies de palmiers répétées de façon kaléidoscopique et ensuite recolorisées, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011
- Papier peint, projet *Jardin d'hiver*, WallpaperLab 2012, photographies de palmiers répétées de façon kaléidoscopique et ensuite recolorisées, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet *Jardin d'hiver*, WallpaperLab 2012, photographies de palmiers répétées de façon kaléidoscopique et ensuite recolorisées, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet *Jardin d'hiver*, WallpaperLab 2012, photographies de palmiers répétées de façon kaléidoscopique et ensuite recolorisées, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011

- Papier peint, projet *Jardin d'hiver*, WallpaperLab 2012, photographies de palmiers répétées de façon kaléidoscopique et ensuite recolorisées, carton plume, impression numérique, Leslie David (dessinateur), Paris, 2011

2013.100 - offerts Leslie David - Paris.

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Sans lumière du jour directe : pas de lumière, Avec lumière du jour directe : apparition de la couleur, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Application, 1 - Un rai de lumière du soleil à travers la vitre dessine l'encadrement de la fenêtre, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Une lumière directe inonde le mur, découpée par l'ombre d'un arbre, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Temporalité, 1 - La lumière directe inonde la pièce. Une ombre se détache, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Le papier se colore en quelques secondes, sauf sous l'ombre, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, 2 - Le lé de papier peint se colore selon le dessin de la fenêtre, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Le papier peint se colore entièrement sauf sous l'ombre découpée, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, 3 - La forme de l'ombre passée reste blanche quelques secondes après le départ de sa source, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Le système permet une infinité d'assemblages, de motifs et de vibrations visuelles, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, L'expansé en points se détache proprement. Le papier peint a une seconde vie, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription :

« Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Jour, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Sous l'expansé ... la constellation, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Il consiste en un arrangement géométrique de points expansés de différentes épaisseurs, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, SSLB est un système de papier peint expansé, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Sous chaque point expansé, le papier est imprimé en phosphorescence. L'utilisateur peut ôter des points choisis pour créer une constellation visible la nuit tombée., WallpaperLab 2012, papier, feuille A3,

impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Nuit 1, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Nuit 2, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, Nuit 3, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription au recto, en bas, à droite : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 »

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, SSLB est un système formé de quatre lés. Avec des lignes aux écartements égaux, les lés sont agencables à l'envi. Les espaces entre les points permettent un collage facile, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription au recto, en bas, à droite : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 »

- Papier peint, projet *Ombres - lumières - couleurs*, S S L B, WallpaperLab 2012, papier, feuille A3, impression numérique à l'encre photochromique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, Recherches, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription :

« Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, Application, En frise au sol, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, En frise au plafond, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, Comme une brèche dans le mur, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, En répétition simple, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, En répétition double, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, Pour souligner les détails architecturaux, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, En coin, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier, papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

- Papier peint, projet *Capilari*, WallpaperLab 2012, motif issu d'une recherche sur la capillarité du papier,

papier, feuille A3, impression numérique, Constance Guisset (dessinateur), Paris, 2011, inscription : « Constance Guisset Wallpaper Lab/Mai 2011 » (au recto, en bas, à droite)

2013.101 - offerts Constance Guisset - Paris.

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2012, mur de damiers dans deux dispositions différentes, personnage de profil, papier, feuille, impression numérique, Thomas Couderc et Clément Vauchez (dessinateurs), Paris, 2011

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2012, perspective de damiers représentée sur le mur de leur atelier, papier, feuille, impression numérique, Thomas Couderc et Clément Vauchez (dessinateurs), Paris, 2011

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2012, mur de lignes dans deux dispositions différentes, personnage de profil, papier, feuille, impression numérique, Thomas Couderc et Clément Vauchez (dessinateurs), Paris, 2011

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2012, perspective de lignes représentée sur le mur de leur atelier, papier, feuille, impression numérique, Thomas Couderc et Clément Vauchez (dessinateurs), Paris, 2011

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2012, murs de ronds et de demi ronds, personnage de profil, papier, feuille, impression numérique, Thomas Couderc et Clément Vauchez (dessinateurs), Paris, 2011

- Papier peint, projet, WallpaperLab 2012, perspective de ronds et de demi ronds représentée sur le mur de leur atelier, papier, feuille, impression numérique, Thomas Couderc et Clément Vauchez (dessinateurs), Paris, 2011

- Boîte de démonstration à trois compartiments permettant de stocker les bandes ornées de damiers, de lignes ou de demi-cercles, et une fenêtre dans laquelle il est possible de composer un mur grâce aux bandes (11 bandes à damiers, 12 à lignes, 13 à demi-cercles), bois, carton plastifié imprimé au cadre, Thomas Couderc et Clément Vauchez (dessinateurs), Paris, 2011

2013.102 - offerts par Helmo - Montreuil.

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *The Bittern, Eco collection*, représentation stylisée d'un butor et de son habitat menacé par la montée des eaux, papier écologique, impression mate en flexographie en 3 couleurs, Jo Angell (dessinateur), 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 17764

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Serenity, The Linda Barker Collection*, formes circulaires se chevauchant, intissé, impression mate en flexographie 2 couleurs, lavable, Linda Barker (dessinatrice),

Angleterre, vers 2008, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, novembre 2008, numéro de référence : 17237

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Pathway-Ice*, collection *Basso & Brooke*, nœuds entremêlés se déployant en lignes verticales, intissé, fond blanc, impression mate en flexographie (claycoat) en 2 couleurs, lavable, Basso & Brooke (dessinateurs), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, inscription : « Designer Wallpaper collection (marque) », numéro de référence : 18275

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Pathway-Charcoal*, collection *Basso & Brooke*, nœuds entremêlés se déployant en lignes verticales, intissé, fond blanc, impression mate en flexographie (claycoat) en 2 couleurs, lavable, Basso & Brooke (dessinateurs), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, inscription : « Designer Wallpaper collection (marque) », numéro de référence : 18274

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Map - Lemongrass*, collection *Basso & Brooke*, motifs variés, géométriques et abstraits, imbriqués et répartis de manière très dense sur la surface du papier, intissé, fond tilleul, impression en flexographie en 2 couleurs, motifs argentés, Basso & Brooke (dessinateur), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, septembre 2009, numéro de référence : 18339

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Soma, Multi Colored Wallpaper*, collection *Basso & Brooke*, composition polychrome formée de motifs géométriques, intissé, fond beige, impression en flexographie polychrome, Basso & Brooke (dessinateur), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 57173

- Papier peint, *Urban Birdcage, Eco collection*, cage à oiseau et architecture urbaine sur un fond damassé d'un motif végétal, papier écologique, impression mate en flexographie en 4 couleurs épongeable, Asma Hussein (dessinateur), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 17767

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Mystique-Avocado*, collection *Definitive*, rosaces et figures géométriques inspirées des treillages et des écrans Jali parant les maisons, intissé, impression en flexographie en 2 couleurs, Laurence Llewelyn-Bowen (dessinateur), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, numéro de référence : 17782

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Helsinki, Chocolate/Lime*, collection *Definitive*, composition géométrique basée sur un jeu de lignes brisées qui s'entrecroisent, hommage à l'art finlandais d'avant-garde des années 1960, intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, Laurence Llewelyn-Bowen (dessinateur et designer), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, numéro de référence : 17790

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Chantilly-Black*, collection *Definitive*, inspiré par le décor d'un château, damas aux lignes ondoyantes, intissé, impression en flexographie en 2 couleurs, Laurence Llewelyn-Bowen (dessinateur et designer), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, numéro de référence : 17783

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Navonna*, collection *Definitive*, montant de grandes palmes de feuillage, intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, Laurence Llewelyn-Bowen (dessinateur et designer), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, numéro de référence : 17809

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Elegance Motif*, collection *Clearance*, rosaces de branchages stylisés semblant entraînées par un mouvement rotatif, intissé, impression en flexographie en 2 couleurs, Laurence Llewelyn-Bowen (dessinateur et designer), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, numéro de référence : 10029

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Enchant-Ultramarine*, collection *Mode*, une forêt d'arbres à feuilles caduques dont les branches s'enchevêtrent est représentée en hiver durant la nuit, reflets brillants ou métalliques, intissé, impression en flexographie en 2 couleurs, lavable, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2008, numéro de référence : 60012

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Viva-Turquoise Gold Effect*, collection *Flock & baroque*, lignes étroitement intriquées s'inscrivant dans un carré se répétant sur la surface du lè, intissé, impression mate en flexographie en 2 couleurs, lavable, Barbara Hulanicki (dessinateur), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2010, numéro de référence : 18100

- Deux papiers peints à motif répétitif à raccord sauté, *Hula-Soft*, collection *Flock & baroque*, motifs géométriques d'inspiration Art nouveau, intissé, impression mate en flexographie en 2 couleurs, lavable, Barbara Hulanicki (dessinateur), Angleterre,

2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2010, numéro de référence : 18104 et 18105 (2 pièces)

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Marie-Antoinette - Black/White*, collection *Flock & baroque*, semis de pastilles recouvrant le fond, portraits en médaillon représentant une femme coiffée et poudrée façon XVIII^e siècle, intissé, impression en flexogravure en 2 couleurs, impression floquée noire, Barbara Hulanicki (dessinateur), Angleterre, 2009, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009/2010, numéro de référence : 19913

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Chrysanthemum-Duck Egg*, collection *Monsoon*, larges fleurs de chrysanthèmes très épanouies ; le décor joue sur la modulation des tonalités des pétales, intissé, impression en flexographie en 3 couleurs, lavable, Monsoon (dessinateur), Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 17838

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Lucille-Pink*, collection *Monsoon*, feuillage stylisé réparti de manière très dense sur l'ensemble de la surface, composition dans l'esprit années 50, intissé, impression en flexographie en 2 couleurs, lavable, Monsoon (dessinateur), 2009, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 17847

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Isabelle-Duck Egg*, collection *Monsoon*, pivoines en bouton ou épanouies avec tiges et feuillages, oiseaux et papillons, intissé, impression en flexographie en 6 couleurs, lavable, Monsoon (dessinateur), 2009, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 17869

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Cubix White Mica*, collection *Superfresco Colors - Shape and Form*, cubes en 3D répétés de manière très dense et ornés de stries, effets brillants et métalliques, papier à pâte mécanique à couleur expansée blanche, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 19791

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Checker-Black/Gloss*, collection *Superfresco Colors-Shape and Form*, dessin géométrique en 3D de couleur noire représentant des rectangles imbriqués les uns aux autres, effets brillants, papier à pâte mécanique, impression en flexographie noire, expansé, Graham & Brown (fabricant), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 19924

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Estuary Grey/White*, collection *Superfresco Colors-Shape and Form*, lignes ondulantes comme des dunes de

sable à texture épaisse en léger relief par rapport au fond suggérant une impression 3D, papier à pâte mécanique expansé de couleur blanche, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 19920

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Concave Black/Gloss*, collection *Superfresco Colors-Shape and Form*, formes ogivales ornées de fines stries composant une résille ondulante, papier à pâte mécanique, impression noire en flexographie, expansé, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 19919

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Squares*, collection *Superfresco-Superfresco Paintable*, cadres répétés de manière aléatoire sur toute la surface du papier, papier vinyle, impression en flexographie blanche, expansé, lavable, Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre, 2009, numéro de référence : 17772

- Papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Vivid-Black/White*, collection *Superfresco - Superfresco Easy*, motifs géométriques de grandes dimensions et effets métallisés, intissé expansé, lavable, imprimé en 2 couleurs graphite et noir ; encre « métallisée », Graham & Brown (fabricant et éditeur), Blackburn, Lancashire, Angleterre 2008, numéro de référence : 17622

2013.103 - offerts par Graham & Brown Sarl - La Gorgue

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 30 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation de dons manuels d'œuvres pour le musée de la Publicité.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, à titre de don manuel, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée de la Publicité :**

- Éventail écran, « Clark's O.N.T. Spool cotton », carton, métal, bois ; offset couleur, anonyme (illustrateur), vers 1895 (date de création), sans mention de fabricant, États-Unis, vers 1980 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé

- Buvard publicitaire, « Tu grandiras si tu manges des... pâtes La Lune », papier buvard ; lithographie couleur, anonyme (illustrateur), vers 1950-1960 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie, France, vers 1950-1960 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), non signé

- Buvard publicitaire, « Chocolat Lanvin. Le bon chocolat français », papier buvard ; lithographie couleur, anonyme (illustrateur), vers 1930-1940 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie, France, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), non signé

- Buvard publicitaire, « Blédine à base de germes de blé » ; papier buvard ; lithographie couleur, anonyme, vers 1950-1960 (dates déduites de création), Sofoga Vanves (Vanves) (imprimeur), France, vers 1950-1960 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Sofoga - Vanves-Seine » (bas droit)

- Buvard publicitaire, « Ménagères... Réouverture du Cours des Halles du Marché St-Didier, Paris XVI^e le samedi 26 mai 1956 », papier buvard ; lithographie couleur, anonyme, 1956 (date de création), sans mention d'imprimerie, France, 26 mai 1956 (lieu et date de l'événement), non signé

- Buvard publicitaire, « Tranches de Couque Annie Fondant moelleux. Pain d'épices Vandamme », papier buvard ; offset couleur, anonyme, vers 1950-1960 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie, France, vers 1950-1960 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), non signé

- Buvard publicitaire, « Au Bon Marché Le magasin de la famille habille petits et grands depuis cent ans 1852-1952 », papier buvard ; lithographie couleur, anonyme, 1952 (date restituée de création), Henri Diéval Paris (Paris) (imprimeur), France, 1952 (lieu et date de diffusion dans l'établissement), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. H. Dieval, Paris » (bas droit)

- Buvard publicitaire, « Des vitres nettes avec Argentil », papier buvard ; lithographie couleur, anonyme, vers 1950-1960 (dates déduites de création),

sans mention d'imprimerie, France, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé

- Buvard publicitaire, « Des chaussures nettes un éclat incomparable avec le cirage-crème Lion Noir », papier buvard ; lithographie couleur, d'après Studio Bernheim (studio photographique), vers 1950-1960 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie, France, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion chez les détaillants), signature autographe imprimée du studio : « d'après Studio Bernheim » (mi-hauteur gauche), monogramme imprimé du studio : « SB » (bas droit)

- Buvard publicitaire, « Sportifs, soyez modernes... Adoptez le basket « Spring-Court » ventilé. Il est idéal pour le sport et très agréable à porter en ville », papier buvard ; lithographie couleur, anonyme, vers 1955 (date déduite de création), Kossuth Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1955 (lieu et date de diffusion chez les détaillants), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Kossuth - Paris » (bas droit)

- Buvard publicitaire, « Potages Liebig. Frais - sains - naturels », papier buvard ; lithographie couleur, anonyme, vers 1950-1960 (dates déduites de création), Maron Esperonnier (Paris) (imprimeur), France, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion dans les épiceries), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Maron Esperonnier - Paris » (bas droit)

- Éventail plié forme ballon recto-verso, « Les meilleurs de tous les déjeuners sucrés Banania et pour les bébés farine lactée et diastasée Salvy », bois, métal, papier ; lithographie couleur, Walter Thor (Neusalz, 13 février 1870-Munich, janvier 1929) (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Éventails Chambrelent Paris (Paris) (éventailiste), France, vers 1920 (lieu et diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Thor » (bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « B1 Éventails Chambrelent, Paris_Déposé » (bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « B1 Éventails Chambrelent, Paris. Déposé » (verso bas centre)

- Éventail plié forme ballon, « Cie du Gaz de Lyon. Chauffage au gaz », bois, métal, papier ; lithographie couleur, Walter Thor (Neusalz, 13 février 1870-Munich, janvier 1929) (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Reffay & Comte 18, place Bellecour Lyon (Lyon) (éventailiste), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Thor » (bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « B1 Reffay & Comte - 18. Pl. Bellecour. Lyon » (bas gauche)

- Éventail plié forme ballon recto-verso, « Au Louvre Les dernières créations de la mode », papier, bois,

métal ; lithographie couleur, Mars-Publicité Paris (Paris) (agence publicitaire), Engel (illustrateur), 1937 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1937 (lieu et date de diffusion dans les grands magasins), mention imprimée de l'agence : « Mars-Publicité, Paris, » (verso marge droite), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « A Engel » (verso centre gauche)

- Éventail écran, « Talons et semelles Wood-Milne [ours] », carton, bambou, métal ; chromotypographie, anonyme (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Chambrelent & Cie (Paris) (éventailiste, imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent & C^o. Paris. Déposé » (bas droit)

- Éventail écran, « Talons et semelles Wood-Milne [éléphant] », carton, bois, métal ; chromotypographie, anonyme (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Chambrelent & Cie (Paris) (éventailiste, imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent & C^o. Paris. Déposé » (bas droit)

- Éventail écran, « Talons et semelles Wood-Milne [canard] », carton, bambou, métal ; chromotypographie, anonyme (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Chambrelent & Cie (Paris) (éventailiste, imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent & C^o. Paris. Déposé » (bas droit)

- Éventail écran, « Talons et semelles Wood-Milne [chien] », carton, bois, métal ; chromotypographie, anonyme (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Chambrelent & Cie (Paris) (éventailiste, imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent & C^o. Paris. Déposé » (bas droit)

- Éventail écran, « Talons et semelles Wood-Milne [lutin + chien] », carton, bois, métal ; chromolithographie, anonyme (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Chambrelent & Cie (Paris) (éventailiste, imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent & C^o. Paris. Déposé » (bas droit)

- Éventail écran recto-verso, « Offert par la société du St-Raphaël Quinquina », papier, bambou, fil de coton ; lithographie couleur, Pal (Angleterre, 1960-) (illustrateur), après 1900 (date déduite de création), Chardin Paris (Paris) (imprimeur) (recto), P. Vercasson & Cie (Paris) (imprimeur) (verso), France, après 1900

(lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé, signature autographe imprimée de l'illustrateur : « PAL » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chardin. Paris » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. P. Vercasson & Cie Paris » (verso bas droit)

- Éventail plié forme fontange recto-verso, « St-Raphaël. Quinquina », papier, bambou, métal ; lithographie couleur, J.M. Botor (illustrateur), vers 1930-1932 (dates restituées de création), B. Sirven Imp. Édit. Toulouse-Paris (imprimeur), France, vers 1930-1932 (lieu et dates de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « J.M. Botor » (bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « B. Sirven, Imp. Édit. Toulouse-Paris » (mi-hauteur droite)

- Éventail plié forme ballon recto-verso, « St-Raphaël. Quinquina. L'apéritif de France », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (illustrateur), vers 1929 (date restituée de création), L. Danel Lille-Paris (imprimeur), France, vers 1929 (lieu et date de diffusion dans les bars/hôtels), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « L. Danel Lille - Paris » (recto bas droit)

- Éventail plié recto-verso, « St-Raphaël. Quinquina. L'apéritif de France », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Les Arcs (agence), L.P. Régent (concepteur), Charles Loupot (Nice, 20 juillet 1892-Les Arcs, 18 octobre 1962) (illustrateur), 1945 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, après 1945 (lieu et date de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Ch. Loupot » (recto centre), mention imprimée de l'agence : « Les Arcs - L. P. Régent » (recto bas droit)

- Éventail plié recto-verso, « St-Raphaël. Quinquina. L'apéritif de France », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Les Arcs (agence), L.P. Régent (concepteur), Charles Loupot (Nice, 20 juillet 1892-Les Arcs, 18 octobre 1962) (illustrateur), 1945 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, après 1945 (lieu et date de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Ch. Loupot » (recto centre), mention imprimée de l'agence : « Les Arcs - L. P. Régent » (recto bas droit)

- Éventail écran soleil passe-partout, « Suc Simon », papier translucide, bois, métal, toile ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent (Paris) (concepteur) (éventailiste), vers 1920 (date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventail Chambrelent, Paris - Déposé » (bas droit)

- Éventail écran soleil passe-partout, « Bénédictine. La grande liqueur française », papier translucide, bois, métal, toile ; lithographie couleur, Éventails

- Chambrelent (Paris) (concepteur) (éventailiste), vers 1920 (date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventails Chambrelent, Paris. Déposé » (bas droit), mention imprimée du modèle : « A13 Glycines » (bas gauche)
- Éventail plié forme ballon recto-verso, « J'achète tout aux Galeries Lafayette. Rym. Gina », papier, bois, métal ; lithographie couleur, d'après Cassandre (Adolphe Jean-Marie Mouron, dit) (Kharkov, 24 janvier 1901-Paris, 18 juin 1968) (afficheur), 1928 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1929 (lieu et date restituée de diffusion dans les grands magasins), non signé
 - Éventail plié, « Salon de thé des Trois Quartiers. Le magasin de la Parisienne [carte région parisienne] », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Blondel la Rougery Éditeur (Paris) (éditeur), vers 1935 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, vers 1935 (lieu et date restituée de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'éditeur : « Blondel La Rougery Éditeur Breveté S.G.D.G. » (sur panache)
 - Éventail écran recto-verso, « Caribou c'est autre chose !... L'imperméable qui respire », papier, bois ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), 1945-1950 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, Rennes, 1945-1950 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « L'Heureux chevalier. Poésie de Xavier Privas illustrée par Maurice Leloir », papier, bois, métal ; lithographie couleur, photogravure, Xavier Privas (Antoine Paul Taravel, dit) (Lyon, 27 septembre 1863-Paris, 26 février 1927) (concepteur), Maurice Leloir (Paris, 1^{er} novembre 1851-Paris, 7 octobre 1940) (illustrateur), vers 1901 (date restituée de création), Camis et Cie Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Maurice Leloir » (recto bas gauche), signature autographe imprimée de l'auteur : « Xavier Privas » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Camis et Cie - Paris » (verso bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Éventail en papier peint offert par Le Mardelé », papier, bois, métal ; lithographie couleur ; papier peint pour le recto, Le Mardelé (Paris-) (concepteur), vers 1925 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1925 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Le Mardelé. Jolies meubles modernes. Charmants papiers peints », papier, bois, métal ; lithographie couleur, héliogravure ; papier peint pour le recto, Le Mardelé (Paris-) (concepteur), vers 1925-1930 (date déduite de création), Chambrelent & Cie Paris (imprimeur), France, vers 1925-1930 (lieu et dates de diffusions dans l'établissement annonceur), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent & C^o. Paris. Déposé » (verso bas centre)
 - Éventail plié recto-verso, « Pan American exposition souvenir », papier, bois, métal ; lithographie couleur, héliogravure noir et blanc, anonyme (concepteur), 1901 (date restituée de création), N. Nasr (éventailiste) (États-Unis), Buffalo, 1901 (lieu et date de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'éventailiste : « N. Nasr Exclusive Concessionnaire Of Fans Pan-American Exposition » (haut gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « [Exposition Universelle 1878] », bois, métal, satin, papier ; lithographie, Duvelleroy Paris (Paris, 1827-) (concepteur) (éventailiste), Paris, 1878 (lieu et date de création, d'exécution et de diffusion des objets), mention et date imprimées de l'éventailiste : « Duvelleroy 1878 » (bas droit)
 - Éventail plié, « Hôtel Continental Paris », bois, métal, papier ; lithographie couleur, peinture, Louis-Robert Carrier-Belleuse (Paris, 4 juillet 1848-Paris, 14 juin 1913) (illustrateur), 1906 (date de création), sans mention de fabricant (éventailiste), Paris, 1906 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « Louis Carrier-Belleuse 1906 » (bas centre)
 - Éventail plié recto-verso, boîte « Compliments of the French Line [Les Adieux de Vénus à Adonis] », os, métal, papier ; lithographie couleur, peinture (éventail), carton (écran), anonyme (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Maquet Grav. Paris & Nice (éventailiste, imprimeur), Paris, vers 1920 (lieu et date restituée de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailiste : « Maquet Grav. Paris & Nice » (bas centre) (3 pièces)
 - Éventail plié recto-verso, « Compliments of the French Line [Les Adieux de Vénus à Adonis] », os, métal, papier ; lithographie couleur, peinture, anonyme (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), Maquet Grav. Paris & Nice (éventailiste, imprimeur), Paris, vers 1920 (lieu et date restituée de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailiste : « Maquet Grav. Paris & Nice » (bas centre)
 - Éventail écran recto-verso, « La Zukoise Grande liqueur H. Dufour distillateur Cours (Rhône) », bois, métal, carton ; lithographie couleur, Léopold Verger & Cie Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste, imprimeur), vers 1910 (date déduite de création), Paris, vers 1910 (lieu et date restituée de diffusion des objets),

- mention imprimée de l'éventailiste : « Léopold Verger & Cie - Paris » (verso centre), mention imprimée : « Breveté S.G.D.G. » (verso bas centre)
- Éventail écran recto-verso, « La Zukoise Grande liqueur H. Dufour distillateur Cours (Rhône) », bois, métal, carton ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, Paris, vers 1910 (lieu et date restituée de diffusion des objets), mention imprimée : « Breveté S.G.D.G. » (verso bas gauche)
 - Éventail écran soleil, « Latest Cigar Fan », carton, papier ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1930 (date déduite), sans mention de fabricant, Japon (lieu de fabrication), États-Unis, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée du fabricant : « Made in Japan » (milieu)
 - Éventail plié, « C'est la vie. Le parfum Christian Lacroix », métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), 1989 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, 1989 (lieu et date restituée de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran recto-verso, « Offert par les Grands Magasins du Louvre », carton, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement, annonceur), non signé
 - Éventail palmettes, « Hôtel de l'Europe Aix-les-Bains. Philipp's Restaurant », carton, papier crépon, plastique, métal, bois ; gaufrage, colorié au pochoir, dorure à chaud, anonyme (concepteur), vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans les épicerie), non signé
 - Éventail brisé recto-verso, « Flamidor le roi du briquet à votre service toujours et... partout ! », carton, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1950 (date déduite de création), J. Vaugelade 2, 4, 6, rue de l'Asile Popincourt (Paris) (imprimeur), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'imprimeur : « J. Vaugelade, Imp. 2, 4, 6, Rue de l'Asile Popincourt - Paris » (bas droit)
 - Éventail écran soleil, « Élixir Combier Saumur », papier, bois, fil de coton, papier crépon ; lithographie couleur, E. Chambrelent Éventailiste Paris (Paris, vers 1910-1920) (concepteur) (éventailiste), Paris ; vers 1910-1920 (lieu et dates déduite de création), France, vers 1910-1920 (lieu et dates de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'éventailiste : « E. Chambrelent, Éventailiste, Paris. Breveté S.G.D.G. France & Étranger » (haut)
 - Éventail plié, « Édité par La France de Bordeaux et du Sud-Ouest », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Journal républicain indépendant (éditeur), Georges Redon (Paris, 16 novembre 1869-Paris, 1943) (illustrateur), 1905 (date de création), Société des Établissements Minot Paris (imprimeur), France, 1905 (lieu et date restituée de diffusion des objets), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « Georges Redon 05 / » (bas droit), mention imprimée de l'éditeur : « Édité par La France de Bordeaux et du Sud-Ouest » (bas gauche)
 - Éventail écran soleil, « La Petite Gironde », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme, sans mention de fabricant, France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran soleil, « Le Journal », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailiste), après 1930 (date déduite de création), France, après 1930 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailiste : « Imp. Chambrelent Paris Type A-Série 65 » (recto bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « Imprimeries E. Chambrelent Ste. Ame. E.T.I.O.P. Paris » (verso bas droit)
 - Éventail écran soleil, « Le Journal », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailiste), après 1930 (date déduite de création), France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailiste : « Imp. Chambrelent Paris Type A-Série 65 » (recto bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « Imprimeries E. Chambrelent Ste. Ame. E.T.I.O.P. Paris » (verso bas droit)
 - Éventail écran soleil, « Le Journal », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailiste), après 1930 (date déduite de création), France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailiste : « Imp. Chambrelent Paris Type A-Série 65 » (recto bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « Imprimeries E. Chambrelent Ste. Ame. E.T.I.O.P. Paris » (verso bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Le Petit Parisien », papier, bois, toile, métal ; lithographie couleur, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (imprimeur, éventailiste), vers 1920 (date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur-éventailiste : « Imp. Chambrelent Paris » (recto bas droit)
 - Casquette, « Le Petit Parisien », papier, carton, métal ; lithographie noir, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (designer objet) (fabricant),

- après 1930 (date déduite de création), France, après 1930 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé, mention imprimée du fabricant : « Imp. E. Chambrelent Sté. Ame. E.T.I.O.P. Paris » (bas centre)
- Éventail écran soleil, « La Petite Gironde. Fêtes des vendanges Bordeaux 1909 », papier, carton ; lithographie noir, anonyme (concepteur), 1909 (date de création), sans mention de fabricant, Bordeaux, novembre 1909 (lieu et date de l'événement), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « Parfum Floramye. L.T. Piver Paris. Parfumerie J. Houssin Angers », bois, métal, papier ; lithographie couleur, Maquet Gr. 10, rue de la Paix, Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Mich (Michel Liébaux, dit) (Périgueux, 3 juillet 1881-Paris, juillet 1923) (illustrateur), vers 1920 (date de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Mich » (bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « Maquet, grav. 10, rue de la Paix, Paris » (bas gauche)
 - Éventail plié, « Sous-bois Parfum Godet Paris-Neuilly », bois, métal, papier ; lithographie noir, anonyme (concepteur), vers 1910 (date de création), anonyme (fabricant), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « Maison Royale. Parfum Le Lilas de Rigaud-Paris », bois, métal, papier ; lithographie couleur, non déchiffré (illustrateur), vers 1910 (date de création), anonyme (fabricant), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : (non déchiffrée) (bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Jenny 8, rue Royale », bois, métal, papier ; lithographie couleur, peinture, anonyme (illustrateur) (fabricant), vers 1935 (date de création), France, vers 1935 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « Rex tailleur Marseille », bois, métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (illustrateur) (fabricant), vers 1920 (date de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « Rex tailleur Marseille », bois, métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (illustrateur) (fabricant), vers 1920 (date de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié, « Aux Fabriques parisiennes. Béziers », bois, métal, papier ; lithographie noir, Éventails J. Ganné Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), vers 1920 (date de création), Marseille, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventails-J. Ganné - Paris » (bas gauche)
 - Éventail écran recto-verso, « Josette Chapellerie, haute mode. Spécialité de deuil. Grasse », bois, carton ; lithographie couleur, typographie, anonyme (concepteur) (éventailiste), vers 1910 (date de création), Grasse, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran recto-verso, « À la Maison de blanc B. Pâtissier 31, rue de Grenelle Lyon », bois, carton, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur) (éventailiste), vers 1910 (date de création), Lyon, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié forme ballon, « Tailleurie de Royat », bois, métal, papier translucide ; offset couleur, anonyme (concepteur) (éventailiste), vers 1910 (date de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « À Jeanne d'Arc. Horlogerie joaillerie orfèvrerie. Objets d'art », bois, métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (concepteur) (éventailiste), vers 1920 (date de création), Sète, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Maison Chalvet fondée en 1871. Perpignan », bois, métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1925 (date de création), anonyme (éventailiste), Perpignan, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Maison Chalvet fondée en 1871. Perpignan », bois, métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1925 (date de création), anonyme (éventailiste), Perpignan, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Maison Chalvet fondée en 1871. Perpignan », bois, métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1925 (date de création), anonyme (éventailiste), Perpignan, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Maison Chalvet fondée en 1871. Perpignan », bois, métal, papier ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1925 (date de création), anonyme (éventailiste), Perpignan, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé

- (date de création), anonyme (éventailiste), Perpignan, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
- Éventail palmette, « Au Bon Marché, Maison A. Boucicaut, Paris [péchés capitaux] », carton, métal, coton ; lithographie couleur, anonyme, 1906 (date restituée de création), France, 1906 (lieu et date restituée de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « E. Barret - Paris » (verso bas centre)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Au Bon Marché Maison A. Boucicaut Magasins les plus importants vendant le meilleur marché », papier métallisé, bois, métal ; offset couleur, anonyme, vers 1925 (date de création), Loubok Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1925 (lieu et date restituée de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Loubok Imp. Paris » (recto bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Au Bon Marché. Choix Éléance Qualité au plus bas prix », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme, vers 1925 (date de création), Loubok Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1925 (lieu et date restituée de diffusion des objets), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « Loubok Imp. Paris » (verso bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Aux Galeries Lafayette Les Favoris », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Jack Roberts illustrateur (Paris, 20 novembre 1894- ?), 1924 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1924 (lieu et date de diffusion dans les grands magasins), signature+date autographes imprimés de l'illustrateur : « Jack Roberts. 24 » (recto bas gauche), signature+date autographes imprimés de l'illustrateur : « Jack Roberts. 24 » (verso marge droite), mention imprimée du registre du commerce : « R.C. Seine - 76.346 » (recto bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Aux Galeries Lafayette. Succursales », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Jack Roberts (Paris, 20 novembre 1894- ?) (illustrateur), 1930 (date de création), Georges Lang Paris (Paris) (imprimeur), France, 1930 (lieu et date de diffusion dans les grands magasins), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Jack Roberts » (recto bas droit), signature+date autographes imprimés de l'illustrateur : « Jack Roberts. 30 » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Georges Lang - Paris » (verso bas gauche)
 - Éventail écran soleil, « Toute femme élégante est cliente du Printemps », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), vers 1920 (date de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les grands magasins), mention imprimée de l'imprimeur : « Chambrelent Paris » (bas gauche)
 - Éventail écran soleil, « Toute femme élégante est cliente du Printemps », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), vers 1920 (date de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les grands magasins), mention imprimée de l'imprimeur : « Chambrelent Paris » (bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Offert pas les grands magasins du Louvre », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailiste Paris (Paris, vers 1920-Paris, vers 1930) (concepteur) (éventailiste), vers 1920 (date de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les grands magasins), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent Éventailiste Paris » (bas centre)
 - Éventail plié, « Grand Bazar », papier, bois, métal ; lithographie couleur, J. Ganné (concepteur), non déchiffré (initiales HP) (illustrateur), 1922 (date de création), J. Ganné Paris (éventailiste), France, 1922 (lieu et date de diffusion dans les grands magasins), monogramme+ date autographes imprimés de l'illustrateur : « HP 1922 » (bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « J. Ganné - Paris » (bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Jany Marseille 1929. Les Nouvelles Galeries de Paris. Marseille », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Studio Ars (agence), V. Espi Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), non déchiffré (illustrateur), 1929 (date de création), France, 1929 (lieu et date de diffusion dans les grands magasins), mention imprimée de l'agence : « studio Ars » (verso bas droit), monogramme+ date autographes imprimés de l'illustrateur : « A » (bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « V. Espi - Paris » (verso bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Aux Dames de France. Bordeaux. Nouveautés Articles de Paris », papier, bois, métal ; lithographie, colorié au pochoir, Chambrelent éventailiste 11, rue de l'Hôpital Saint-Louis, Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), France, vers 1900 (lieu et date de création et de diffusion dans les grands magasins), mention imprimée de l'éventailiste : « SE. B8 - Chambrelent Éventailiste Paris » (recto bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent Éventailiste 11, rue de l'Hôpital St Louis Paris » (verso bas centre)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Hôtel Royal Haussmann Paris », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Cie Éventailiste Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), d'après René Vincent (René Maëll, dit) (Bordeaux, 1879-Paris,

- 1936) (illustrateur), Paris, vers 1920 (date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « d'après René Vincent » (bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent & C^o Éventailiste Paris » (bas gauche)
- Éventail plié forme ballon recto-verso, « Hôtel Scribe Paris », papier, bois, métal ; lithographie couleur, offset couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur), Paris, vers 1930 (date déduite de création), Évrard (G.) et Cie Paris (Étampes) (éventailiste), France, vers 1930 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailiste : « Év. Chambrelent Paris » (bas droit), mention imprimée : « [?] Rayons de Lune » (bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Élysée Palace Hôtel », papier, bois, métal ; lithographie couleur, offset couleur, Duvelleroy Paris (Paris, 1827-) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailiste : « Duvelleroy » (recto mi-hauteur gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « Duvelleroy » (verso mi-hauteur gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Carnet & Saussier », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), Paris, vers 1900 (date déduite de création), anonyme (éventailiste), France, vers 1900 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Cabaret de l'Ange bleu. Montparnasse », papier, bois, métal ; lithographie couleur, France-Cotillon (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée du fabricant : « France-Cotillon » (verso bas droit), mention imprimée : « Type A-Sri » (recto bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Moulin Rouge Palace », papier, bois, métal ; lithographie couleur, colorié au pochoir, Henri Gray (Henri Boulanger, dit) (Paris, 28 octobre 1858 - Colombes, 1925) (illustrateur), Paris, vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailiste), France, vers 1900 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « H. Gray » (verso bas centre)
 - Éventail plié forme ballon, « Le Grand Teddy », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Mourgue Frères (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion dans les grands magasins), signature autographe imprimée des illustrateurs : « F. Mourgue » (bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « Év. Chambrelent - Paris » (bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Taverne Olympia Restaurant. Champagne Piper Heidsieck », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Mourgue Frères (illustrateur), vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les grands magasins), signature autographe imprimée des illustrateurs : « Mourgue Fr. » (recto bas centre), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventails Chambrelent Paris - Déposé » (bas gauche)
 - Éventail plié, « Armenonville. Café de Paris. Foyot », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Georges Redon (Paris, 16 novembre 1869-Paris, 1943) (dessinateur), 1909 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1909 (lieu et date restituée de diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date autographes imprimées du dessinateur : « Georges Redon 1909 » (recto bas gauche)
 - Éventail plié passe-partout, « Foyot Le Pré-Catelan Armenonville Café de Paris », bois, fil de coton, papier translucide, papier, métal ; offset couleur, lithographie couleur, anonyme, sans mention de fabricant, France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé, mention imprimée : « (Déposé) » (recto bas droit)
 - Éventail plié, « Foyot Le Pré-Catelan Armenonville Café de Paris », bois, papier, métal ; lithographie noir, colorié au pochoir, peinture, anonyme (concepteur), vers 1900 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail plié forme ballon, « Café de Paris », bois, papier translucide, métal ; lithographie couleur, peinture, anonyme (concepteur), vers 1900 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail plié forme ballon, « Café de Paris », bois, papier translucide, métal ; lithographie couleur, peinture, anonyme (concepteur), vers 1900 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail plié, « Restaurant Abbaye - Albert », bois, papier, métal ; offset couleur, peinture, M. Pernot Édité. (éditeur), vers 1910 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éditeur : « M. Pernot édité. » (bas centre), mention imprimée : « Schall 1740-1806 » (bas centre)

- Éventail plié, « Le Royal. Paris-Montmartre », bois, métal, papier ; offset couleur, Weiluc (Lucien-Henri Weil, dit) (Paris, 1873-Paris, 1947) (illustrateur), vers 1900 (date de création), Société Nouvelle d'Art et Décoration (Paris) (imprimeur), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Weiluc » (bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Société Nouvelle d'Art et Décoration 104, boulevard de Clichy. Tél. 569-13 » (bas gauche)
- Éventail écran recto-verso, « Café de la Paix », carton ; lithographie couleur, Tolmer (concepteur) (imprimeur), vers 1910 (date de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'imprimeur : « Tolmer » (verso bas centre)
- Éventail plié recto-verso, « Marguery Paris », papier, bois, métal ; lithographie bistre, E. H. (illustrateur), vers 1900 (date de création), Francolin, Gilet & Cie Éventaillistes Paris (Paris) (éventailliste), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion des objets), monogramme autographe imprimé de l'illustrateur : « E.H. » (recto haut droit), mention imprimée de l'éventailliste : « Francolin, Gilet & Cie. Éventaillistes - Paris » (verso bas droit)
- Éventail plié, « Restaurant Laurent (Champs-Élysées) », papier, bois, métal ; chromolithographie, Jacquet Éventailliste Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris F. Chamoüin (illustrateur), vers 1900 (date de création), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'illustrateur : « F. Chamoüin » (haut droit), mention imprimée de l'éventailliste : « Jacquet Éventailliste Paris » (bas gauche)
- Éventail plié, « Maxim's », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Léon Julien Ernest Sonnet (illustrateur), vers 1905 (date de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1905 (lieu et date restituée de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « L. Sonnet » (bas gauche)
- Éventail plié forme ballon, « Salon de thé Aux Trois Quartiers Paris », papier métallisé, bois, métal ; lithographie couleur, peinture, V. Espi Éventailliste Paris (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1925 (date déduite de création), France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé, mention imprimée de l'éventailliste : « V. Espi, Éventailliste. Paris » (recto mi-hauteur gauche)
- Éventail plié, « Restaurant Henry », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Albert Guillaume (Paris, 14 février 1873-Faux, 1942) (illustrateur), vers 1905 (date déduite de création), Simili-Aquarelle Devambez (imprimeur), France, vers 1905 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « A. Guillaume » (bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Simili Aquarelle Devambez » (bas droit)
- Éventail plié forme ballon, « Ambassadeurs. Champs-Élysées », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Ph. Gaston-Dreyfus Éditeur Paris (Paris) (éditeur), Georges Kugelmann Benda (Paris) (illustrateur), 1913 (date de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1913 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « G.K. Benda 1913 » (bas droit), mention imprimée de l'éditeur : « Ph. Gaston Dreyfus Édité. » (bas droit)
- Éventail plié recto-verso, « Château de Madrid », os, bambou, papier métallisé, métal ; peinture, colorié au pochoir, Faucon Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), vers 1900 (date déduite de création), France, vers 1900 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), cachet encre de l'éventailliste : « Faucon - Paris » (bas gauche)
- Éventail plié recto-verso, « Établissements E. Boulant », bois, papier, métal ; offset couleur, anonyme (concepteur), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
- Éventail frou-frou, « Bouillon Établissement E. Chartier Paris », bois, carton, papier crépon ; lithographie couleur, Chambrelent éventailliste Paris (concepteur) (éventailliste), vers 1905 (date déduite de création), France, vers 1905 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : « Breveté S.G.D.G. France & Étranger E.C. Paris Déposé » (haut)
- Éventail palmettes, « Restaurant Drouant 79, Bd de Strasbourg », bois, papier, métal ; chromolithographie, lithographie couleur, Chambrelent éventailliste Paris (concepteur) (éventailliste), vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée sur chaque palmette de l'éventailliste : « Chambrelent Éventailliste Paris » (recto bas centre), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent Éventailliste Paris » (verso bas centre)
- Éventail plié, « Restaurant Garnier », bois, papier translucide, métal, fil de coton ; gouache, peinture, anonyme (concepteur), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé

- Éventail plié forme ballon, passe-partout, « Restaurant Garnier », bois, papier, métal ; lithographie couleur, peinture, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Mourgue Frères (illustrateur), Paris, vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Mourgue Fr. » (bas gauche)
- Éventail plié forme ballon, passe-partout, « Restaurant Lucas », bois, papier, métal ; lithographie couleur, peinture, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Mourgue Frères (illustrateur), Paris, vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Mourgue Fr. » (bas gauche), mention imprimée de l'éventailliste : « N° 1 Éventails [Nevelty] Chambrelent Paris Déposé » (bas gauche)
- Éventail plié forme ballon recto-verso, « Si vous passez par là. En Nogent s/Seine « Le Relais » de la sympathie... », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1935 (date déduite de création), France, vers 1935 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : Chambrelent - Paris (bas droit)
- Éventail plié, « Offert par le Grand Café du Progrès Barès Propre. Celleneuve », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : « Event. Chambrelent Paris Déposé » (bas droit)
- Éventail plié recto-verso, passe-partout, « Café de l'Hôtel de Lorraine. Place de la Bienfaisance Vittel », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), Paris, vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Grand Café Riche Montpellier. La plus belle salle de la région », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), Paris, vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1900 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Café du Commerce Autun », bois, papier ; lithographie couleur, G. Rousseaux, Édité. (Paris) (éditeur), Paris, vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éditeur : « G. Rousseaux, Édité. 13, Boulevard Voltaire, Paris » (verso bas centre)
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Petit Casino Vesoul », bois, papier ; lithographie couleur, G. Rousseaux, Édité. (Paris) (éditeur), Paris, vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éditeur : « G. Rousseaux, Édité. 13, Boulevard Voltaire, Paris » (verso bas centre)
- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Grand Café glacier Félix Valette Béziers », bois, carton, métal ; lithographie couleur, J. Latapie Toulouse (Toulouse) (concepteur) (éventailliste), Toulouse, vers 1910 (date déduite de création), France, 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : « Modèle Exclusif Déposé. J. Latapie, Toulouse » (recto bas droit)
- Éventail frou-frou, passe-partout, « Café du Commerce Béziers. François Fesquet propriétaire », bois, carton, papier crépon, verre poli ; lithographie couleur, Chambrelent éventailliste Paris (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1900 (date déduite de création), France, vers 1900 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent Éventailliste - Paris Bte. S.G.D.G. France & Étranger » (haut)
- Éventail frou-frou, « Gd. Café de la Paix. Place du Capitole Toulouse », bois, papier, papier crépon ; lithographie couleur, E. Chambrelent Éventailliste Paris (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1900 (date déduite de création), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : « E. Chambrelent. Éventailliste_Paris Breveté. S.G.D.G. - France & Étranger » (haut)
- Éventail frou-frou, « Gd. Café de la Paix. Toulouse J. Genty propriétaire », bois, papier, métal ; lithographie couleur, A. Pomaret Labarthe-Inard (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1895 (date déduite de création et diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : « Éventails Réclame A. Pomaret Labarthe-Inard Hte. Gne. » (verso bas gauche)
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Grand Café Barrié Toulouse », bois, papier ; lithographie couleur, Chambrelent 11, rue de l'Hôpital Saint-Louis Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1930 (date déduite de création), Paris Eugène J. B. Estoup 10, rue Caffarelli Toulouse (Toulouse) (imprimeur), France, vers 1930 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur),

- monogramme imprimé de l'éventailiste : « E.C. Paris Déposé » (recto bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « N° 46 Cerises » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent, 11, rue de l'Hôpital St-Louis, Paris Eugène Estoup, Agent général à Toulouse » (verso bas gauche)
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Café Faget - Ade, propriétaire. Toulouse », bois, papier, métal ; lithographie couleur, J. Bière 56, rue du Hautoir, Bordeaux (Bordeaux) (concepteur) (éventailiste), Bordeaux, vers 1920 (date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailiste : « J. Bière rue du Hautoir Bordeaux » (recto bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « J. Bière. 56, rue du Hautoir, Bordeaux » (verso bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, passe-partout, « Taverne Royale Fernand Nivière Cannes », bois, papier, métal ; lithographie noir, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris Mourgue Frères (illustrateur), vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Mourgue Fr. » (recto bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventails Chambrelent - Paris - Déposé » (recto bas centre)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, passe-partout, « Le Masséna Nice », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Cie Éventailiste Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1925 (date déduite de création), E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (imprimeur), France, vers 1925 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent & C° Éventailiste - Paris; N° 3 » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imprimeries E. Chambrelent Société Aome. E.T.I.O.P. Paris - Modèle Déposé » (verso bas centre)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Ambassadeurs Anvers », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Louis Forton (Sées, 14 mars 1879-Saint Germain-en-Laye, 15 février 1934) (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailiste), Belgique, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « L. Forton » (recto bas gauche)
 - Éventail plié à l'anglaise, « Grand Restaurant de la Monnaie Bruxelles », bois, papier, métal ; lithographie couleur, B. Lachelin 32, avenue de l'Opéra, Paris (concepteur) (éventailiste), Benjamin Lachelin (illustrateur), Paris, vers 1910 (date déduite de création), Belgique, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « B. Lachelin » (mi-hauteur gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventail B. Lachelin Paris, 32, avenue de l'Opéra » (verso bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Decorative Panel at the Princes Restaurant Piccadilly. London », bois, papier, métal ; chromolithographie, anonyme (concepteur), après 1899 (date restituée de création), sans mention de fabricant (éventailiste), international, après 1899 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur)
 - Éventail plié à l'anglaise, « Offert par la Maison Jacques Schuhl », bois, papier, métal ; lithographie noir, colorié au pochoir, peinture, anonyme (concepteur), vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailiste), Japon (lieu de fabrication), France, vers 1900 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), cachet encre du fabricant : « Éventail importé du Japon » (verso mi-hauteur droit)
 - Éventail écran, « Casino de la Forêt Le Touquet », papier, bois, métal ; colorié au pochoir, anonyme (concepteur), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « Casino de la Villa des Fleurs d'Aix-les-Bains », papier, bois, métal ; lithographie couleur, L. Jung (illustrateur), 1898 (date de création), Papeterie Universelle Lyon (Lyon) (imprimeur), France, 1898 (lieu et date restituée de diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « L. Jung 98 » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Papeterie Universelle Lyon » (recto bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « Papeterie Universelle Lyon » (verso bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Vichy. Le Casino », papier, bois, métal ; offset couleur, V. Espi Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Francisco Povo (Espagne, 1879- ?) (illustrateur), Paris, vers 1920 (date de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Povo » (recto bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « V. Espi Paris » (verso bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Cercle international de Vichy », papier, bois, métal ; lithographie couleur, René Péan (Paris, 1^{er} juillet 1875-Ermont, 4 septembre 1955) (illustrateur), vers 1905 (date de création), C. Bougarel Vichy (Vichy) (imprimeur), France, vers

- 1905 (lieu et date restituée de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « René Péan » (mi-hauteur gauche), mention imprimée au recto et au verso, de l'imprimeur : « Vichy. - Imprimerie - C. Bougarel » (bas gauche)
- Éventail plié, « Vichy », papier, bois, métal ; lithographie couleur, J. Ganné éventails Paris (concepteur) (éventailiste), Gustave Fraipont (Bruxelles, 1849-Paris, 1923) (illustrateur), vers 1900 (date déduite de création), Oberthür Rennes-Paris (Rennes-Paris) (imprimeur), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « G. Fraipont » (bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « J. Ganné, Éventails. Paris » (bas gauche), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Oberthür, Rennes-Paris - 1953.02 » (bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Brides les Bains (Savoie) », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Publicité Boré de Loisy (Paris) (agence publicitaire), L. Philippi (illustrateur), vers 1920 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), signature autographe imprimée au recto et au verso, de l'illustrateur : « L. Philippi » (bas droit), mention imprimée au recto et au verso de l'agence : « Publte. Bore de Loisy 53, rue Blanche (Paris) » (bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Trouville. Eden Casino. Salon de Trouville », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1929 (date de création), F. Deloche (imprimeur), Papeterie Universelle Lyon & Genève (fabricant), France, vers 1929 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'imprimeur : « F. Deloche imp. » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « F. Deloche imp. » (verso bas gauche), mention imprimée du papetier : « Papeterie Universelle Lyon & Genève » (recto bas centre), mention imprimée du papetier : « Papeterie Universelle Lyon & Genève » (verso bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Chemins de Fer de l'État », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Francolin, Gilet & Cie Éventailistes Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Julien Lacaze (Maisons-Laffitte, 1886- Bry-sur-Marne, 1971) (illustrateur), Paris, vers 1910-1915 (dates déduites de création), Cornille & Serre Paris (imprimeur), France, vers 1910-1915 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Julien Lacaze » (recto bas gauche), mention imprimée de l'éventailiste : « Francolin, Gilet & Cie Éventailistes. Paris » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Cornille & Serre - Paris » (recto bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Chemins de Fer de l'État », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Ganné Éventailiste Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Géo Dorival (Paris, 5 novembre 1879-Louveciennes, 23 mars 1968) (illustrateur), Paris, vers 1910-1915 (dates déduites de création), Cornille & Serre Paris (imprimeur), France, vers 1910-1915 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Geo Dorival » (recto bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « Ganné Éventailiste - Paris » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Cornille & Serre - Paris » (recto bas centre)
 - Éventail plié recto-verso, « Chemins de fer de l'Ouest. Mont Saint-Michel Brest Dinard », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Paul Leménil Paris Asnières (concepteur) (éventailiste, imprimeur), Paris-Asnières, vers 1900-1910 (lieux et dates de création), E. Nerme (France) (illustrateur), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « E. Nerme » (recto bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Paul Lemenil, Paris Asnières » (recto bas centre), mention imprimée de l'imprimeur éventailiste : « Spécialité d'éventails-Réclame Imp. Paul Lemenil, Paris Asnières » (verso bas centre)
 - Éventail plié recto-verso, « Touristes !! Visitez le Tonkin », papier, bambou, métal ; aquarelle, gouache, lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « French Indochina is calling you », papier, bambou, métal ; aquarelle, gouache, lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié, « Cie GLE Transatlantique. Vapores Corteos Franceses », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Fabien Fabiano (Fabien Marie Jules Coup, dit) (Lamballe, 11 octobre 1882-Paris, 26 mai 1962) (illustrateur), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Fabiano » (bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Cie GLE Transatlantique. French Line Linea Francesa », papier, bois, métal ; offset couleur, Albert Brenet (Harfleur, 26 juin 1903-4 juillet 2005) (dessinateur), 1955 (date de création), sans mention de fabricant, international, 1955 (lieu et date restituée de diffusion des objets), monogramme autographe imprimé du dessinateur : « AB » (recto sur

- feuille haut droit), monogramme autographe imprimé du dessinateur : « AB » (verso sur feuille à droite)
- Éventail brisé recto-verso, « Découvrez le Monde avec Air France », carton, métal ; offset couleur, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), vers 1950 (date déduite de création), Troy (atelier) (France, 1931-) (illustrateur), international, vers 1950 (lieu et date déduite de diffusion des objets), signature autographe imprimée au recto et au verso de l'atelier de graphisme : « AB » (haut droit), mention imprimée de l'éventailliste : « Brt. Chambrelent - Paris - 21.094P74 - 57 - Printed in France » (recto bas centre)
 - Éventail brisé recto-verso, « Air France », carton ; lithographie couleur, Havas (Paris, 1835-) (agence), vers 1950 (date déduite de création), Tudeau (illustrateur), sans mention de fabricant, international, vers 1950 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « REF. 412/p. 6.52 Havas » (verso mi-hauteur gauche), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Tudeau » (recto mi-hauteur gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Publex le cadeau qui plaît. Une comparaison s'impose... », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion réseau professionnel), non signé
 - Éventail plié, « À l'Idéal Toulouse », bois, papier, métal ; colorié au pochoir, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste, imprimeur), Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent, Paris » (bas gauche)
 - Éventail palmettes, « Société des Blancs de Zinc de la Méditerranée. Eug. Chabaury & Cie Marseille », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailliste Paris (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent, Éventailte., Paris » (verso bas centre)
 - Éventail écran soleil, « Unico », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Pharmacie Chaumont-Cazals. Vichy », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail passe-partout, « Pharmacie Centrale Yvonne Robini », bois, métal, carton ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Grande Pharmacie Bastidienne. Bordeaux », carton ; offset couleur, B. Sirven Imp. Édit. Toulouse-Paris (éditeur) (imprimeur), Toulouse-Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éditeur-imprimeur : « B. Sirven, Imp. Édit. Toulouse-Paris » (bas gauche), mention imprimée de l'imprimeur : « Printed in France » (bas droit)
 - Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Grande Pharmacie Bastidienne. Bordeaux », carton ; offset couleur, B. Sirven Imp. Édit. Toulouse-Paris (éditeur) (imprimeur), Toulouse-Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1910-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éditeur-imprimeur : « B. Sirven, Imp. Édit. Toulouse-Paris » (bas gauche), mention imprimée de l'imprimeur : « Printed in France » (bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Retour d'âge ! Phlébite ! Maladies des femmes terrassées par la Régénine Henry », carton, papier ; lithographie couleur, Chambrelent éventailliste Paris (éventailliste), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), Agen, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent Éventailliste, Paris Breveté S.G.D.G. France & Étranger » (haut), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent Éventailliste, Paris » (bas droit)
 - Éventail écran, « papiers Rizla+Cigarettes parfaites », carton ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bureaux de tabac (PLV)), non signé
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Cigarettes Job. La marque mondiale », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Sofoga Vanves (concepteur) (fabricant), Vanves, vers 1930 (lieu et date déduite de création), France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bureaux de tabac (PLV)), mention imprimée de l'imprimeur : « Sofoga Vanves-Seine » (verso bas droit)
 - Éventail frou-frou, « Job la marque centenaire. Job plaisir simple plaisir total », bois, carton, papier crépon ; lithographie couleur, E. Chambrelent

- S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1938 (lieu et date déduite de création), France, vers 1938 (lieu et date déduite de diffusion dans les bureaux de tabac (PLV)), mention imprimée de l'éventailiste : « E. Chambrelent Ste. Ame. E.T.I.O.P.-Paris » (haut), mention imprimée de l'éventailiste : « E. Chambrelent Ste. Ame. E.T.I.O.P.-Paris » (milieu gauche)
- Éventail plié, « Traditions Gitanes. Renouez avec la passion », bambou, carton, papier ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1990 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1990 (lieu et date déduite de diffusion dans les bureaux de tabac (PLV)), non signé
 - Éventail écran soleil, passe-partout, « Offert par le talon caoutchouc Continental », bois, papier ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1900-1910 (dates déduites de création), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Éventail écran soleil, passe-partout, « Offert par le talon caoutchouc Continental », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1900-1910 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Éventail écran, « Toujours premier ! sur vélo France-Sport », bois, carton, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Éventail écran soleil, « John Tavernier. Parfum de l'haleine. Bonbons à la menthe Excelsior », carton, bois, papier crépon ; lithographie couleur, Chambrelent éventailiste Paris (Paris, vers 1920-Paris, vers 1930) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent - Éventailiste - Paris. Breveté S.G.D.G. France & Étranger » (haut)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Les bonbons de H. Moinet Vichy », bois, papier, métal ; lithographie couleur, B. Sirven Imp. Édit. Toulouse-Paris (éditeur) (imprimeur), Toulouse-Paris, vers 1925 (lieu et date restituée de création), France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), mention imprimée de l'éditeur-imprimeur : « B. Sirven Imp. Édit. Toulouse-Paris » (recto bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Offert par Pierrot Gourmand », bois, papier, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent & C^o éventailiste. Paris (concepteur) (éventailiste), A. Lopez (illustrateur), Paris, vers 1925 (lieu et date restituée de création), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « A. Lopez » (recto bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « E. Chambrelent & Co Éventailiste. Paris » (verso bas gauche)
 - Éventail plié forme fontange recto-verso, « F. Marquis Paris. L'été Vichy sur le parc », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailiste), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Chocolat Nestlé », bambou, papier, métal ; aquarelle, encre, gouache, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailiste), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Les biscuits Olibet à leurs fidèles consommateurs », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), vers 1910 (date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), mention imprimée de l'éventailiste : « Event. Chambrelent - Paris » (bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Offert par les Dragées de France Deboyrie Paris », bois, papier translucide, métal ; lithographie noir, peinture, anonyme (auteur/créatif), vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant (éventailiste), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Chromo publicitaire, « Chicorée bleu-argent Arlatte & Co Cambrai », papier ; chromolithographie, anonyme (auteur/créatif), vers 1900 (date déduite de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), mention imprimée de l'annonceur : « Déposé » (verso bas gauche), mention imprimée de l'annonceur : « Collection spéciale Arlatte & Cie. » (verso bas droit)
 - Éventail écran recto-verso, « Lait Mont Blanc. La grande marque des Alpes françaises », carton, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1930-1940 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), France, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de diffusion dans les épiceries)
 - Éventail plié, « Lait Mont Blanc. Compagnie Générale du Lait Rumilly », bois, papier, papier translucide, métal ; lithographie couleur, Ganné paris (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans

- les épicerie), mention imprimée de l'éventailliste : « Ganne Paris » (bas gauche)
- Éventail plié forme ballon recto-verso, passe-partout « Offert par la farine Salvy l'aliment des tout petits », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), cachet encre du représentant publicitaire : « Affiche & Publicité Ancienne Maison H[e ?]zard Bongrand Sucer. 26, rue de la Cathedrale, Nevers » (verso haut droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Bouillie Barousse Toulouse », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Éventail écran soleil, « Bouillie Barousse Toulouse », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Éventail écran soleil, « Établissements Reynier Frères Lyon. Les bons fromages. Les beurres fins », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Cie Éventailliste Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent & Co Éventailliste Paris Déposé » (bas droit)
 - Éventail écran soleil, « Établissements Reynier Frères Lyon. Les bons fromages. Les beurres fins », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Cie Éventailliste Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent & Co Éventailliste Paris Déposé » (bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Ruban bleu Margarine supérieure. En vente partout », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Cie Éventailliste Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'éventailliste : « E. Chambrelent & Cie - Paris » (verso bas gauche)
 - Éventail plié à l'anglaise, « Offert par les cafés Masset », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant (éventailliste), France, vers 1910-1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié forme ballon, « Café Biard », bois, papier, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Cie Éventailliste Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Maurice Nott (illustrateur), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Maurice Nott » (bas droit), mention imprimée de l'éventailliste : « Event. Chambrelent - Paris » (bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Cafés Nizière possèdent toutes les qualités Force Arôme Finesse », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Cafés Prima », bois, papier, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), H. Bernardeau & Durand Bordeaux (Bordeaux) (imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion des objets), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. H. Bernardeau & Durand Bx » (bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Château Robert Vichy. Ses sources ses bonbons », bois, papier, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailliste), Paris, après 1930 (lieu et dates déduites de création), France, après 1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'éventailliste : « Éventail /E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris » (bas droit)
 - Éventail écran soleil, « Source Agréable », bois, papier translucide, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), P. Beloin Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'imprimeur : « P. Beloin - Paris » (bas centre)
 - Éventail plié à l'anglaise, « St Galmier - Badoit », bambou, papier, métal ; aquarelle, gouache, anonyme (auteur/créatif), vers 1900 (date déduite de création), Japon (lieu de fabrication), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans les épicerie), cachet encre du fabricant : « Éventail importé du Japon » (recto bas droit), cachet encre du fabricant : « importé spécialement du Japon pour l'Étabt. de St-Galmier » (verso bas droit)
 - Éventail plié à l'anglaise, « St Galmier - Badoit », bambou, papier, métal ; aquarelle, gouache, anonyme

- (auteur/créatif), vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant, Japon (lieu de fabrication), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans les épiceries), cachet encre du fabricant : « Éventail importé du Japon » (recto bas droit), cachet encre du fabricant : « importé spécialement du Japon pour l'Étabt. de St-Galmier » (verso bas droit)
- Éventail écran recto-verso, « Orange crush. Jus d'orange gazéifié », carton ; offset couleur, B. Sirven Imp. Édité. Toulouse-Paris (éditeur) (imprimeur), Toulouse-Paris, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de diffusion dans les épiceries), mention imprimée de l'imprimeur-éditeur : « B. Sirven, Imp. Édité. Toulouse-Paris » (verso mi-hauteur droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Orangeade et citronnade Fougras », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Publicité Orcel (Marseille, 1908-1992) (agence), Marseille, vers 1930 (lieu et date déduite de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'agence : « Publicité Orcel 374, rue Paradis Marseille » (verso bas centre)
 - Éventail passe-partout, « Amer Picon le plus sain des apéritifs », papier, bois ; lithographie couleur, Imprimerie Commerciale J. Bière Éventailliste 56, rue du Hautoir Bordeaux (Bordeaux) (concepteur), Bordeaux, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), non déchiffré (éventailliste), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « Imp. Comle. J. Bière Éventailliste, 56, rue du Hautoir Bordeaux » (recto bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Liqueur du Canigou. Orangeade et citronnade « Gladys » », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Cointreau Liqueur Angers », papier, bois, métal ; lithographie couleur, J. Bière Éventailliste Rue du Peugue, Bordeaux (Bordeaux) (concepteur) (éventailliste), Bordeaux, vers 1900 (date déduite de création), d'après Francisco Tamagno (1851-1933) (illustrateur), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Com. Angers n° 214 » (verso bas gauche), mention imprimée de l'éventailliste : « J. Bière Éventailliste rue du Peugue, Bordeaux » (verso bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Cointreau Liqueur La marque mondiale », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date restituée de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « Cointreau Liqueur La marque mondiale », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion des objets), non signé
 - Éventail écran, « Romano cocktail apéritif », carton, bois ; lithographie couleur, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), d'après Deram (illustrateur), Paris, vers 1925-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1925-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « d'après DERam » (bas droit), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent Paris » (bas droit)
 - Éventail palmette, passe-partout, « Cap Cerbère. Apéritif à base de Muscat vieux. Llaurens & Candau Cette », papier translucide, papier, bois, fil de coton, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), Paris, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail brisé recto-verso, « Cinzano. Le meilleur apéritif à base de vin », anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1930 (lieu et date déduite de création), Weillrobert Paris (Paris, 1926-) (imprimeur), France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Weillrobert. Paris » (recto bas centre)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Ne dites plus bon appétit ! Offrez un Cinzano. Se boit glacé », papier, bois, métal ; offset couleur, Buffault Paris (Paris) (agence), Paris, vers 1935 (lieu et date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1935 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'agence : « Buffault - Paris » (recto bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Cinzano. Le meilleur apéritif », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailliste), Paris, après 1930 (lieu et date déduite de création), France, après 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent Paris Type A - Série 65 » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. E. Chambrelent. S.A.-E.T.I.O.P. Paris » (verso bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Cinzano. Le meilleur apéritif », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris,

- après 1930- ?) (concepteur) (éventailliste), Paris, après 1930 (lieu et date déduite de création), France, après 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent Paris Type A - Série 65 » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. E. Chambrelent. S.A.-E.T.I.O.P. Paris » (verso bas droit)
- Éventail écran soleil recto-verso, « Cinzano. Le meilleur apéritif », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailliste), Paris, après 1930 (lieu et date déduite de création), France, après 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent Paris Type A - Série 65 » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. E. Chambrelent. S.A. E.T.I.O.P. Paris » (verso bas droit)
 - Éventail brisé recto-verso, « Gancia », carton, métal ; lithographie couleur, Publicité Orcel (Marseille, 1908-1992) (agence), Marseille, vers 1925 (lieu et date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'agence : « Publicité Orcel - Marseille » (recto bas centre)
 - Éventail recto-verso, « Mattei. Cap Corse. Vin apéritif au quinquina », carton ; lithographie couleur, Publicité Orcel (Marseille, 1908-1992) (agence), Marseille, vers 1930 (lieu et date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'agence : « Publicité Orcel 374, rue Paradis. Marseille » (verso bas centre)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Mattei. Cap Corse. Vin apéritif au quinquina », carton ; lithographie couleur, Publicité Orcel (Marseille, 1908-1992) (agence), Marseille, vers 1930 (lieu et date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'agence : « Publicité Orcel 374, rue Paradis. Marseille » (verso bas centre)
 - Éventail plié recto-verso, passe-partout, « Vins de Porto Bragança », papier, bois, métal ; lithographie, colorié au pochoir, J. Ganné éventails Paris (concepteur) (éventailliste), Gustave Riom (1839-1898) (illustrateur), Paris, vers 1900 (lieu et date déduite de création), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « G. Riom » (recto bas gauche), mention imprimée de l'éventailliste : « J. Ganné Éventailliste - Paris » (recto bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, passe-partout, « Offert par la Maison Dubois-Demoulin. Vins », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), Litho L. Clément & Cie 9, rue Sainte-Anne Bruxelles (Bruxelles) (imprimeur), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Litho. - L. Clément & Cie Rue Ste. Anne 9 Bruxelles » (recto bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, passe-partout, « Offert par la Maison Dubois-Demoulin. Vins », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), Litho L. Clément & Cie 9, rue Sainte-Anne Bruxelles (Bruxelles) (imprimeur), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Litho. - L. Clément & Cie Rue Ste. Anne 9 Bruxelles » (recto bas centre)
 - Éventail palmettes, « Quinquina Vouvray », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailliste Paris (Paris, vers 1920-Paris, vers 1930) (concepteur) (éventailliste), d'après Maurice Biais (Corbeil, 30 décembre 1872-1926) (illustrateur), Paris, vers 1925 (lieu et date restituée de création), France, vers 1925 (lieu et date restituée de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée sur la première palmette de l'éventailliste : « Chambrelent Éventailliste Paris » (recto bas centre)
 - Éventail plié forme fontange recto-verso, « Un Nicolas. Vin tonique reconstituant. Apéritif au Quinquina », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Cie Éventailliste Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent & C^o Éventailliste - Paris » (recto bas centre)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Florestine des Alpes », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailliste Paris (Paris, vers 1920-Paris, vers 1930) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « Chambrelent Éventailliste Paris » (bas gauche)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Bénédictine. La grande liqueur française », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié recto-verso, « Bénédictine. La grande liqueur française », papier, bois, métal ; lithographie couleur, d'après Leonetto Cappiello (Livourne, 9 avril

- 1875-Cannes, 1942) (illustrateur), vers 1935 (date déduite de création), Bière Bordeaux (Bordeaux) (imprimeur), France, vers 1935 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Bière Bx. » (verso bas gauche)
- Éventail écran soleil, « Liqueur Vieille Cure. Le client qui la demande est toujours un gourmet », papier translucide, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent & Croix, Paris (Paris, vers 1910-1911-Paris, vers 1920) (concepteur) (fabricant), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent et Croix Paris Déposé » (bas gauche)
 - Éventail écran soleil, passe-partout, « Suc Simon », papier translucide, bois, métal, toile ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventail Chambrelent, Paris Déposé » (bas gauche)
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « La Charmoise. Pour digérer agréablement, prenez une « Charmoise » », papier, bois, métal, toile ; lithographie couleur, Chambrelent & Croix 11, rue de l'Hôpital Saint-Louis Paris (Paris, vers 1910-1911-Paris, vers 1920) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Fleurs-Éventails - Modèle Déposé Imp. Chambrelent & Croix, 11, rue de l'Hôpital St-Louis, Paris » (verso bas gauche)
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Demandez un Cristal Saint-Pourçain », papier translucide, bois, métal, toile ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), mention imprimée de l'éventailiste : « A11 Éventails Chambrelent Paris - Déposé » (bas droit), monogramme imprimé de l'éventailiste : « E.C. Paris Déposé » (bas gauche)
 - Éventail écran soleil, passe-partout, « Demandez un Cristal Saint-Pourçain », papier translucide, bois, métal, toile ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « A11 Éventails Chambrelent Paris - Déposé » (bas droit), monogramme imprimé de l'éventailiste : « E.C. Paris Déposé » (bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon, « Paris Médoc. Vins de table vins fins livraison franco à domicile », papier,
- bois, métal ; lithographie couleur, Création Vercasson (éditeur), d'après Marcelin Auzolle (Paris, 3 novembre 1862-Paris, 29 septembre 1942) (illustrateur), Paris, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de création), Chambrelent & Cie Paris (imprimeur), France, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « M Auzolle » (milieu), mention imprimée de l'éditeur : « Creation Vercasson - Paris » (bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Chambrelent & C°. Paris. » (bas gauche)
 - Éventail frou-frou, « Salambo. Vin aux fruits. Bardinnet », papier cartonné, bois, métal, papier crépon ; lithographie couleur, E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris (Paris, après 1930- ?) (concepteur) (éventailiste, imprimeur), d'après Dransy (Jules Isnard, dit) (1883-1943) (illustrateur), Paris, vers 1935 (lieu et date déduite de création), France, vers 1935 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « D'après Dransy » (recto bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « Imprimeries E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris » (haut), mention et date autographes manuscrites sur le panache, au stylo noir : « Montendre 1935 » (intérieur centre)
 - Éventail frou-frou, « Le Durbonnais. Vin apéritif au Quinquina », papier cartonné, bois, métal, papier crépon ; lithographie couleur, E. Chambrelent Éventailiste Paris (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « E. Chambrelent Éventai[...] Breveté S.G.D.G. France & Étranger » (haut)
 - Éventail frou-frou, « Liqueur Angelica. Distillerie de Matha », papier cartonné, bois, métal, papier crépon ; lithographie couleur, Chambrelent éventailiste Paris (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent Éventailiste Paris Breveté S.G.D.G. - France & Étranger » (haut)
 - Éventail frou-frou, « Triple Sec G. Dubois Distillateur Le Mans », papier cartonné, bois, métal, papier crépon ; lithographie couleur, Chambrelent éventailiste Paris (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Event. Chambrelent Paris Déposé » (haut)
 - Éventail frou-frou, « Pippermint Get Frères à Revel (H.G.) », papier cartonné, bois, métal, papier crépon ; lithographie couleur, d'après Jules Jean

- Chéret (Paris, 1^{er} janvier 1836-Nice, 23 septembre 1932) (illustrateur), Paris, vers 1900-1905 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900-1905 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé, mention imprimée du fabricant : « Breveté S.G.D.G. - France & Étranger » (haut)
- Éventail frou-frou, « Cherry-Rocher », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent & C^o éventailliste. Paris (concepteur) (éventailliste), non déchiffré (illustrateur), Paris, 1929 (lieu et date de création), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « [non déchiffré] 29 » (bas droit), mention imprimée de l'éventailliste : « E. Chambrelent & Cie. Event. Paris » (bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon, « Cherry Chevalier. Maurice Chevalier le cherry des dames », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E. Chambrelent & C^o éventailliste. Paris (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1925-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1925-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « E. Chambrelent & Cie. Event. Paris » (bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Grenadine Lieutard Monopole », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Henri Gray (Henri Boulanger, dit) (Paris, 28 octobre 1858-Colombes, 1925) (illustrateur), Paris, vers 1900 (lieu et date déduite de création), Courmont Frères 10, rue Bréguet, Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1900 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « H. Gray » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Paris - Imp. Courmont Frères, 10, rue Bréguet » (bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Kina Lillet Le préféré des gourmets Onze grands prix », papier, bois, métal ; offset couleur, B. Sirven Imp. Édité. Toulouse-Paris (éditeur) (imprimeur), d'après non déchiffré (illustrateur), Toulouse-Paris, vers 1930-1940 (lieux et dates déduites de création), France, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur (non déchiffré) : « d'après, [non déchiffré] » (recto bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « Sirven Imp. Édité. Toulouse-Paris » (verso bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Kina Lillet Le préféré des gourmets Onze grands prix », papier, bois, métal ; offset couleur, B. Sirven Imp. Édité. Toulouse-Paris (éditeur) (imprimeur), Toulouse-Paris, vers 1930-1940 (lieux et dates déduites de création), France, vers 1930-1940 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Sirven Imp. Édité. Toulouse-Paris » (verso bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Kina Lillet C'est le meilleur », papier, carton, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Lillet L'apéritif de Bordeaux », papier, bambou, métal ; offset couleur, d'après Roby (Robert Wolff, dit) (Cherbourg, vers 1916- ?) (illustrateur), 1937 (date de création), 1990 (date de réédition), sans mention de fabricant, France, 1990 (lieu et date restituée de diffusion dans les bars/hôtels), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « Roby 37 » (bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Lillet L'apéritif de Bordeaux depuis 1872 », papier, bambou, métal ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1990 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1990 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié forme ballon, « Gentiane quina Bonal. Aux meilleurs vins de France », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), Imprimerie spéciale des États Bonal (imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. spéciale des États Bonal » (bas centre)
 - Éventail plié forme ballon, « Cocktails Bonnal. Le Rose, le Bronx, le Martini. Établissements Bonnal Bordeaux », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Apéritif Clacquesin Seul véritable Goudron hygiénique », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « Éventails Chambrelent, Paris. Déposé » (verso bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Apéritif Clacquesin Seul véritable Goudron hygiénique », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « Éventails Chambrelent, Paris. Déposé » (verso bas droit)

- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Apéritif Clacquesin Seul véritable Goudron hygiénique », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailleur), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailleur : « Éventails Chambrelent, Paris. Déposé » (verso bas droit)
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Apéritif Clacquesin Seul véritable Goudron hygiénique », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailleur), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailleur : « Éventails Chambrelent, Paris. Déposé » (verso bas droit)
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Jifran. Le meilleur goudron. Se boit sec ou à l'eau », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1900-1910 (lieu et date déduite de création), Viard et Cie 56, rue du Hautoir, Bordeaux (Bordeaux) (imprimeur), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. Viard et Cie, 56, rue du Hautoir, Bx » (recto bas droit)
- Éventail plié, « Jifran. Le facteur de la santé. Sec, à l'eau, en grog », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail écran soleil, « Raspail. La meilleure liqueur de dessert », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailleur Paris (concepteur) (éventailleur), Paris, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailleur : « Chambrelent - Éventailleur - Paris » (bas gauche)
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Raspail. Excellente liqueur de dessert. Agréable au goût. Facilite la digestion », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), Paris, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant (éventailleur), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, « Deloso. Première grande marque d'anis », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (concepteur), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant (éventailleur), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail plié recto-verso, « Marie Brizard & Roger Anisette Curaçao cherry brandy Cognac », papier, bambou, métal ; encre, aquarelle, impression à chaud, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail plié recto-verso, « Marie Brizard & Roger Anisette Curaçao cherry brandy Cognac », papier, bambou, métal ; encre, aquarelle, gouache, impression à chaud, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Anisette Marie Brizard à la glace pilée, à l'eau frappée », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Anisado Calmet. Vieille Fine. Ernest Calmet Carcassonne », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Anisado Calmet. Le meilleur des Anis. Ernest Calmet Carcassonne », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Anisado du Rossignol. Apéritif anisé », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail écran soleil, « Un Peureux au parfum d'anis », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Les Affiches Lutétia (Paris) (éditeur), d'après Henry Le Monnier (1893-1978) (illustrateur), vers 1925 (date restituée de création de l'affiche), sans mention de fabricant, France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éditeur : « Création des Affiches Lutétia » (bas gauche), mention imprimée de l'illustrateur : « d'après H. Le Monnier » (bas droit)
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Peyr'Anis. Le plus savoureux des apéritifs »,

- papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Anis Florido. Le mieux approprié. La Kermesse liqueur jaune. Le Bedouin amer à la mandarine. P. Bezombes Agen », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Un Premier. La vieille marque française », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Les Affiches Lutétia (Paris) (éditeur), d'après Henry Le Monnier (1893-1978) (illustrateur), 1929 (date de création), E. Chambrelent Paris (Paris) (imprimeur, éventailiste), France, 1929 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « D'après Henry Le Monnier 29 » (recto bas gauche), mention imprimée de l'éditeur : « Création des affiches Lutetia Paris-Lille Déposé » (bas droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Anis del Carlos. A Carles Distillateur Toulouse », papier, bois, métal ; lithographie couleur, André Dumas (illustrateur), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie (fabricant), France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « André Dumas » (recto bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « Anis del Carlos. A Carles Distillateur Toulouse », papier, carton, métal ; lithographie couleur, Jub (L. Jubien-Mika, dit) (illustrateur) (?-1987), 1931 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1931 (lieu et date de diffusion dans les bars/hôtels), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « L. Jubien-Mika 31 » (recto bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Pernod fils », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailiste Paris (Paris, vers 1920-Paris, vers 1930) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent Éventailiste. Paris » (recto bas centre), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent & C°. Paris » (verso bas centre)
 - Éventail plié recto-verso, « Pernod fils », papier, bois, métal ; offset couleur, S.G.I.C. At. Léopold Verger (éditeur) (imprimeur), vers 1935 (date déduite de création), France, vers 1935 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éditeur-imprimeur : « S.G.I.C. At. Léopold Verger » (verso bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Pernod fils », papier, bois, métal ; offset couleur, S.G.I.C. At. Léopold Verger (éditeur) (imprimeur), vers 1935 (date déduite de création), France, vers 1935 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éditeur-imprimeur : « S.G.I.C. At. Léopold Verger » (verso bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Pernod fils. Exigez cette marque sur la bouteille », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Publicité Orcel (Marseille, 1908-1992) (agence), Marseille, vers 1930 (lieu et date déduite), J. Bière Bordeaux (Bordeaux) (imprimeur), France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'agence : « Pub. Orcel, Marseille » (verso bas gauche), mention imprimée de l'imprimeur : « J. Bière. Bx » (verso bas gauche)
 - Éventail plié, « Pernod fils », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail brisé, « Pernod 45. L'anis traditionnel. Pernod Fils », carton, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1940 (date déduite de création), J. Vaugelade Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1940 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « J. Vaugelade. Imp. Paris » (bas centre), mention imprimée : « Modèle Déposé » (bas gauche)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Pernod 51 pastis n° 1 est signé Pernod Fils », carton, bois ; lithographie couleur, WeillRobert Paris (Paris) (1926-) (concepteur) (fabricant), après 1951 (date déduite de création), France, après 1951 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée du fabricant : « Weillrobert-Paris » (verso bas centre)
 - Éventail écran recto-verso, « Ne prenez que des sirops sortant de la Maison Marra garantis pur sucre et conformes à la loi sur les fraudes », carton, bois ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), A. Ramboz Lyon-Paris (Lyon-Paris) (imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé, mention imprimée de l'imprimeur : « A. Ramboz, Lyon-Paris » (recto bas droit), mention imprimée : « Déposé » (recto bas gauche)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Perpezat. Ses cafés, son rhum, ses liqueurs. Le plus grand

- choix des primes », papier, bois, métal ; lithographie couleur, André Dumas (illustrateur), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « André Dumas » (bas droit)
- Éventail plié, « Plantations St. James (Antilles). Administration du rhum St. James », papier, bois, métal ; lithographie couleur, peinture, Chambrelent éventailiste Paris (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « E. Chambrelent - Éventailiste - Paris » (bas centre)
 - Éventail frou-frou, « Kraïma le rhum des rhums. Le meilleur, le plus sain », papier cartonné, papier crépon, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail frou-frou, « Kraïma le rhum des rhums. Le meilleur, le plus sain », papier cartonné, papier crépon, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail frou-frou, « Kraïma le rhum des rhums. Le meilleur, le plus sain », papier cartonné, papier crépon, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail frou-frou, « Kraïma le rhum des rhums. Le meilleur, le plus sain », papier cartonné, papier crépon, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail frou-frou, « Kraïma le rhum des rhums. Le meilleur, le plus sain », papier cartonné, papier crépon, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail écran, « Rito très frais délicieux nectar », plastique ; impression à chaud, anonyme (auteur/créatif), vers 1940-1950 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1940-1950 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail écran recto-verso, « Bières des Alsaciennes », carton, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié forme ballon, « Bières Webel », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. E. Chambrelent S.A. E.T.I.O.P. Paris » (bas droit)
 - Éventail écran soleil, « Webel. La bonne bière », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), J. Bière Bordeaux (Bordeaux) (imprimeur), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Imp. J. Bière Bx » (bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, « Bières Rubens. Brasserie de Nice. Ses bières de luxe « Metropol » « Export » « Borkemia » », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Brasserie de La Muette. Bière du Lion. M. Boitard », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E.T.I.O.P. (éditeur) (imprimeur), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éditeur : « Édit. E.T.I.O.P. » (verso bas droit)
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Brasserie de La Muette. Bière du Lion. M. Boitard », papier, bois, métal ; lithographie couleur, E.T.I.O.P. (éditeur) (imprimeur), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éditeur : « Édit. E.T.I.O.P. » (verso bas droit)
 - Éventail plié à l'anglaise, « Bière du Lion », papier, bois, métal, bambou ; lithographie couleur, gouache, d'après Eugène Ogé (Paris, 5 mai 1861-Paris, mai 1936) (illustrateur), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, Japon (lieu de fabrication), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé, mention imprimée : « Éventail importe du Japon » (bas centre)
 - Éventail plié à l'anglaise, « Bière du Lion », papier, bois, métal ; lithographie couleur, phototypie, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), d'après Eugène Ogé (Paris, 5 mai 1861-Paris, mai 1936) (illustrateur), Paris, vers 1910 (lieu et date

- déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé, mention imprimée de l'éventailiste : « Éventails Chambrelent. Paris - Déposé » (bas centre)
- Éventail palmettes, « Offert par le Grand Café de Montpellier. Bière Gruber & Cie. Angelus la plus fine liqueur », papier, papier crépon, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailiste 11, rue de l'Hôpital Saint-Louis Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée au recto et au verso, de l'éventailiste : « Chambrelent Éventailiste 1, rue de l'Hôpital St. Louis. Paris » (bas centre)
 - Éventail plié à l'anglaise, « Robert & Fils Cognac », papier translucide, bois, métal ; encre, aquarelle, gouache, peinture, anonyme (auteur/créatif), Japon, vers 1910 (lieu et date de création), sans mention de fabricant, Japon (lieu de fabrication), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), cachet encre : « Éventail importé du Japon pour Robert & Fils. Cognac » (verso mi-hauteur droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « A. Auboyneau & Fils. Cognac », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Cognac Larose », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Éventails Chambrelent »
 - Éventail écran soleil recto-verso, passe-partout, « Cognac Bisquit », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), J. Bière Bordeaux (Bordeaux) (imprimeur), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « J. Bière-Bordeaux » (verso bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « J. & F. Martell-Cognac », papier, bambou, métal ; encre, aquarelle, gouache, anonyme (auteur/créatif), vers 1910-1920 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910-1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié, « Martell & Co. Cognac », papier, os, métal ; lithographie couleur, peinture, L. Rossi (illustrateur), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « L. Rossi » (bas gauche)
 - Éventail plié, « Martell & Co. Cognac », papier, os, métal ; lithographie couleur, peinture, L. Rossi (illustrateur), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « L. Rossi » (bas gauche)
 - Éventail plié recto-verso, « Champagne Aubert & Fils. Maison fondée en 1830. Ay », papier, bois, métal ; lithographie couleur, J. Ganné Paris (concepteur) (éventailiste), A. Lopez (illustrateur), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « A. Lopez » (bas droit), mention imprimée de l'éventailiste : « J. Ganné, Paris » (mi-hauteur gauche)
 - Éventail plié à l'anglaise, « Champagne Billecart-Salmon », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Champagne Miltat. Dizy-Épernay », papier, bois, métal ; encre, aquarelle, gouache, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, Japon (lieu de fabrication), France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention manuscrite à la peinture blanche : « Éventail importé du Japon pour L. Miltat. Dizy-Épernay » (verso mi-hauteur droit)
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Champagne Henry Goulet », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Éventail plié forme ballon recto-verso, « Champagne Perrier-Jouët », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent éventailiste Paris (Paris, vers 1920-Paris, vers 1930) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent - Éventailiste - Paris » (recto bas centre)
 - Éventail plié forme ballon, « Carte d'Or Ernest Irroy Reims », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1925 (date déduite de création), Léon Ullmann Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1925 (lieu et date déduite de

diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : Léon Ullmann Imp. Paris (bas gauche)

- Éventail plié forme ballon recto-verso, « Champagne Ernest Irroy », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Éventails Chambrelent & Cie Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1925 (lieu et date déduite de création), France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée au recto et au verso de l'éventailliste : « Chambrelent & C° Éventailliste - Paris » (bas droit)
- Éventail plié à l'anglaise, « Moët & Chandon », papier, bois, métal ; lithographie couleur, J. Ganné Paris (concepteur) (éventailliste), L. P. Régent (illustrateur), Paris, vers 1925 (lieu et date déduite de création), France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « L. P. Régent » (bas droit), mention imprimée de l'éventailliste : « J. Ganné Paris » (bas gauche)
- Éventail plié à l'anglaise, « Champagne Moët & Chandon », papier, bois, métal ; aquarelle, gouache, anonyme (auteur/créatif), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), sans mention de fabricant, Japon (lieu de fabrication), France, vers 1910-1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention manuscrite : « Éventail importé du Japon pour Moët & Chandon » (verso mi-hauteur droit)
- Éventail plié forme fontange, « Champagne Moët & Chandon », papier translucide, bois, métal ; lithographie couleur, J. Ganné Paris (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), France, vers 1920 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « J. Ganné - Paris » (mi-hauteur gauche)
- Éventail plié forme ballon recto-verso, « Moët & Chandon Épernay. Maison fondée en 1743 », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Maquet Gr. (concepteur) (éventailliste), vers 1925 (date déduite de création), France, vers 1925 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « Maquet Gr. » (verso bas centre)
- Éventail plié recto-verso, « Restaurant Prunier. Moët & Chandon », papier, bois, métal ; lithographie couleur, phototypie, Éventails Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailliste), Paris, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'éventailliste : « Évent. Chambrelent-Paris » (verso bas centre)
- Éventail écran soleil, « Moët & Chandon », papier, bambou, métal, plastique ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1993 (date déduite de création),

sans mention de fabricant, France, vers 1993 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé

- Éventail plié, « Hommage de la Vieille Cure », papier translucide, bois, métal ; lithographie couleur, peinture, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
- Éventail plié, « Théâtre des Capucines. Parfum « Mary Garden » de V. Rigaud 16, rue de la Paix Paris », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Daniel de Losques (Henri Daniel Casimir Paul Thouroude, dit) (Saint-Lô, 10 mars 1880-Harbouey, 9 août 1915) (illustrateur), vers 1912 (date déduite de création), Devambez Graveur Paris (Paris) (imprimeur), France, vers 1912 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « de Losques » (bas gauche de l'illustration), mention imprimée de l'imprimeur : « Devambez, Graveur, Paris » (bas gauche)
- Éventail plié recto-verso, « Opéra-Comique. Buffet du Foyer », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1900-1910 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, vers 1900-1910 (lieu et dates déduites de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
- Éventail plié recto-verso, « Cercle de la Librairie. Bal du 16 novembre 1889 », papier, bois, métal ; lithographie couleur, peinture, Gustave Fraipont (Bruxelles, 1849-Paris, 1923) (illustrateur), 1889 (date de création), Raphaël Collin (Louis-Joseph-Raphaël Collin, dit) (Paris, 17 juin 1850-Brionne, 19 octobre 1916) (illustrateur du médaillon central), L'hôpital Éventailliste (éventailliste), Typ. G. Chamerot (imprimeur), Ch. Chardon (imprimeur du médaillon central), France, 16 novembre 1889 (lieu et date de l'événement), signature autographe de l'illustrateur : « G. Fraipont del. » (recto mi-hauteur gauche), mention imprimée de l'illustrateur : « R. Collin » (bas droit de l'illustration centrale), mention imprimée de l'imprimeur : « Typ. G. Chamerot » (recto haut droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Ch. Chardon Imp. » (bas gauche de l'illustration centrale), cachet encre de l'éventailliste : « L'hôpital Éventailliste » (verso bas gauche)
- Éventail plié, « Club Athlétique de la Société Générale 25 mai 1911 », papier, bois, métal, papier translucide ; photogravure, lithographie couleur, peinture, anonyme (auteur/créatif), 1911 (date de création), sans mention de fabricant, France, 25 mai 1911 (lieu et date de l'événement), non signé
- Éventail plié recto-verso, « Budapesti Millenniumi Kiállítás. Emliké », papier, bois, métal ; lithographie

couleur, anonyme (auteur/créatif), 1896 (date restituée de création), sans mention de fabricant, Hongrie, 1896 (lieu et date de diffusion des objets), non signé

- Éventail plié, « [Triple Entente ?] », papier, bambou, métal ; encre, aquarelle, gouache, vernissage, Lamy (illustrateur), vers 1915 (date restituée de création), sans mention de fabricant, vers 1915 lieu et date de diffusion des objets), signature autographe manuscrite de l'illustrateur : « Lamy » (haut gauche)

- Éventail palmettes, « [Portraits acteurs Théâtre japonais] », papier japon, bambou, métal ; encre, aquarelle, vernissage, non déchiffré (auteur/créatif), 1898 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1898 (lieu et date de diffusion des objets), signature autographe manuscrite de l'auteur du poème : « [?] Sept. 98 » (verso bas droit)

- Éventail plié recto-verso, « Perrier avec le 50^e Festival d'Avignon », papier, bambou, métal ; offset couleur, peinture, anonyme (auteur/créatif), 1996 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1996 (lieu et date de diffusion des objets), non signé

- Éventail écran recto-verso, « Garden des Rois J&B. Western Chic. Château de Bertichères », plastique ; offset couleur, Event'Air (concepteur) (fabricant), Harmony (graphisme) (atelier/studio graphique), France, 20 juin 2004 (lieu et date de l'événement), mention imprimée du fabricant : « Event'air, de l'air frais dans l'Événementiel... » (recto mi-hauteur gauche), mention imprimée du fabricant : « Éventail publicitaire offert par Event'air® Tél. 01 58 88 11 80 » (verso mi-hauteur droit), logo/sigle illustré imprimé du fabricant en forme d'éventail : « Event'air® L'éventail publicitaire contact Pascal 01 58 88 11 80 » (verso bas centre), mention imprimée du studio graphique : « Graphisme : Harmony 06 60 42 13 12 » (recto mi-hauteur droit)

- Éventail plié, « L'envolée lyrique. Paris 1945-1956. SVO Musée du Luxembourg », toile synthétique, bois, métal ; offset couleur, peinture, anonyme (auteur/créatif), 2006 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1906 (lieu et date déduite de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé

- Éventail plié recto-verso, « Aimons nous », papier, bois, métal ; offset couleur, La Pochade Paris (éditeur), Jérôme Mesnager (Colmar, 30 octobre 1961-) (illustrateur), 1995 (date de création), sans mention de fabricant, France, vers 1995 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date autographes imprimées au recto et au verso de l'illustrateur : « mesnager 95 » (bas droit), mention et date imprimées de l'éditeur : « Mesnager, Droits réservés © 1995, La Pochade, Paris » (verso haut gauche)

- Éventail plié, « [Homme au cerf-volant-Fassianos] », papier, bois, métal ; offset couleur, La Pochade Paris (éditeur), Alekos Fassianos (Athènes, 1935-) (illustrateur), sans mention de fabricant, 1995 (date de création), France, 1995 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Fassianos » (bas gauche), mention et date imprimées de l'éditeur : « Fassianos, Droits réservés © 1995, La Pochade, Paris » (haut gauche)

- Éventail plié, « Je t'aime », papier, bois, métal ; offset couleur, La Pochade Paris (éditeur), Ben (Benjamin Vautier, dit) (Naples, 18 juillet 1935-) (illustrateur), 1995 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1995 (lieu et date diffusion dans l'établissement annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Ben » (bas droit), mention et date imprimées de l'éditeur : « Ben, Droits réservés © 1995, La Pochade, Paris. » (haut droit)

- Éventail plié, « Tous », papier, bois, métal ; offset couleur, La Pochade Paris (éditeur), Erro (Guðmundur Guðmundsson, dit) (Olafsvik, 19 juillet 1932-) (illustrateur), 1994-1995 (dates de création), sans mention de fabricant, France, 1995 (lieu et date diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « Erro 1994 » (haut droit), mention et date imprimées de l'éditeur : « Erro, Droits réservés © 1995, La Pochade, Paris » (haut gauche)

- Éventail plié recto-verso, « Thang Long Water Puppet Theatre. Théâtre des Marionnettes sur l'eau. Hanoi », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), après 1969 (date de création), sans mention de fabricant, international, après 1969 (lieu et date de diffusion des objets), non signé

- Éventail écran recto-verso, « Sahariano. Per uomo donna a bambino. Calzaturificio Voltan. Stra Venezia », carton ; offset couleur, Amen (Antonio Menegazzo, dit) (Padoue, 1892-1974) (illustrateur), 1916 (date de création), Arti Graf. Navarra S.A. Milano (Milan) (imprimeur), Italie, 1916 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date autographes imprimées de l'illustrateur : « Amen XVI » (recto mi-hauteur droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Arti Graf. Navarra S.A. Milano » (verso bas gauche), mention imprimée : « Riproduzioné Vietata » (verso bas droit)

- Éventail palmettes, « Vianello. Campo S. Lio. Abbligiamiento per tutti », papier, papier crépon, carton, métal ; offset couleur, Cataneo (illustrateur), 1951 (date de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), Italie, 1921 (lieu et date diffusion dans l'établissement annonceur), signature+date

- autographes imprimées de l'illustrateur : « cataneo 1951 » (recto bas gauche), mention imprimée : « mar. mja 953 » (verso bas gauche)
- Éventail écran, « Osram Nitraphot - S. Reflektor », carton ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), 1971 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), Allemagne, 1971 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur)
 - Éventail écran recto-verso, « SJ&J Soliano. Venta en las buenas camiserias y establecimientos de articulos de Punto », carton ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), 1935 (date de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), Espagne, 1935 (lieu et date de diffusion chez les détaillants)
 - Éventail écran recto-verso, « Tenido en casa con pastillas Suprema de los tintes Iberia », carton ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), J. Barguno Barcelona (Barcelone) (imprimeur), Barcelone (lieu de fabrication), Espagne, vers 1920-1930 (lieu et dates de diffusion chez les détaillants), mention imprimée de l'imprimeur : « J. Barguno Barcelona » (verso bas droit)
 - Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Licoreria « Los Diamantes ». Representaciones y exclusivas Blas Delgado (A.C.) », carton ; offset couleur, Harry Brukman (illustrateur), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), Espagne, vers 1920-1930 (lieu et dates de diffusion chez les détaillants), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Harry Brukman » (recto bas droit)
 - Éventail brisé recto-verso, passe-partout, « Restaurant Savoy. Plaza Cataluna Barcelona », carton, métal ; lithographie couleur, phototypie, Reclamos Martorell Barcelona Barcelone (concepteur) (fabricant), vers 1910-1920 (dates déduites de création), Espagne, vers 1910-1920 (lieu et dates de diffusion chez les détaillants), mention imprimée du fabricant : « Reclamos Martorell Barcelona » (recto bas centre), mention imprimée du fabricant : « Patente n° 91201 » (recto bas centre)
 - Éventail écran recto-verso, « Osborne. por todo el mundo », carton, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), Espagne, vers 1920-1930 (lieu et dates de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée de l'imprimeur : « Graficas Andaluzas Pto. Sta. Maria » (recto bas droit)
 - Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Pastes alimenticies i forn de pa de Josefa Corominas. Francesc Lairet, 8 Granollers », carton, bois, métal ; lithographie couleur, Grafica Manén Barcelona (Barcelone) (concepteur) (imprimeur), Barcelone, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), Espagne, vers 1910-1920 (lieu et dates de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'imprimeur : « Reclamos : Grafica Manén : Barcelona » (verso bas centre)
 - Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Pastes alimenticies i forn de pa de Josefa Corominas. Francesc Lairet, 8 Granollers », carton, bois, métal ; lithographie couleur, Grafica Manén Barcelona (Barcelone) (concepteur) (imprimeur), Barcelone, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), Espagne, vers 1910-1920 (lieu et dates de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'imprimeur : « Reclamos : Grafica Manén : Barcelona » (verso bas centre)
 - Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Pastes alimenticies i forn de pa de Josefa Corominas. Francesc Lairet, 8 Granollers », carton, bois, métal ; lithographie couleur, Grafica Manén Barcelona (Barcelone) (concepteur) (imprimeur), Barcelone, vers 1910-1920 (lieu et dates déduites de création), Espagne, vers 1910-1920 (lieu et dates de diffusion dans les épicerie), mention imprimée de l'imprimeur : « Reclamos : Grafica Manén : Barcelona » (verso bas centre)
 - Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Drogueria comestibles-perfumeria Vda. de Manuel Mané. Bisbal del Panades », carton ; offset couleur, Reclamos Puig & Domingo (concepteur) (imprimeur), vers 1920-1930 (dates déduites de création), Espagne, vers 1920-1930 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'imprimeur : « Reclamos Puig & Domingo » (verso bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, « HBS a combined polish for Metals & Furniture », papier, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant, international, vers 1900 (lieu et date de diffusion chez les détaillants)
 - Éventail plié recto-verso, « Codorniu spanish Champagne. The favorite wine of H.M. King and Queen of Spain », papier, bois, métal ; lithographie couleur, José Navarro Mos (illustrateur), vers 1900 (date déduite de création), sans mention de fabricant, international, vers 1900 (lieu et date de diffusion dans les bars/hôtels), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « José Navarro Mos » (recto bas droit)
 - Éventail plié recto-verso, passe-partout, « Café des Beaux-Arts New-York. Château des Beaux-Arts Huntington N.Y. », papier, bois, métal ; lithographie couleur, Buissot Éventails Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Albert Guillaume (Paris, 14 février 1873-Faux, 1942) (illustrateur), Paris, vers 1910 (lieu et date déduite de création), international, vers 1910 (lieu et date de diffusion dans l'établissement

annonceur), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « A. Guillaume » (verso bas centre), mention imprimée de l'éventailiste : « Buissot Éventails » (verso bas droit)

- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Village Chapel. Kent cooperative Inc. Chestertown, Kennedyville, Massey », carton, bois, métal ; offset couleur, A. Scheer (auteur/créatif), États-Unis, vers 1950-1960 (lieu et dates déduites de création), Newton Manufacturing Company (Newton) (imprimeur), États-Unis, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée copyright de l'auteur : « 8776 © A. S. made in U.S.A. » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Newton MFG. Co. Newton. Iowa » (verso bas droit)

- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « The Sleepy Eye Mills. Sleepy eye Cream », carton, bois, métal ; offset couleur, Wilmarrs Bros Co., Milwaukee (Milwaukee) (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), États-Unis, vers 1920 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'auteur : « Wilmarrs Bros. Co. Milwaukee » (recto bas centre)

- Éventail écran recto-verso, « 666 Quartette. 666 Carol », carton, bois, métal ; offset couleur, U.R.C. (agence), États-Unis, vers 1920-1930 (lieu et date déduite de création), U.O. Colson Company Paris Illinois (Paris (Illinois)) (imprimeur), Paris (Illinois) (lieu de fabrication), États-Unis, vers 1920-1930 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée du fabricant : « © U.R.C. Pat. N° 2052180 U.S.A. » (recto bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « Lithographed BY U. O. Colson Co., Paris, Illinois, U.S.A. » (verso bas gauche)

- Éventail écran recto-verso, « 666 Twins », carton, bois, métal ; offset couleur, U.R.C. (agence), États-Unis, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), U.O. Colson Company Paris, Illinois (Paris (Illinois)) (imprimeur), Paris (Illinois) (lieu de fabrication), États-Unis, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion des objets), mention imprimée copyright du fabricant : « © U.R.C. » (recto bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « U. O. Colson Co., Paris, Illinois Pat. n° 1655229 » (verso bas gauche)

- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Central Savings Bank. Charles and Lexington Baltimore », carton, métal ; offset couleur, A. Scheer (auteur/créatif), vers 1960 (date déduite de création), Le Roy Inc. Union City (Union City) (imprimeur), Union City (lieu de fabrication), États-Unis, vers 1960 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée du fabricant : « Joyful Moments 8625 Litho in U.S.A. © A.S » (recto bas gauche), mention imprimée derrière la

partie centrale du fabricant : « 8625 Joyful Moments » (recto centre droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Le Roy. Inc., Union City, N. J. » (verso bas centre), mention imprimée du fabricant : « Pat. n° 2.449.701 Other Pats. Pending » (verso bas centre)

- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Presented for your comfort by new improved Pasco Magic. The perfect cleaner and water softener for sale everywhere. », carton, bois, métal ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), États-Unis, vers 1950-1960 (lieu et dates déduites de création), Shaw-Barton Coshocton (Coshocton) (imprimeur), Coshocton (lieu de fabrication), États-Unis, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion chez les détaillants), mention imprimée de l'imprimeur : « Shaw-Barton, Coshocton, Ohio » (verso bas gauche)

- Éventail écran recto-verso, « Super Duper Sumos. The incredible world of DIC », carton, bois ; offset couleur, d'après Kevin O'Donnell (illustrateur), vers 2002 (date déduite de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), États-Unis, vers 2002-2003 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), Copyright : « © DIC Entertainment, L.P. » (verso bas gauche)

- Éventail écran recto-verso « The Court of two sisters. A Fein family restaurant », carton, bois, métal ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), 1990-1999 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), États-Unis, vers 1990-1999 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur)

- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Taxco Silver Shop. Very serious house look them », carton, bois, métal ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1950-1960 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), Mexico, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur)

- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Taxco Silver Shop. Very serious house look them », carton, bois, métal ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1950-1960 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), Mexico, vers 1950-1960 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur)

- Éventail écran recto-verso, passe-partout, « Madame David Deziel. Marchandises sèches. Dry Goods. Mode. Millineries », carton ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920-1930 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), États-Unis (lieu d'impression), Québec (État), vers 1920-1930 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée du fabricant : « Made in U.S.A. 4119 » (recto bas centre)

- Éventail écran, « Tout va bien. Toujours Bd. St. Denis », carton, bois, métal ; lithographie couleur, Chambrelent Paris (Paris) (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920-1930 (lieu et dates déduites de création), France, vers 1920-1930 (lieu et dates de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'éventailiste : « Chambrelent Paris Modèle Déposé » (verso bas centre), mention manuscrite au stylo bleu : « d'après Dufau » (verso haut centre)
 - Éventail plié forme fontange, « Anisette Marie Brizard », papier, bois, métal ; lithographie couleur, J. Ganné éventails Paris (concepteur) (éventailiste), Paris, vers 1920 (lieu et date déduite de création), non déchiffré (illustrateur), France, vers 1920 (lieu et date de diffusion dans les bars/hôtels), monogramme autographe imprimé de l'illustrateur : « LA » (mi-hauteur droite), mention imprimée de l'éventailiste : « J. Ganné - Éventails. Paris » (mi-hauteur gauche)
 - Éventail plié, passe-partout, « [Enfants nourrissant un chat] », papier, bois, métal ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1930 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1930 (non diffusé), non signé
 - Éventail plié, passe-partout, « [Ruines antiques] », papier, bambou, métal ; photogravure couleur, aquarelle, gouache, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (non diffusé), non signé
 - Jouet/jeu publicitaire, « [Tête d'homme. Bleu] », carton, bois ; chromolithographie, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (non diffusé), mention imprimée : « N° 82 - Déposé » (recto bas droit)
 - Jouet/jeu publicitaire, « [Tête d'homme. Rouge] », carton, bois ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (non diffusé), mention imprimée : « N° 75 » (recto bas centre)
 - Jouet/jeu publicitaire, « [Oiseau rouge] », carton, bois ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1910 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1910 (non diffusé), non signé
 - Jouet/jeu publicitaire, « Jazz Band », carton, bois ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1920 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1920 (non diffusé), non signé
 - Marque page, « Pour aller de jour à Londres utilisez la gare de Paris St. Lazare », carton ; lithographie couleur, Prieur & Dubois Puteaux (Puteaux, 1893-) (concepteur) (imprimeur), vers 1930 (date déduite de création), France, vers 1930 (lieu et date de diffusion dans l'établissement annonceur), mention imprimée de l'imprimeur-éditeur : « Prieur & Dubois. Puteaux » (recto bas droit)
 - Sac, « Majorette. Ma voiture miniature préférée. métal », papier ; lithographie couleur, anonyme (auteur/créatif), vers 1973 (date déduite de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), France, vers 1973 (lieu et date de diffusion chez les détaillants), non signé
 - Carton d'invitation, « Gaetano Pesce. Le Temps des questions. Le mardi 2 juillet 1996. Centre Georges-Pompidou », anonyme (auteur/créatif), 1996 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), France, 1996 (lieu et date de l'événement), non signé
- 2013.104 - offerts par Anne et Michel Lombardini.
- Éventail plié à l'anglaise, « Van Cleef & Arpels [Masque Dentelle. Collection Bals de Légende] », bois, soie, métal ; peinture, sérigraphie, Duvelloy Paris (Paris, 1827-) (designer objet) (éventailiste), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Van Cleef & Arpels [Masque noir. Collection Bals de Légende] », bois, soie, métal ; peinture, sérigraphie, Duvelloy Paris (Paris, 1827-) (designer objet) (éventailiste), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Lacoste [orange] », plastique, métal, coton ; sérigraphie, Duvelloy Paris (Paris, 1827-) (designer objet) (éventailiste), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Lacoste [rose] », plastique, métal, coton ; sérigraphie, Duvelloy Paris (Paris, 1827-) (designer objet) (éventailiste), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Lacoste [violet] », plastique, métal, coton ; sérigraphie, Duvelloy Paris (Paris, 1827-) (designer objet) (éventailiste), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Lacoste [jaune] », plastique, métal, coton ; sérigraphie, Duvelloy Paris (Paris, 1827-) (designer objet) (éventailiste), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé
 - Éventail plié à l'anglaise, « Lacoste [rouge] », plastique, métal, coton ; sérigraphie, France, 2011 (lieu et date de début de diffusion des objets), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé

- Éventail plié à l'anglaise, « Lacoste [bleu] », plastique, métal, coton ; sérigraphie, Duvelleroy Paris (Paris, 1827-) (designer objet) (éventailiste), 2011 (date de création), France, 2011 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé

2013.105 - offerts par Duvelleroy Paris.

- Éventail écran recto-verso, « L'éventail estival. Optimisez vos partenariats événementiels de l'été en offrant un éventail aux couleurs de votre marque... », carton brillant ; offset couleur, Judbox (2008-) (concepteur), Raphaëlle Vial (1978-) (graphiste), 2013 (date de création), sans mention d'imprimerie, France, 2013 (lieu et date de diffusion réseau professionnel), mention imprimée de la graphiste : « Création : Raphaëlle Vial » (verso bas droit)

- Éventail écran recto-verso, « Aux côtés de l'Opéra national de Toulon, la Banque populaire Côte d'Azur accompagne la culture », carton brillant ; offset couleur, Judbox (2008-) (concepteur), Raphaëlle Vial (1978-) (graphiste), 2013 (date de création), sans mention d'imprimerie, France, 2013 (lieu et date de diffusion des objets)

2013.106 - offerts par Judbox.

- Seau à glace, « Veuve Clicquot. La Grande Dame », étain ; moulage, polissage, gravure, peinture, Kreo (1992-) (agence de design), Christophe Pillet (designer) (1956-) (designer objet), 2006 (date de création), France, 2007 (lieu et date de diffusion des objets), signature autographe du designer (dessous centre), mention emboutie du designer : « Christophe Pillet » (dessous), poinçon : « Étain » (dessous)

2013.107 - offert par L'Orfèvrerie d'Anjou.

- Décapsuleur, « Orangina », acier ; gravure, anonyme (auteur/créatif), 1970-1980 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, 1970-1980 (lieu et date de diffusion réseau professionnel), non signé

- Objet publicitaire, « De Buyer depuis 1830. Le Val d'Ajol », plastique ; offset couleur, Pyxal (concepteur) (fabricant), 2001-2005 (dates déduites de création), France, 2001-2005 (lieu et dates de diffusion des objets), mention emboutie du fabricant : « Fabriqué en France Klipy® Pyxal Breveté Modèle Déposé » (verso bas centre)

2013.108 - offerts par M. Benoît Jenn.

- Bouchon verseur, « Ricard Twist'r », plastique, métal ; sérigraphie couleur, BETC Design (2006) (agence), 2012 (date de création), sans mention de fabricant, Chine (lieu de fabrication), France, décembre 2012 (lieu et date de début de diffusion dans les bars/hôtels), non signé

- Dépliant publicitaire, « Ricard Twist'r », carton ; offset couleur, pop-up, BETC Design (2006-) (agence), 2012 (date de création), sans mention d'imprimerie, France, décembre 2012 (lieu et date de début de diffusion réseau professionnel), mention imprimée de l'agence : « BETC Design » (verso bas droit)

2013.109 - offerts par Ricard.

- Porte-mine, « Pernod Fils. « Un Pernod » », plastique, métal, os ; gravure, anonyme (auteur/créatif), 1938 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, 1938 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (6 pièces)

2013.110 - offert par Maurice Jean Menessier.

- Porte-clés, « Offert par Air France. [porte-clés Coran] », laiton ; emboutissage, guillochage, carton, papier bible, anonyme, 1964 (date restituée de création), Bourbon (Saint-Lupicin, 1921) (fabricant restitué), Saint-Lupicin (lieu de fabrication), international, France, 1964 (lieu et date restituée de diffusion dans l'avion), non signé (2 pièces)

2013.111 - offert par Yolande Bonjour de Chiara.

- Memomarket, « Taillefine Fiz », plastique, papier adhésif ; offset couleur, Haddock Boulogne-Billancourt (agence de design), sans mention de fabricant, France, mai 2005 (lieu et date de diffusion réseau promotionnel)

- Memomarket, « Volvic Thé. Un goût venu d'ailleurs », plastique, papier adhésif ; offset couleur, Haddock Boulogne-Billancourt (agence de design), sans mention de fabricant, France, mai 2005 (lieu et date de diffusion réseau promotionnel)

2013.112 - offerts par Michèle Jasnin.

- Télécarte, « Exposition universelle de Séville 1992 », carte à puce : PVC, d'après Jean-Paul Viguier (architecte), Juin 1992 (date de création), Régie T 15/17, rue du Colonel Pierre Avia (agence publicitaire), sans mention de fabricant, France, juin 1992 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée des architectes : « Viguier. Jodry. Seigneur » (mi-hauteur droite), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 15/17, rue du Colonel Pierre Avia 75902 Paris Cédex 15 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « TGV Nord Europe », carte à puce : PVC, Régie T 15/17, rue du Colonel Pierre Avia (agence publicitaire), Mai 1993 (date de création), sans mention de fabricant, France, mai 1995 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la

Télécarte 15/17, rue du Colonel Pierre Avia 75902 Paris Cédex 15 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « SNCF. La SNCF vous présente ses meilleurs vœux », carte à puce : PVC Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), décembre 1994 (date de création), sans mention de fabricant, France, décembre 1994 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « KitKat. 25 ans sans pause 1970 1995 », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), Janvier 1995 (date de création), sans mention de fabricant, France, janvier 1995 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Lila Pause pour le plaisir de décrocher », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), février 1996 (date de création), sans mention de fabricant, France, février 1996 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Opium pour homme. Yves Saint Laurent », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), novembre 1995 (date de création), sans mention de fabricant, France, novembre 1995 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Parfums Cacharel. Eau d'Eden », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), août 1996 (date de création), sans mention de fabricant, France, août 1996 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Collectionnez les secrets de Sheba », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), Mars 1996 (date de création), sans mention de fabricant, France, mars 1996 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Schweppes Schh ! », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), juillet 1996 (date de création), sans

mention de fabricant, France, juillet 1996 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Sauter. Nos plaques chauffantes ne chauffent pas et c'est tant mieux », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), décembre 1997 (date de création), sans mention de fabricant, France, décembre 1997 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Persil 90 ans de qualité et d'expérience », carte à puce : PVC, Jean-Richard Geurts dit Janry (Jadotville, 2 octobre 1957-) (illustrateur), Philippe Vandeveld dit Tome (Bruxelles, 1957-) (illustrateur), Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), mars 1996 (date de création), sans mention de fabricant, France, mars 1996 (lieu et date de début de diffusion des objets), signature autographe imprimée des illustrateurs : « Tome Janry » (centre), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « 1998 L'année Bibendum. 100 ans d'innovation », carte à puce : PVC, d'après Marius Rossillon dit O' Galop (Lyon, 1867-Carnac, 2 janvier 1946), Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), mars 1998 (date de création), sans mention de fabricant, France, mars 1998 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « 1998 Bib. Coupe du monde 1998 », carte à puce : PVC, d'après Marius Rossillon dit O' Galop (Lyon, 1867-Carnac, 2 janvier 1946), Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), mars 1998 (date de création), sans mention de fabricant, France, mars 1998 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « France 98 [Footix] », carte à puce : PVC, d'après Fabrice Pialot, sans mention de fabricant, France, mars 1998 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé

- Télécarte, « Pringles », carte à puce : PVC, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), juin 1998 (date de création), sans mention de fabricant, France, juin 1998 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La

Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit)

- Télécarte, « Café San Marco », PVC, anonyme (illustrateur), sans mention de fabricant, France, octobre 1999 (lieu et date de début de diffusion des objets)

- Télécarte, « Café San Marco », PVC, anonyme (illustrateur), sans mention de fabricant, France, octobre 1999 (lieu et date de début de diffusion des objets)

2013.113 - offerts par Véronique Sevestre.

- Verre, « Perrier [verre Esprit Pop arbre] », verre ; moulage, offset couleur, Kreo (1992-) (agence de design), Martin Szekely (vers 1956-) (designer objet), Sophia Wood (illustrateur), 1995 (date de création pour le design du verre), 2005 (date de création pour l'illustration), Luminarc (fabricant), France, 2006 (lieu et dates de fabrication et de diffusion dans les bars/hôtels), monogramme du designer : « SZ. M » (dessous), mention imprimée de l'agence et de l'illustratrice : « Agence Kreo/design by Sophia Wood » (mi-hauteur droite), mention et date imprimées sur une étiquette, du fabricant : « Luminarc 1566/06-Made in France Arc International » (dessous)

- Verre, « Perrier [verre Esprit Pop papillon] », verre ; moulage, offset couleur, Kreo (1992-) (agence de design), Martin Szekely (vers 1956-) (designer objet), Sophia Wood (illustrateur), 1995 (date de création pour le design du verre), 2005 (date de création pour l'illustration)

- Luminarc (fabricant), France, 2006 (lieu et dates de fabrication et de diffusion dans les bars/hôtels), monogramme du designer : « SZ. M » (dessous), mention imprimée de l'agence et de l'illustratrice : « Agence Kreo/design by Sophia Wood » (mi-hauteur droite), mention et date imprimées sur une étiquette, du fabricant : « Luminarc 1566/06-Made in France Arc International » (dessous)

- Verre, « Perrier [sous-bock] », métal argenté, plastique ; emboutissage, anonyme, sans mention de fabricant, France, vers 1990 (lieu et dates de création déduite et de diffusion dans les bars/ hôtels), non signé (2 pièces)

- Bouchon verseur, « Perrier [bouchon canette] », plastique ; moulage, sérigraphie, anonyme, vers 1990 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 1995 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)

- Canette, « Coca-Cola 2010 FIFA World Cup », métal ; emboutissage, offset couleur, anonyme (auteur/créatif), 2010 (date de création), non déchiffré (fabricant d'emballage), Malaisie, 2010 (lieu et date de diffusion des objets), logo/sigle illustré imprimé du fabricant de l'emballage : (couronne) (bas)

- Canette, « Coca-Cola South Africa 2010 FIFA World Cup », métal ; emboutissage, offset couleur, anonyme (auteur/créatif), 2010 (date de création), Thai Beverage Can Ltd. (Thaïlande, 1996) (fabricant d'emballage), Thaïlande (lieu de fabrication), Thaïlande, 2010 (lieu et date de diffusion des objets), monogramme imprimé du fabricant de l'emballage : « TBC » (bas)

- Presse-papier, « Société Générale », métal argenté ; gravure, anonyme (auteur/créatif), 2001 (date de création), sans mention d'imprimerie, France, vers 2001 (lieu et date de diffusion des objets), non signé

- Té de golf, pochette, fixateur de motte de gazon, « Mc Donald (Tés de golf) », pochette : carton, plastique ; offset couleur ; pochette, tés : bois ; peinture, fixateur de motte de gazon : métal ; peinture, anonyme (auteur/créatif), vers 1995 (date de création), Action Line USA (États-Unis) (fabricant), États-Unis (lieu de fabrication), États-Unis, vers 1995 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée sur la tranche de la pochette du fabricant : « The action line U.S.A. », mention gravée sur le fixateur de motte de gazon du fabricant : « Action line U.S.A. Divot FIX-ER » (verso) (7 pièces)

- Télécarte, pochette, « Le Monde perdu. Jurassic Park », pochette : carton, papier ; offset couleur, télécartes : plastique ; offset couleur, anonyme (auteur/ créatif), 1997 (date de création), sans mention d'imprimerie, France, 1997 (lieu et date de diffusion des objets), non signé, mention et date imprimées copyright sur la pochette : « The lost world : Jurassic Park TM & © (1997) Universal City Studios, Inc. and Amblin Entertainment, Inc. All rights reserved. Licensed by MCA/Universal Merchandising, Inc. » (mi-hauteur droite), mention et date imprimées copyright des télécartes : « TM & © 1997 U.C.S. & Amblin » (mi-hauteur droite), mention imprimée : « Première Collection Édition Limitée n° / » (verso bas centre) (5 pièces)

- Télécarte, « Schh ! Pour 1995 Schh ! à volonté », carte à puce : PVC ; offset couleur, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), 1994 (date de création), sans mention de fabricant, France, décembre 1994 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08 » (dos. bas droit), date imprimée : « 12/94 - Tirage : 2 500 000 ex » (milieu)

- Télécarte, « Pas Vittel. Vittel », carte à puce : PVC ; offset couleur, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), 1993 (date de création), sans mention de fabricant, France, mars 1993 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 15/17, rue du Colonel Pierre Avia 75902

Paris Cédex 15 » (dos. bas droit), mention et date imprimées : « Tirage 1 500 000 ex-03/93 » (milieu)

- Télécarte, « Le Baron », carte à puce : PVC ; offset couleur, Régie T 133, av. des Champs-Élysées (agence publicitaire), 1996 (date de création), sans mention de fabricant, France, avril 1996 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133 av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cédex 08 » (dos. bas droit), mention et date imprimées : « 04.96 - Tirage 1 000 000 ex » (milieu)

- Télécarte, « Yves Rocher. Irrésistible ! 4 senteurs gourmandes », carte à puce : PVC ; offset couleur, Régie T 133 av. des Champs Élysées (agence publicitaire), 1996 (date de création), sans mention de fabricant, France, mai 1996 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « Régie T La Communication sur la Télécarte 133 av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cédex 08 » (dos. bas droit), mention et date imprimées : « 05/96 - Tirage : 1 000 000 ex. » (milieu)

- Boîte (conditionnement), « Onet Roland Garros 99 », métal ; emboutissage, offset couleur, Alpacom' (Seynod, 1998-2012) (designer objet) (fabricant), 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)

- Boîte (conditionnement), « L' Auberge du Père Bise. Talloires », métal ; emboutissage, offset couleur, Alpacom' (Seynod, 1998-2012) (designer objet) (fabricant), 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée du fabricant : « Alpacom' Tél. : 04 50 33 55 90 » (dessous) (2 pièces)

- Boîte (conditionnement), « Ralph Lauren Footwear », métal ; emboutissage, offset couleur, Alpacom' (Seynod, 1998-2012) (designer objet) (fabricant), 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)

- Boîte (conditionnement), « France Télécom. Partenaire expert », métal ; emboutissage, offset couleur, Alpacom' (Seynod, 1998-2012) (designer objet) (fabricant), 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)

- Boîte (conditionnement), « Gran Turismo 2. The real driving simulator », métal ; emboutissage, offset couleur, Alpacom' (Seynod, 1998-2012) (designer objet) (fabricant), 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion des objets), non signé

- Boîte (conditionnement), « Nokia Connecting people », métal ; emboutissage, offset couleur, Alpacom' (Seynod, 1998-2012) (designer objet) (fabricant), 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)

- Boîte (conditionnement), « Get lucky. Virgin mints », métal ; emboutissage, offset couleur, Alpacom' (Seynod, 1998-2012) (designer objet) (fabricant), 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)

2013.114 - offerts par Julien Chiron.

- Canette, « Perrier by Andy Warhol. Perrier 150 ans [anis] », aluminium; emboutissage, offset couleur, Kreo (1992-) (agence de design), 2013 (date de création), Hartland Villa (Paris, 1999-) (atelier/studio graphique), d'après Andy Warhol (Pittsburgh, 1930-New-York (ville), 1987) (artiste), 1983 (date restituée de création), Ball packaging Europe (fabricant), France, février 2013 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence de design et du studio graphique : « kreo/édition limitée design by Hartland Villa » (côté gauche), mention imprimée du fabricant : « Ball » (bas droit)

- Canette, « Perrier by Andy Warhol. Perrier 150 ans [bleue] », aluminium; emboutissage, offset couleur, Kreo (1992-) (agence de design), 2013 (date de création), Hartland Villa (Paris, 1999-) (atelier/studio graphique), d'après Andy Warhol (Pittsburgh, 1930-New-York (ville), 1987) (artiste), 1983 (date restituée de création), Ball packaging Europe (fabricant), France, février 2013 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence de design et du studio graphique : « kreo/édition limitée design by Hartland Villa » (côté gauche), mention imprimée du fabricant : « Ball » (bas droit)

- Canette, « Perrier by Andy Warhol. Perrier 150 ans [rose] », aluminium; emboutissage, offset couleur, Kreo (1992-) (agence de design), 2013 (date de création), Hartland Villa (Paris, 1999-) (atelier/studio graphique), d'après Andy Warhol (Pittsburgh, 1930-New-York (ville), 1987) (artiste), 1983 (date restituée de création), Ball packaging Europe (fabricant), France, février 2013 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence de design et du studio graphique : « kreo/édition limitée design by Hartland Villa » (côté gauche), mention imprimée du fabricant : « Ball » (bas droit)

- Canette, « Perrier by Andy Warhol. Perrier 150 ans [verte] », aluminium; emboutissage, offset couleur, Kreo (1992-) (agence de design), 2013 (date de création), Hartland Villa (Paris, 1999-) (atelier/studio graphique), d'après Andy Warhol (Pittsburgh, 1930-New-York (ville), 1987) (artiste), 1983 (date restituée de création), Ball packaging Europe (fabricant), France, février 2013 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence de design et du studio graphique : « kreo/édition limitée design by Hartland Villa » (côté droit), mention imprimée du fabricant : « Ball » (bas droit)

- Agitateur, « Perrier [agitateur Garçon de café] », plastique ; moulage, peinture, vernissage, anonyme (auteur/créatif), vers 2001-2002 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, vers 2001-2002 (lieu et date de début de diffusion des objets), non signé
- Cendrier publicitaire, « Perrier (cendrier) », céramique ; peinture, anonyme, sans mention de fabricant, France, 1980-1989 (lieu et date déduite de diffusion dans les bars/hôtels), mention imprimée du fabricant : « Modèle Déposé » (fond)
- Pin's publicitaire, « Perrier (pin's capsule) », métal ; offset couleur, anonyme, vers 1985-1990 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, vers 1985-1990 (dates déduites de diffusion des objets), non signé (2 pièces)
- Pin's publicitaire, « Perrier Roland Garros 93 (pin's) », métal ; émaillage industriel, Arthus-Bertrand (Paris, 1803-) (éditeur), 1993 (date de création), sans mention de fabricant, France, 1993 (lieu et date de diffusion des objets), mention de l'éditeur : « Édité par Arthus Bertrand » (verso bas centre) (2 pièces)
- Montre publicitaire, « Perrier Roland Garros 93 (montre) », métal, cuir ; émaillage industriel, gravure, Arthus-Bertrand (Paris, 1803-) (éditeur) (fabricant), 1993 (date de création), France, 1993 (lieu et date de diffusion des objets), mention gravée de l'éditeur/fabriquant : « Arthus Bertrand » (verso centre), mention gravée du numéro de série : « Numéro de série 0647/1000 » (verso bas centre)
- Sous-bock, « Perrier [sous-bock] », carton ; offset couleur, anonyme, 1990-1999 (dates déduites de création), sans mention d'imprimerie, France, 1990-1999 (lieu et dates de diffusion dans les bars/hôtel), non signé (6 parties)
- Porte-clés, « Perrier [porte-clé balle de tennis] », métal, plastique ; moulage, anonyme, 1990-1999 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, France, 1990-1999 (lieu et dates de diffusion dans les bars/hôtel), non signé
- Verre, « Perrier [verre] », verre ; moulage, sérigraphie couleur, Kreo (1992-) (agence de design), 1995 (date de création), Martin Szekely (vers 1956-) (designer objet), France, 1995 (lieu et date de début de diffusion dans les bars/hôtels), monogramme du designer : « SZ. M » (dessous)
- Collier, « Perrier Fu [collier] », ficelle, plastique ; impression numérique, anonyme, 1997 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, 1997 (lieu et date de diffusion des objets), non mentionné (2 pièces)
- CD, pochette, « Fu de Groove 1 », pochette : carton ; offset couleur, CD : plastique ; offset couleur, anonyme, 1997 (date déduite de création), MPO (France) (fabricant), France (lieu de fabrication), France, 1997 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée sur le CD, du fabriquant : « Fabriqué en France par MPO » (mi-hauteur droite) Perrier Fu [collier]
- Boîte (conditionnement), « Ricoré. Boîte à farine », fer blanc, plastique ; emboutissage, impression numérique, Agence Mademoiselle (France, 2005-) (atelier/studio graphique), 2012 (date de création), Christophe Antiphon (directeur artistique), Marie Paruit (illustrateur), sans mention de fabricant, France ; octobre 2012 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)
- Bouteille, « Coca-cola Light Jean-Paul Gaultier [tattoo] », aluminium; emboutissage, offset couleur, Jean-Paul Gaultier (24 avril 1952-) (illustrateur), 2012 (date restituée de création), Boxal (fabricant), France, septembre 2012 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée du fabricant : « Boxal » (dos. bas) (2 pièces)
- Boîte (conditionnement), « 30 ans Joyeux anniversaire Kinder surprise. 1975-2005 30 ans de surprises », métal ; offset couleur, anonyme, 2005 (date de création), sans mention de fabricant, France, 2005 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Absolut Haring », papier ; offset couleur, Keith Haring (Reading (Pennsylvanie), 4 mai 1958-New-York (ville), 16 février 1990) (artiste), 1986 (date de création), sans mention d'imprimerie, international, 1998-1999 (lieu et dates déduites de diffusion magazine), signature+date autographes imprimées de l'artiste : « © K. Haring 86+ » (haut droit), mention et date imprimées copyright de l'artiste : « © 1986, The Estate of Keith Haring » (bas droit), mention et date imprimées copyright : « © 1986 V & S Vin & Spirit AB » (centre)
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Absolut Indiana », papier ; offset couleur, Robert Indiana (Newcastle on Tyne, 13 septembre 1928-) (artiste), 1996 (date de création), sans mention d'imprimerie, international, 1996 (lieu et date déduite de diffusion magazine), mention imprimée de l'artiste : « Artwork by Robert Indiana » (bas droit), mention et date imprimées copyright : « © 1996 V & S Vin & Spirit AB » (centre)
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Absolut Warhol », papier ; offset couleur, TBWA (France) (Paris, 10 août 1970-) (agence), 1998-1999 (date déduite de création), Andy Warhol (Pittsburgh, 1930-New-York (ville), 1987) (artiste), 1985 (date de création), sans mention d'imprimerie, international, 1998-1999 (lieu et dates déduites de diffusion magazine), mention et date imprimées de l'agence :

- « TBWA » (bas droit), mention et date imprimées
copyright : « © 1985 V & S Vin & Spirit AB » (mi-
hauteur droite)
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Absolut
Museum », papier ; offset couleur, anonyme (auteur/
créatif), 1994 (date de copyright), sans mention
d'imprimerie, international, 1994 (lieu et date déduite
de diffusion magazine), mention et date imprimées
copyright : « © 1994 V & S »
 - Bouteille, « Coca-cola Light Marc Jacobs I love
80's », aluminium, métal ; emboutissage, offset
couleur, Marc Jacobs (New-York (ville) 1963-)
(directeur artistique), 2013 (date de création), sans
mention de fabricant, France, février 2013 (lieu et
date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces)
(2 pièces)
 - Bouteille, « Coca-cola Light Marc Jacobs I love
90's », aluminium, métal ; emboutissage, offset
couleur, Marc Jacobs (New-York (ville) 1963-)
(directeur artistique), 2013 (date de création), sans
mention de fabricant, France, février 2013 (lieu et
date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces)
(2 pièces)
 - Bouteille, « Coca-cola Light Marc Jacobs I love
2000's », Marc Jacobs (New-York (ville) 1963-)
(directeur artistique), 2013 (date de création), sans
mention de fabricant, France, février 2013 (lieu et
date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces)
(2 pièces)
 - Chapeau publicitaire, « St Raphaël quinquina
[visière] », Les Arcs (agence), vers 1950 (date restituée
de création), d'après Charles Loupot (Nice, 20 juillet
1892-Les Arcs, 18 octobre 1962) (illustrateur), Sofoga
Vanves (Vanves) (fabricant), France, vers 1950 (lieu
et date de diffusion des objets), mention imprimée de
l'agence : « Les Arcs » (haut droit), mention imprimée
de l'imprimeur : « Sofoga - Vanves » (haut droit)
 - Carnet, « St Raphaël quinquina [carnet] », papier ;
lithographie couleur, d'après Charles Loupot
(Nice, 20 juillet 1892-Les Arcs, 18 octobre 1962)
(illustrateur), vers 1950 (date restituée de création),
sans mention d'imprimerie, France, vers 1950 (lieu
et date de diffusion dans les bars/hôtels), non signé
 - Cendrier publicitaire, « Dunlop SP Sport [cendrier] »,
caoutchouc, verre, Dunlop (Écosse, 1888-) (fabricant),
Arc (1825-) (fabricant du verre), France (lieu de
fabrication du verre), France, vers 1970 (lieu et date
déduite de diffusion dans l'établissement annonceur),
mention du fabricant : « Arc France » (dessous)
(2 pièces)
 - Boîte (conditionnement), « Banania Choco + céréales
+ banane », carton ; offset couleur, anonyme (auteur/
créatif), 2005 (date restituée de création), sans mention
de fabricant, France, 2005 (lieu et date de diffusion
dans les grandes/moyennes surfaces), non signé
 - Affiche, « Banania. Faites des projections en couleur
avec le Cinébana », papier ; lithographie couleur,
anonyme (auteur/créatif), 1959 (date restituée de
création), Luf (Neuilly-sur-Seine) (fabricant), France,
1959 (lieu et date d'affichage), non signé, mention
imprimée de l'imprimeur : « LUF. Neuilly-s-Seine »
(bas droit)
 - Sac publicitaire, « UT 10th Anniversary [Campbell
Soup] », papier ; offset couleur, d'après Andy Warhol
(Pittsburgh, 1930-New-York (ville), 1987), 2012
(date restituée de création), sans mention de fabricant,
international, 2012 (lieu et date de diffusion dans
l'établissement annonceur), non signé
 - Sac publicitaire, « UT 10th Anniversary [Snoopy] »,
papier ; offset couleur, d'après Charles Monroe Schulz
(Minneapolis, 1922-12 février 2000) (illustrateur),
2012 (date restituée de création), sans mention de
fabricant, international, 2012 (lieu et date de diffusion
dans l'établissement annonceur), non signé
 - Sac publicitaire, « UT 10th Anniversary [Hello
Kitty] », papier ; offset couleur, d'après Sanrio (Japon,
1960-), 2012 (date restituée de création), sans mention
de fabricant, international, 2012 (lieu et date de
diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Sac publicitaire, « UT 10th Anniversary [marques
diverses] », papier ; offset couleur, anonyme (auteur/
créatif), 2012 (date restituée de création), sans mention
de fabricant, international, 2012 (lieu et date de
diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Sac publicitaire, « UT 10th Anniversary [pochettes
de disques] », papier ; offset couleur, anonyme (auteur/
créatif), 2012 (date restituée de création), sans mention
de fabricant, international, 2012 (lieu et date de
diffusion dans l'établissement annonceur), non signé
 - Sac publicitaire, « UT Paris Ladurée. Uniqlo Life
wear », papier ; offset couleur, anonyme (auteur/
créatif), 2013 (date restituée de création), sans mention
de fabricant, Japon (lieu de fabrication), France, mai
2013 (lieu et date de diffusion dans l'établissement
annonceur), non signé, mention imprimée du
fabricant : « Recycled Paper Made in Japan » (dessous
centre)
 - Sac publicitaire, « Smile. Pleats Please Issey Miyake.
« Pleats Please Happy anniversary » », papier,
coton ; offset couleur, anonyme (auteur/créatif),
2013 (date restituée de création), sans mention de
fabricant, France, 2013 (lieu et date de diffusion dans
l'établissement annonceur), non signé
 - Sac publicitaire, « Welcome to Animal Crossing New
leaf. Exclusivement sur Nintendo 3DS », toile/tissu
synthétique ; offset couleur, couture, anonyme (auteur/

créatif), 2013 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, juillet 2013 (lieu et date de diffusion des objets), mention et date imprimées copyright au recto et au verso : « © 2013 Nintendo » (bas gauche)

- Éventail écran recto-verso, « Docomo D Animestore. Japon France », plastique, papier ; offset couleur, anonyme (auteur/ créatif), 2013 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, juillet 2013 (lieu et date de diffusion des objets), non signé

- Éventail plié, « Thierry Colson. Collection Printemps-Eté 2013 », plastique, toile/tissu, synthétique, métal ; offset couleur, anonyme (auteur/ créatif), 2012 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, septembre 2012 (lieu et date de diffusion réseau professionnel), logo/sigle illustré sur le panache du fabricant en forme d'éventail (verso centre)

- Coque de téléphone portable, « Guerlain. La petite Robe noire. Ma nouvelle eau de toilette », plastique ; offset couleur, Kuntzel+Deygas (1988-) (graphiste), 2012 (date restituée de création), sans mention de fabricant, France, 2013 (lieu et date de diffusion presse), monogramme autographe imprimé des graphistes : « fl. » (bas droit)

- Annonce-presse graphique/photographique, « Lancôme show by Alber Elbaz (Vogue July 2013) », papier brillant, papier cartonné ; offset couleur, pop-up, Alber Elbaz (1961-) (illustrateur), 2013 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie (imprimeur), international, juillet 2013 (lieu et date de diffusion magazine multipages), non signé

- Emballage, « Taketsuru Pure Malt. 12 years old », carton ; offset couleur, 2 S Global Design (2004-) (agence de design et de communication), Sophie Schott (directrice de création), 2010-2011 (dates déduites de création), sans mention de fabricant, international, 2010-2011 (lieu et dates de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces), non signé

- Gobelet, « Kinder Bueno White. Pour la faim d'après-midi », plastique ; offset couleur, Vivaki (2008-) (agence), 2013 (date restituée de création), Cup Factory (fabricant), France, février 2013 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée du fabricant : « Cupfactory » (côté droit bas)

- Bouteille, « Coca-Cola Music. Coke Édition 2013 », acier ; offset couleur, anonyme (auteur/ créatif), 2013 (date de création), sans mention de fabricant, France, juin 2013 (lieu et date de diffusion des objets), non signé (2 pièces)

- Bouteille, « Heineken Ed Banger records », verre, sleeve ; Impression jet d'encre couleur, So Me (Bertrand Lagros De Langeron, dit) (France, 4 juillet 1979-) (graphiste), 2013 (date de création), sans mention de fabricant, France, mai 2013 (lieu et date de début de diffusion des objets), mention et date

imprimées du graphiste : « Bouteille édition limitée avec effet phosphorescent, créé par So-Me pour les 140 ans de Heineken & les 10 ans du label Ed Banger, 2013 année spéciale, décor spécial, brillant non ? » (côté gauche milieu) (2 pièces)

- Bouteille, « Heineken design by So-Me. Limited edition Heineken & Ed Banger », verre, plastique ; offset couleur, So Me (Bertrand Lagros de Langeron, dit) (France, 4 juillet 1979-) (graphiste), sans mention de fabricant, France, mai 2005 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée du graphiste : « Design By So-Me » (bas centre), mention et date imprimées du graphiste : « Bouteille édition limitée créé par So-Me pour les 140 ans de Heineken et les 10 ans du label Ed Banger Records » (verso bas centre)

- Canette, « Perrier Roland Garros (2013) », acier ; offset couleur, Cancun (1998-) (agence de design), 2013 (date de création), Ball packaging Europe (fabricant), France, 2013 (lieu et date de diffusion des objets), mention imprimée de l'agence : « design Cancun » (côté gauche bas), mention imprimée du fabricant : « Ball » (côté gauche milieu)

- Boîte (conditionnement), « Nana by Christian Lacroix [Océanie] », acier ; offset couleur, embossage, Christian Lacroix (directeur artistique), 2013 (date de création), sans mention de fabricant, France, avril 2013 (lieu et date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces), logo/sigle illustré imprimé du directeur artistique : « Nana by [portrait de Christian Lacroix] » (verso centre)

- Boîte (conditionnement), « Nana by Christian Lacroix [Amérique] », acier ; offset couleur, embossage, Christian Lacroix (directeur artistique), 2013 (date de création), sans mention de fabricant, France, avril 2013 (lieu et date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces), logo/sigle illustré imprimé du directeur artistique : « Nana by [portrait de Christian Lacroix] » (verso centre)

- Boîte (conditionnement), « Nana by Christian Lacroix [Afrique] », acier ; offset couleur, embossage, Christian Lacroix (directeur artistique), 2013 (date de création), sans mention de fabricant, France, avril 2013 (lieu et date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces), logo/sigle illustré imprimé du directeur artistique : « Nana by [portrait de Christian Lacroix] » (verso centre)

- Boîte (conditionnement), « Nana by Christian Lacroix [Asie] », acier ; offset couleur, embossage, Christian Lacroix (directeur artistique), 2013 (date de création), sans mention de fabricant, France, avril 2013 (lieu et date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces), logo/sigle illustré imprimé du directeur artistique : « Nana by [portrait de Christian Lacroix] » (verso centre)

- Boîte (conditionnement), « Nana by Christian Lacroix [Europe] », acier ; offset couleur, embossage, Christian Lacroix (directeur artistique), 2013 (date de création), sans mention de fabricant, France, avril 2013 (lieu et date de diffusion dans les grandes/moyennes surfaces), logo/sigle illustré imprimé du directeur artistique : « Nana by [portrait de Christian Lacroix] » (verso centre)

- Cuillère, « Café Grand'Mère », métal argenté ; gravure, anonyme (auteur/créatif), 1970-1980 (date déduite de création), sans mention de fabricant, France, 1970-1980 (lieu et dates de diffusion par prime d'achat), poinçon carré dans le creux de la cuillère

- Stylo publicitaire, « Michelin », plastique, métal ; tampographie, anonyme (auteur/créatif), 2013 (date restituée de création), sans mention de fabricant, international, 2013 (lieu et date de diffusion réseau professionnel), non signé

- Sac publicitaire, « Michelin », papier, toile/tissu synthétique ; sérigraphie, anonyme (auteur/créatif), 2013 (date restituée de création), sans mention de fabricant, international, 2013 (lieu et date de diffusion des objets), non signé

- Porte mémo, « Leerdammer », plastique, métal ; offset couleur, Complément d'Objets Direct (Paris) (agence), 2013 (date restituée de création), France, 2013 (lieu et date de diffusion par prime d'achat), non signé

2013.115 - offerts par Axelle Limousin.

- Seau à glace, « 1664 by Starck (rafraîchisseur) », acier, plastique ; sérigraphie couleur, Philippe Starck (Paris, 18 janvier 1949-) (designer objet), 2005 (date de création), sans mention de fabricant, France, Irlande, Suisse, Belgique, décembre 2005 (lieux et date de début de diffusion des objets), mention imprimée du designer : « by S+arck » (milieu) (2 pièces)

- Décapsuleur, « 1664 by Starck (collier décapsuleur) », collier : acier ; gravure, housse : coton, velours, Philippe Starck (Paris, 18 janvier 1949-) (designer objet), 2005 (date de création), sans mention de fabricant, France, Irlande, Suisse, Belgique, décembre 2005 (lieux et date de début de diffusion des objets), mention gravée du collier, du designer : « by S+arck » (haut), mention sur la housse, du designer : « by S+arck » (bas droit) (2 pièces)

- Décapsuleur, « 1664 by Starck (bague décapsuleur) », bague : acier ; gravure, housse : coton, velours, Philippe Starck (Paris, 18 janvier 1949-) (designer objet), 2005 (date de création), sans mention de fabricant, France, Irlande, Suisse, Belgique, décembre 2005 (lieux et date de début de diffusion des objets), mention gravée de la bague, du designer : « by S+arck » (haut), mention sur la housse, du designer : « by S+arck » (bas droit) (2 pièces)

2013.116 - offerts par Brasseries Kronenbourg.

- Plv à poser, « Waterman's Ideal Fountain Pen. His « Bosom » friend », résine, anonyme, sans mention de fabricant, 1993 (date de diffusion dans le réseau franchisé), non signé

2013.117 - offert par Thierry Beffort.

- Maquette d'affiche, « [Bonjour ! je suis la Renault 5] », papier canson ; crayon gras, feutre couleur, mine de plomb (la feuille de canson est contrecollée sur un carton), Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), 1972 (date de création), non signé

- Maquette d'affiche, « [Bonjour ! je suis la Renault 5] », papier canson ; crayon gras, feutre couleur (la feuille de canson est contrecollée sur un carton), Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), 1972 (date de création), non signé, signature+date autographe manuscrite au stylo bille : « OK A ou P Vanhoutte 24/8/72 » (dos mi-hauteur droite)

- Annonce-presse graphique, « Bonjour ! je suis la Renault 5 à la ville ou sur la route on m'appelle aussi Supercar », papier journal ; offset couleur (chromapresse. Procédé PEULC Transpac), Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, Belgique (lieu de fabrication), France, 4 février 1972 (lieu et date de diffusion presse - extrait de France-Soir), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (haut droit)

- Tee-shirt publicitaire, « Renault 5 », Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), sans mention de fabricant, France (lieu de fabrication), France, 1972 (lieu et date de diffusion des objets), mention étiquette cousue au col : « Pur coton 2 Homme made in France » (intérieur)

- Annonce-presse graphique, « Bonjour ! je suis la Renault 5 à la ville ou sur la route on m'appelle aussi Supercar », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, 1972 (date de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)

- Annonce-presse graphique, « Bonjour ! je suis la Renault 5 à la ville ou sur la route on m'appelle

- aussi Supercar » (2 pièces), papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, 1972 (date de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
- Tiré à part d'annonce-presse, « Renault 5.[Palais de Buckingham. Londres] », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Claude Baillet (concepteur rédacteur), Jean-Paul Goude (Saint-Mandé, 1940-) (illustrateur), décembre 1973 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu de fabrication), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
 - Annonce-presse photographique, « Renault 5. [Cour du Palais de l'Élysée. Paris] », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Claude Baillet (concepteur rédacteur), Jean-Paul Goude (Saint-Mandé, 1940-) (illustrateur), entre 1973-1974 (dates restituées de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu de fabrication), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
 - Photographie couleur, « Renault 5. [Place Saint-Pierre à Rome] », papier photographique ; tirage photographique, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Claude Baillet (concepteur rédacteur), Jean-Paul Goude (Saint-Mandé, 1940-) (illustrateur), 1975 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu de fabrication), 1975 (non diffusé), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Goude » (bas gauche)
 - Photographie couleur, « Renault 5. [Tente et émirs dans le désert] », papier photographique ; tirage photographique, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Claude Baillet (concepteur rédacteur), Jean-Paul Goude (Saint-Mandé, 1940-) (illustrateur), 1975 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu de fabrication), 1975 (non diffusé), non signé
 - Annonce-presse photographique, « Renault 5. Ceux qui croient que c'est une Renault 5 n'ont pas fini d'être étonnés », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), 1974 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu de fabrication), 1974 (non diffusé), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « La console magique. La Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), 1979 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Michel Buche (vers 1950-) (concepteur rédacteur), Jean Larivière (Paris, 1940-) (photographe/agence photographique), sans mention d'imprimerie, 1979 (non diffusé), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Les coussins enchantés. La Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1979 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Michel Buche (vers 1950-) (concepteur rédacteur), Jean Larivière (Paris, 1940-) (photographe/agence photographique), sans mention d'imprimerie, France, 1979 (non diffusé), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)
 - Annonce-presse photographique, « Der Renault im Reich der Vielfrasse. Die neunten Renault 5 », papier ; offset couleur, Intermarco Farner (Groupe) (agence), Düsseldorf, 1979 (lieu et date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Michel Buche (vers 1950-) (concepteur rédacteur), Jean Larivière (Paris, 1940-) (photographe/agence photographique), sans mention d'imprimerie, Allemagne, 1979 (lieu et date restituée extrait de FürSie), signature imprimée de l'agence : « Intermarco Farner 79/093 » (haut droit)
 - Annonce-presse photographique, « Au pays des gourmandes. La Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1979 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Michel Buche (vers 1950-) (concepteur rédacteur), Jean Larivière (Paris, 1940-) (photographe/agence photographique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1979 (lieu et date restituée de diffusion magazine), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Boule de nerfs. La Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1980 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Michel Buche (vers 1950-) (concepteur rédacteur), Jean Larivière (Paris, 1940-) (photographe/agence photographique), sans mention d'imprimerie, France, 1980 (non diffusé), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « 5 de Renault. Chic une automatic ! La Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1980 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Michel Buche (vers 1950-) (concepteur rédacteur), Jean Larivière (Paris, 1940-) (photographe/agence photographique), sans mention d'imprimerie, France, 1980 (non diffusé), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)

- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Vivre au n° 5. La Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1980 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), Jean-Michel Buche (vers 1950-) (concepteur rédacteur), Jean Larivière (Paris, 1940-) (photographe/agence photographique), sans mention d'imprimerie, France, 1980 (non diffusé), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)
- Annonce-presse graphique, « Ca y est ! Une Renault 5 automatique. R5 automatic 1300 », papier ; lithographie couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1978 1 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), d'après Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, 1978 (date de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)
- Annonce-presse graphique, « C'est rigolo ces machins. Protections latérales R5 », papier ; lithographie couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1976 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), d'après Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, 1976 (date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
- Annonce-presse graphique, « Tu sais que tu me plais. Moteur 1300 cm³. R5 », papier ; lithographie couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1976 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), d'après Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, 1976 (date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
- Annonce-presse graphique, « Renault Formel 5 », papier ; offset couleur, Liden/Intermarco, Suède (agence publicitaire), 1976 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-), sans mention d'imprimerie, Suède (lieu d'impression), Suède, 1976 (lieu et date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Liden/Intermarco Hbg » (bas droit)
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Je me gare dans un mouchoir de poche. Moi la Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1983-1984 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France, 1983-1984 (non diffusée), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut droit)
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Vous ne trouvez pas que j'ai l'air méchant. Moi la Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1983-1984 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France, 1983-1984 (non diffusée), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (mi-hauteur droite)
- Tiré à part d'affiche photographique, « Zut, j'ai raté l'affiche. Moi la Renault 5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1983 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gilbert Scher (concepteur rédacteur), Armand Delcourt (photographe), sans mention d'imprimerie, France, 1983 (non diffusée), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche)
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Jamais sur la bouche sauf avec certaines R5 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1983 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gilbert Scher (concepteur rédacteur), Dick Prinz (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France, 1983 (non diffusée), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut gauche)
- Photographie couleur, « Toute petite déjà, j'étais une grande nerveuse. R5 », papier photographique ; tirage photographique, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1983 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gilbert Scher (concepteur rédacteur), sans mention d'imprimerie, France, 1983 (non diffusée), non signé
- Photographie couleur, « 4,5 L. je réclame la légion d'honneur. R5 », papier photographique ; tirage photographique, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1983-1984 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gilbert Scher (concepteur rédacteur), sans mention d'imprimerie, France, 1983-1984 (non diffusée), non signé
- Photographie couleur, « 4,5 L. je refuse de poser avec un pompiste. R5 », papier photographique ; tirage photographique, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1983-1984 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gilbert Scher (concepteur rédacteur), sans mention d'imprimerie, France, 1983-1984 (non diffusée), non signé
- Annonce-presse graphique, « La Renault 5 rencontre Mandrake », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1974 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), 1974 (date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
- Annonce-presse graphique, « La Renault 5 rencontre Bicot », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-)

- (agence publicitaire), 1974 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'imprimerie), 1974 (date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
- Maquette d'annonce presse graphique, « [La Renault 5 rencontre la famille Fenouillard] », papier calque ; encre noire, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1974 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France, 1974 (non diffusée), non signé
 - Annonce-presse graphique, « La Renault 5 rencontre la famille Fenouillard. En route pour le Mont Saint-Michel », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1974 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, 1974 (date restituée de diffusion magazine double page), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
 - Annonce-presse graphique, « À Publicis Conseil nous aimons bien la Renault... Elle nous le rend bien : cette annonce a obtenu le meilleur score d'impact magazine pour l'année 1974 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), 1974 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), 7 avril 1975 (date de parution - extrait de Stratégies), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
 - Maquette d'annonce presse graphique, « [La Renault 5 rencontre Bibi Fricotin] », papier canson, carton, celluloïd ; encre noire, feutre couleur, mine de plomb (la feuille de canson est contrecollée sur une plaque métallique), Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Pierre Lacroix (Paris, 6 février 1912-Le Vésinet, 8 juillet 1994) (illustrateur), 1974 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie, 1974 (non diffusé), signature autographe manuscrite de l'illustrateur : « Pierre Lacroix » (bas centre), mention manuscrite à la mine de plomb : « Espace blanc entre les 2 pages pas + de 3 mm au total (tel non déchiffré) » (haut centre), mention manuscrite à la mine de plomb : « doc tel à monter selon calque de placement » (bas droit) (4 pièces)
 - Annonce-presse graphique, « La Renault 5 rencontre Bibi Fricotin », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), Pierre Lacroix (Paris, 6 février 1912-Le Vésinet, 8 juillet 1994) (illustrateur), 1974 (date restituée de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), 1974 (date restituée de diffusion magazine double page), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Pierre Lacroix » (bas centre) (2 pièces)
 - Maquette d'annonce presse, « [La Renault 5 rencontre Bécassine] », carton ; feutre couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1975 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France, 1975 (non diffusée), non signé
 - Maquette d'annonce presse, « La Renault 5 rencontre Bécassine », papier canson ; feutre couleur, gouache blanche (la feuille de canson est contrecollée sur une double page de magazine), Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1975 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philippe Sourdillat (concepteur rédacteur), Gilbert Mas (Albi, 5 octobre 1940-) (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France, 1975 (non diffusée), non signé
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Je me 5 portes bien. Renault Supercinq », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1985-1974 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1985 (non diffusée), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (haut droit)
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Plus on est de fous, plus je ris. Renault Supercinq », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1985 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), Supercinq (Renault), France, 1985 (non diffusée), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche)
 - Annonce-presse photographique, « Je vous préviens, il va y avoir du sport. Supercinq TS », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), octobre 1985 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, octobre 1985 (lieu et date de diffusion presse - extrait de Madame Figaro), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche) (2 pièces)

- Annonce-presse photographique, « J'ai la forme turbolympique. Supercinq GT Turbo », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), Novembre 1985 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, novembre 1985 (lieu et date de diffusion presse - extrait de Paris-Match), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche)
- Annonce-presse photographique, « Supercinq .Un tel bonheur est parfaitement insupportable », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), Juillet 1988 (date de création), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 11 mai 1989 (lieu et date de diffusion presse - extrait de Paris-Match), signature imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche)
- Annonce-presse graphique, « Deux voitures en 1 : la R4 parisienne », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1964 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philip Keller (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1964 (lieu et date de diffusion presse - extrait de Paris-Match), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
- Annonce-presse graphique, « Renault offre aux jeunes mariés dans leur corbeille de noce un merveilleux cadeau : les mille premiers kilomètres de leur Renault 4 toute neuve », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1964 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philip Keller (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1964 (lieu et date de diffusion presse - extrait de Paris-Match), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Pour la « quille » une fameuse surprise. R4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 196 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Philip Keller (illustrateur), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1964 (non diffusé), signature autographe imprimée de l'illustrateur : « Philip Keller » (mi-hauteur gauche), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (mi-hauteur droite)
- Annonce-presse photographique, « Pour ses débuts d'automobiliste donnez-lui confiance. R4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), vers 1970 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, vers 1970 (lieu et date de diffusion presse
- extrait de Paris-Match), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche)
- Annonce-presse photographique, « Continuez à pied ou en Renault 4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), vers 1970 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, vers 1970 (lieu et date de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
- Annonce-presse photographique, « Louez 2 motards... ou achetez une Renault 4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1969-1970 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1969-1970 (lieu et dates restituées de diffusion presse - extrait de La Vie catholique), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche) (2 pièces)
- Annonce-presse photographique, « Quand il n'y a plus de place, il y en a encore. R4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1969-1970 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1969-1970 (lieu et dates restituées de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche)
- Annonce-presse photographique, « Quand il n'y a plus de place, il y en a encore. R4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1969-1970 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1969-1970 (lieu et dates restituées de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche) (2 pièces)
- Annonce-presse photographique, « Pourquoi votre femme vous emprunte-elle R4 », papier ; héliogravure couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1969 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1969 (lieu et date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
- Annonce-presse photographique, « Une seconde s'il vous plait... les secrets de la R4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1969-

- 1970 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), Chaix-Desfossés Néogravure Paris (Paris, 1965-1981) (imprimeur), France, 1969-1970 (lieu et dates restituées de diffusion presse - extrait de Paris-Match), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche) (2 pièces)
- Annonce-presse photographique, « Pourquoi votre femme vous emprunte-elle R4 », papier ; héliogravure couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1969 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), France, 1969 (lieu et date de diffusion presse – extrait de Télé 7 jours), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit) (2 pièces)
 - Annonce-presse photographique, « Pourquoi votre fille vous emprunte-elle R4 », papier ; héliogravure couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), France, 1969 (lieu et date restituée de diffusion presse), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1969 (lieu et date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
 - Annonce-presse photographique, « Pourquoi votre beau-frère vous emprunte-il R4 », papier ; héliogravure couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), 1968 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1968 (lieu et date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas droit)
 - Annonce-presse photographique, « Pourquoi votre voisin vous emprunte-il R4 », papier ; héliogravure couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), 1969 (date restituée de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1969 (lieu et date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (mi-hauteur droite)
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Il y a des gens qui ont une vie bien remplie... souvent ils ont une Renault 4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), vers 1970-1975 (dates de création), Simone Guibert (directeur artistique), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, entre 1970-1975 (lieu et dates restituées de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (haut droit)
 - Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Il y a des gens qui ont une vie bien remplie... souvent ils ont une Renault 4 », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence publicitaire), vers 1970-1975 (dates de création), Simone Guibert (directeur artistique), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, entre 1970-1975 (lieu et dates restituées de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (haut droit)
 - Annonce-presse photographique, « Nous avons fabriqué 2 millions de Renault 4 où sont-elles passées ? », papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), vers 1970 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1970 (lieu et date restituée de diffusion presse), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche) (2 pièces)
 - Calendrier, « Calendrier Renault 1961 », papier ; offset couleur, Simone Guibert (directeur artistique), 1960 (date de création), La Photolith L. Delaporte Paris (Paris) (imprimeur), 1961 (diffusion dans les garages), mention imprimée sur la dernière feuille du calendrier de l'imprimeur : « Printed in France by la photolith L. Delaporte, offset by Perrot et Griset » (bas gauche)
 - Annonce-presse photographique, « Il vous faudrait deux voitures ? break R4 » (2 pièces), papier ; offset couleur, Publicis (Paris, 1926-) (agence), vers 1969-1970 (dates restituées de création), Simone Guibert (directeur artistique), Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), Christian Occhipinti (photographe), sans mention d'imprimerie, France (lieu déduit d'impression), France, 1969-1970 (lieu et dates restituées de diffusion presse - extrait de Paris-Match), mention imprimée de l'agence : « Publicis » (bas gauche) (2 pièces)
- 2013.118 - offerts par Simone Guibert.
- Affiche typographique, « Musée d'Orsay 10 ans après », papier ; offset, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 1996 (date de création et d'affichage)
 - Affiche graphique/photographique, « Années 30 architecture et les arts de l'espace. Entre industrie et nostalgie. Musée des monuments français. 24 janvier 15 avril 1997 », papier ; offset, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 1996 (date de création), France, 24 janvier-15 avril 1997 (lieu et dates de l'événement)
 - Affiche graphique/photographique, « Henry Moore intime. collection de l'artiste. Didier Imbert, 19, avenue Matignon, Paris. 3 avril 24 juillet 1992 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), France, 3 avril-24 juillet 1992 (lieu et dates de l'événement)

- Affiche typographique, « Play Type. Philippe Apeloig design work. Rosenwald Wolf gallery. The university of the arts Philadelphia. septembre 9 octobre 16 2005 », papier ; sérigraphie couleur, 2005 (date de création), Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), Philadelphie, 9 septembre-16 octobre 2005 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « The Poster », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2000 (date de création), France, 9 septembre-16 octobre 2000 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Musée des Beaux-Arts de Tours. Saison 2003 2004 », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2003 (date de création), France, 2003-2004 (lieu et dates d'affichage)
- Affiche typographique, « BrésilBrésils », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2005 (date de création), France, 2005 (lieu et date d'affichage)
- Affiche graphique, « Le Havre. Patrimoine mondial de l'humanité », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2006 (date de création)
- Affiche graphique, « Typography. TDC 54. Call for entry », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2007 (date de création)
- Affiche graphique, « Alfred Nobel au service de l'innovation. Palais de la découverte. 7 octobre 2008 11 janvier 2009 », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2008 (date de création)
- Affiche graphique, « Frida and Diego. A creative love », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2008 (date de création)
- Affiche graphique, « Yves Saint Laurent. Petit Palais. 11 mars 29 août 2010 », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2010 (date de création), France, 11 mars-19 août 2010 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Radical jewish culture, scène musicale New-York. Musée d'art et d'histoire du judaïsme. Exposition concerts 9 avril 10 juillet 2010 », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2010 (date de création), France, 9 avril-18 juillet 2010 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Bewegte Schrift museum für Gestaltung Zürich. 2 2 - 22 5 2011 », papier ; sérigraphie couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2011 (date de création), France, 2 février-22 mai 2011 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Geoffroy Torry, imprimeur de François 1^{er}. Graphiste avant la lettre. Musée national de la renaissance. Château d'Écouen. 8 avril-4 juillet 2011 », papier ; offset couleur, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2011 (date de création), France, 8 avril-4 juillet 2011 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche graphique/photographique, « Théâtre du Beauvaisis », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2012 (date de création), France, 2012-2013 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Théâtre national de Toulouse. midi Pyrénées. Saison 2012-13 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2012 (date de création), France, 2012-2013 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche graphique, « Lire la Caraïbe, Cuba, Haïti. Fête du livre. Cité du livre Aix-en-Provence. 15-18 octobre 1998 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 1998 (date de création), France, 15-18 octobre 1998 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche graphique, « Kenzaburo Oé. Je suis de nouveau un homme. Fête du livre. Cité du livre Aix-en-Provence. 13, 14, 15 octobre 2006 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2006 (date de création), France, 13-15 octobre 2006 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche graphique, « Wole Soyinka. La maison et le monde. Fête du livre. Cité du livre Aix-en-Provence. 19-21 octobre 2007 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2007 (date de création), France, 19-21 octobre 2007 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche graphique, « L'Asie des écritures croisées. Un vrai roman. Fête du livre. Cité du livre d'Aix-en-Provence. 15-18 octobre 2009 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2009 (date de création), France, 15-18 octobre 2009 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Bruits du monde. Fête du livre. Cité du livre Aix-en-Provence », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2012 (date de création)
- Affiche graphique, « Crossing the line. FIAF Fall FSTVL 2009. September 12-october 3 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2009 (date de création), Sérilor (imprimeur)
- Affiche graphique, « Crossing the line. FIAF Fall FSTVL 2010. Sept 10-27 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2010 (date de création), Sérica (imprimeur), France, 10-27 septembre 2010 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Bintou Wéré, un opéra du Sahel. Le premier opéra africain. Châtelet Théâtre musical de Paris », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2007 (date de création), Sérilor (imprimeur), France, 25-27 octobre 2007 (lieu et dates de l'événement)

- Affiche typographique, « Festival de danse. Châtelet théâtre musical de Paris », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2008 (date de création), Sérilor (imprimeur), France, 4 avril-16 mai 2008 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche typographique, « Concert exceptionnel. Roy Hargrove et RH Factor invitent MC Solaar et Ron Carter. Châtelet, théâtre national musical de Paris. Vendredi 30 mai 2008 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2008 (date de création), Sérilor (imprimeur), France, 30 mai 2008 (lieu et date de l'événement)
- Affiche typographique, « Padmâvatî, Bollywood de l'écran à la scène. Ballet-opéra d'Albert Roussel. Orchestre Philharmonique de Radio France ; chœur du Châtelet, Myung-Whun Chung. Châtelet, théâtre musical de Paris », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2008 (date de création), Sérica (imprimeur), France, 14-24 mars 2008 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche graphique, « Kodo Dadan. Tambours japonais. Direction artistique Tamasaburo Bando. Châtelet, théâtre national musical de Paris. 15-18 février 2012 », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2012 (date de création), Léopard Graphique (Brumath, vers 1990-) (imprimeur), France, 15-18 février 2012 (lieu et dates de l'événement)
- Affiche graphique, « Nixon in China. Opéra. Châtelet, théâtre national musical de Paris », papier ; sérigraphie, Philippe Apeloig (Paris, 1962) (graphiste), 2012 (date de création), Léopard Graphique (Brumath, vers 1990-) (imprimeur), France, 10-18 avril 2012 (lieu et dates de l'événement)
- 2013.119 - offerts par Philippe Apeloig.
- Disque vinyle, pochette de disque, « Alex Gopher EP », papier métallisé ; heliophore, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), Héliophore Paris (imprimeur) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Air. Casanova 70 », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), Hervé Houplain (photographe), non daté, mention imprimée du studio de graphisme : « Design : ant1 & Ludo pour H5 Graphics » (verso bas gauche), mention imprimée du photographe : « photo : Hervé Houplain » (verso bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Alex Gopher. Est-ce une Gopher party baby ? », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Solid Design by Ant1 & Ludo for H5 Graphics » (verso bas gauche) (2 pièces)
- Pochette de disque, « Super Discount. F », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Ant1 & Ludo pour H5 » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas centre)
- Pochette de disque, « Super Discount. Y », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Ant1 & Ludo pour H5 » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas droit)
- Pochette de disque, « Super Discount. \$ », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Ant1 & Ludo pour H5 » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas droit)
- Pochette de disque, « Super Discount. £ », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Ant1 & Ludo pour H5 » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI » (verso côté bas droit)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Super Discount. Le patron est devenu fou ! (the boss has gone mad !) Remixes. Live Dub two lone swordsmen », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1997 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Merci : Ant1 & Ludo pour H5 » (verso), mention imprimée des graphistes : « Design : arber @ Public Art » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Super Discount 2. £ », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2004 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Super Discount 2. Y », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2004 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Super Discount 2. \$ », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2004 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas centre) (2 pièces)

- Disque vinyle, pochette de disque, « Super Discount 2. € », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Cosmo Vitelli », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design & photography : Antoine & Ludo pour H5 » (verso centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Cosmo Vitelli. We don't need no smurf here », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design Antoine & Ludo pour H5 » (verso côté bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Cosmo Vitelli. Vidéo », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Ant1 & Ludo pour H5 » (verso) (3 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Cosmo Vitelli. We don't need no smurf here. Remixes », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Ant1 & Ludo for H5 » (verso bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Alex Gopher. Time », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Antoine & Ludo for H5 » (verso bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Étienne de Crécy. Scratched », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), Thomas Goisque (photographe), 2001 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas droit), mention imprimée du photographe : « Photographie : Thomas Goisque » (verso bas droit) (3 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Étienne de Crécy. Am I wrong », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2001 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas droit) (3 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Étienne de Crécy. Tempovision », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2001 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Antoine & Ludo chez H5 » (verso bas centre), mention imprimée du photographe : « Photographie : Édouard Paturel » (verso bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Wuz. EP1 », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2001 (date de création) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Wuz. EP2. Alex Gopher with Demon presents Wuz. advanced limited edition », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2001 (date de création) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Wuz. EP3 », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2001 (date de création) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Alex Gopher with Demon presents Wuz. Use me », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2001 (date de création) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Alex Gopher. Gordini Mix », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), Hervé Houplain (photographe), 1997 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Ant1 & Ludo for H5 » (verso), mention imprimée du photographe : « photography : Hervé Houplain » (verso), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas centre) (4 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Alex Gopher. Spam », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2006 (date de création) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Solid. 5 years », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2001 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork H5 » (verso bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas centre) (3 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Wuz », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2002 (date de création) (5 pièces)

- Disque vinyle, pochette de disque, « Wuz. Without you », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), Édouard Paturol (photographe), 2002 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas droit), mention imprimée du photographe : « Photographie : Édouard Paturol » (verso bas droit) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Cosmo Vitelli. Party Day », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), Lovett/Codagnone (photographe), 2002 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas droit), mention imprimée du photographe : « Photo : Lovett/Codagnone » (verso bas droit) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Cosmo Vitelli. Clean », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), Lovett/Codagnone (photographe), 2003 (date de création), mention, imprimée du graphiste : « Sleeve design and inner photo by Serge Nicolas » (verso haut), mention imprimée du photographe : « Sleeve photo by Lovett/Codagnone » (verso haut), mention imprimée du studio de graphisme : « Original logo by H5 » (verso haut) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Air. Le soleil est près de moi », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1997 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Ant1 & Ludo pour H5 » (verso bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Fantom. Faithfull », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1997 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Ant1 & Ludo pour H5 » (verso haut droit) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Boogymann. EP », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (recto bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Chicago. Johnny Fiasco. Versaille. Jo Zas EP 1 », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (recto bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Chicago. Johnny Fiasco. Versaille. Jo Zas EP 2 », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (recto haut droit) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Chicago. Johnny Fiasco. Versaille. Jo Zas EP 3 », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (recto haut droit) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Koko-Kola. Drink it. Featuring Jo Zas », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), DCNI (imprimeur), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (recto bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Mocca. Latté EP », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée de l'imprimeur : « Made in France by DCNI » (recto centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Remix EP. Krapulax », papier ; sérigraphie couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2000 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : H5 » (recto bas gauche), mention imprimée de l'imprimeur : « Made in France by DCNI » (recto bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Missive 13. Mister J. Direct drive », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2002 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork H5 » (verso bas gauche), mention imprimée de l'imprimeur : « Made in France DCNI Imprimerie » (verso bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Thomas di Matteo. Jazz click », papier ; impression jet d'encre couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2003 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork H5 » (verso), mention imprimée de l'imprimeur : « Made in France by DCNI » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Doctor Olive. At the end of the begining A2 energy », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), Ludovic Houplain (photographe), 2004 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : H5 » (verso bas gauche), mention imprimée du photographe : « Photography : Ludovic Houplain » (verso bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Benjamin Diamond. Joyride », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Antoine & Ludo/H5 » (verso), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas droit) (2 pièces)

- Disque vinyle, pochette de disque, « Étienne de Crécy. My contribution to the global warming », papier ; offset couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), Étienne de Crécy (Lyon, 25 février 1969-) (directeur artistique), 2012 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme et du directeur artistique : « Artwork : H5 & Étienne de Crécy » (verso) (13 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Alex Gopher. Hello Sounds », papier ; impression jet d'encre couleur, H5 (France, 1996-) (atelier/studio graphique), 2011 (date de création) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Benjamin Diamond. Strange attitude », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de création) (5 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Air. Sexy Boy », papier ; sérigraphie couleur, Mike Mills (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design : Mike Mills » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Air. 10 000 hz legend », papier ; offset couleur, Ora-ïto (Ito Morabito, dit) (Marseille, 3 avril 1977-) (directeur artistique), Abäke (Londres, 2000-) (graphiste), Arno Bani (photographe), 2001 (date de création), mention imprimée du directeur artistique : « concept & design by Ora-Ito » (sous pochette), mention imprimée des graphistes : « Ait logo and layout by Abäke » (sous pochette), mention imprimée du photographe : « photography by Arno Bani » (sous pochette) (5 pièces) [2013.120](#) - offerts par H5.
- Disque vinyle, pochette de disque, « Shinju gumi », papier ; impression jet d'encre couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork Restez Vivants » (verso centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Beth Hirsch », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Robert Leslie (photographe/agence photographique), 1997 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Restez Vivants ! » (verso centre), mention imprimée du photographe : « Photo : Robert Leslie » (verso centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Issakidis. Naked ep », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Restez Vivants ! » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Art ensemble. Purple shades », papier ; impression jet d'encre couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Restez Vivants ! » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « More. Baronsamedi », papier ; impression jet d'encre couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Restez vivants ! » (verso), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI imprimerie » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « More. Baron Samedi [photo] », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Restez vivants ! » (verso), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Mr Quark », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Photo, artwork : Restez Vivants ! » (verso bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI Imprimerie » (verso bas gauche) (2 pièces)
- Pochette de disque, « Naruhisa Matsuoka. Hikari-Bright east », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork, photos : restez Vivants ! » (verso haut centre), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI imprimerie » (verso bas centre)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Discipline. Fact3 », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Jay 1 Badbc (illustrateur), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Restez Vivants ! » (recto mi-hauteur gauche), mention imprimée de l'illustrateur : « Illustration : Jay 1 badbc » (recto mi-hauteur gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Mils. Fact4 », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Jay 1 Badbc (illustrateur), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Restz Vivants ! » (recto haut gauche), mention imprimée de l'illustrateur : « Illustration : Jay 1 badbc » (recto haut gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Zend Avesta », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Bruno Aveillan (photographe), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork by Restez vivants ! » (verso centre), mention imprimée du photographe : « Photos by Bruno Aveillan » (verso centre) (2 pièces)

- Disque vinyle, pochette de disque, « Kid Loco. Relaxin' with cherry », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork Restez Vivants ! » (verso bas centre), mention imprimée de l'imprimeur : « DCNI imprimerie » (verso côté bas droit) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Bang Bang. Je t'aime, je t'aime », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Bernard Benant (photographe), 1998 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Sleeve design Restez vivants ! » (verso bas droit), mention imprimée du photographe : « Photography : Bernard Benant » (verso côté bas droit) (3 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Bob Sinclar », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Bernard Benant (photographe), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Restez Vivants ! » (verso côté bas droit), mention imprimée du photographe : « Photo : Bernard Benant » (verso côté bas droit) (3 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « The mighty Bop. Spin my hits », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Photo, sleeve design : Restez vivants ! » (verso bas droit) (3 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « X Valdez. Higher grace », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Photos, artwork : Restez Vivants ! » (verso bas centre) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « The mighty bop. Lady. Feat Duncan Roy », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Audouin Desforges (photographe), 2003 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork by Restez Vivants ! » (verso bas droit), mention imprimée du photographe : « photograph by Audouin Desforges » (verso bas droit) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « The mighty bop. I go crazy. Feat Duncan Roy », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Audouin Desforges (photographe), 2002 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork by Restez Vivants » (verso bas centre), mention imprimée du photographe : « Photograph by Audouin Desforges » (verso bas centre) (2 pièces)
- Pochette de disque, « Silen poets. To come... another version », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Bernard Benant (photographe), 1999 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Graphic design : Restez Vivants ! » (verso bas droit), mention imprimée du photographe : « Photographer : Bernard Benant » (verso bas droit)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Silen poets. Someday. Remixed by mighty bop & extended spirit », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Bernard Benant (photographe), Michiharu Shimoda (artiste), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : Restez Vivants ! and Michiharu Shimoda » (verso bas gauche), mention imprimée du photographe : « Photography : Bernard Benant » (verso bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Silen poets. To come... », papier ; offset couleur, Restez vivants ! (France) (atelier/studio graphique), Bernard Benant (photographe), 2000 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Graphic design : Restez Vivants ! » (verso bas droit), mention imprimée du photographe : « Photographer : Bernard Benant » (verso bas gauche) (3 pièces)
- 2013.121 - offerts par Restez vivants !
- Disque vinyle, pochette de disque, « St Germain. Boulevard 3/3 », papier ; offset couleur, Geneviève Gauckler (France, 1967-) (graphiste), 1995 (date de création) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. Crispy Bacon. part 1 », papier ; offset couleur, Geneviève Gauckler (France, 1967-) (graphiste), 1997 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design geneviève Gauckler » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Llorca. With lady bird. My precious thing », papier ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2001 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Artwork by seb Jarnot » (verso) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. Greed », papier ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2000 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design seb Jarnot » (verso côté bas gauche) (2 pièces)
- Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. The man with the red face », papier ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2000 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design Seb Jarnot » (verso côté bas gauche) (2 pièces)
- DVD, Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. Unreasonable live », papier, plastique ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2002 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Artwork by Seb Jarnot » (verso bas centre) (5 pièces)

- Disque vinyle, pochette de disque, « Classic and rare. La collection chapter 3 », papier, plastique ; sérigraphie couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2002 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design by Seb Jarnot » (verso bas gauche) (4 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « Jori Hulkkonen. Let me Luv U », papier, plastique ; impression laser couleur, Hotspot (atelier/studio graphique), 2001 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design : david@hotspot » (verso bas gauche) (2 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « The youngsters. Confidential music vol 1 », papier, plastique ; offset couleur, Hotspot (atelier/studio graphique), Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste de la pochette cartonnée et le logo F Com), 2002 (date de création), mention imprimée du graphiste : « design : www.sebjarnot.com » (verso côté bas droit) (3 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. The cloud making machine », papier ; offset couleur, Hotspot (atelier/studio graphique), Hélène Bully (illustrateur), 2005 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « design : www.hotspot-design.com » (verso côté bas droit), mention imprimée de l'illustratrice : Illustration : « Hélène Bully » (verso bas droit) (4 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « Fnac Music Dance Division. La Collection », papier ; offset couleur, Geneviève Gauckler (France, 1967-) (graphiste), Duc Liao (photographe), 1994 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design by Geneviève Gauckler » (intérieur bas droit), mention imprimée du photographe : « Photography by Duc Liao » (intérieur bas droit) (3 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. Shot in the dark double LP », papier ; offset couleur, Geneviève Gauckler (France, 1967-) (graphiste), Duc Liao (photographe), 1994 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design by Geneviève Gauckler » (verso), mention imprimée du photographe : « Photography by Duc Liao » (verso) (3 pièces)
 - CD, pochette de disque, « F comme... », papier ; offset couleur, Hotspot (atelier/studio graphique), 2004 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Design by Stab@Hotspot/Paris » (verso) (2 pièces)
 - Flyer recto-verso, « Wake up! for house music lovers. Le Rex », papier ; offset couleur, Geneviève Gauckler (France, 1967-) (graphiste), 1994 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques)
 - Flyer recto-verso, « Wake up! for house music lovers. Le Rex [jaune] », papier ; offset couleur, Geneviève Gauckler (France, 1967-) (graphiste), 1994 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design : Geneviève Gauckler » (verso bas droit)
 - Flyer recto-verso, « Wake up! for house music lovers. Le Rex. The final countdown ! », papier ; offset couleur, Geneviève Gauckler (France, 1967-) (graphiste), 1994 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design Geneviève Gauckler » (verso bas droit)
 - Affiche graphique, « 10 raisons de détester Laurent Garnier !!! », papier ; impression jet d'encre couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2000 (date de création)
- 2013.122 - offerts par Éric Morand.
- Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. Greed + the man with the red face (part one) », papier ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2000 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design Seb Jarnot » (verso côté bas droit) (2 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. Greed + the man with the red face (part two) », papier ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2000 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design Seb Jarnot » (verso côté bas droit) (2 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « Laurent Garnier. The sound of big babou », Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), papier ; offset couleur, 1999 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Design by Seb Jarnot » (verso côté bas droit) (2 pièces)
 - Disque vinyle, pochette de disque, « Llorca. New Comer », papier ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2001 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Artwork by Seb Jarnot » (verso) (3 pièces)
 - Livret, CD, « Novanova. Memories », papier, plastique ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2004 (date de création), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Seb Jarnot » (verso bas droit) (3 pièces)
 - Livret, CD, « Sào Paris. Là », papier, plastique ; offset couleur, Sébatien Jarnot (1970-) (graphiste), 2006 (date de création) (3 pièces)
- 2013.123 - offerts par Sébastien Jarnot.
- Autocollant, « Paradise massage. #01. Vendredi 09 avril. Le Pop In », papier ; offset couleur, Magic design (atelier/studio graphique), 1999 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Magic design » (bas)
 - Autocollant, « Paradise massage. #02. Vendredi 14 mai 1999. Le Pop In », papier ; offset couleur,

- Magic design (atelier/studio graphique), 1999 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Magic design » (bas)
- Autocollant, « Paradise massage. #03. Vendredi 11 juin 1999. Le Pop In », papier ; offset couleur, Magic design (atelier/studio graphique), 1999 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Magic Design » (bas)
 - Autocollant, « Paradise massage. #04. Vendredi 07 octobre 1999. Le Pulp », papier ; offset couleur, Magic design (atelier/studio graphique), 1999 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Magic design » (bas)
 - Autocollant, « Paradise massage. #05. Jeudi 04 novembre 1999. Le Pulp », papier ; offset couleur, Magic design (atelier/studio graphique), 1999 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Magic design » (bas)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage. #06. Jeudi 02 décembre 1999. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Magic design (atelier/studio graphique), 1999 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du studio de graphisme : « Artwork : Magic Design » (verso bas centre)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage. #777. Jeudi 06 janvier 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Magic design (atelier/studio graphique), Serge Nicolas (graphiste), Alice Heart (graphiste), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Serge Nicolas & Alice Heart for Magic design » (verso bas centre)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage. #08. Jeudi 03 février 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Serge Nicolas » (verso bas centre)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage. #09. Jeudi 02 mars 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Serge Nicolas » (verso bas centre)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage. #10. Jeudi 06 avril 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Serge Nicolas » (verso bas centre)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage. #11. Jeudi 04 mai 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Serge Nicolas » (verso bas centre)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage. #12. Jeudi 01 juin 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Serge Nicolas » (verso bas centre)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 10/00. Jeudi 05 octobre. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 11/00. Jeudi 02 novembre. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 12/00. Jeudi 07 décembre. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « Artwork & photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 04/01. Jeudi 05 avril 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 05/01. Jeudi 03 mai 2001. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 06/01. Jeudi 07 juin 01. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massacre 07/01. Jeudi 05 juillet 01. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)

- Flyer recto-verso, « Paradise massage 17/10/01. Mercredi 17 octobre 01. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 14/03/02. Jeudi 14 mars 2002. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 14/02/02. Jeudi 14 février 2002. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 11/04/02. Jeudi 11 avril 2002. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 08/05/02. Mercredi 08 mai 2002. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « AD & photo : Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 14/11/02. Jeudi 14 novembre 2002. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), Celina Seng (directeur artistique), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas / » (verso), mention imprimée du photographe : « Photo : Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 12/12/02. Jeudi 12 décembre 2002. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), Celina Seng (directeur artistique), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas/ » (verso), mention imprimée du photographe : « Photo : Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 16/01/03. Jeudi 16 janvier 2003. Rex Club », papier ; offset, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (directeur artistique), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 06/03/03. Jeudi 06 mars 2003. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (directeur artistique), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 10/04/03. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (directeur artistique), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 01/05/03. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (directeur artistique), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 05/06/03. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (directeur artistique) (photographe), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas » (verso), mention imprimée du photographe : « Photo : Celina Seng / » (verso)
- Flyer recto-verso, « Paradise massage 19/02/04. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (directeur artistique), 2004 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « AD : Celina Seng & Serge Nicolas » (verso)
- Programme flyer recto-verso, « Rex Club juillet 2003 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « Design & photo : Working Sergio » (verso)
- Programme flyer recto-verso, « Rex Club octobre 2003 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), Celina Seng (photographe), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Design : Workingsergio » (verso), mention imprimée de la photographe : « Image : Celina Seng » (verso)
- Programme flyer recto-verso, « Rex Club décembre 2003 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2003 (date de création et

- de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « Design & photo : Workingsergio » (verso)
- Programme flyer recto-verso, « Rex Club janvier 2004 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), Jmax (photographe/agence photographique), 2004 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Design : Workingsergio » (verso), mention imprimée du photographe/agence photographique : « Photo : Jmax » (verso)
 - Programme flyer recto-verso, « Rex Club février 2004 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (photographe), 2004 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et du photographe : « Art direction & photo : Workingsergio & Celina Seng » (verso)
 - Programme flyer recto-verso, « Rex Club mars 2004 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (photographe), 2004 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et du photographe : « Art Direction & photo : Workingsergio & Celina Seng » (verso)
 - Programme flyer recto-verso, « Rex Club avril 2004 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), Celina Seng (photographe), 2004 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et du photographe : « Design & photo : Workingsergio & Celina Seng » (verso)
 - Programme flyer recto-verso, « Rex Club mai 2004. Still rexpierenced ? », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (directeur artistique), 2004 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « Art direction : Workingsergio & Celina Seng » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage #13. Jeudi 06 juillet 00. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2000 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « Artwork & photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 01/01. Jeudi 4 janvier 01. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et photographe : « Artwork & photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 02/01. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et du photographe : « AD & photo : Serge Nicolas/Celina Seng » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 03/01. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique), Celina Seng (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et du photographe : « AD & Photo : Serge Nicolas/Celina Seng » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 03/01 Y. Le Pulp ! », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 12/12/01. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2001 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et photographe : « AD & Photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 13/06/02. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du directeur artistique et photographe : « AD & Photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Paradise massage 10/10/02. Rex Club », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (directeur artistique) (photographe), Celina Seng (directeur artistique), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée des directeurs artistiques : « Ad : Celina Seng & Serge Nicolas / », mention imprimée du photographe : « Photo : Serge Nicolas » (verso)
 - Flyer recto-verso, « BB/01. Black Bone. Nouveau Casino. Vendredi 25 octobre 2002 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2002 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste et du photographe : « Artwork & photo : Workingsergio » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Black Bone 05. Nouveau Casino. Samedi 22 novembre 2003 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), 2003 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Artwork : Workingsergio » (verso)
 - Flyer recto-verso, « Black Bone 06. Nouveau Casino. Vendredi 19 mars 2004 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), Céline Seng (atelier/studio graphique), 2004 (date de création et de diffusion

dans les bars et discothèques), mention imprimée des graphistes : « Aartwork : Workingsergio & Céline Seng » (verso)

- Flyer recto-verso, « Black Bone 08. Nouveau Casino. Vendredi 21 mai 2004 », papier ; offset couleur ou NB, Serge Nicolas (graphiste), 2004 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Aartwork : Workingsergio » (verso)

- Flyer recto-verso, « Black Bone 10. Nouveau Casino. Vendredi 29 avril 2005 », papier ; offset couleur ou NB, Serge Nicolas (graphiste), Ji-bêt (illustrateur), 2005 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Design : workingsergio » (verso), mention imprimée de l'illustrateur : « illustration : Ji-bêt » (verso)

- Flyer recto-verso, « Black Bone 11. Nouveau Casino. Samedi 2 juillet 2005 », papier ; offset couleur ou NB, Serge Nicolas (graphiste), 2005 (date de création et de diffusion dans les bars et discothèques), mention imprimée du graphiste : « Design : Workingsergio » (verso)

- Affiche graphique/photographique, « Aquaplaning. 1^{er} festival de musiques électroniques. Hyères, 2 & 3 juillet 1999 », papier ; offset couleur, Magic design (atelier/studio graphique), Bernard Sébastien (photographe), 1999 (date de création), Hyères, 2-3 juillet 1999 (lieu et dates de l'événement), mention imprimée de l'atelier graphiste : « Original logo & Artwork : Sergio & armando@magicdesign 99 » (bas), mention imprimée du photographe : « Photo : B. Sébastien » (bas)

- Affiche graphique/photographique, « Aquaplaning. 2^e festival international de musiques électroniques. Hyères les palmiers/29, 30 juin & 1^{er} juillet 2000 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste), Armando (graphiste), Bernard Sébastien (photographe), Ubik 22 (photographe/agence photographique), 2000 (date de création), Hyères, 29 juin-1^{er} juillet 2000 (lieu et dates de l'événement), mention imprimée des graphistes : « Original logo & Artwork : Serge Nicolas & Armando » (bas), mention imprimée des photographes/agences photographiques : « Photo : Bernard Sébastien/Ubik 22 » (bas)

- Affiche graphique/photographique, « Aquaplaning. Version 3.0. Hyères Les Palmiers. 29, 30 juin & 1^{er} juillet 2001 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas (graphiste) (photographe), 2001 (date de création), Hyères, 29 juin-1^{er} juillet 2001 (lieu et dates de l'événement), mention imprimée du graphiste et photographe : « Artwork & Photo : Serge Nicolas » (bas)

- Affiche graphique/photographique, « Aquaplaning. Version 4.0. Hyères Les Palmiers. 27, 28, 29, 30 juin 2002 », papier ; offset couleur, Serge Nicolas

(graphiste), Armand Thomassian (graphiste), Bernard Sébastien (photographe), 2002 (date de création), Hyères, 27-30 juin 2002 (lieu et dates de l'événement), mention imprimée des graphistes : « Artwork & logo : Serge Nicolas & Armand Thomassian » (bas droit), mention imprimée du photographe : « Photo : Bernard Sébastien » (bas droit)

2013.124 - offerts par Serge Nicolas.

- Fanzine, « eDEN. Fanzine house. Numéro 1. Mai/juin 92 », papier ; offset couleur, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 1992 (date de création)

- Fanzine, « eDEN. Fanzine house. Numéro 2. Août/septembre 92 », papier ; impression jet d'encre couleur, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 1992 (date de création)

- Fanzine, « eDEN. La maison commune. N° double 3-4. Nov/Déc 92 », papier ; impression jet d'encre couleur, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 1992 (date de création)

- Fanzine, « eDEN. Fanzine house. Chéri j'ai rétréci !. Numéro 5. Mars/Avril 93 », papier ; impression jet d'encre couleur, offset couleur, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 1993 (date de création)

- Fanzine, « eDEN. Fanzine house. eDEN et les garçons. Numéro 6. Juil/Août 93 », papier ; impression jet d'encre couleur, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 1993 (date de création)

- Fanzine, « eDEN. Fanzine house stylé : la tension monte. Numéro 7. Avril/Mai 94 », papier ; impression jet d'encre couleur, offset couleur, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 1994 (date de création)

- Affiche graphique, « Global techno. Inside Outside. Une exposition du 22 juin au 15 septembre 1996 au passage de Retz, Paris », papier métallique ; sérigraphie, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 1996 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « M/M » (côté droit bas)

- Affiche graphique, « The Micronauts. Bleep to bleep. CD. 3rd avril 2000 », papier ; offset couleur, M/M Paris (1992-) (atelier/studio graphique), 2000 (date de création et d'affichage)

2013.125 - offerts par M/M.

- Affiche graphique, « Bosco. LP », papier ; offset couleur, Sylvia Tournerie (graphiste), 1998 (date de création et d'affichage)

- Édition sonore, pochette de disque, « Bosco. Newpax », papier ; offset couleur, 3 points (atelier/studio graphique), 1999 (date de création), mention imprimée du studio de graphisme : « Graphic design by 3 points » (verso bas gauche) (2 pièces)

- CD audio, pochette de disque, « Bosco. Novo screen », papier ; offset couleur, Sylvia Tournerie

(graphiste), 2002 (date de création), mention imprimée de la graphiste : « Artwork S.Tournerie » (verso bas droit) (2 pièces)

- Disque vinyle, pochette de disque, « Curtis. Superstar dog », papier ; offset couleur, 3 points (atelier/studio graphique), 1998 (date de création), DCNI (imprimeur), mention imprimée du studio de graphisme : « Conception graphique : 3 points » (verso) (2 pièces)

- Dossier de presse, affiche graphique « [And A] Communiqué de presse », dossier de presse : carton ; sérigraphie couleur, affiche : papier ; sérigraphie couleur, Sylvia Tournerie (graphiste), 2000 (date de création) (2 pièces)

- Carte de visite, « [And A. carte de visite] », papier ; dorure à chaud, Sylvia Tournerie (graphiste), 2000 (date de création)

- Catalogue, « Andrea Crews. Autumn winter sprin summer 2006/07 », papier ; offset couleur, Sylvia Tournerie (graphiste), 2006 (date de création), Magenta color (Paris) (imprimeur)

- Carton d'invitation, « Bruno Peinado. Me, buy-Sellf and I. Galerie Loevenbruck. 24 janvier-4 mars 2006 », papier ; sérigraphie couleur, Sylvia Tournerie (graphiste), 2006 (date de création)

- Carton d'invitation, « Déjà 5 ans seulement. Galerie Loevenbruck. 10 mars-1^{er} avril 2006 », papier ; sérigraphie couleur, Sylvia Tournerie (graphiste), 2006 (date de création), mention imprimée de la graphiste : « Sylvia Tournerie » (bas gauche)

- Papier à en-tête, « aPolis », papier ; impression laser noir et blanc, Sylvia Tournerie (graphiste), 2005 (date de création)

- Carte de visite, « aPolis [carte de visite] », papier ; impression laser noir et blanc, Sylvia Tournerie (graphiste), 2005 (date de création)

2013.126 - offerts par Sylvia Tournerie.

- Film couleur/sonore (16/9), « [Nike] Vive le football libre », Leg (Paris, 2001-) (agence), France, janvier 2011 (lieu et date restituée de diffusion audio-visuelle)

- Film couleur/sonore (16/9), « [Nike] Vive le football libre - version anglaise », Leg (Paris, 2001-) (agence), France, janvier 2011 (lieu et date restituée de diffusion audio-visuelle)

2013.127 - offerts par Catherine Candusso.

- Film couleur/sonore, « [Carven/M. Carven] », Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Paris Match/ L'actualité] », Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Dupont d'Isigny] », Béliet (1981-1991) (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), Alligator (production film publicitaire), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [L'Équipe] », Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), Alligator (production film publicitaire), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Belin/Lion] », Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Mamie Nova/Merci qui] », Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [O'cedar/Dépoussiérant] », Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Rowenta] Bully », Campagnes FLG (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Elle & Vire] Elle & quoi », Havas Conseil (France, 1958-) (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), Rosemonde Productions (production film publicitaire), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Belin] Crackers gourmands », DDB (New-York (ville), 1949-) (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), CCA (production film publicitaire), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Orpi] La tortue », Business (juin 1978-) (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Algipan/Douleur musculaire] », NGTB (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), 24 25 Productions (production film publicitaire), France, vers 1985 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Larousse/1989] », HDM (Groupe) (1987-) (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), Mini Messages (production film publicitaire), Belgique, 1989 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Le soir/La leçon] », RSCG (septembre 1969-) (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur), France, vers 1989 (lieu et date restituée de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore avec animation, « [Mamie Nova/ Merci qui puzzle] », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), Claude Copin (1936-2004) (réalisateur)
2013.128 - offerts par Jacqueline Copin.
- Film noir et blanc, « [Boursin] », Publicis Paris (1926-) (agence), 1968 (date de création), France, 1^{er} octobre 1968 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film noir et blanc, « [Régilait] », Havas Conseil (France, 1958-) (agence), 1968 (date de création), France, 1^{er} octobre 1968 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film noir et blanc, « [Bel] », Publicis Paris (1926-) (agence), 1968 (date de création), France, 1^{er} octobre 1968 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film noir et blanc, « [Schneider] », Dorland & Grey France (Paris, 1929-Paris; 1979) (agence), 1968 (date de création), France, 1^{er} octobre 1968 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film noir et blanc, « [Virlux] », anonyme (agence), 1968 (date de création), France, 1^{er} octobre 1968 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Darty] Les femmes de ménage », Havas Conseil (France, 1958-) (agence), 1975 (date de création), Citéca (novembre 1971-) (production film publicitaire), France, 1975 (lieu et date restituée de projection format cinéma)
- Film couleur/sonore, « [Darty] Les voisines », Havas Conseil (France, 1958-) (agence), 1975 (date de création), Citéca (novembre 1971-) (production film publicitaire), France, 1975 (lieu et date restituée de projection format cinéma)
- Film couleur/sonore, « [Lotus] Le papier se déroule », Béliet (1981-1991) (agence), 1973 (date de création), France, 1973 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Lotus] La conversation Lotus », Béliet (1981-1991) (agence), 1973 (date de création), France, 1973 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Lotus] La conversation Lotus », Béliet (1981-1991) (agence), 1973 (date de création), Paddy Productions (production film publicitaire), France, 1973 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Canada Dry] Sunset », DDB (New-York (ville), 1949-) (agence), 1975 (date de création), Citéca (novembre 1971-) (production film publicitaire), France, 1975 (lieu et date restituée de projection format cinéma)
- Film couleur/sonore, « [Canada Dry] Le policier US », anonyme (agence), 1979 (date de création), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Obao] Perle », FCA ! (1966-1994) (agence), vers 1975 (date de création), France, vers 1975 (lieu et date restituée de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Obao] Eau bleue », FCA ! (1966-1994) (agence), 1977 (date de création), France, 1977 (lieu et date de projection format cinéma)
- Film couleur/sonore, « [Rank Xerox] Mini copieur », Young & Rubicam (agence), 1981 (date de création), France, 1981 (lieu et date de projection format cinéma)
- Film couleur/sonore, « [Rank Xerox] Les éléphants », Young & Rubicam (agence), 1983 (date de création), France, 1983 (lieu et date de projection format cinéma)
- Film noir et blanc, « [Sunlight] Les laveuses », Les Frères Lumière (réalisateur), 1897 (date de création), France, 1897 (lieu et date de projection)
- Film noir et blanc/silencieux « [Pâtes Pol] La femme », 1905 (date de création), France, 1905 (lieu et date de projection)
- Film noir et blanc/sonore, « [Le Colisée] Les ruines d'Auguste », 1915 (date de création), France, 1915 (lieu et date de projection)
- Film noir et blanc/sonore, « [Gitanes] L'armistice des fauves », 1925 (date de création), France, 1925 (lieu et date de projection)
- Film noir et blanc/sonore, « [Galeries Barbes] Le condamné », 1935 (date de création), Émile Spencer (compositeur), France, 1935 (lieu et date de projection)
- Film noir et blanc/sonore, « [Gaine Scandale] À la piscine », 1936 (date de création), Émile Spencer (compositeur), France, 1936 (lieu et date de projection)
- Film d'animation, « [Vittel] Le V de la victoire », Omer Boucquey (1921-2003) (dessinateur), 1945 (date de création), France, 1945 (lieu et date de projection)
- Film d'animation, « [La Vache qui rit] Le congrès du rire », Paul Grimault (Neuilly-sur-Seine, 23 mars 1905-Mesnil Saint-Denis 29 mars 1994) (dessinateur), 1950 (date de création), France, 1950 (lieu et date de projection)
- Film couleur/sonore avec animation, « [André] Retomber sur ses pieds », Publicis Paris (1926-) (agence), 1955 (date de création), Cinéma et publicité (production film publicitaire), France, 1955 (lieu et date de projection)
- Film couleur/sonore, « [Renault 8 Major] Un hamster vous parle », Publicis Paris (1926-) (agence), 1965 (date de création), Cinéma et publicité (production film publicitaire), France, 1965 (lieu et date de projection)
- Film couleur/sonore, « [Super Croix 73] La péniche », 1973 (date de création), France, vers 1973 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [PTT] Les hommes qui relient les hommes », 1978 (date de création), France, 1978 (lieu et date de diffusion format TV)

- Film couleur/sonore, « [Avenir] Myriam Le haut », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), 1981 (date de création), 1/33 Productions (production film publicitaire), France, vers 1981 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Avenir] Myriam Le bas », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), 1981 (date de création), 1/33 Productions (production film publicitaire), France, vers 1981 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Renault Clio] Les moines bouddhistes », Publicis Conseil (30 mai 1927-) (agence), entre 1990-1998 (dates de création), PAC (1972-) (production film publicitaire), France, entre 1990-1998 (lieu et dates de diffusion format TV)
- Film noir et blanc musical/sans parole, film couleur/sonore, « [Toyota Picnic] Bicyclette », Saatchi & Saatchi (Angleterre, 1976-) (agence), 1999 (date de création), Partizan Midi Minuit (production film publicitaire), France, 1999 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Apple] Imac », vers 1999 (date de création), France, 1999 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Sprite] Grant Hill », Alice (agence), 1997 (date de création), France, vers 1997 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Cegetel-Aol] Le garage », vers 1998 (date de création), France, vers 1998 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Fiat Punto] L'ingénieur », DMB & B France (1985-) (agence), 1998 (date de création), France, 1998 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore avec animation, « [Wilkinson] Extra II », 1998 (date de création), France, vers 1998 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Vittel] La gym », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), 1979 (date de création), Téléma (production film publicitaire), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Agence pour les économies d'énergie] Carburant », 1979 (date de création), France, vers 1979 (lieu et date restituée de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Findus] L'escalier », FCA ! (1966-1994) (agence), 1979 (date de création), Franco American Films (production film publicitaire), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Fido] Miaou mix », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), 1979 (date de création), Téléma (production film publicitaire), France, vers 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Scotch Magic] Ni vu ni connu », DDB (New-York (ville), 1949-) (agence), 1979 (date de création), 1/33 Productions (production film publicitaire), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Samsonite] Les pelleuses », 1979 (date de création), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Renault 5] Mini maxi », Publicis Paris (1926-) (agence), 1979 (date de création), PAC (1972-) (production film publicitaire), France, vers 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Mini Mir] Le placard », DDB (New-York (ville), 1949-) (agence), 1979 (date de création), Via Productions (production film publicitaire), France, vers 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Darty] Le service après-vente », Havas Conseil (France, 1958-) (agence), 1979 (date de création), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Lotus] Le change à élastique doux », Bélier (1981-1991) (agence), 1979 (date de création), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film noir et blanc/sonore, film couleur/sonore, « [Quality Street] La boîte à bonheur », 1979 (date de création), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Green Sands] », Publicis Paris (1926-) (agence), 1979 (date de création), PAC (1972-) (production film publicitaire), France, 1979 (lieu et date de projection format cinéma)
- Film couleur/sonore, « [Canada Dry] Les camionneurs », DDB (New-York (ville), 1949-) (agence), 1979 (date de création), PAC (1972-) (production film publicitaire), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Bic] Le rasoir orange », TD publicité (agence), 1979 (date de création), Inf 7 (production film publicitaire), France, 1979 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Saupiquet] La criée », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), 1980 (date de création), PAC (1972-) (production film publicitaire), France, 1980 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Hippopotamus] Le cinéma », Pacific (agence), 1981 (date de création), Téléma (production film publicitaire), France, 1981 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Lactel] Les mamelles de la France », Publicis Paris (1926-) (agence), 1981 (date de création), Franco American Films (production film

- publicitaire), France, 1981 (lieu et date de diffusion format TV)
- Film couleur/sonore, « [Le Trèfle parfumé] La boutique », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), 1981 (date de création), Téléma (production film publicitaire), France, 1981 (lieu et date de diffusion format TV)
 - Film couleur/sonore, « [Vittel] Mou », CLM/BBDO (5 octobre 1972-) (agence), 1981 (date de création), Téléma (production film publicitaire), France, 1981 (lieu et date de diffusion format TV)
 - Film noir et blanc/sonore, « [Cadoricin] La partie de cartes », anonyme (agence), vers 1950 (date de création), France, vers 1950 (lieu et date de diffusion format TV)
 - Film noir et blanc/sonore, « [Gibbs] L'inconnue du Sud Express », Yves Bayet (réalisateur), vers 1950 (date de création), Cinéma et Publicité (production film publicitaire), France, vers 1950 (lieu et date de projection format cinéma)
 - Film couleur/sonore, « [Biscuits Brun/Pâtes La Lune] La marche », Gérard Laubie (?-24 août 2006) (concepteur rédacteur), anonyme (réalisateur), vers 1955 (date restituée de création), France, vers 1955 (lieu et date restituée de projection format cinéma)
 - Film noir et blanc/sonore, « [Gervais-Taillefine] Le vélo », AFP Bates (agence), Jacques Tati (Le Pecq, 9 octobre 1908-Paris, 29 octobre 1982) (réalisateur), 1969 (date de création), France, 1969 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film noir et blanc/sonore, « [Gervais-Taillefine] L'ascenseur », AFP Bates (agence), Jacques Tati (Le Pecq, 9 octobre 1908-Paris, 29 octobre 1982) (réalisateur), 1969 (date de création), France, 1969 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film noir et blanc/sonore, « [Gervais-Taillefine] La piscine », AFP Bates (agence), Jacques Tati (Le Pecq, 9 octobre 1908-Paris, 29 octobre 1982) (réalisateur), 1969 (date de création), France, 1969 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film noir et blanc/sonore, « [Inno] Huissier », Publicis Paris (1926-) (agence), Yvon-Marie Coulais (1930/1939-) (réalisateur), 1969 (date de création), IDTV (production film publicitaire), France, 1969 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film couleur/sonore, « [Schick] Le couple », Dupuy Compton & Associés (Neuilly-sur-Seine, 1928-) (réalisateur), Jean-Luc Godard (Paris, 3 décembre 1930-) (réalisateur), 1971 (date de création), France, 1971 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film couleur/sonore, « [Levi's] Le mariage », anonyme (réalisateur), vers 1970 (date de création), France, vers 1970 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film couleur/sonore, « [Vedette] Le banquet », Bazaine Publicité (Paris, 1935-) (réalisateur), 1976 (date de création), France, 1976 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film couleur/sonore, « [Badoit] Les Frères Jacques », DDB (New-York (ville), 1949-) (agence), 1976 (date de création), IDTV (production film publicitaire), France, 1976 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Dessin animé, « [Renault 5] La sortie », Publicis Paris (1926-) (agence publicitaire), 1972 (date de création), Simone Guibert (directeur artistique), Micheline Deschamps (concepteur rédacteur), Head Office (Londres, 1969-1977) (illustrateur), 1969 (date de création), France, 1972 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film couleur/sonore, « [Uniroyal] Grands Pieds », anonyme (réalisateur), vers 1973 (date de création), France, vers 1973 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film couleur/sonore, « [Fly-Tox] La mouche », CFRP (1973-) (agence), vers 1974 (date de création), France, vers 1975 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film couleur/sonore, « [Sortir] Serge Gainsbourg », anonyme (agence), vers 1975 (date de création), France, vers 1975 (lieu et date de diffusion audiovisuelle)
 - Film d'animation, « [Carrefour] Le conte », anonyme (agence), vers 1978 (date de création), non diffusé
 - Film couleur/sonore, « [Total] Douce France », anonyme (agence), vers 1978 (date de création), France, vers 1978 (lieu et date de diffusion format TV)
 - Film couleur/sonore, « [Campagne présidentielle] Mitterrand Président », anonyme (agence), vers 1979 (date de création), non diffusé
 - Film couleur/sonore, « [Perrier] La main », Langelaan & Cerf (agence), 1976 (date de création), Bernard Lemoine (réalisateur), non diffusé
 - Film couleur/sonore, « [Cachou Lajaunie] », David Niles (1948-) (agence), 1985 (date de création), France, 1985 (lieu et date de première diffusion format TV)
- 2013.129 - offerts par CB News TV/Culture Pub.
- Film couleur/sonore, « [Air France] L'envol », fichier numérique, BETC Euro RSCG (Paris, 1991-) (agence), 2011 (date de création), Stéphane Fontaine (réalisateur), France, 18 septembre 2011 (lieu et date de diffusion format TV)
 - Film couleur/sonore, « [Petit Bateau] Izia », fichier numérique, BETC Euro RSCG (Paris, 1991) (agence), 2010 (date de création), France, 2010 (lieu et date de projection format cinéma)
- 2013.130 - offerts par BETC Euro Rscg

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 31 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation de dons manuels pour le musée de la Mode et du Textile.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée de la Mode et du Textile :**

Département des collections XIX^e siècle et antérieures à 1939 :

- Lé de tissu pour l'ameublement en toile de coton imprimée 4 couleurs sur fond écru. Composition à raccord droit. Décor à dominante bleue composé de lignes et formes géométriques en aplats ou graphismes crayonnés, à l'intérieur desquelles viennent s'inscrire des ponctuations de couleur verte, jaune et rose. Tissu édité par P.W.S.S.P. Zofia Rostad (créateur textile), 1959, Pologne

- Lé de tissu pour l'ameublement l'arbre de vie. Toile de coton et lin imprimée 3 couleurs dont un coup de fond. Décor composé d'un tronc placé au centre du lé, de part et d'autre se déploient des branches portant quelques feuilles traitées alternativement en aplats ou nervurées. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1962-1963, France.

- Lé de tissu d'ameublement, *Baba-Yaga* ; lé de tissu pour l'ameublement. Toile de lin et coton imprimée 6 couleurs dont un coup de fond. Décor inspiré du folklore polonais se compose de petits carrés à bordures festonnées contenant chacune une rosace. Ces

motifs alternativement mauve, gris, rose, ocre ou blanc se détachent sur fond rouge et sont reliés entre eux par une fleurette stylisée. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1964-1965, France

- Nappe de forme carrée en toile de coton imprimée 2 couleurs dont un coup de fond (ou un cadre sur fond beige). Décor symétrique d'inspiration folklorique, composé de quatre sapins stylisés tournés vers l'intérieur et au pied desquels sont disposés des motifs rappelant la faune et la flore de la forêt. Cerfs, renards, sangliers et cailles courent en bordure de la nappe entre quelques fleurs, des herbes folles et des champignons. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1965, France

- Lé de tissu pour ameublement, *La sapinière* en toile de coton et lin imprimée d'un décor dans des tons de vert et de bleu, composé en registres superposés. Sur une ligne sombre sont alternativement disposés des sapins stylisés ou des pics. Au-dessous de cette ligne et en miroir, certains de ces motifs se retrouvent inversés tels des reflets dans l'eau. Dans le même espace, légèrement en dessous, nuages et soleil stylisés symbolisent le ciel. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1966, France

- Lé de tissu pour ameublement, *Gonfaron*, en toile de lin et coton imprimée 9 couleurs dont un coup de fond noir. Décor composé de pastilles disposées en cercles concentriques pour former des motifs de fleurs stylisées. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1966, France

- Nappe ronde en toile de coton imprimée au cadre, trois couleurs sur fond blanc. Décor de cercles concentriques alternativement rouge, orange et ocre, composé comme une cible. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1967, France

- Lé, *éventail*, de tissu pour ameublement en toile de lin et coton imprimée au cadre, 5 couleurs sur fond blanc. Décor composé de demi-cercles disposés sur une même ligne en fonction de leur taille, de leur couleur et du rythme de leur espacement. Cette disposition offre une seconde lecture du décor organisé en étroites bandes verticales. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1967, France

- Lé de tissu pour ameublement, *Culbutto*, lé de tissu pour ameublement en toile de lin et coton imprimée au cadre. Décor bicolore, orange et ocre composé à partir d'une même forme abstraite inscrite dans un carré. Ce motif est regroupé par unité de quatre en inversant une fois sur deux couleurs de fond et de forme. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1967-1968, France

- Lé de tissu pour ameublement, *Culbutto*, en toile de lin et coton imprimée au cadre. Décor bicolore gris anthracite et jaune citron composé à partir d'une

même forme abstraite inscrite dans un carré. Ce motif est regroupé par unité de quatre en inversant une fois sur deux couleurs de fond et de forme. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1967-1968, France

- Lé de tissu pour ameublement, *Marronnier*, en toile de lin et coton imprimée au cadre. Décor composé de feuilles de marronnier vertes de différentes tailles, disposées de façon assez éparse seules ou regroupées sur fond blanc. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1967-1968, France.

- Lé de tissu pour ameublement *Neptune*, en toile de lin et coton imprimée, 3 couleurs. Décor à fond couvert composé de larges rayures bayadère à chevrons alternativement brune, ocre et orange. Tissu édité par Paule Marrot et imprimé dans les usines Schlumberger à Ribeauvillé. Zofia Rostad (créateur textile), 1968, France

- Lé de tissu pour ameublement *Minerve*, en toile de lin imprimée 2 couleurs. Décor sable et bleu composé formes rectangulaires disposées de façon linéaire et reliées entre elles par une fine ligne. L'équilibre du dessin bicolore, entre forme et fond propose une double lecture de la composition. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1968, France

- Lé de tissu pour ameublement *le marin* en toile de lin et coton imprimée bleu marine sur fond blanc. Décor symétrique à chemin central, basé sur l'imbrication de deux formes géométriques simples, un cercle et deux rectangles. L'équilibre du dessin bicolore, entre forme et fond propose une double lecture de la composition. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1968, France

- Lé de tissu pour ameublement, *le marin*, en toile de lin et coton imprimée rouge profond sur fond blanc. Décor symétrique à chemin central, basé sur l'imbrication de deux formes géométriques simples, un cercle et deux rectangles. L'équilibre du dessin bicolore, entre forme et fond propose une double lecture de la composition. Tissu édité par Paule Marrot. Zofia Rostad (créateur textile), 1968, France

- Nappe ronde en toile de coton imprimée 3 couleurs sur fond blanc. Décor divisé en quatre par un motif central cruciforme ocre jaune et brun. Chaque quartier est ensuite divisé en trois parties distinctes alternativement vert cru, blanche et brune. Édité par Vony. Zofia Rostad (créateur textile), 1970-1975, France

- Lé de tissu pour ameublement *Loto* en toile de coton imprimée 2 couleurs dont un coup de fond. Décor composé de la juxtaposition d'un même motif en forme de lampion rond articulé se détachant en orange sur fond rouge profond. Tissu édité par Vony. Zofia Rostad (créateur textile), 1970-1975, France

- Lé de tissu pour ameublement en toile de coton imprimée 3 couleurs. Décor composé à partir d'un même motif abstrait alternativement orange ou jaune et orienté différemment sur fond rouge. L'équilibre du dessin entre forme et fond, propose une autre lecture possible de la composition. Tissu édité par Vony. Zofia Rostad (créateur textile), 1970-1975, France

- Lé de tissu pour ameublement *Promenade* en toile de coton imprimée 2 couleurs dont un coup de fond. Décor d'inspiré du folklorique polonais, composé de motifs déjà utilisés dans d'autres dessins mais ici traités en seulement deux couleurs et imbriqués sans soucis de rapport d'échelle. La composition mêle ainsi personnages et animaux stylisés entre les branches chargées de fleurs et de feuilles, d'un arbre de vie. Tissu édité par Vony, imprimé en Alsace. Zofia Rostad (créateur textile), 1970-1971, France

- Lé de tissu pour ameublement *Étoile* en toile de coton imprimée 2 couleurs. Le décor à raccord droit, se compose d'un jeu de formes carrées superposées, traitées de façon linéaire en orange et gris, édité par Vony. Zofia Rostad (créateur textile), 1971, France

- Lé de tissu pour ameublement *Crémone* en toile de coton imprimée 2 couleurs dont un coup de fond. Décor à raccord droit, composé de motifs quadrilobés rose vif, juxtaposés de façon à créer un réseau graphique se détachant sur fond rouge. Décor édité par Vony. Zofia Rostad (créateur textile), 1971, France

- Drap de lit *Acropolis* en toile de coton imprimée d'un décor graphique se détachant en blanc sur fond rouge. Composition rectiligne à raccord droit dont l'unité de base est formée par cinq formes rectangulaires concentriques contenant en leur centre un quadrilobe. Édité par Rewerling. Zofia Rostad (créateur textile), 1971-1972.

- Tissu pour l'ameublement en toile de coton imprimée trois couleurs sur fond blanc. Décor composé de formes rectangulaires rouges, oranges et blanches imbriquées. Un fin graphisme noir fait de hachures, lignes et autres ponctuations vient s'inscrire dans chacune de ces formes colorées et les subdivise créant ainsi une modulation des couleurs et des formes. Édité par Vony. Zofia Rostad (créateur textile), 1973.

- Lé de tissu pour linge de lit en toile de coton imprimée. Le décor composé de pastilles noires disposées les unes à côté des autres sur fond blanc. Des lignes noires verticales traversent régulièrement et structurent cette disposition volontairement imparfaite tandis qu'une percée blanche dans certaines pastilles introduit une ponctuation. Édité par Rewerling. Zofia Rostad (créateur textile), 1973, France

- Lé *Cap 3000*, tissu d'ameublement en toile de lin imprimée deux couleurs sur fond blanc. Décor composé comme un long chemin blanc sinueux

placé au centre du lé se déployant en hauteur sans interruption sur fond brun et enveloppant à intervalle régulier un motif bleu nuit de forme ovale disposé à l'horizontale. Édité par les Nouvelles Galeries. Zofia Rostad (créateur textile), 1973, France

- Lé, morceau de toile cirée à décor de fleurs et feuilles stylisées vert cru sur fond bleu turquoise. Un petit rond blanc marque le cœur des fleurs épanouies et crée une percée dans la composition où formes et fond se fondent sans réel dominante. Édité par Vénilia. Zofia Rostad (créateur textile), 1982-1984, France

- Lé, *Paris*, de toile de coton imprimée d'un décor en bleu, rouge et vert, au trait, représentant Paris, la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, Beaubourg, la place de la Concorde notamment ainsi que des immeubles, terrasse de café et entrée de métro. Le dessin de style naïf ne tient pas compte du plan des rues, voitures, arbres et fleurs envahissent librement l'espace sans soucis de réalisme. Édité par Topka. Zofia Rostad (créateur textile), 1986-1987, France

- Lé de toile de coton imprimée d'un décor créé par la superposition de lignes colorées brossée à la gouache avec les effets de transparences et de matière dus à la technique employée pour la réalisation de ce dessin jamais commercialisé. Zofia Rostad (créateur textile), 1987, France

- Lé, *Lunapark*, de toile de coton imprimée 8 couleurs dont un coup de fond. Le décor se compose de formes géométriques disposées sur fond rouge vif. Édité par Texunion. Zofia Rostad (créateur textile), 1987, France

- Lé, *Highland et clan*, de toile de coton imprimée pour linge de lit à motif écossais en bleu, vert, rouge et rose pâle. Les effets de superposition des couleurs caractéristiques des tartans dans leur forme classiques tissée, est ici interprété en une version aquarellée. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1988, France

- Lé, *Highland et clan*, de toile de coton imprimée pour linge de lit à motif écossais en bleu, vert, rouge et rose pâle. Les effets de superposition des couleurs caractéristiques des tartans dans leur forme classique tissée, est ici interprété en une version aquarellée. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1988, France

- Lé, *Chalipette*, de toile de coton imprimée pour linge de lit. Décor noir sur fond blanc, composé de chats dans le style de Zofia Rostad, pour enfants. Le corps rond, la queue dressée et la tête de face, mais alternativement tachetés, rayés et unis noirs ou blancs, les chats sont disposés à intervalle régulier sur une même ligne dans une composition à raccord droit. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1990, France

- Housse de couette, *Energy*, en toile de coton imprimée 5 couleurs sur fond blanc. Décor composé de bandes (deux vertes, une rouge, une jaune, une bleue, une noire) traité comme de larges et généreux coups

de pinceaux. Édité par les 3 Suisses. Zofia Rostad (créateur textile), 1990, France

- Lé, *Mazurka*, de toile coton imprimée pour tissu d'ameublement. Décor à dominante rouge-orangé sur fond bleu-vert et contre-fond à semis orange et bleu. Le motif principal se compose de 10 bouquets différents faits de fleurs et feuillage très colorés, disposés symétriquement dans un très petit vase. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1991, France

- Lé, *Toscane*, en toile de coton imprimé de rayures bayadères, pour linge de lit, ameublement et nappes. Ces rayures bayadères sont irrégulières dans leur épaisseur et leur couleur. Le rythme est donné par une alternance entre couleurs chaudes et couleurs plus froides ponctuellement interrompue par des bandes noires plus ou moins larges. La dominante reste tout de même les couleurs chaudes (rouge orange jaune). Le traitement du dessin laissant volontairement apparaître des irrégularités dans le traitement des aplats et bordures renforce l'esprit chaleureux voulu pour ce tissu baptisé « Toscane ». Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1992, France

- Lé, *Moisson*, en toile de coton imprimé pour linge de lit. Décor composé en registres superposés contenant chacun des scènes de la vie paysanne inspirées du folklore polonais. Travaux des champs, moisson, jeux d'enfants ou repas autour d'une table sont représentés dans un style naïf et coloré sur fond bleu vif. De fiches frises décoratives délimitent chacun des registres et scandent la composition. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1992, France

- Lé, *Lubéron*, de toile de coton imprimée pour ameublement. Décor noir sur fond blanc à raccord sauté, le motif dessiné au feutre représente un hameau entouré de quelques arbres dont un palmier dans un paysage de terre aride et rocailleux. Édité par Habitat. Zofia Rostad (créateur textile), 1992-1993, France

- Housse de couette, *City*, Housse de couette en toile de coton imprimée, 5 couleurs à dominante gris perle. Décor de rayures de largeur presque identiques, alternativement écru et gris perle. À mi-hauteur de la composition une partie de chaque rayure change de couleur sur environ 80 à 30 cm. Cette interruption crée une ligne plus soutenue dans des tons de gris-bleu, gris-vert, blanc et noir. Zofia Rostad (créateur textile), 1993, France

- Lé, *Chèvres*, de toile de coton imprimée en noir sur fond blanc pour linge de lit. Le décor est constitué d'une succession de chèvres stylisées aux formes géométriques (visage triangulaire, corps trapézoïdal...) sans expression (les yeux et la bouche sont absents). L'effet crayonné du dessin original est flagrant sur le tissu, l'impression retraduit l'utilisation d'un crayon graphite épais. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1996, France

- Housse de couette, *Gugusse* ; métrage de toile de coton imprimée en noir sur fond blanc. Le décor est constitué d'une succession de chiens stylisés de la famille des terriers. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1996, France.
- Taie d'oreiller, *Gugusse*, en toile de coton épais imprimé en noir sur fond blanc, représentant un chien de la famille des terriers, au corps délimité et au pelage réalisé par des traits irréguliers et brusques sur toute la surface du corps. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1996, France
- Housse de couette *Bongo-Bongo* pour enfant en toile de coton imprimé d'un motif placé en 5 couleurs dont un coup de fond. Le Décor composé s'organise autour de la figure imposante et centrale d'un éléphant gris. Tout autour et sur fond sable sont disposés des animaux de la jungle africaine (lion, singe, hippopotame, buffles, zèbres et dromadaires) ainsi que quelques touffes d'herbes et arbres. Un soleil et un nuage blanc, situent la partie supérieure du décor encadré par une bordure à rayures gris anthracite et ocre. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1997, France
- Lé, *Enfants du monde*, de toile de coton imprimé pour tissu d'ameublement. Le décor est constitué d'animaux exotiques (panda, éléphant, hippopotame) mêlés d'animaux plus occidentaux (cheval), auxquels s'ajoutent des oiseaux, dans une nature réduite à quelques épis de verdure. Dans le même esprit, des enfants de différentes nationalités stéréotypées se détachent en plus petite taille : un asiatique reconnaissable à son chapeau dit « chinois », à ses traits effilés, à sa carnation ; un africain par sa carnation et ses accessoires typiques des civilisations primitives et semblant jouer du djembé, un amérindien, deux occidentaux dont une jeune fille qui notamment par sa jupe ronde et sa coiffure en tresse se rapproche de l'idée du folklore des pays d'Europe de l'Est
- Lé, *École buissonnière*, de toile de coton imprimée. Décor composé d'animaux, poney, chien, mouton, poisson et escargot, portant sur leur dos des enfants ou d'autres animaux. Entre ces motifs traités de façon graphique et colorée, nuages, lune, étoiles et cerf-volant se détachent sur fond marbré de deux tons de bleu ciel. Édité par Elvé. Signature imprimée en rose dans le décor sous les pattes avant du mouton : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 1997, France
- Lé, *Kangourou*, Toile de coton imprimée d'un décor composé de kangourous disposés régulièrement sur fond vert. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1997, France
- Lé, *Aquarelle*, de toile de coton imprimée d'un décor à carreaux aquarellés en camaïeu bleu. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1997, France
- Lé *Cap vert*, de toile de coton imprimée d'un motif écossais dans les tons de vert, rose pâle, orange et jaune. Le jeu classique de superposition des couleurs dues aux croisements des rayures horizontales et verticales est ici traduit par des effets de matière du dessin réalisé à la gouache frottée. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 1997, France
- Lé, *Chats géométrisme*, en toile de coton imprimé en noir sur fond blanc. Le décor constitue en une impression d'une succession de chats souriants (7 pour le rapport de dessin), animal fort utilisé par Zofia Rostad. Chaque chat ici reprend une forme géométrique pour les différentes parties de son corps : tête, corps, pattes, queue, oreilles même pour certains, France Édité par les Galeries Lafayette ; sous les pattes avant du chat aux formes octogonales, est imprimée la signature du créateur textile : « Zofia Rostad »
- Housse de couette, *Matouvu*, en toile de coton blanche imprimée d'un décor en huit couleurs, à raccord droit. Le motif est composé de 16 petits tableaux délimités par une fine ligne noire, chacun mettant en scène un ou deux chats de couleurs vives. Chacune de ces saynètes joue sur l'espace et le cadre et fait apparaître en haut, en bas ou dans un coin un chat à l'esprit joueur et à chaque fois de couleur différente
- Taie d'oreiller coordonnée reprenant un des tableaux agrandi aux dimensions de la taie. En partie basse du cadre, un chat vert à longues moustaches et la queue dressée à la verticale apparaît en partie. Un croissant de lune jaune placé dans l'angle supérieur droit complète la composition imprimée sur fond blanc. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2000, France
- Housse de couette, *Matouvu*, en toile de coton blanche imprimée d'un décor en huit couleurs, à raccord droit. Le motif est composé de 16 petits tableaux délimités par une fine ligne noire, chacun mettant en scène un ou deux chats de couleurs vives. Chacune de ces saynètes joue sur l'espace et le cadre et fait apparaître en haut, en bas ou dans un coin un chat à l'esprit joueur et à chaque fois de couleur différente. Taie d'oreiller coordonnée reprenant un des tableaux agrandi aux dimensions de la taie. En partie basse du cadre, un chat vert à longues moustaches et la queue dressée à la verticale apparaît en partie. Un croissant de lune jaune placé dans l'angle supérieur droit complète la composition imprimée sur fond blanc. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2000, France
- Lé, *portraits de famille*, de toile de coton blanche imprimée d'un décor pour enfant en sept couleurs, à raccord droit. Le motif composé comme une galerie de portraits d'animaux comporte neuf figures chacune inscrite dans un carré sur un fond de couleur et un cadre d'une couleur différente. On trouve, de gauche à

droite et de haut en bas, les portraits suivants : un zèbre à rayures bleu ciel, un lion à crinière orange, une souris rose, un chien bleu ciel, un cochon, une girafe, un éléphant blanc, un blaireau et un hippopotame jaune arborant un large sourire. édité par Elvé. Rostad, Zofia (créateur textile), 2000, France

- Housse de couette, *Arche de Noé*, en toile de coton imprimée sur fond pour enfants. Le décor consiste en des animaux de nature exotique qui gravitent autour d'une scène centrale. Ces animaux sont à la fois réels comme l'hippopotame (malgré sa carnation verte, même si le travail de l'hippopotame chez Zofia Rostad est assez typique), l'éléphant, les poissons, et les oiseaux dans l'esprit des échasses, mais ces animaux peuvent aussi être hybrides : un lion aux rayures de tigre, et un autre animal dont le pelage arrière est zébré blanc sur fond noir, et dont l'avant est réalisé dans un style suffisamment élémentaire pour que l'espèce en soit difficilement identifiable. On retrouve la fibre souriante des animaux de Zofia Rostad. Ces animaux gravitent autour d'un paquebot à deux cheminées, dans lequel se trouve deux girafes, un lion souriants et un capitaine stéréotypé (casquette, pipe à la bouche fumant, barbu). Cette scène met en place le départ de l'arche de Noé tel qu'il est vu avec un regard tourné vers l'enfance du xx^e siècle, dirigé par un Noé contemporain. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2000, France

- Housse de couette, *Boléro*, en toile de coton imprimée au fond couvert. Le décor se compose de fleurs de pavots stylisées déclinées sous différentes formes, tailles et coloris. Chacun de ces motifs est placé à l'intérieur d'un carreau rouge ou rose et ponctuellement parme. Les fleurs motif récurrent dans la création textile, sont ici traitées avec une verticalité originale et imposante donnée par les tiges d'une couleur verte très claire contrastant avec le reste des couleurs de la composition. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2000, France

- Taie d'oreiller en toile de coton imprimée avec coup de fond rouge. Recto : Le décor est constitué d'une grosse fleur imposante, à 6 pétales, dans l'esprit des hépatiques. Bien que les fleurs soient un motif textile récurrent dans la création, elle est ici traitée avec une verticalité originale, qu'on retrouve sur le verso et sur la housse de couette coordonnées, donnée par la tige (ici assez peu imposante) d'une couleur contrastante (vert très pâle). Verso : le décor est constitué de 4 fleurs (œillet, coquelicot...) disposées parallèlement. Bien que les fleurs soient un motif textile récurrent dans la création, elles sont ici traitées avec une verticalité originale, donnée par les tiges d'une couleur contrastante (vert très pâle) et par la disposition de ces fleurs parallèles. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2000, France

- Housse de couette pour enfant, *Gymnastique*, en toile de coton imprimée. Décor composé de chats dessinés de façon sommaire et enfantine au trait noir rehaussé de couleurs vives sur fond blanc. Habillés de short et sweater colorés chacun des six chats qui composent le motif effectue un mouvement de gymnastique. L'un fait des flexions, un autre des extensions, un troisième se tient en équilibre sur les mains, un quatrième est suspendu à des anneaux et un cinquième couché sur le côté tend une jambe tandis que le dernier se tient à quatre pattes dans la position classique d'un l'animal. Un soleil rouge, un croissant de lune bleue et une souris verte complète et équilibre la composition. Éditée par La Redoute. Signature imprimée à l'avant du motif de chat jaune : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 2001, France

- Taie d'oreiller *Gymnastique* en toile de coton imprimée en noir, jaune, bleu et rouge sur fond blanc. Sur une face, la composition reprend dans un autre coloris l'un des motifs de la couette, agrandi au format de la taie : un chat portant un sweater bleu à pois, allongé sur le côté, appuyé sur un coude, l'extrémité des pattes notées en jaune. Dans l'angle supérieur droit apparait un soleil rouge. Sur l'autre face, le chat jaune à quatre pattes et un croissant de lune bleu. Signature imprimée dans l'angle inférieur droit : « Zofia Rostad ». Édité par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2001, France

- Taie d'oreiller, *Zoizeaux*, en toile de coton imprimée en noir, jaune, bleu et rouge sur fond blanc. Sur une face, la composition reprend dans un autre coloris l'un des motifs de la couette, agrandi au format de la taie : un chat portant un sweater bleu à pois, allongé sur le côté, appuyé sur un coude, l'extrémité des pattes notées en jaune. Dans l'angle supérieur droit apparait un soleil rouge. Sur l'autre face, le chat jaune à quatre pattes et un croissant de lune bleu

- Housse de couette pour enfant en toile de coton imprimée. Décor composé en registres de différentes hauteur à l'intérieur desquels des oiseaux généralement à long cou et posés sur leur pattes, avancent les uns derrière les autres. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2001, France

- *Lé, Milleraies*, de toile de coton imprimée de rayures, pour linge de lit. Ces rayures sont irrégulières dans leur épaisseur, leur couleur et sont légèrement ondulées, jouant sur la déformation visuelle. Les couleurs sont toutes assez vives, à l'exception de quelques rayures très fines et très sombres (rouge bordeaux sombre). Ce petit détail vient animer toute la composition et renforce la verticalité de ces rayures. Il y a un véritable jeu de rayures ici, les couleurs les plus vives sont utilisées pour les rayures les plus fines : le bleu turquoise, le jaune « fluo ». Au contraire un bleu plus

foncé est utilisé pour une rayure plus large, de même que le jaune ocre qui constitue la couleur de la rayure la plus large de la composition. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2001, France

- Taie d'oreiller, *Milleraies*, en toile de coton imprimée. Sur un fond marron, se détache un petit carré composé uniquement de rayures bayadères, et vient animer toute la composition. Ces rayures sont irrégulières dans leur épaisseur, leur couleur et sont légèrement ondulées. Les couleurs dominantes pour ces dernières sont les couleurs chaudes (jaune, rouge, orange). Quelques rayures froides (d'un bleu marine et d'un bleu plus clair) viennent cependant contraster et vivifier la composition, attirant le regard, et donnant une impression de rupture assez forte. L'effet crayonné (au crayon épais) du dessin original est donné par l'impression, bien visible sur le fond marron. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2001, France

- Housse de couette, *Odysée*, en coton imprimé, avec coup de fond bleu pour enfants. Nuages, soleils et lunes parsèment un décor constitué d'animaux montés par des enfants. Ces animaux sont tous plus ou moins exotiques (lions, hippopotame, éléphant, vache), et peuvent être aussi hybrides : c'est le cas du lion zébré comme un tigre, ou d'un autre animal monté par une fille à tresses, qui est sur un corps rouge tacheté de noir et qui a une gueule qui s'apparente à celle d'une souris. Dans cette même idée de diversité, les enfants montant les animaux s'apparentent chacun à une nationalité stéréotypée : un Asiatique (chapeau dit « chinois », couleur de la carnation) qui monte le lion, deux Africains (par leur carnation et l'absence de vêtement dans un stéréotype de primitivisme) sur un hippopotame, un Indien (qui rappelle les fakirs indiens par son turban et sa flûte) sur un éléphant, un Amérindien (à la peau rouge) sur une vache, et enfin une jeune fille qui par sa coiffure à tresses rejoint l'idée du folklore des pays d'Europe de l'Est. Éditée par La Redoute. Au-dessus de la queue rouge de l'hippopotame stylisé, la signature : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 2001-2002, France

- Taie d'oreiller pour enfant, *Odysée*, coordonnée à la housse de couette intitulée « Odysée ». Décor à motif placé. Recto : décor composé d'un motif central représentant un oiseau huppé au plumage rayé orange, rouge et jaune, portant sur son dos deux enfants, l'un portant un chapeau « chinois », le second jouant de la flûte. Deux petits nuages et un croissant de lune rouge complète la composition se détachant sur fond bleu azur. Verso : Sur le même principe de composition mais sur fond jaune, un tigre au pelage zébré orange et rouge porte sur son dos eux enfants du monde - un petit garçon à la peau noir et une fillette coiffée de deux tresses blondes - Dans l'angle supérieur gauche,

un soleil orange. Au verso : sous les pattes arrières du lion : « Zofia Rostad ». Éditée par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2001-2002, France

- Lé de toile rayée à dominante rouge pour nappe et ameublement. Deux bandes constituées elles-mêmes de plusieurs rayures constituent les deux éléments principaux de la composition et sont encadrées d'une très fine rayure rouge sombre qui vient les mettre en avanture. Les tonalités chaudes sont les plus importantes, bien que quelques tonalités plus froides (un bleu-parme et un blanc porcelaine) viennent se glisser au centre des bandes pour rythmer la composition. Édité J.P. Dentan pour Intéριο. Zofia Rostad (créateur textile), 2002, France

- Lé, *Nuancier*, toile de coton imprimée d'un décor à carreaux, délimitées par des lignes blanches. Ces derniers jouent sur les dégradés et la superposition des couleurs, afin d'accentuer ce jeu de nuances, jeu qui donne son nom à la composition : Nuancier L'évolution des couleurs (de la droite vers la gauche) va du parme au vert sur un même rapport de dessin, en passant par le rouge, l'orange, le jaune. La superposition de couleurs qui se fait par tâches délayées sur des carrés (par exemple tâches de parme, vert ou jaune délayées sur un carré rouge) et les dégradés donnent un effet de mouvement à la composition, comme si les couleurs changeaient instinctivement de teintes sous nos yeux. Les couleurs délayées donnent aussi un effet aquarellé, à l'origine sur le dessin. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2002, France

- Housse de couette pour enfants *Chatricotte* en coton imprimée sur fond blanc. Le décor consiste en une succession d'animaux représentés sur leurs pattes arrière en train de tricoter. Chat, blaireau, fourmi, mouton, hippopotame (selon le dessin typique de Zofia Rostad), vache, chien, éléphant, belette et oiseau stylisés s'attèlent à la tâche du tricot. Seuls l'éléphant et l'oiseau n'ont pas d'aiguilles à tricoter, ayant respectivement dans les mains un ensemble de bananes et un fil/un ver rouge. On retrouve la fibre souriante des animaux de Zofia Rostad pour enfants. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2002, France

- Housse de couette, *Gardenia*, en toile de coton imprimée. Décor composée de fleurs stylisées disposées à l'intérieur d'un damier coloré. La dominante est froide, les couleurs jouent des dégradés de bleu, vert, vieux et parme rose de manière assez atypique dans le travail de Zofia Rostad. Le rythme de la composition est donné par l'opposition des coloris, on passe ainsi sans césure d'un carré à fond vert d'eau à un autre bleu marine, à un vieux rose, à un turquoise. Sous la fleur violette aux étamines turquoise, sur un fond vert d'eau, la signature de la créatrice : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 2004, France

- Taie d'oreiller *Gardénia*. Recto : avec coup de fond violet, imprimée d'une fleur dans l'esprit des camélias, turquoise, et dont les étamines sont très visibles, beiges. Ce motif se retrouve sur la housse de couette Les tons sont aussi froids comme sur la couette, le rythme ne vient pas des couleurs mais des contrastes entre le violet, le turquoise et les étamines beiges. Ces ruptures de couleur sans jouer sur des dégradés, vivifient la composition. Verso : avec coup de fond parme, imprimée d'une fleur dans l'esprit des camélias, dans un cadre à fond turquoise. Ce motif exact se retrouve sur la housse de couette. Édité par Elvé. Verso : sous le carré turquoise, la signature de la créatrice. : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 2004, France
- Lé, *Granada*, de tissu pour linge de lit, imprimé de roses stylisés à deux couleurs de pétales (rouge/orange, blanc/parme, rose pâle/rose vif, orange/jaune, violet/orange, rouge/jaune...), et à feuilles vert cru (deux à trois par fleur) sur fond bleu turquoise. Édités par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2004, France
- Lé, *Granada*, de tissu pour linge de lit, avec coup de fond bleu, imprimé de roses stylisés, à deux couleurs de pétales. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2004, France
- Lé pour linge de lit imprimé de rayures sur fond blanc. La dominante de ces rayures est chaude (une rayure assez large, par rapport au reste de la composition, rouge, une autre rose, une orange, quelques légères et fines jaunes), dans lesquelles viennent s'insérer des rayures parmes, qui par leur note froide animent la composition par contraste. De même, une rayure fine verte anis s'insère dans les rayures bayadères, et rend le rythme moins monotone. Linge de lit coordonné pour Granada. Édités par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2004, France
- Lé de tissu pour linge de lit imprimé d'une rayure à dominante vert absinthe et jaune sur fond blanc. À cette tonalité froide et vive sont associées des teintes plus sourdes tels un gris sable, un parme et un rose pâle. Plusieurs rayures noires plus ou moins fines procurent de la profondeur et scandent la composition tandis qu'une rouge et une prune apportent une note plus chaude. Édité par Elvé pour linge de lit et tissu au mètre. Zofia Rostad (créateur textile), 2004, France
- Housse de couette, *Totem*, en toile de coton imprimée d'un décor à 6 couleurs sur fond blanc. La composition fondée sur un jeu de rayures bayadères, est divisée dans le sens de la largeur en trois parties contenant chacune des proportions de rayures et tonalités différentes. À gauche, de fines rayures roses, bleues, vertes et jaunes à dominante pastel, barrent un fond majoritairement blanc. Cette disposition s'oppose à celle de la partie droite, plus soutenue, à fond couvert et dominante rouge rose. Au centre, sur une bande très étroite on devine la disposition de rayures à fond couvert sans dominante particulière. Édité par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2005, France
- Taie d'oreiller *Totem* en toile de coton imprimée d'un motif placé à 6 couleurs sur fond blanc. La composition centrée dans le format carré est fondée sur un jeu d'imbrication de formes géométriques simples et reprend les couleurs de la couette coordonnée. Édité par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2005, France
- Housse de couette *Colorado* en toile de coton imprimée d'un décor composé sur la base du formant carré de la housse. Quatre fois quatre carrés de couleurs différentes (rouge vif, jaune d'or, vert amande, bleu ciel, rose, bleu marine) positionnés en mosaïque au centre de la housse se détachent sur fond rouge profond. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2005, France
- Taie d'oreiller, *Colorado*, coordonnée à la housse du même nom. Sur l'un côté le motif consiste uniquement en un grand carré bleu ciel encadré d'une bordure rouge. Sur l'autre, un carré jaune d'or de dimensions plus modeste se détache sur fond vert amande. Ces deux compositions déclinent le même thème en jouant uniquement sur le rapport d'échelle et la force des contrastes. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2005, France
- Lé de tissu pour linge de lit, *Chatombien*, en toile de coton imprimée 7 couleurs dont un coup de fond. Décor à motif placé composé d'un arbre vert clair placé au centre du lé et se détachant sur fond bleu ciel. Sur chacune de ses branches est perché un chat stylisé. La tête de face, le corps à rayé, à carreaux ou à pois dans les tons oranges, bleu vif, rouge et housse de couette. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2005, France
- Lé pour linge de lit, *Pampa*, en toile de coton imprimée de rayures. Les rayures sont irrégulières en taille et en couleur, et des contrastes forts sont mis en jeu notamment par les ruptures entre les couleurs chaudes et les couleurs froides. Ainsi, on passe d'un orange très fort et chaud, à un bleu ciel clair, ou d'un orange abricot à un mauve très froid. Les couleurs restent majoritairement très vives et puissantes. Néanmoins, des lignes de couleur olive s'insèrent légèrement mais progressivement dans la composition et viennent rompre le rythme par leur teneur sombre. Édité par Elvé. Sur une rayure orange large, encadrée de deux bandes vertes olives/kakis, la créatrice a signé en mauve : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 2006, France
- Taie d'oreiller, *Pampa*, en toile de coton imprimée de rayures bayadères et de rayures. Sur une face, le décor consiste en un ensemble de rayures formant un carré sur un vaste fond jaune ocre. Ces rayures (par leur taille, leur couleur, le jeu des contrastes entre couleurs

froides et chaudes) sont à rapprocher de l'impression du lé pour linge de lit, réf. 7176, inv. PR 2013.28.54.1. Ici néanmoins, ce n'est plus un équilibre contrastant entre les couleurs chaudes et froides qui animent la composition, mais bien un contraste entre une dominante forte chaude (jaune), et quelques rayures froides (bleu ciel, bleu ciel clair, mauve, parme) qui dynamisent le tout. L'autre face connaît le même jeu mais avec des rayures bayadères. La dominante ici est chaude (orange), avec une très large rayure orange au centre de la taie qui s'épanouit sur la moitié du tissu. Un autre orange ferme la composition sur un côté, un orange encore plus fort. Quelques rayures encore une fois froides dans les mêmes tons que ceux évoqués ci-dessus viennent dynamiser l'ensemble, ainsi qu'une large rayure kaki/verte olive. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2006, France

- Housse de couette, *Blue note*, en toile de coton imprimée d'un motif placé. Le décor composé de formes rectangulaires imbriquées renfermant chacune un effet de matière traité en deux couleurs est à dominante gris-parme avec contrepoint de rouge et une note jaune pâle. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2006, France

- Housse de couette, *Yamatou sur le toit*, pour enfant imprimée au cadre, six couleurs sur fond blanc. Le décor se compose d'une sorte de haut mur orange dont la partie haute découpée en escalier se détache sur fond de ciel bleu étoilé. Sur chacune des marches un ou deux chats prennent la pose, couchés ou assis de dos, chacun d'eux est traité de manière et de couleurs différentes, rayé orange et rouge, tacheté marine et blanc ou jaune et vert ou bien encore raillé marine et rouge. Au premier plan, un arbre au tronc vert clair et au feuillage bleu. Au premier plan dans le feuillage bleu d'un arbre stylisé sont disposés oiseaux traités de la même façon. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2006, France

- Housse de couette, *Pavots*, imprimée au cadre. Sur un fond rouge bordeaux se détache un carré vert anis, dans lequel se trouvent 6 fleurs aux étamines visibles, aux longues tiges vertes et aux pétales différents : des pavots, donnant le titre à la composition. Le jeu ici se fait avec 4 nuances de tons chauds : un rouge écarlate, un rouge bordeaux (faisant écho au fond du tissu), un orange et un rose pêche. Les pavots possèdent chacun de leurs deux gros pétales dans les mêmes tons, mais aux couleurs différentes vivifiant ainsi les fleurs (les étamines peuvent aussi être d'une couleur différente). On retrouve le goût de Zofia Rostad de la verticalité donnée par les tiges dans les compositions florales. Édité par Elvé. Dans l'angle bas-droit du carré au fond vert, est écrite en rouge bordeaux (de la même couleur que le fond de la composition) la signature : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 2006, France

- Housse de couette, *La ville*, housse de couette en toile de coton imprimée à un cadre en noir sur fond rouge. Le décor consiste en des formes géométriques, quadrilatères, sur la base du rectangle, disposées sur 4 lignes parallèles et formant presque un carré. Toutes ces formes diffèrent les unes des autres (certaines sont nettement plus fines que d'autres, ressemblant plus à des bandes qu'à des rectangles, d'autres sont plus trapézoïdales, ...), certaines donnent presque un côté massif à la composition. Cette succession très rectiligne malgré tout, est une interprétation de la créatrice, une image des villes du XXI^e siècle, où buildings peuplent l'espace. Édité par Elvé pour leurs 25 ans de collaboration. Zofia Rostad (créateur textile), 2007, France

- Taie d'oreiller, *La ville*, en toile de coton imprimé à un cadre noir sur fond rouge. Une face présente pour seul décor deux formes trapézoïdales noires sur fond rouge disposées chacune dans un sens, et dévorant tout l'espace. Ces deux formes sont très imposantes. C'est ici l'idée de massivité qui prime par rapport aux autres décors (drap de lit et housse de couette), idée qui cohabite avec l'idée de la ville du XXI^e siècle. L'autre face présente exactement le même décor, à la nuance près que les couleurs sont inversées (les trapèzes sont rouges et le fond imprimé au cadre est noir). Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2007, France

- Lé, *Plein air*, de toile de coton tissée jacquard, dont le décor consiste en une succession de rayures colorées séparées par de fines rayures noires et blanches. Les rayures colorées toutes de la même largeur sont organisées en dégradés de l'orange au jaune ou du parme au rose, tandis qu'une unique rayure rouge brique un contrepoint à la composition. Édité par Tissage Moutet. Zofia Rostad (créateur textile), 2008, France

- Lé *Milleraies* de toile de coton rayée à dominante de fines raies noires sur fond blanc régulièrement entrecoupées d'une rayure colorée légèrement plus large. Édité par Tissage Moutet. Zofia Rostad (créateur textile), 2008, France

- Housse de couette, *Renoncules*, en toile de coton imprimée au cadre sur fond blanc. Le décor dessiné librement au trait, placé comme une large frise couvrant environ 2/3 de la hauteur totale de la housse, se compose de renoncules en fleurs ou boutons placés au bout d'une longue et fine tige. Édité par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2008, France

- Taie oreiller, *Renoncules*, coordonnée à la Housse de couette portant le même titre. Le décor dessiné librement au trait noir se compose sur une face de trois renoncules et fleurs et un bouton placés au centre du format carré et occupant pratiquement toute la surface, sur l'autre face la disposition du motif rappelle celui de la couette et couvre environ 2/3 de la surface. Édité par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2008, France

- Housse de couette, *Grimaces*, en toile de coton imprimée au rouleaux sur fond blanc, pour enfants. Le décor consiste en une succession de dessins de bustes d'enfants (sur le rapport de dessin : 8 garçons et 1 fille). Les enfants sont majoritairement souriants (un seul sur 9 a la bouche tombante, triste), certains font des grimaces aussi : un au contour de tête et aux cheveux rouges tire la langue un autre, au contour de tête rose et aux cheveux verts dressés, écarte horizontalement sa bouche. Certains sont juste souriants (c'est le cas de 4 des enfants : la jeune fille et le garçon aux pommettes rouges vives, un au contour de tête orange et habillé d'un polo violet au col jaune, et un dernier au contour de tête bleu, et aux pommettes oranges). Deux autres se servent de leur bras : un les lance en l'air, l'autre semble saluer. Le dessin est traité très graphiquement, avec un style enfantin, qui se voit dans les détails des personnages (yeux réduits à deux points, la bouche à un trait, les contours des têtes qui sont très circulaires...) mais aussi dans le choix irréaliste de couleurs majoritairement vives. Édité par Elvé. Zofia Rostad (créateur textile), 2008, France.

- Housse de couette *Coquelicot* imprimée au cadre, avec coup de fond vieux rose. Sur un fond vieux rose se détache un carré vert anis, dans lequel se retrouvent 6 fleurs, dont une encore fermée, aux longues et fines tiges vertes plus foncées : des coquelicots, donnant le titre à la composition, de différentes couleurs : aux pétales bien délimités rouges (c'est le cas de 2), violets, roses et vieux roses. On retrouve le goût de Zofia Rostad pour la verticalité donnée par les tiges très fines dans les compositions florales. Les tiges des deux fleurs centrées (coquelicot rouge et coquelicot fermé) s'entrecroisent, donnant un léger mouvement à la composition, tout comme le coquelicot ouvert aux pétales violets qui semblent se pencher vers la droite, suivant le mouvement du coquelicot rouge central. Édité par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2009, France.

- Housse de couette *Summer* imprimée au cadre sur fond blanc. Le décor consiste en 5 fleurs stylisées, très graphiques : tournesol jaune, marguerite bleue, pavot rouge, tulipe jaune, et une rose. Les couleurs, certes vives, sont néanmoins utilisées avec parcimonie : seuls les contours des fleurs, les étamines ou les cœurs sur certaines, et leurs longues tiges, sont représentés. Les pétales sont laissés blancs, l'arrière-plan l'est aussi complètement. C'est la verticalité encore une fois, chère à Zofia Rostad, qui transparait avec ses longues tiges colorées, presque rectilignes, sans feuille, ni autre détails. Éditées par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2009, France

- Taie d'oreiller, *Summer*, imprimé bleu sur fond blanc, Le décor consiste en une fleur bleue (marguerite) déjà présente sur la housse de couette coordonnée Sur un

fond entièrement blanc, la marguerite, aux pétales eux aussi blancs et sans aucun autre agrément, fioriture, traduit une très grande sobriété (qui se voit aussi par l'utilisation d'une unique couleur pour l'impression). Le contraste géométrique fort entre la verticalité de la tige, et les pétales nombreux et circulaires vient vivifier la composition. Taie d'oreiller imprimé sur fond blanc. Le décor consiste en un tournesol jaune déjà présent sur la housse de couette coordonnée Sur un fond entièrement blanc, seul le squelette/l'armature est colorée : la tige, les contours des pétales, du cœur et des étamines, de la feuille ainsi que ses nervures. La feuille ici au contour presque tremblant vient animer la composition par sa forme plus fluide, créant un contraste avec la verticalité forte donnée par la tige. De même le jeu de rétrécissement circulaire entre le cœur de la fleur et les étamines ainsi que le changement de couleur (passage du jaune au vert) vivifient la composition. Éditées par La Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2009, France

- Housse de couette *Primavera* en toile de coton imprimée, avec coup de fond gris. Le décor consiste en deux grosses fleurs, aux pétales crème, au cœur et aux étamines noires : des primevères, donnant le titre à la composition. Le jeu se fait ici avec le cœur et les étamines, qui par leur couleur noire assez forte animent la composition pastel et légère. Édités par la Redoute. Zofia Rostad (créateur textile), 2009, France

- Taie d'oreiller *Primavera* en toile de coton imprimée. Une face, au coup de fond gris, reprend pour un jeu d'échelle un motif déjà présent sur la housse de couette coordonnée : une primevère aux pétales blanc-crème, et au cœur et aux étamines noirs. L'autre face joue sur les couleurs, inter changeant ces dernières : coup de fond beige, primevère aux pétales gris. Le cœur et les étamines restent noirs. Le jeu se fait ici par l'échelle, l'inter changement des couleurs mais aussi (comme pour la housse de couette citée ci-dessus) avec le cœur et les étamines, qui par leur couleur noire assez forte animent la composition pastelle et légère avec ce gris et ce blanc-crème. Édités par la Redoute. En noir, sur la face au coup de fond blanc crème, dans l'angle bas droit de la taie est inscrite la signature. : « Zofia Rostad ». Zofia Rostad (créateur textile), 2009, France [2013.131](#) - offerts par M^{me} Zofia Rostad, Paris.

Département des collections xx^e siècle et contemporaines :

- Robe de jour en shantung marine, corsage manches courtes, encolure ras-du-cou, zip au dos, jupe montée plus bas que la taille à gros plis creux retournés sauf devant ou la coupe princesse se prolonge en un panneau central rectangulaire bordé de lignes de faux boutonnage, bouton en résine marine. Griffes Hubert de Givenchy. Givenchy, vers 1955

- Robe de cocktail - ou robe du soir courte - en dentelle (tulle brodé mécanique ivoire). Corsage bustier muni de deux bretelles en satin ivoire, effet de rabat latéral gauche à bord festonné muni de faux boutonnage (boutons recouverts de satin et boutonniers passepoilés en satin). Jupe juponnée en même dentelle avec même effet de fermeture portefeuille festonnée. Fond de jupe en tarlatane. Brivet (créateur textile) ; Givenchy, vers 1955

2013.132 - offertes par M^{me} Martine Segalen, Neuilly-sur-Seine.

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 32 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'un reversement d'œuvres pour le musée de la Publicité.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, à titre de don manuel, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée de la Publicité :**

- Affiche photographique, « Van Cleef & Arpels. L'art de la haute joaillerie », papier ; offset couleur, Philippe David (graphiste), 2012 (date restituée de création), Impression France (Herblay-) (imprimeur restitué), Herblay (lieu restitué d'impression), France, 2012 (lieu et date restituée d'affichage), mention imprimée du graphiste : « Philippe David print and display R.C.S Créteil B 499 796 233 » (haut droit)

- Affiche photographique, « Fashioning Fashion. Deux siècles de mode européenne 1700-1915 », papier ; offset couleur, Bernard Lagacé (graphiste), Agnès Rousseaux

(graphiste), 2012 (date restituée de création), Museum Associates/LACMA (Los Angeles) (photographe/ agence photographique), 2010 (date de copyright), Impression France (Herblay-) (imprimeur restitué), France, 2012 (lieu et date restituée d'affichage), mention imprimée des graphistes : « Conception graphique Bernard Lagacé et Agnès Rousseaux » (bas gauche), mention et date imprimées copyright du photographe : « © 2010 Museum Associates/LACMA » (bas gauche)

- Affiche graphique, « La nuit européenne des musées. Samedi 18 mai 2013 », papier ; offset couleur, Muesli (atelier/studio graphique), 2013 (date restituée de création), Stipa (Montreuil) (imprimeur), France, 2013 (lieu et date restituée d'affichage), mention imprimée du graphiste : « Graphisme : Muesli » (bas droit), mention imprimée de l'imprimeur : « Impression : STIPA-Paris » (bas droit)

- Affiche graphique/photographique, « Ronan et Erwan Bouroullec. Momentané. Les Arts décoratifs. 26/04-01/09/2013 », papier ; offset couleur, Studio Bouroullec (1999-) (photographe), 2013 (date de création), Impression France (Herblay) (imprimeur restitué), France, 2013 (lieu et date d'affichage), mention imprimée pour la photographie : « Image : studio Bouroullec » (bas gauche)

- Affiche photographique, « La Mécanique des dessous. Une histoire indiscreète de la silhouette. Les Arts décoratifs. 05/07-24/11/2013 », papier ; offset couleur, Agnès Dahan (1976-) (graphiste), Patricia Canino (photographe), 2013 (date de création), Impression France (Herblay) (imprimeur restitué), France, 2013 (lieu et date d'affichage), mention imprimée de la graphiste : « Graphisme © Agnès Dahan Studio » (bas gauche), mention et date imprimées de la photographe : « Photographie © Patricia Canino, 2013 » (bas gauche)

- Badge, « Pour que les oiseaux chantent, téléchargez l'application Camondo AR. Nuit européenne des musées 2013 », métal ; offset couleur, les Arts décoratifs (auteur/créatif), 2013 (date restituée de création), les Arts décoratifs (fabricant), France, 2013 (lieu et date restituée de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé

- Badge, « Béatrice salmon. Les Arts décoratifs. 10 juin 2013 », métal ; offset couleur, Michal Batory (Lodz, 25 août 1959-) (graphiste), 2013 (date de création), les Arts décoratifs (fabricant), France, 10 juin 2013 (lieu et date restituée de diffusion dans l'établissement annonceur), non signé

- Seau à glace, « Veuve Clicquot. La Grande Dame », plastique ; moulage, encre, Qu'on se le dise (Levallois-Perret, 1993-) (agence de design), Denis Boudard (designer objet, directeur de création), 2009 (date de création), sans mention de fabricant (fabricant),

France, 2009 (lieu et date de diffusion dans les bars/hôtels), non signé

2013.133 - reversés par la direction de la communication des Arts décoratifs.

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 33 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'un don manuel d'œuvres pour le musée Nissim de Camondo.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de don manuel, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée Nissim de Camondo :**

- Mouchoir, percale blanche, bordée large parement bleu marine, broderie fil coton bleu : « N C et couronne comtale » (dans un angle)

- Mouchoir, percale blanche quadrillée, broderie de jours échelle, broderie fil coton blanc : « N C dans un cercle » (dans un angle)

- Mouchoir, coton rose pâle, finition à large parement fond blanc rayé parme et broderie de jours échelle, broderie fil coton blanc : monogramme « IP » (?) dans un cercle surmonté d'une couronne comtale (dans un angle)

- Carré, soie crème, finition à large parement et broderie de jours échelle

- Attributs de collets d'uniforme, drap bleu portant le chiffre « 3 » brodé fil argent (2 pièces)

- Parements de manches d'uniforme, fil argent brodé sur drap bleu clair (2 pièces)

- Portefeuille à rabat et à deux volets, à l'intérieur, une pochette (à droite) et un compartiment avec une feuille en celluloïd pour une photo (à gauche), maroquin bleu, taffetas de soie bleu (doubleure), marque imprimée en lettres dorées : « Mappin & Webb (...) Paris » (sur la pochette intérieure droite), monogramme dans un rectangle en métal doré : « NN » (sur le rabat en haut à gauche)

- Coffret, couvercle orné sur le dessus d'une toile cirée, imprimée d'une scène champêtre en noir et blanc et entourée d'un cordonnet fil or, extérieur : coton ; tissu façonné rayé, toile cirée, dentelle fil or, intérieur : soie ; damas vert à motifs floraux

AM.2013.1 - offerts par Arlette Cherpantier - Biscarosse.

Art. 2. - La directrice chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 34 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 25 octobre 2001,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée des Arts décoratifs :**

Département des papiers peints :

2013.49 - de M^e Alain Demontes - Saint Genis Laval

2013.134 - dans le cadre de la succession de Pierre Jean Germain et au nom de ses héritiers : Mireille Germain épouse Imbert ; Françoise Germain épouse Bayada ; Claire Germain épouse Viry ; Henri Germain ; Raphaëlle Germain

- Carton cuir, Damiers, papier carton brossé d'un cuivre doré puis d'un gris, application d'une patine dorée, gaufrage au cylindre, vers 1925, tampon « TNB 70 » (marge gauche)

- Bordure de papier peint, *Bordure à deux bandes*, papier à pâte mécanique, fond brossé à la main jaune, impression d'une tontisse vert clair, impression à la planche de bois en 3 couleurs, attribuée à la Manufacture I. Leroy, Ponthierry, vers 1925

- Papier peint, *Médailles*, papier à pâte mécanique, fond brossé à la main blanc cassé, impression à la planche de bois en 6 couleurs, Manufacture Follet ?, Paris, vers 1925

- Bordure de papier peint, papier à pâte mécanique, fond brossé mécaniquement noir, impression au cylindre en 2 couleurs, ESSEF, Balagny-sur-Thérain, vers 1925

- Échantillon de papier peint à motif répétitif à raccord droit, *Nature morte avec fruits*, papier à pâte mécanique, fond brossé à la main noir, satinage, impression à la planche de bois en 1 couleur dorée, Manufacture Sanderson, Angleterre, années 1930

- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté, *Fête nocturne*, papier à pâte mécanique, fond brossé mécaniquement noir, impression au cylindre en 9 couleurs, verni, Marburg Wallcoverings, Allemagne, 1935

- Papier peint à deux motifs, papier peint, France, vers 1925

au prix de huit cent soixante-treize euros 873 €

- Papier peint, *La Journée*, décor en 12 lés, Manufacture Petitjean, Paris, 1900

au prix de cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit euros 5 488 €

Total..... 6 361 €

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 35 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'un ensemble d'œuvres pour les Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections XIX^e siècle à 1939,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

- Robe d'été en gaze imprimé et son canezou assorti. Voile de coton imprimé de rayures bleues indigo et de guirlandes, de boutons de roses, façon « Chiné à la branche ». Corsage largement décolleté bordé de batiste blanche brodée, laçage intérieur, manches bouffantes à double engageantes. Jupe sur crinoline à 3 volants étagés « petits accrocs sur le volant supérieur ». Canezou en pointe boutonnée devant avec patte de recouvrement. vers 1855 (3 pièces)

au prix de mille trois cent quatre-vingt-dix euros..... 1 390 €

réalisé à l'occasion de la vente dispersée le 28 octobre 2013 à l'Hôtel Drouot, par la maison de ventes Thierry de Maigret, 9, rue Drouot 75009 Paris.

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 36 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour les Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections antérieures au XIX^e siècle,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

- Robe, toile de coton imprimée à la planche de bois d'un motif végétal de deux couleurs (rouge et lilas) ; doublure au niveau du corsage et des manches et maintien de la poitrine en toile de lin, anonyme, France, entre 1795 et 1800

au prix de deux mille huit cent cinquante euro...2 850 € réalisé à l'occasion de la vente dispersée le 28 octobre 2013 à l'Hôtel Drouot, par la maison de ventes Ève, 9, rue Milton 75009 Paris.

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :
La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 37 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'une acquisition d'œuvres par voie d'échange pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 1111-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 3213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1702 et 1703 du Code civil ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 20 octobre 2011 ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu la convention passée entre le département de l'Oise et l'association des Arts décoratifs relative à l'échange d'albums et dessins de papiers peints de la Société française des papiers peints (ESSEF) contre des publications des Arts décoratifs les 12 octobre et 12 novembre 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acceptée, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, l'acquisition par voie d'échange au terme de la convention signée les 12 octobre et 12 novembre 2012 entre le département de l'Oise et l'association des Arts décoratifs relative à l'échange d'albums et dessins de papiers peints de la Société française des papiers Peints (ESSEF) contre des publications des Arts décoratifs, des biens suivants (2013.137) :

*** Pour le musée des Arts décoratifs**

Département des papiers peints :

- Ensemble de 258 albums et collections de papiers peints imprimés par la Société française des papiers peints, Balagny-sur-Thérain (Oise), 1892-2000, répartis en 13 lots :

Lot 1 : 1892-1893 à 1909-1910 (24 albums)

Lot 2 : 1912-1913 à 1967-1968 (25 albums)

Lot 3 : 1948-1949 à 1973 (19 albums)

Lot 4 : 1952-1990 (23 albums)

Lot 5 : 1990-2000 (17 albums)

Lot 6 : 1962-1963 à 1978 (27 albums)

Lot 7 : 1966-1967 à 1989 (26 albums)

Lot 10 : 1951-1952 à 1956-1957 (25 albums)

Lot 11 : 1972-1973 à 1980 (23 albums)

Lot 12 : 1968-1969 à 1971-1972 (27 albums)

Lot 13 : 1961-1962 à 1965-1966 (22 albums)

- Ensemble de 19 albums commerciaux de papiers peints imprimés par des entreprises concurrentes : Sanderson, Paul Dumas, société anonyme des Anciens Établissements Desfossé & Karth, Inaltera, Peters-Lacroix (UPL), Nobilis, Shand Kydd, Follot, Fardis, 1937-1969

- Maquette en 2 exemplaires, planche imprimée du décor panoramique Décor Japonais, Société française des papiers peints, Balagny-sur-Thérain (Oise), 1900-1901 (2 pièces)

- Ensemble de 58 dessins pour papiers peints, papier ou calque signés d'ateliers de dessinateurs ou de créateurs : Adam, Andral, Arbor, Axel, Baloché, Debraîne, Duranton, Erlitt, Ferrero, Gambus, Garcelon, Guegan, Jubert, Kanitz Le Bail, Kunsthering, Litt, Martin-Girard, Pautre, Colette Pettier, Pouteau, Regnier, Richelieu, Rieffel/Legall, Rostad, Roussel, Schmitt, Senmartin, Zimmerman, 1958-1959 à 1979-1980 (58 pièces).

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :
La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 38 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 22 octobre 2011,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée des Arts décoratifs :**

Département art nouveau/art déco :

De M. et M^{me} Barlach Heuer - Paris :

- Pendentif, or jaune, or rose, or gris, hématite, Gérard Sandoz (1902-1995) (dessinateur), vers 1930, Maison Gustave Sandoz SA (bijoutier), Paris, Atelier Georges Lenfant (fabricant), signature gravée : « Gérard SaNdoz », poinçon de garantie or (tête d'aigle), poinçon de fabricant de la maison Lenfant

au prix de cent mille francs 100 000 €

Total.....100 000 €

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 39 du 24 décembre 2013 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 5 décembre 2013;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

*** Pour le musée des Arts décoratifs :**

Département art nouveau/art déco :

2013.139 - de Maria de Beyrie - Meudon :

- Chaise, métal nickelé, tendeurs, sandows, René Herbst (1891-1982), vers 1929

- Vase à panse ovoïde, céramique émaillée, René Herbst (1891-1982), 1920-1925, monogramme : « Hr » (sur le fond)

- Vase tube de forme cylindrique, céramique émaillée, René Herbst (1891-1982), 1920-1925, monogramme : « Hr » (sur le fond)

- Vase tube de forme cylindrique, céramique émaillée, René Herbst (1891-1982), 1920-1925, monogramme : « Hr » (sur le fond, dans la masse)

au prix de quinze mille euros 15 000 €

Total.....15 000 €

Art. 2. - La directrice, chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Arrêté n° 40 du 24 décembre 2013 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 13 décembre 2013 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait enrichir le département XIX^e du musée des Arts décoratifs par l'exemplarité de son décor à la cathédrale et la rareté de sa typologie représentatifs de la vague romantique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

- Service à thé composé d'un plateau, d'une théière, d'un sucrier, d'un pot à lait, de deux tasses et soucoupes, porcelaine, peinture, dorure, manufacture parisienne, vers 1830

au prix de trois cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes 382,50 €

réalisé à l'occasion de la vente dispersée le 19 décembre 2013 à Neuilly-sur-Seine, par la maison de vente de

M^e Claude Aguttes, 164 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté sera affecté aux Arts décoratifs, musée des Arts décoratifs, département XIX^e, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - La directrice chargée des musées de France à la direction générale des patrimoines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :

La directrice, chargée des musées de France
à la direction générale des patrimoines,
Marie-Christine Labourdette

Décision n° 2015-2 du 3 juillet 2015 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

La présidente,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret du 1^{er} septembre 2011 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision de la présidente de l'établissement public n° 2012-2 du 25 juin 2012 portant délégation de signature, notamment son article 8 ;

Vu la décision de la présidente de l'établissement public n° 2014-4 du 5 novembre 2014 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1^{er}. - 1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Webley, directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, délégation est donnée à M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note de service ou consigne interne à son service ;

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes

de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;

- les fiches d'absences injustifiées et bordereaux de retards trimestriels, les demandes d'autorisation de conduire des véhicules, les déclarations de travail supplémentaires, les demandes de permutation en sa qualité de chef de service ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau de son service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

2) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M^{me} Natacha Thuault, adjointe au chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, surveillance du musée de Versailles, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

3) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Pascal Dauphin, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, surveillance du musée de Versailles, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

4) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Gilles Goron, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, surveillance du musée de Versailles, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

5) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Manuel Lisik, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, surveillance du musée de Versailles, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

6) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M^{me} Christine Masset, adjointe au chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, surveillance du musée de Versailles, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

7) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Patrick Sabahec, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, surveillance du musée de Versailles, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

8) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Philippe Taton, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, surveillance du musée de Versailles, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

9) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lamouroux, chef du service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon et adjoint du directeur, délégation est donnée à M^{me} Marie Acquaviva, responsable du site de Trianon et adjointe au chef de service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note ou consigne relative au site de Trianon ;

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau de son service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

10) En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie Acquaviva, responsable du site de Trianon et adjointe au chef de service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, délégation est donnée à M. Antonio Garcia, adjoint au responsable du site de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

11) En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie Acquaviva, responsable du site de Trianon et adjointe au chef de service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, délégation est donnée à M. Pierre Monteil, adjoint au responsable du site de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

12) En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie Acquaviva, responsable du site de Trianon et adjointe au chef de service de l'accueil et de la surveillance du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, délégation est donnée à M. Jean-Luc Perez, adjoint au responsable du site de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

Art. 2. - 1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Webley, directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, délégation est donnée à

M^{me} Stéphanie Combaret, cheffe du service du poste central de surveillance et adjointe du directeur, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note de service ou consigne interne à son service ;
- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;
- les fiches d'absences injustifiées et bordereaux de retards trimestriels, les demandes d'autorisation de conduire des véhicules, les déclarations de travail supplémentaires, les demandes de permutation en sa qualité de chef de service ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

2) En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Stéphanie Combaret, cheffe du service du poste central de surveillance et adjointe du directeur, délégation est donnée à M. François Puech, adjoint à la cheffe du service du poste central de surveillance, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

3) En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Stéphanie Combaret, cheffe du service du poste central de surveillance et adjointe du directeur, délégation est donnée à M^{me} Sathia Roucher, adjointe à la cheffe du service du poste central de surveillance, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes

de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

Art. 3. - 1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Webley, directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, délégation est donnée à M. Pierre-Yves Le Nir, chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine et adjoint du directeur, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note de service ou consigne interne à son service ;
- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;
- les fiches d'absences injustifiées et bordereaux de retards trimestriels, les demandes d'autorisation de conduire des véhicules, les déclarations de travail supplémentaires, les demandes de permutation en sa qualité de chef de service ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau de son service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

2) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Le Nir, chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Jean-Luc Dubarry, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine, domaine de Versailles et de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

3) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Le Nir, chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Alain Garçon, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine, domaine de Versailles et de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

4) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Le Nir, chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine et adjoint du directeur, délégation est donnée à M^{me} Stéphanie Mallinger, adjointe au chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine, domaine de Versailles et de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

5) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Le Nir, chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine et adjoint du directeur,

délégation est donnée à M^{me} Kalaimagal Soumady, adjointe au chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine, domaine de Versailles et de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

6) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Le Nir, chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Pascal Adolphe, responsable du site de Marly, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note ou consigne relative au domaine de Marly ;
- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;
- les fiches d'absences injustifiées ;
- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau de son service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

Art. 4. - 1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Webley, directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, délégation est donnée à M. Stéphane Ceccaldi, chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note de service ou consigne interne à son service ;
- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de

transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;

- les fiches d'absences injustifiées et bordereaux de retards trimestriels, les demandes d'autorisation de conduire des véhicules, les déclarations de travail supplémentaires, les demandes de permutation en sa qualité de chef de service ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau de son service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

2) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Ceccaldi, chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, délégation est donnée à M. Stéphane Denoyelle, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

3) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Ceccaldi, chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, délégation est donnée à M. Christian Gohier, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

4) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Ceccaldi, chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, délégation est donnée à M. Yannick Pawlaczyk, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

5) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Ceccaldi, chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, délégation est donnée à M. Singaravelane Serandia, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Webley, directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, délégation est donnée à M. Olivier Jauneau, chef du service de la prévention, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note de service ou consigne interne à son service ;

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de

transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;

- les fiches d'absences injustifiées et bordereaux de retards trimestriels, les demandes d'autorisation de conduire des véhicules, les déclarations de travail supplémentaires, les demandes de permutation en sa qualité de chef de service ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

Art. 6. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Webley, directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, délégation est donnée à M. Pascal Vanzato, chef du service du contrôle d'accès, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- toute note de service ou consigne interne à son service ;

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail des agents placés sous son autorité ;

- les fiches d'absences injustifiées et bordereaux de retards trimestriels, les demandes d'autorisation de conduire des véhicules, les déclarations de travail supplémentaires, les demandes de permutation en sa qualité de chef de service ;

- les demandes de badges et autorisations de stationnement ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

Art. 7. - La présente décision prend effet à compter de sa signature et complète l'article 8 de la décision n° 2012-2 en date du 25 juin 2012, ainsi que la décision n° 2014-4 en date du 5 novembre 2014, portant délégation de signature.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La présidente de l'Établissement public du château,
du musée et du domaine national de Versailles,
Catherine Pégard

Décision n° 2015-031 du 7 septembre 2015 portant institution d'une régie d'avances pour le musée de l'Orangerie.

Le président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié portant création de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie et notamment son article 22-5° ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22 ;

Vu le décret du 15 mars 2013 portant nomination du président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié par l'arrêté du 12 juillet 2001 relatif aux conditions dans lesquels les directeurs d'établissement publics nationaux peuvent instituer des régies de recettes et d'avances ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Décide :

Titre I : Régie d'avances

Art. 1^{er}. - Il est institué, auprès de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, une régie d'avance permanente pour le paiement des dépenses de matériel et de fonctionnement courantes du musée de l'Orangerie, dans la limite d'un montant maximal de 200 € par opération.

Ce paiement pourra être effectué soit par chèque ou carte bleue tirés sur le compte de dépôts de fonds au trésor du régisseur, soit en numéraire.

Art. 2. - Le montant de l'avance consentie au régisseur est fixé à 500 €.

Titre 2 : Dispositions générales

Art. 3. - Le président et l'agent comptable de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Avis de l'agent comptable de l'Établissement public
du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,
Daniel Le Gac
Pour le président :
L'administrateur général,
Alain Lombard

Décision n° 2015-032 du 7 septembre 2015 portant nomination d'un régisseur d'avances pour le musée de l'Orangerie.

Le président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié portant création de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie et notamment son article 22-5° ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22 ;

Vu le décret du 15 mars 2013 portant nomination du président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié par l'arrêté du 12 juillet 2001 relatif aux conditions dans lesquels les directeurs d'établissement publics nationaux peuvent instituer des régies de recettes et d'avances ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la décision n° 2015-031 portant création d'une régie d'avances pour le musée de l'Orangerie,

Décide :

Art. 1^{er}. - M^{me} Madelie Guicheron est nommée régisseur d'avances du musée de l'Orangerie. Le régisseur d'avances a pour mission de payer exclusivement les dépenses énumérées dans la décision de création de régie susvisée.

Art. 2. - Le régisseur d'avances peut nommer un mandataire, sous sa responsabilité, et après accord de l'agent comptable, pour le remplacer pendant son absence.

Art. 3. - En raison du montant de l'avance accordée, le régisseur est dispensé de constituer un cautionnement comme le permet l'article 4 de l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 susvisé.

Art. 4. - M^{me} Madelie Guicheron percevra une indemnité annuelle de responsabilité d'un montant de 110 €.

Art. 5. - Le régisseur et le cas échéant son mandataire sont personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds et des pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont le cas échéant effectués.

Art. 6. - Le régisseur et le cas échéant son mandataire sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice du 30 septembre 2005 susvisée.

Art. 7. - Le président et l'agent comptable de l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Avis de l'agent comptable de l'Établissement public
du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,
Daniel Le Gac
Pour le président :
L'administrateur général,
Alain Lombard

Décision modificative n° 2015-033, du 7 septembre 2015, de la décision n° 2010-22 portant institution d'une régie d'avances pour l'administration générale de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie.

Le président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié portant création de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie et notamment son article 22-5° ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22 ;

Vu le décret du 15 mars 2013 portant nomination du président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié par l'arrêté du 12 juillet 2001 relatif aux conditions dans lesquels les directeurs d'établissement publics nationaux peuvent instituer des régies de recettes et d'avances ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la décision n° 2010-22 portant création d'une régie d'avances pour l'administration générale de l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie,

Décide :

Titre I : Régie d'avances

Art. 1^{er}. - Le premier alinéa de l'article 1 de la décision n° 2010-22 susvisée, ainsi rédigé :

« Il est institué, auprès de l'établissement public du musée d'Orsay, une régie d'avance pour le paiement, dans la limite de 200 € par opération, de dépenses de matériel, de fournitures de bureau, de fleurs ou prestations de service se rapportant au fonctionnement de la logistique de la présidence et de l'administration générale du musée. ».

est remplacé par les termes suivants :

« Il est institué auprès de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie une régie d'avance pour le paiement, dans la limite de 200 € par opération :

- d'acquisitions de fournitures (fournitures de bureau, articles de bricolage, petits mobiliers...) ;
- de prestations de service (reproduction de clés, reproduction de documents, menues réparations...) ;
- de dépenses de fonctionnement liées au parc automobile ;
- de frais postaux (enveloppes pré-timbrées, affranchissements...) ;
- d'achats de publications de presse et d'ouvrages ;
- de toute autre dépense de matériel et de fonctionnement, dans la limite du montant susvisé. ».

Les autres dispositions de la décision n° 2010-22 restent inchangées.

Titre 2 : Dispositions générales

Art. 2. - Le président et l'agent comptable de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Avis de l'agent comptable de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,
Daniel Le Gac
Pour le président :
L'administrateur général,
Alain Lombard

Décision du 8 septembre 2015 portant déclaration d'inutilité d'un immeuble du domaine privé de l'État (ministère de la Culture et de la Communication : musée national et domaine du château de Pau) et remise à France domaine.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2012-776 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de la Culture et de la Communication en date du 17 décembre 2014 portant nomination de M^{me} Isabelle Gadrey, administratrice civile hors classe, aux fonctions de sous-directrice des affaires immobilières et générales au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le courrier en date du 18 août 2014 du directeur du musée national et domaine du château de Pau ;

Vu le courrier en date du 3 août 2015 du sous-directeur de la politique des musées,

Décide :

Art. 1^{er}. - Sont déclarés inutiles aux besoins du service du ministère de la Culture et de la Communication (musée national et domaine du château de Pau - service à compétence nationale) et remis à France domaine aux fins de cession :

- un appartement de fonction dit « Loge Barles » sis au 12, rue Marca à Pau (64) de 86 m² enregistré au référentiel Chorus RE-FX sous le n° AQU/115596/164985,
- une cave de 30 m², une annexe et 2 garages de 36 m² situés à la même adresse (lots n° 1, 14 à 18) enregistrés sous le n° AQU/115596/428989,
- un terrain de 613 m² situé sur la parcelle cadastrale BY461 enregistré sous le n° AQU/115596/219092.

Art. 2. - La sous-directrice des affaires immobilières et générales du secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La sous-directrice des affaires immobilières et générales,
Isabelle Gadrey

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 23 novembre 2010 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jérôme Bregeard, Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;
Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;
Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2010 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;
Vu la demande de renouvellement présentée par la Société pour la perception de la rémunération équitable

de la communication au public des phonogrammes du commerce le 22 juillet 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Jérôme Bregeard, à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle, est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 23 novembre 2015.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Didier Dourou, Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;
Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;
Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;
Vu l'arrêté du 29 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;
Vu la demande de renouvellement présentée par la Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce le 22 juillet 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Didier Dourou, à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 29 mars 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Régis Gerbel, Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce le 22 juillet 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Régis Gerbel, à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle, est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 29 mars 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 18 août 2015 portant agrément d'un agent de la Société pour la perception de la rémunération de la copie privée audiovisuelle et sonore en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Anthony Sitbon).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-24 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de

l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 15 juillet 2015 par la Société pour la perception de la rémunération de la copie privée audiovisuelle et sonore,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Anthony Sitbon, né le 27 août 1977 à Aubervilliers (93), de nationalité française, exerçant la fonction d'enquêteur, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

M. Anthony Sitbon est désigné par la société susvisée pour procéder aux saisines mentionnées à l'article L. 331-24 du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 18 août 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Anthony Sitbon, SACEM).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-24 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 14 juin 2010 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Anthony Sitbon, né le 27 août 1977 à Aubervilliers (93), de nationalité française, exerçant la fonction d'enquêteur est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

M. Anthony Sitbon est désigné par la société susvisée pour procéder aux saisines mentionnées à l'article L. 331-24 du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 23 août 2010 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Anthony Sitbon, Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs et éditeurs).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-24 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 23 août 2010 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée le 15 juillet 2015 par la Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs et éditeurs,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Anthony Sitbon est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 23 août 2015.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 17 septembre 2015 portant agrément d'un agent de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Loïc Chaufriasse).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-24 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 11 août 2015 par l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Loïc Chaufriasse, né le 1er octobre 1982 à Perpignan (66), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé d'enquêtes, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

M. Loïc Chaufriasse est désigné par l'association susvisée pour procéder aux saisines mentionnées à l'article L. 331-24 du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Mesures d'information

Relevé de textes parus au *Journal officiel*

JO n° 201 du 1^{er} septembre 2015

Écologie, développement durable et énergie

Texte n° 5 Arrêté du 21 août 2015 fixant au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^e classe du corps interministériel des chargés d'études documentaires.

Finances et comptes publics

Texte n° 11 Arrêté du 24 août 2015 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales d'ingénieurs de Brest, Metz et Tarbes, l'École nationale supérieure de céramique industrielle, l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications, l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre et l'Institut français de mécanique avancée.

Texte n° 32 Arrêté du 6 juillet 2015 portant nomination de l'agent comptable de l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (M. Pascal Dauvilliers).

Texte n° 33 Arrêté du 6 juillet 2015 portant nomination de l'agent comptable de l'École nationale supérieure de la photographie (M^{me} Émilie Maillé).

Texte n° 35 Arrêté du 6 juillet 2015 portant nomination de l'agent comptable de l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (M. Aziz Ghorraf).

Décentralisation et fonction publique

Texte n° 30 Arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Conventions collectives

Texte n° 44 Arrêté du 18 août 2015 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des mannequins adultes et mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins du 22 juin 2004 (n° 2397).

Texte n° 45 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des mannequins adultes et des mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins.

Texte n° 46 Avis relatif à l'extension de la convention collective et de l'avenant à la convention collective nationale du portage de presse.

Texte n° 51 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale de l'animation.

Texte n° 63 Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des télécommunications.

Texte n° 64 Avis relatif à l'extension d'un avenant relatif à la convention portant création du fonds d'assurance formation du spectacle.

Texte n° 65 Avis relatif à l'extension d'un accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans le secteur du spectacle vivant.

JO n° 202 du 2 septembre 2015

Premier ministre

Texte n° 2 Arrêté du 31 juillet 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Grands défis du numérique ».

Avis divers

Texte n° 76 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (Break the rules).

Texte n° 77 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (Rodeo).

Texte n° 78 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (2 M fashion).

Texte n° 79 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (MY agency).

Texte n° 80 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (Above models).

Texte n° 81 Avis relatif à l'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins (Danièle models agency).

Texte n° 82 Avis relatif à la délivrance et au renouvellement d'agréments d'agences de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins.

Texte n° 83 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (Notoys).

Texte n° 84 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (SAS NEW IPS).

Texte n° 85 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (Sarl Alterego).

Texte n° 86 Avis relatif à la délivrance d'une licence d'agence de mannequins (Talent lab).

Texte n° 87 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (Angels models management).

JO n° 203 du 3 septembre 2015**Premier ministre**

Texte n° 27 Arrêté du 1^{er} septembre 2015 relatif à l'intérim des fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine (M. Michel Stoumboff).

Intérieur

Texte n° 47 Décret du 2 septembre 2015 portant cessation de fonctions de la sous-préfète de Saint-Benoît (M^{me} Hélène Rouland-Boyer).

Texte n° 48 Décret du 2 septembre 2015 portant nomination de la sous-préfète de Saint-Benoît (M^{me} Christine Geoffroy).

Texte n° 49 Décret du 2 septembre 2015 portant cessation de fonctions de la sous-préfète de Confolens (M^{me} Murièle Boireau).

Texte n° 50 Décret du 2 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet de Confolens (M. Jean-Paul Mosnier).

Texte n° 51 Décret du 2 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet de Guingamp (M. Frédéric Lavigne).

Texte n° 52 Décret du 2 septembre 2015 portant nomination de la directrice de cabinet du préfet de la Vendée (M^{me} Gwenaëlle Chapuis).

Texte n° 53 Décret du 2 septembre 2015 portant cessation de fonctions de la sous-préfète de Mirande (M^{me} Armelle de Ribier).

Avis divers

Texte n° 67 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative) (dont : *Avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*, Conseil économique, social et environnemental (CESE) ; *Architecture et patrimoine Les trésors de la préfecture de police*, Liaisons n° 112, juillet 2015).

JO n° 204 du 4 septembre 2015**Culture et de la communication**

Texte n° 29 Décision du 1^{er} juillet 2015 modifiant la décision du 15 juillet 2013 portant délégation de signature (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Finances et comptes publics

Texte n° 8 Arrêté du 20 août 2015 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2012 portant création d'un traitement dénommé « plate-forme des achats de l'État ».

Texte n° 10 Arrêté du 2 septembre 2015 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Texte n° 11 Arrêté du 2 septembre 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour

l'action extérieure de l'État : Diplomatie culturelle et d'influence).

Économie, industrie et numérique

Texte n° 28 Arrêté du 18 août 2015 relatif à l'information du consommateur sur les prix d'achat des métaux précieux.

JO n° 205 du 5 septembre 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 10 Rapport relatif au décret n° 2015-1116 du 3 septembre 2015 portant transfert de crédits.

Texte n° 11 Décret n° 2015-1116 du 3 septembre 2015 portant transfert de crédits (pour la culture : Patrimoines).

Culture et communication

Texte n° 25 Arrêté du 17 août 2015 fixant pour l'année 2015-2016 les montants des droits de scolarité, d'examen et d'inscription aux concours ainsi que les montants des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme par validation des acquis de l'expérience, dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 26 Décision du 25 août 2015 modifiant la décision du 6 octobre 2014 portant délégation de signature (secrétariat général).

Texte n° 27 Décision du 31 août 2015 modifiant la décision du 12 mai 2015 portant délégation de signature (direction générale de la création artistique).
Ville, jeunesse et sports

Texte n° 28 Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code général des collectivités territoriales.

JO n° 206 du 6 septembre 2015**Économie, industrie et numérique**

Texte n° 12 Arrêté du 31 août 2015 homologuant la décision n° 2015-0776 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 2 juillet 2015 sur les processus techniques et opérationnels de la mutualisation des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Décentralisation et fonction publique

Texte n° 13 Décret n° 2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'État.

Texte n° 14 Arrêté du 4 septembre 2015 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'État.

JO n° 207 du 8 septembre 2015**Culture et communication**

Texte n° 21 Arrêté du 21 août 2015 fixant le barème de la subvention d'exploitation prévu à l'article 5 du décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 pris pour l'application de l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication (subvention d'exploitation versée aux services de radio).

Texte n° 22 Arrêté du 21 août 2015 fixant le barème de la subvention sélective à l'action radiophonique prévu à l'article 6 du décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 pris pour l'application de l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

JO n° 208 du 9 septembre 2015**Culture et communication**

Texte n° 21 Arrêté du 13 août 2015 relatif aux droits de scolarité, d'examen, aux bourses et aux montants des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme par validation de l'expérience de l'École nationale supérieure de création industrielle.

Texte n° 78 Décret du 8 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de la société nationale de programme France Télévisions (M. Martin Ajdari et M^{me} Agnès Fontana).

JO n° 209 du 10 septembre 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 3 Rapport relatif au décret n° 2015-1125 du 8 septembre 2015 portant transfert de crédits.

Texte n° 4 Décret n° 2015-1125 du 8 septembre 2015 portant transfert de crédits (pour la culture : Patrimoines).

Culture et communication

Texte n° 37 Décret du 9 septembre 2015 portant nomination de la directrice de l'Académie de France à Rome (M^{me} Muriel Mayette-Holtz).

JO n° 210 du 11 septembre 2015**Premier ministre**

Texte n° 1 Arrêté du 26 août 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « Challenges numériques ».

Culture et communication

Texte n° 19 Arrêté du 8 septembre 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2^e classe du ministère de la Culture et de la Communication.

Conventions collectives

Texte n° 54 Arrêté du 18 août 2015 portant extension d'un accord et d'un avenant à un accord conclus dans

le cadre de la convention collective de la couture parisienne (n° 303).

Texte n° 65 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

Texte n° 71 Avis relatif à l'élargissement d'accords régionaux (La Réunion, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes) conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture, au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 72 Avis relatif à l'élargissement d'accords régionaux (Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Guadeloupe, Haute-Normandie, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire) conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

JO n° 211 du 12 septembre 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 16 Arrêté du 10 septembre 2015 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Texte n° 17 Arrêté du 10 septembre 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Culture et communication

Texte n° 41 Arrêté du 28 juillet 2015 portant modification de l'arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme.

Texte n° 42 Arrêté du 2 septembre 2015 modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.

Texte n° 43 Décision du 10 septembre 2015 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

Texte n° 65 Décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts (M. Jean-Marc Bustamante).

Texte n° 66 Arrêté du 19 mai 2015 portant nomination des membres de la commission consultative pour l'attribution des aides aux projets artistiques dans les domaines des arts de la rue et des arts du cirque.

Texte n° 67 Arrêté du 28 août 2015 portant nomination du directeur du musée de la Musique à la Cité de la musique (M. Éric de Visscher).

Justice

Texte n° 52 Arrêté du 10 septembre 2015 portant nomination à la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (M^{me} Karen Lévêque).

Intérieur

Texte n° 55 Arrêté du 13 mai 2015 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M^{me} Valérie Pêché).

JO n° 212 du 13 septembre 2015**Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 10 Décret n° 2015-1131 du 11 septembre 2015 portant association d'établissements du site grenoblois (dont : École nationale supérieure d'architecture de Grenoble).

Texte n° 11 Décret n° 2015-1132 du 11 septembre 2015 portant création de l'université Grenoble Alpes.

JO n° 214 du 16 septembre 2015**Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 64 Décision no 2015-P-8 du 30 juin 2015 relative à la composition de la cellule diversité.

Conventions collectives

Texte n° 52 Arrêté du 10 août 2015 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de la production de films d'animation (n° 2412).

Avis divers

Texte n° 82 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

JO n° 215 du 17 septembre 2015**Premier ministre**

Texte n° 2 Arrêté du 15 septembre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « Concours mondial d'innovation - phase amorçage 2015 » (une des thématiques : la valorisation de données massives (Big Data)).

Texte n° 3 Avenant n° 2 du 11 septembre 2015 à la convention entre l'État et Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action : « Programme de soutien à l'innovation majeure [PSIM] »).

Affaires étrangères et développement international

Texte n° 5 Décret n° 2015-1140 du 15 septembre 2015 portant publication de l'Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan, signé à Paris le 4 décembre 2002.

Intérieur

Texte n° 63 Arrêté du 25 juin 2015 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial des bibliothèques : M^{me} Céline Corbières-Sigrist).

Conventions collectives

Texte n° 70 Arrêté du 18 août 2015 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager (n° 1686).

JO n° 216 du 18 septembre 2015**Culture et communication**

Texte n° 25 Arrêté du 2 septembre 2015 portant délégation au préfet de la région Midi-Pyrénées du pouvoir d'approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Office public de la langue occitane », de son renouvellement et de ses modifications.

Texte n° 26 Décision du 10 septembre 2015 modifiant la décision du 6 octobre 2014 portant délégation de signature (secrétariat général).

Texte n° 60 Arrêté du 2 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (MM. Jean Roudon, Laurent Bayle, Bruno Hamard et M^{me} Brigitte Lefèvre).

Texte n° 61 Arrêté du 2 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (M^{me} Viviane Serry, MM. Jean-Marc Bador, Serge Dorny et M^{me} Dominique Hervieu).

Intérieur

Texte n° 56 Décret du 17 septembre 2015 portant cessation de fonctions d'un préfet (Aveyron) (M. Jean-Luc Combe).

Texte n° 57 Décret du 17 septembre 2015 portant nomination d'un préfet chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement (M. Gilles Cantal).

Texte n° 58 Décret du 17 septembre 2015 portant nomination d'un préfet chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement (M. Jean-Michel Bedecarrax).

JO n° 217 du 19 septembre 2015

Texte n° 3 Loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi (rectificatif).

Intérieur

Texte n° 47 Décret du 18 septembre 2015 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française (M. Marc Tschiggfrey).

Texte n° 48 Décret du 18 septembre 2015 portant nomination de la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane (M^{me} Nathalie Bakhache).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 68 Recommandation n° 2015- 1 du 2 septembre 2015 du Conseil supérieur de l'audiovisuel aux services de radio et de télévision en vue de l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique les 6 et 13 décembre 2015.

Avis divers

Texte n° 81 Vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

Texte n° 82 Vocabulaire des termes généraux de la chimie (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 218 du 20 septembre 2015

Finances et comptes publics

Texte n° 12 Arrêté du 17 septembre 2015 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Économie, industrie et numérique

Texte n° 21 Décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés.

JO n° 219 du 22 septembre 2015

Premier ministre

Texte n° 1 Décret n° 2015-1165 du 21 septembre 2015 relatif au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

Texte n° 2 Arrêté du 21 septembre 2015 portant organisation du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

Intérieur

Texte n° 21 Arrêté du 9 juin 2015 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial des bibliothèques : M. Thierry Hertout).

Texte n° 22 Arrêté du 9 juin 2015 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M^{me} Virginie Jourdain).

JO n° 220 du 23 septembre 2015

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 7 Décret n° 2015-1168 du 21 septembre 2015 relatif au grade de licence (diplôme d'études en architecture ; Université de recherche Paris sciences et lettres - PSL Research University).

Culture et communication

Texte n° 27 Arrêté du 24 juin 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du centre départemental de l'archéologie du Finistère.

Texte n° 28 Arrêté du 30 juin 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service de l'archéologie de Nice-Côte d'Azur.

Texte n° 29 Arrêté du 30 juin 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la société Archéopole.

Texte n° 30 Arrêté du 30 juin 2015 portant abrogation de l'arrêté du 20 janvier 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la ville de Nice.

Texte n° 31 Arrêté du 17 août 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la mission archéologie de Nantes Métropole.

Texte n° 32 Arrêté du 17 août 2015 portant abrogation de l'arrêté du 23 avril 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la mission archéologique de la ville de Nantes.

Texte n° 33 Arrêté du 24 août 2015 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Senoufo, art et identités en Afrique de l'Ouest*, au musée Fabre, Montpellier).

Texte n° 34 Arrêté du 24 août 2015 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Jean-Baptiste Huet (1745-1811). Le plaisir de la nature*, au musée Cognacq-Jay, Paris).

Texte n° 35 Arrêté du 7 septembre 2015 portant renouvellement d'agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Agence landaise pour l'informatique (ALPI40)).

Texte n° 36 Arrêté du 9 septembre 2015 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Applications projet infogérance (API SARL)).

Texte n° 63 Décret du 21 septembre 2015 portant nomination et titularisation de conservateurs du patrimoine.

Texte n° 64 Arrêté du 24 août 2015 modifiant l'arrêté du 24 mars 2015 portant nomination des membres de la commission consultative de la commande publique.

Texte n° 65 Arrêté du 21 septembre 2015 portant nomination (administration centrale) (M^{me} Isabelle Gadrey, sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales (groupe II) au secrétariat général).

Texte n° 66 Arrêté du 21 septembre 2015 portant nomination (administration centrale) (M. Pascal Dal Pont, sous-directeur des affaires immobilières et générales (groupe II) au secrétariat général).

Intérieur

Texte n° 56 Décret du 21 septembre 2015 portant cessation de fonctions du sous-préfet de Fougères-Vitré (M. Jean-Yves Fraquet).

Texte n° 57 Décret du 21 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet de Fougères-Vitré (M. Fabien Martorana).

Texte n° 58 Décret du 21 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane (M. Éric Infante).

Texte n° 59 Décret du 21 septembre 2015 portant nomination de la sous-préfète de Sarrebourg (M^{me} Béatrice Blondel).

Avis divers

Texte n° 82 Vocabulaire de la défense (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

Texte n° 83 Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 221 du 24 septembre 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 6 Arrêté du 17 septembre 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 9 Décision du 22 septembre 2015 portant délégation de signature (service de contrôle budgétaire et comptable ministériel) (pour le ministère de la Culture et de la Communication).

Logement, égalité des territoires et ruralité

Texte n° 22 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I^{er} du Code de l'urbanisme.

Texte n° 23 Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I^{er} du Code de l'urbanisme.

Culture et communication

Texte n° 25 Arrêté du 16 septembre 2015 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Élisabeth Louise Vigée Le Brun*, aux Galeries nationales du Grand Palais, Paris).

Texte n° 26 Arrêté du 16 septembre 2015 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Splendeurs et misères, images de la prostitution en France 1850-1910*, au musée d'Orsay, Paris).

Texte n° 27 Décision du 7 septembre 2015 modifiant la décision du 15 juillet 2013 portant délégation de signature (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 54 Décision n° 2015-338 du 16 septembre 2015 modifiant le calendrier de diffusion des

émissions attribuées aux organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale.

JO n° 221 du 25 septembre 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 14 Arrêté du 23 septembre 2015 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'État.

Culture et communication

Texte n° 26 Décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Texte n° 27 Arrêté du 7 septembre 2015 fixant le montant de l'indemnité pouvant être allouée au président et au président suppléant de la commission instituée par l'article 1^{er} du décret n° 97-1065 du 20 novembre 1997 relatif à la commission paritaire des publications et agences de presse.

Texte n° 70 Arrêté du 28 août 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (M^{mes} Agnès Vince et Hélène Fernandez).

Texte n° 71 Arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Haras national du Pin (M. Jean-Paul Ollivier).

Intérieur

Texte n° 68 Décret du 24 septembre 2015 portant nomination du préfet de l'Aveyron (M. Louis Laugier).

Conventions collectives

Texte n° 72 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale relative aux conditions de travail du personnel des industries céramiques de France.

JO n° 223 du 26 septembre 2015**Culture et communication**

Texte n° 48 Arrêté du 17 septembre 2015 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps d'adjoint(e) technique principal(e) de 2^e classe des administrations de l'État du ministère de la Culture et de la Communication (activité « métiers d'art » dans la spécialité « jardinier d'art »).

Texte n° 49 Décision du 22 septembre 2015 modifiant la décision du 6 octobre 2014 portant délégation de signature (secrétariat général).

Texte n° 63 Décret du 24 septembre 2015 portant nomination du président de la Commission nationale d'aménagement cinématographique (M. Pierre-Étienne Bisch).

Premier ministre

Texte n° 50 Arrêté du 24 septembre 2015 portant nomination du secrétaire général du comité interministériel du handicap (M. Étienne Petitmengin).

JO n° 224 du 27 septembre 2015**Intérieur**

Texte n° 22 Décret du 25 septembre 2015 portant cessation de fonctions du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Vaucluse (M. Julien Anthonioz-Blanc).

Texte n° 23 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Vaucluse (classe fonctionnelle III) (M. Thierry Demaret).

Texte n° 24 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet de La Tour-du-Pin (classe fonctionnelle III) (M. Thomas Michaud).

Texte n° 25 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne (classe fonctionnelle III) (M. Pierre Marchand-Lacour).

Texte n° 26 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du directeur de cabinet de la préfète de la Manche (M. Olivier Marmion).

Texte n° 28 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination de la sous-préfète de Mauriac (M^{me} Sibylle Samoyault).

Texte n° 29 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (M. Olivier Ginez).

Texte n° 30 Décret du 25 septembre 2015 portant cessation de fonctions de la sous-préfète de Beaune (M^{me} Anne Frackowiak).

Texte n° 31 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination de la sous-préfète de Beaune (M^{me} Florence Vilmus)

Texte n° 32 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination de la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne (M^{me} Michèle Lugrand).

Texte n° 33 Décret du 25 septembre 2015 portant cessation de fonctions de la secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne ((M^{me} Pascale Legendre).

Texte n° 34 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne (M^{me} Laetitia Cesari-Giordani).

Texte n° 35 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet de Béziers (classe fonctionnelle II) (M. Christian Pouget).

Texte n° 36 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des

Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II) (M. Thierry Bonnier).

Texte n° 37 Décret du 25 septembre 2015 portant nomination du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Vaucluse (M. Charbel Aboud).

JO n° 225 du 29 septembre 2015**Culture et communication**

Texte n° 24 Arrêté du 16 septembre 2015 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (rectificatif de l'arrêté du 10 août 2015, NOR : MCCC1518774A).

Texte n° 25 Arrêté du 16 septembre 2015 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (rectificatif de l'arrêté du 10 août 2015, NOR : MCCC1518387A).

Texte n° 26 Arrêté du 16 septembre 2015 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *L'expérience « Caravage ». Autour du souper à Emmaüs (1606)*, au musée des Beaux-Arts de Caen).

Texte n° 27 Arrêté du 16 septembre 2015 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (Festival de musique en Côte basque, à l'église de Saint-Jean-de-Luz).

Texte n° 28 Arrêté du 21 septembre 2015 relatif à l'agrément des organismes assurant une formation à la sécurité des spectacles.

Texte n° 29 Décision du 10 septembre 2015 portant suspension d'agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Pro Archives Systèmes).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 58 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Poitiers).

JO n° 226 du 30 septembre 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 21 Arrêté du 25 septembre 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 104 Avis de vacance d'emploi d'inspecteur général des affaires culturelles.

Avis divers

Texte n° 105 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative) (dont : *Archéopages n° 40*, Institut national de recherche archéologique préventive).

Réponses aux questions écrites

ASSEMBLÉE NATIONALE

JO AN du 1^{er} septembre 2015

- M. Pierre Morel-A-L'Huissier sur le rapport concernant un renouveau des politiques publiques de la culture rendu par le Conseil économique, social et environnemental, qui préconise de relancer les dispositifs d'éducation à l'image, au cinéma et à Internet pendant et hors le temps scolaire.
(Question n° 82698-30.06.2015).

- M. Philippe Le Ray sur le rapport sur le budget de l'État en 2014 de la Cour des comptes qui préconise de maintenir le moratoire sur les grands projets culturels conduits par le ministère de la Culture et de la Communication pour la durée du budget triennal (2015-2017) et de ne pas valider les plans pluriannuels d'investissement des opérateurs, dès lors qu'ils emporteraient une augmentation future des subventions de l'État qui ne serait pas gagée sur d'autres crédits de la mission.
(Question n° 82871-30.06.2015).

JO AN du 8 septembre 2015

- M. Christophe Premat sur l'évolution des droits exclusifs en Europe avec en particulier une valorisation du statut des interprètes et des auteurs.
(Question n° 75653-10.03.2015).

- M. Thierry Lazaro sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la commission consultative de la commande publique.
(Question n° 83556-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur les conséquences de la fusion de la Commission nationale consultative d'aide à la création pour les arts du cirque (DGCA) avec la Commission nationale consultative d'aide à la résidence d'artiste et résidence de production d'arts de la rue.
(Question n° 83679-30.06.2015).

JO AN du 15 septembre 2015

- M. François de Mazières sur la réflexion menée sur le périmètre des 500 m correspondant au secteur

sauvegardé dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur le patrimoine.

(Question n° 53757-15.04.2014).

- M. Christian Estrosi sur les 50 nouvelles mesures de simplification pour les entreprises élaborées par le Conseil de la simplification, notamment sur la simplification du régime des monuments historiques à travers la mise en place d'une autorisation unique (question transmise).

(Question n° 70283-02.12.2014).

- M. Christian Estrosi sur les 50 nouvelles mesures de simplification pour les entreprises élaborées par le Conseil de la simplification : il se demande dans quelles mesures la réduction du nombre de catégories d'espaces protégés et l'harmonisation des procédures d'instruction des autorisations de travaux peuvent simplifier le régime des espaces protégés au titre du patrimoine (question transmise).

(Question n° 70284-02.12.2014).

- M. Daniel Boisserie sur la gestion des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) (question transmise).

(Question n° 77760-07.04.2015).

SÉNAT

JO S du 17 septembre 2015

- M. Jean-Claude Lenoir sur la nécessité de proroger le délai dont disposent les collectivités pour transformer leur zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

(Question n° 10314-06.02.2014).

JO S du 24 septembre 2015

- M. Daniel Laurent sur l'avenir des associations musicales de pratiques amateurs.

(Question n° 15762-16.04.2015).

- M. Michel Bouvard sur le contrat d'objectifs et de moyens du musée du Louvre.

(Question n° 16655-04.06.2015).

Divers

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme, au titre de l'année 2015, de restaurateur du patrimoine (diplôme conférant le grade de master à ses titulaires).

Aguila (Emmanuel)	option arts du feu
Bedos (Caroline)	option arts graphiques et livre
Bourgeois (Axelle)	option arts du feu
Braja (Anaïs)	option arts du feu
Brière (Claire)	option sculpture
Delattre (Céline)	option arts graphiques et livre
Devilliers (Camille)	option sculpture
Diascorn (Marine)	option peinture
Dreyfuss (Rémy)	option arts graphiques et livre
Duval (Constance)	option photographie
Faust (Émilie)	option peinture
Florescu (Michaela)	option arts du feu
Garcia (Violaine)	option peinture
Poirot (Marie)	option arts graphiques et livre
Rios (Louisiane)	option arts graphiques et livre
Toubert (Maëlle)	option arts textiles

Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 13AB), parue au *Bulletin officiel* n° 226-227 (septembre-octobre 2013).

La liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 13AB), parue au *Bulletin officiel* n° 226-227 (septembre-octobre 2013) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Juillet 2013

9 juillet 2013 M^{me} ALBARET Charlotte ENSA Bretagne

Lire :

M^{me} ALBARET Charlotte a obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master le 8 juillet 2015 (voir *BO* n° 248 - juillet 2015 : Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 15P)).

Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 12G), parue au *Bulletin officiel* n° 210 (mai 2012).

La liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 12G), parue au *Bulletin officiel* n° 210 (mai 2012) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Décembre 2011

5 décembre 2011 M. BLANZIN Ludovic ENSA Paris-La Villette

Lire :

Décembre 2011

5 décembre 2011 M. BLAIZIN Ludovic ENSA Paris-La Villette

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 15U).**Septembre 2011**

30 septembre 2011 M. SALIFOU Habib ENSA-Toulouse

Septembre 2014

18 septembre 2014 M. ROUSSELET Ulysse ENSA-Paris-La Villette

Janvier 2015

16 janvier 2015 M. VATERE Jérôme ENSA-Paris-La Villette

Février 2015

16 février 2015 M^{me} DESA Raluca, Mihaela ENSA-Paris-La Villette

Juillet 2015

6 juillet 2015 M. ALEXANDRIAN Sebouh ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} BENOIT Camille ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} CABRERA Clélie ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M. CHENU Robin ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} FRANCHI Aurélie ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} PASQUIER Annabelle ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M. PASSINI Erwan ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} PETROVA Tereza ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} RADULESCU Ioana ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M. ROSARIO Hugo Antonio ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} TREMBLAY Sonia ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} VIAUD Emmanuelle ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} WILHELM Oriane ENSA-Paris-La Villette

7 juillet 2015 M^{me} EL HADDAD Viviane ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} BERCOVICI Mélina, Masha ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} BOUCHE Maïlys ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M. BOUCHETARD Pierre-Alain ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} BOUCHIÉ Laurie ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} BUREAU Camille ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} DÉMOULINS Julie ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M. FRAIGNEAU Victor ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M. LEMARDELEY Quentin ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} MAMI Sarra Narimane ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} MATHIEU Lucile ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} MAUTI Laura ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} MOAL Charlotte ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M^{me} OHANESSIAN Lisa ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M. PERRÈNES Emmanuel ENSA-Paris-La Villette

9 juillet 2015 M. PICHON Quentin ENSA-Paris-La Villette

27 juillet 2015 M. JUILLARD Boris ENSA-Paris-La Villette

Août 2015

11 août 2015 M. D'ALTON Stéphane ENSA-Paris-La Villette

13 août 2015 M. CARRARA MOURA PUSSENTE Felipe ENSA-Paris-La Villette

28 août 2015 M^{me} FAÏFE-LAJONIE Roshane ENSA-Paris-La Villette

Septembre 2015

1 ^{er} septembre 2015	M ^{me} AJJAN Camille	ENSA-Paris-Belleville
1 ^{er} septembre 2015	M. GIAUME Octave	ENSA-Paris-Belleville
4 septembre 2015	M ^{me} SZCZASIUK Anna	ENSA-Paris-La Villette
5 septembre 2015	M. CHAIBI Amir	ENSA-Paris-Belleville
5 septembre 2015	M ^{me} MARCHAL Léa	ENSA-Paris-La Villette
7 septembre 2015	M ^{me} AKBAY Aysun	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} AKESBI Sarah	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} ALAMI Ghita (ép. BELBACHIR)	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} AMADIEU Anais	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. ANDRES Bruno	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. AUPIN Louis	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. AUSSIBAL Pierre	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. BADOUT Nicolas	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BAHIJ Maroua	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BARBERO Clémentine	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BARRET Tatiana	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BERGA Justine	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BLACHE Cécile	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. BOIRIN Pierre Marie	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BONNE Johanna	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. BOUET Clément	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BOURDET Léna	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} BUESA Margaux	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. BURGNET Jules	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} CABOT Alexandra	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} CAMARES Clémentine	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} CAYERE Marion	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} CHADENIER Kathleen	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. CHARLES Guillaume	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. CHAUDAGNE Rémi	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. CHAUDOREILLE Anthony	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} COLLET Maryline	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} COSSON Stéphanie	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. COZON Matthieu	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. CROS Cyril	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. CUARTERO Lucy	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} DIDERON Emilie	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} DOMINGUEZ Sarah	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} DORDAIN Vanille	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. DUGRE Mathieu	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} DUPONT Lauriane	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} DUSSABY Cécilia	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. ENNAKI Mohamed Hamza	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} FINAZZO Hélène	ENSA-Montpellier

7 septembre 2015	M. FONDA Michel	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. FRANK Samy	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} GALLIEN Julie	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. GODIN Guillaume	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} HAAS Mailsy	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. HERNANDEZ ANGEL Mauricio	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. HERRY Thomas	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. HONFFO William	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. HYVERNAUD Damien	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. IBRAHIM Anis Ali	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. JABIROUNE Hicham	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} JAUBERT Sibylle	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. KONE Sekou Mamadou	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} LAI HONG TING Eva	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} LAU WEN TAI Camille	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. LAUREY Alexis	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} LAZRAK Selma	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. LECLERC Renaud	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. LUINE Yann	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} MACAIRE Agathe	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. MARC Pierre Alexandre	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} MARQUET Pauline	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} MARZO Delphine	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. MAZERAT William	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} MERIEULT Ludivine	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} MERIGNY Sophie	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} METADIER DE SAINT DENIS Chloé	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} MONIN Pauline	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} OGILVIE Mairi	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} OLLIER Aurore	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} ORAVECZ Anastasia	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} PETIT Florane	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} PEYRUCQ Lucile	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} PONZETTO Océane	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. RACHOU LANGLATTE Pierre	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} RAINI Chloé	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. RAVOIRE Guillaume	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} RAY Dorine	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} RIGAUD Julie	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} RINCK Leiko Aurore	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. ROMAGNOLI Arthur	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} ROUSSEL Vanessa	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} SAAD Asmaa	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. SCHWAB Maurice	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} SERRE Lisa	ENSA-Montpellier

7 septembre 2015	M ^{me} SIMONEAU Camille	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. SOULIER Arthur	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} TALHOUK Laura	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. THEILLET Julien	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. VARET Alexandre	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} VERGES Méлина	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. VILLEQUEY Florentin	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. VIRET Louis Phong	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} AH SING Sophie	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} DE BOUTER Marine	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} DE CONINCK Morgane	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M ^{me} EL RHORFI Hanan	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. LE GAL Ronan	ENSA-Montpellier
7 septembre 2015	M. LE JOLIFF Pierric	ENSA-Montpellier
10 septembre 2015	M. CRANCEE Edouard	ENSA-Paris-La Villette
15 septembre 2015	M. D'ANDLAU-HOMBOURG Patrick	ENSA-Paris-La Villette
15 septembre 2015	M ^{me} QUANCARD Camille	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2015	M. MERVELET Etienne	ENSA-Paris-La Villette
18 septembre 2015	M ^{me} EL YOUSOUFI Hiba	ENSA-Paris-La Villette
22 septembre 2015	M ^{me} CLAVEL Eléonore	ENSA-Paris-Belleville
24 septembre 2015	M. MALOU Baptiste	ENSA-Paris-Belleville
25 septembre 2015	M. LANCELOT Guillaume	ENSA-Paris-Belleville
28 septembre 2015	M. GAUCHER Colin	ENSA-Paris-Belleville
29 septembre 2015	M ^{me} BELLOUARD Irène-Hydrane	ENSA-Paris-Belleville

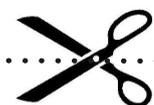
Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 15V).

Septembre 2015

14 septembre 2015	M ^{me} ALBERTY Laure	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} ALIMI Alexandra	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} BAOUÏA Leila	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} BASTIDE Camille	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} BIDET Gaëlle	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. BOISSIERES Nicolas	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} BOULOUS Marjorie (ép. LE RAY)	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} CHACOU Julie	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. CHASSAING Olivier	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. CRAISSAC Florian	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} DEL MARCO Lucie	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. DEVAUX Jean-Michel	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} GATESOUBE Anaïs	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} GROC Pauline	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. LABAN-BOUNAYRE Julien	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. LANG Florent	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. LOUSTAU Anthony	ENSA-Toulouse

14 septembre 2015	M. LULL Thibaut	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} LYONS Iselda	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} MAGNUSEN Amanda	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} MANDEMENT Elsa	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} MARTINET Laure	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} MESSELIER Marine	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. NAUDY Romain	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. PELLEGATTA Vincent	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} PIEROT Diane	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. PIGEON Corentin	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. PREVOT Clément	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} RADOVITCH Clémence	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} RAMONY Rita	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} RIBALTCHENKO Margot	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} SABATHIE Raphaela	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. SEKKATE Mehdi	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} SHEEHAN Allison	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. TONICELLO Julien	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} TOUYA Marion	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M ^{me} VEREECQUE Sophie	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. WEIDKNETT David	ENSA-Toulouse
14 septembre 2015	M. PREUD'HOMME Nicolas	ENSA-Toulouse

Bulletin officiel



Coupon d'abonnement (1)

Nom, prénom :
(ou service destinataire)

Pour un renouvellement, n° d'abonné :

Adresse complète :

Adresse de livraison (si différente) :

Téléphone :

Profession (2) :

Nombre d'abonnements souhaités :x 50 € = pour l'année

Date et signature (3).

(1) Le coupon et le règlement, établi à l'ordre du régisseur d'avances et de recettes du ministère de la Culture et de la Communication, sont à retourner au ministère de la Culture et de la Communication, SG, SAFG, SDAF, Bureau de la qualité comptable, M^{me} Christine Sosson, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

(2) S'il y a lieu, pour les particuliers.

(3) Pour les services, nom et qualités du souscripteur et griffe de l'établissement.